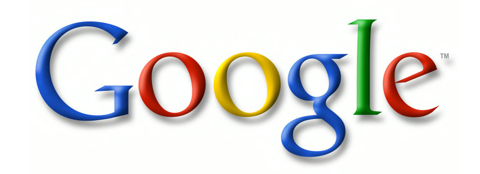
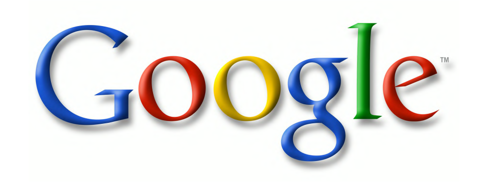

Google





Tournay, ...

GILLES DE CHIN.

GILLES DE CHIN,

POËME

DE GAUTIER DE TOURNAY,

TROUVÈRE DU XIVe SIÈCLE,

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS, AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES,

PAR

LE BARON DE REIFFENBERG.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1847.

A

La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

INTRODUCTION.

Le Hainaut, vieille terre des Nerviens dont César a vanté la valeur, était un pays de nobles prouesses et de chevalerie. La féodalité y restait fortement empreinte. Peu adonné au commerce et à l'industrie, tirant presque toutes ses ressources de l'agriculture, privé d'ailleurs de ces grandes communes qui, en Flandre et en Brabant, virent de bonne heure se former une bourgeoisie puissante [1], il semblait à l'époque où nous nous plaçons, dévolu à une aristocratie nombreuse et guerrière, Le Hainaut au moyen âge.

[1] Ce qu'on lit dans H. d'Outreman, *Hist. de Valenc.*, 2e P., ch. XV, des *bourgeois de Valenciennes*, n'affaiblit pas la vérité de ce que nous avançons ici en général. Cf. Menestrier, *Les diverses espèces de noblesse*, Paris, 1681, in-12, pp. 8-11; notre *Mémoire sur le commerce*, p. 142; nos *Nouv. Archiv. histor.*, t. V, p. 198, et le texte du roman de *Gilles de Chin*, vers 4,649, relatif aux *hauts bourgeois de Tournay*.

et, lorsque déjà un changement très-sensible s'était opéré dans les mœurs et dans les coutumes, Jean Lemaire écrivait encore :

.. Je qui fus, en temps de guerre et noise,
Né de Hainau, païs enclin aux armes[1].

On pouvait appliquer aux habitants de cette province ce que disait Otfried des Francs en général :

Gidan ist nu redina,
Thaz si sint guate thegana,
Ouch gote thiononte alle,
Joh uuisduames folle[2].

George Chastellain ou Lefèvre de Saint-Remi.

L'historien d'un de nos paladins les plus brillants, soit George Chastellain, comme on l'a cru pendant deux siècles, soit le héraut Charolais, ainsi que le dit M. Buchon[3], atteste *que jadis au pays de Haynau et à l'environ estoit la fleur de chevalerie, autant que pour lors on sceust trouver ne querre : car coustume estoit en celluy temps, que quand un noble homme venoit en eage compétent de porter armes, jamais ne cessoit (non doubtant péril de corps, peines ne travaux qu'advenir lui peust) qu'il n'allast enquérant les hauts faits d'armes et les beaux voyages d'Outremer et d'autre part; où ils acquéroient et faisoient tant par leurs hautes prouesses, que leur renommée s'espandoit et fleurissoit par tous règnes, et encore fait aujourd'huy, comme ci-après pourrez oïr... Et en espécial du très-vaillant en son temps nommé messire*

[1] *La Concorde des deux langaiges.*
[2] Otfridi *Evang.*, lib. I, cap. I, v. 221-24, *apud Schilteri Thes.*, t. I, p. 26.
[3] Sur cette question voir la note que M. le baron de Gerlache a bien voulu nous emprunter dans sa belle introduction à l'*Hist. des Pays-Bas*, 2e édit., Brux., 1842, p. 20. Cf. un passage extrait de l'*Histoire de la Toison d'or* en espagnol, par don Julian de Pinedo y Salazar, et concernant le héraut Charolais Jean Lefèvre de Saint-Remy, *Coll. des chron. nat. fr.*, par J. A. Buchon, *Monstrelet*, t. VII. p. 261. Le titre de *Charolais* a pu être porté par G. Chastellain comme par Saint-Remy, avant de devenir, ainsi que lui, premier roi d'armes ou *Toison d'or;* il semble même que ce fût le grade immédiatement inférieur.



Gillon de Trasignies... Et aussi ne sont pas à mettre en oubli autres vaillants chevaliers de Haynau, qui depuis ont régné et tant fait durant leur temps qu'à toujours en sera perpétuelle mémoire, dont l'un fut nommé messire Lion de Chin, *et l'autre messire Jehan de Verchin, sénéchal de Haynau* [1].

L'auteur qui a translaté notre poëme en prose (nous penchons pour Chastellain) dit à peu près dans les mêmes termes : « Comme il soit » notoire que ou pays de Haynau estoit la fleur de chevalerye, autant » que en pays dont pour lors on seusist *(cusist)* à parler; car en ce » temps d'adont puis que ung noble homme venoit en eage de porter » armes, jamais ne cessoit de serchier et quérir les armes en estranges » contrées, ou par leur force et vaillance ils achevoient et mettoient » à fin les périlleuses adventures, en tant que leur renommée s'espan- » choit et flourissoit par tous rengnes, et faict encores aujourd'uy, » comme chy apprès porrés oïr raconter, etc. [2]. »

Histoire authentique de Gilles de Chin.

Ce qui était vrai au XVe siècle avait encore plus de vérité au XIIe. Giselbert affirme, sous l'an 1180, qu'alors l'infanterie du Hainaut était réputée la meilleure [3]; mais la chevalerie l'emportait nécessairement sur ces combattants roturiers. Entre les braves que recommandaient à la fois leur naissance et leur courage, Gilles de Chin [4] tenait un des premiers rangs. Il passait, affirme Jacques de Guyse, pour le plus loyal, le plus intrépide et le plus accompli chevalier de France et d'Allemagne [5]. Éloge

[1] *Histoire du bon chevalier messire Jacques de Lalain*, Bruxelles, 1634, in-4°, p. 2; *La chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin*, Mons, 1837, pp. xvii, xviii.

[2] *La chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin;* Mons, 1837, in-8°, p. 2.

[3] *Ut ei in servientibus peditibus secum ducendis (quod in Hannonia tunc temporis electiores animosioresque videbantur. Chronica* Gisleberti, éd. du marquis du Chasteler, p. 101. (Cet historien est appelé indifféremment *Gislebert, Giselbert, Gilbert,* etc.); Delewarde, *Hist. générale du Hainaut*, Mons, 1718, III, 50, 51.

[4] Sur la terre de Chin, voir la note du v. 5 du texte.

[5] *Qui inter probos milites, expertos et audaces, ipse probior, fortior, audacior et excellentior habebatur et in Francia et in Allemannia.* (*Annal. histor. illustr. princip. Hannoniae,* éd. du marquis de Fortia, t. XI, p. 222.)



imité de Giselbert, qui s'exprime à peu près dans les mêmes termes à l'égard de Gilles de St-Aubert, gendre de Gilles de Chin [1].

Son origine.

L'histoire ne nous fournit pas de renseignements précis sur l'origine du seigneur de Chin; on sait seulement que son père s'appelait Gontier ou Gautier. Quel est le lien de ce Gautier de Chin avec Isaac, seigneur de la terre de Berlaimont, possédée ensuite par le fils de Gautier, cet Isaac qui assassina Thierri d'Avesnes et qui vivait à la fin du XIe siècle [2]? Nous ne le savons pas avec certitude, mais il devait y avoir entre eux un rapport de consanguinité, puisque l'héritage de l'un devint la propriété de l'autre ou du moins celle de son fils. Gautier et Isaac étaient peut-être frères. Toutefois si le berceau de Gilles de Chin est enveloppé de quelque obscurité, sa race devait être ancienne et illustre, à considérer ses grands biens, ses alliances et la dignité dont il était revêtu par droit de naissance. Entre autres fiefs, il possédait la terre de Berlaimont et il était chambellan héréditaire de Hainaut.

Ses biens et dignités.

Chambellan, sénéchal, boutillier et grand-veneur héréditaires de Hainaut.

Giselbert dit que son gendre Gilles de Saint-Aubert était *sénéchal* de son chef et *chambellan* du chef de sa femme, laquelle *ex parte patris sui haereditaria Berlainmont et summam Hannoniensis curiae camerariam tenuit* [3]; ce qui est conforme au texte de Jacques de Guyse qui, à propos de Méhaut ou Mathilde, fille de Gilles de Chin, s'énonce ainsi : *Officium camerariae Hannoniensis haereditariae ex parte patris possidebat* [4]. Baudouin d'Avesnes est conforme à ces autorités : *Et haec Machtildis, haeres terrae de Berlaynmont atque camerariatus Haynoniae* [5]. Vinchant traduit *camera-*

[1] *Cujus equidem Ægidii* (de Sancto Oberto), *Hannoniensis curiae summi de jure haereditario dapiferi, gloriosi nominis et incomparabilis probitatis et largitatis fama, inter universos milites, tam in regno Francorum quam in imperio Teutonicorum gyrovagantes, dum ille vixit, prae caeteris fuit exaltata.* P. 44. Et quatre lignes plus bas : *Hic equidem Ægidius de Cin, dum vixit, omnium militum in hoc saeculo viventium probissimus in armis dictus est.*

[2] (H. Delmotte), *Recherches histor. sur Gilles de Chin et le dragon*, Mons, 1821, in-8°, pp. 33-43; J. de Guyse, t. XI, p. 114; Vinchant, p. 201; t. VII de notre *Recueil*, p. 411.

[3] *Chron.* Gisleberti, p. 44.

[4] T. XI, p. 222.

[5] *Chron. Balduini Avenn.*, Antwerp., 1693, in-fol., p. 22.

rius par *boutillier*[1], et effectivement nous voyons plus tard des successeurs de Gilles de Chin prendre ce titre, tels que Gilles de Berlaimont, qui vivait en 1301[2]; il est d'ailleurs suffisamment connu que la charge que ce mot représente a été attachée à la terre de Berlaimont, provenue primitivement du patrimoine du sire de Chin[3]. Ce qui permettrait de soupçonner qu'à la qualification de chambellan ou *chamberlens,* on substituait indifféremment celle de *boutillier,* si l'on n'avait des preuves que la charge de boutillier ou d'échanson était un office distinct appartenant, au XII[e] siècle, aux seigneurs d'Aulnoye, d'où elle passa par mariage à la famille de Landas[4]. Vinchant aura donc confondu deux dignités réellement séparées, et ce qui achève de le démontrer victorieusement, c'est que les seigneurs de Perwez furent chambellans en même temps que ceux de Berlaimont boutilliers[5]. Vinchant, à qui nous empruntons cette particularité, l'aura oublié. Quant à l'office de sénéchal, exercé par les Saint-Aubert, il appartint longtemps à la maison de Werchin, puis à celle

[1] *Annales de la province et comté d'Haynau*, Mons, 1648, in-fol., p. 228. Cf. Legrand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, Paris, 1815, t. III, pp. 352, 358, 359, 362.

[2] Voir notre premier vol., pp. 473, 544, et Saint-Genois, *Mon. anc.*, t. I, p. 349. Le chapitre de Saint-Genois relatif aux offices du comté de Hainaut, ne mentionne que ceux de boutillier et de grand-veneur.

[3] *Nob. des Pays-Bas,* suite au Suppl., 1555-1614, p. 16.

[4] *Arnulphus vero vir nobilis de Landast qui, mortuo Ægidio de Aunoit, summo Hannoniae* PINCERNA, *uxorem illius duxerat, vinum tanquam pincerna propinavit. Chron.* Gisleb., p. 80. Il s'agit de la cour plénière tenue à Valenciennes vers 1172 par Baudouin V-le-Courageux, successeur de Baudouin-le-Bâtisseur. Jacques de Guyse, qui décrit cette cour, t. XII, p. 209, dit pareillement : *In quo festo dominus Ægidius de Sancto-Oberto fuit senescaldus, et dominus Arnoldus de Landas* BUTICULARIUS, *ex parte uxoris ejus.* Carpentier, de son côté, P. III, p. 126, affirme que Gérard de Saint-Aubert, surnommé *Maufillastre,* était qualifié de *boutillier* de Hainaut. Peut-être tombe-t-il dans la même confusion que Vinchant. En cette occasion personne ne figure comme chambellan. Cf. notre 1[er] vol., p. 595, aux mots *Aunoit* (Gilles d'). Il n'est pas hors de propos d'ajouter que le château de Berlaimont, détruit en 1643, après la bataille de Rocroi, était situé sur le territoire d'Aulnoye, dans l'arrondissement d'Avesnes. M[me] Clément-Hemery, *Promenades dans l'arrond. d'Avesnes*, t. I, p. 147. Cf. encore notre premier vol., pp. 602, 603.

[5] Vinchant, p. 9.

d'Espinoy et en dernier lieu aux princes de Ligne [1]. Des alliances successives, difficiles à débrouiller, transmettaient ces prérogatives d'une famille à l'autre; ce qui devient une source de méprises.

Gilles de Chin, conseiller du comte de Hainaut.

Gilles de Chin n'était pas seulement un guerrier intrépide et expérimenté, mais un homme prudent et sage; aussi Giselbert le compte-t-il parmi les conseillers qui aidèrent puissamment Baudouin IV, surnommé le *Bâtisseur*, à diriger les affaires nonobstant sa jeunesse : *Viri probi et discreti magnique nominis*. Il le nomme le premier de tous et cite après lui Gossuin de Mons, Eustache du Rœulx, Louis et Charles de Frasnes, Thierri de Ligne, Ive de Watripont, Henri et Guillaume de Braine-la-Wihotte [2], Robert d'Assonville, Isaac, châtelain de Mons, et Guillaume de Birbais [3].

Berlaimont.

Le respectable marquis de Fortia, attendu que Gilles de Chin était seigneur de Berlaimont, présumait que le Gilles de Berlaimont qui jura d'observer et de faire observer la fameuse charte de l'an 1200, donnée par le comte Baudouin VI [4], pouvait bien être avec lui une seule et même personne [5]; mais le sire de Chin était mort longtemps avant l'année 1200, c'est-à-dire en 1137.

Ce chevalier pour qui les lignes de George Chastellain que nous avons

[1] Voir notre premier vol., p. 795.

[2] Ou *Villotte?* depuis *Braine-le-Comte*. La traduction de M. de Fortia rend quelque part ce nom par *Wouty-Braine*, t. XII, p. 15. Voir notre premier volume, p. 613.

[3] *Chron.* Gisleberti, p. 58; Delewarde, t. II, p. 455.

[4] *Chartes du Hainaut de l'an* 1200, Mons (1784), in-12, p. 7.

[5] *Table générale, alph. et analyt.* de... J. de Guyse, t. I, p. 330; *Annales*, t. XIII, pp. 258, 269. Nous avons déjà eu souvent l'occasion de faire remarquer les fréquentes inexactitudes de cette traduction de J. de Guyse, principalement en ce qui concerne les noms propres. Nous savons qu'il est impossible d'être, sous ce rapport, à l'abri de toute critique, mais ici nous ne blâmons que l'excès de la négligence; ainsi, t. XIII, pp. 259 et 261 (voir aussi la *Table générale*, t. I, p. 323), *Gerardus de Jacea* est rendu par *Gérard de Jassi*, et p. 259, par *de Jacea* (Jauche); *Englebertus de Angia*, par *Anglebert d'Ange* (d'Enghien), *Ulebandus de Harveng*, par *Uleband de Harvinge* (Harveng); *Robert de Louvigines* remplace *Robert de Louvignies*, et p. 275, *Henri de Nigelle*, *Henri de Neele* ou *Nesle*, *Manecher des Iles*, *Manessier de Lille*; etc., etc.

rapportées tout à l'heure, semblent avoir été écrites, passa les mers et alla combattre les infidèles, dette sacrée payée par la vaillance et par la foi au tombeau de Jésus-Christ. L'histoire des sires de Trazegnies nous apprend qu'il partit avec Gilion de Trazegnies, si fameux dans les romans, et qui, après la mort de ses deux femmes, retourna au delà des mers[1]. Entre autres exploits, il vainquit seul et tua un lion des plus féroces, non pas à coups de javelots ou de flèches, mais corps à corps et simplement armé du bouclier et de la lance[2]. Nous montrerons bientôt comment ce fait a été altéré et orné par la tradition.

Mariage de Gilles de Chin avec Dame Ide de Chièvres.

Selon toute apparence, il ne se maria qu'après son retour de la croisade. Il épousa dame Ide de Chièvres, surnommée *Damison* ou dame Idon; le roman en vers que nous publions la nomme *Domisons*. Elle était fille de Gui de Chièvres, qui possédait en franc alleu le sart de Chièvres, ainsi que plusieurs autres fiefs et terres franches. A l'âge de dix-huit ans, elle était orpheline. Jacques de Guyse la regardait comme noble nonseulement par ses ancêtres, mais encore par ses vertus, ses mœurs et sa vie exemplaire. Elle épousa successivement trois des plus grands seigneurs de Hainaut, de Flandre et du pays de Liége[3]. Le premier fut Gilles de Chin; le second, Rasse de Gavre (ou Gavres), qui, de son temps, pas-

[1] De Saint-Genois, *Mon. anciens*, t. I, p. 94. J. de Saint-Genois, *les Voyageurs belges*, t. I, p. 17.

[2] *Qui in transmarinis partibus cum leone ferocissimo solus dimicans illum vicit et interfecit, non sagitta vel arcu, sed scuto et lancea*, Gisleb. *Chron.*, p. 44; Vinchant, p. 228; G.-J. de Boussu, *Hist. de Mons*, p. 40; Le Mayeur, *les Belges*, t. II, p. 355; F. Paridaens, *Mons*, p. 264; *Morceaux choisis sur la kermesse de Mons*, Mons, Hoyois (1834), in-18, p. 8; l'abbé Hossart, *Hist. ecclésiast. et prof. du Hainaut*, Mons, Lelong, 1792, 2 vol. in-8°, t. 1er, p. 247. (Dans une lettre au père Feller, insérée dans son journal du 1er mai 1792, pag. 32, on annonce des *Notes critiques sur l'histoire du Hainaut*, imprimées en même format et qui pourraient être reliées à la suite de l'ouvrage de l'abbé Hossart. On y redresse, en même temps, trois ou quatre erreurs où cet écrivain est tombé.) — A.-G.-B. Schayes, *Essai historique sur les usages*, etc., Louv., 1834, in-12, p. 151.

[3] *Tres habuit maritos patriarum Hannoniae, Flandriae et Leodii notabiliores*, t. XI, p. 222.

sait pour un des premiers barons de Flandre[1] et dont, entre autres enfants, elle eut une fille appelée Béatrix ou plutôt Berthe[2], qui épousa Eustache du Rœulx, fils d'Eustache de Hainaut[3]; le troisième enfin, Nicolas de Rumigny, fils de Hugues-le-Grand[4], et lui-même un riche et puissant seigneur. De ce mariage naquirent deux fils et trois filles. Nicolas, l'aîné, épousa Méhaut, fille de Jacques, seigneur d'Avesnes, de Leuze, de Landrecies, de Condé et de Trélon, et d'Ancelines de Guyse.

Dame Ide, devenue veuve de ses trois maris et ayant pourvu à l'établissement de ses fils et de ses filles, s'occupa de bâtir des églises et des monastères, fonda des léproseries, des hôpitaux, institua des processions. On lui doit principalement l'abbaye du Val-des-Vierges ou de Ghislenghien, commencée par sa mère[5]. Quant à elle, retirée dans ce monastère, elle y termina ses jours; et Brasseur assure que le tombeau d'Ide et de sa mère se voyait encore, avant l'année 1639, derrière (M. Delmotte dit devant) l'autel principal de l'église. Déplacé à cette époque, il fut enclavé dans un mur[6].

Méhaut de Chin.

Cependant Méhaut, dame de Berlaimont, l'unique enfant que dame Ide eût donnée à Gilles de Chin, épousa, après la mort de son père,

Gilles de Saint-Aubert.

Gilles de Saint-Aubert, sénéchal héréditaire de Hainaut, fils de Gérard

[1] *Qui in Flandria, suo tempore, de majoribus reputabatur.* Ibid.

[2] *De uxore sua* Berta, *Rassonis de Gavria et Damison de Cirvia filia, filium habuit Eustacium et filiam Beatricem. Chron.* Gisleb., p. 39.

[3] *Chron.* Gisleberti, pp. 39, 53.

[4] *Filium magni Hugonis*, J. de Guyse, t. XI, p. 224; *Chron.* Gisleberti, pp. 38, 40, 56. Delewarde, t. II, pp. 464-465.

[5] Jacques de Guyse, t. XI, p. 230.

[6] « *Fundatrices habentur Ida, toparchae Cherviensis vidua, et altera Ida, mater Nicolai, episcopi Cameracensis; quae (ut rerum copia affluebant) collata dote idipsum mirifice auxerunt an.* 1326, *primis Sancti Benedicti monialibus e Strumensi apud Atrebates coenobio evocatis, quibus ambae seipsae in religioso habitu associarint.*

« *Alterutrius Idae tumulus ad duos pedes assurgens,* post *principem aram visebatur ante annum* 1639; *tunc enim per chori amplificationem loco transmotus, muro inclusus fuit; cujus rei memoriam gallice nobis representat inscriptio supra dealbatum parietem ad sinistrum*

Maufillastre et d'Ermengarde d'Oisy[1], veuf de Berthe, fille de Godefroid de Bouchain, châtelain de Valenciennes, et d'Yolande, comtesse douairière de Hainaut, laquelle Berthe avait épousé en premières noces un comte de Duras[2]. Ce Gilles de Saint-Aubert fut un chevalier très-fameux dans les chroniques contemporaines[3], mais dont le temps, en détruisant une partie de ces autorités, a beaucoup affaibli la réputation. Quoiqu'il n'ait eu qu'un fils[4], de son union sortirent plusieurs familles distinguées, entre autres la maison moderne de Berlaimont; sa femme appartenait à l'ancienne, et les doutes de M. Delmotte à cet égard ne sont nullement justifiables[5]. Les Chin, propriétaires de la terre de ce nom, portant les armes adoptées par les Berlaimont, ayant le même cri, peuvent être considérés comme la première branche de ces seigneurs. En 1173, Gilles de St-Aubert, malade dans son château de Busignies[6], qu'il avait bâti depuis peu, ainsi que la tour de Bohaing, en fit hommage au comte Baudouin qui l'était venu visiter; il lui fit agréer, en outre, que son fils Gérard, qu'il avait eu de Berthe de Bouchain, sa première femme, tante du comte, renonçât à ce fief en faveur de Gilles, né de Méhaut de Chin, et que le fief de Busignies et celui de Berlaimont fussent unis à la charge de grand chambellan de Hainaut. A peine guéri, il prit la croix avec son fils Gérard et partit escorté de plusieurs chevaliers du pays. Il mourut dans ce pèlerinage; plus heureux, Gérard revint dans sa patrie, et hérita des biens considérables de sa famille paternelle[7].

presbyterii latus exposita. » Ph. Brasseur, *Orig. omn. Hann. coenobior.*, pp. 126, 127; (H. Delmotte), *Recherches*, etc., pp. 28, 29.

[1] Carpentier, P. III, p. 116.

[2] *Chron.* Gisleberti, p. 43; J. de Guyse, t. XI, p. 302.

[3] *Mirabiliter etiam in historiis commendatum*, J. de Guyse, XI, 222.

[4] *Machtildis... Ægidio unicum peperit filium*, Bald. Avenn., p. 22.

[5] Vinchant, p. 228; (H. Delmotte), *Recherches*, p. 44.

[6] On écrit aussi *Buzignies*, *Bussignies*, et *Busigni*. Ce mot, en latin *Businiae*, semble au premier aspect, être le correspondant des noms flamands *Bussegem*, *Buysingen*, *Boesinghe*; voir notre Ier vol., pp. 616, 617.

[7] *Chron.* Gisleberti, pp. 86 et 88; Delewarde, t. III, p. 22; Bald. Avenn., p. 22.

b.

Voici, pour plus de clarté, un croquis généalogique, dont nous ne garantissons pas néanmoins l'étroite connexion ou la succession immédiate dans toutes ses parties :

Généalogie.

Gilles de Chin I, épousa dame Ide de Chièvres.

Méhaut de Chin, dame de Berlaimont, épousa *Gilles de Saint-Aubert*, qui donna le bois de Villers-Outreau à l'abbaye de Vaucelles.

Gilles II, de Saint-Aubert, seigneur de *Chin*, de Busignies, de Germignies et de Berlaimont, chambellan héréditaire de Hainaut. Carpentier rapporte, parmi ses preuves, une charte de l'an 1217, et non pas 1227, par laquelle Gilles de Busignies (et par conséquent de Chin), approuve toutes les pieuses aumônes et concessions faites à l'abbaye de St-Aubert par son frère Gérard de St-Aubert [1].

Gilles III de Chin, qui intervint à un acte de l'an 1255, tiré des archives de Tournay et dont nous devons la communication à M. B. Du Mortier :

« *C'est li escris Cholart Cholepyn.*

» Sacent tout cel ki cest escrit veront et oront que Colars Cholepin a achaté bien loiaument à Jakemon le fil Agniès Musiel trois bouniers de tière pau plus u pau mains, ki gist deçà Buisencourt [2], en Ainaut, ruet, parmi iij sols de cens de blans d'Artisien, à le Saint-Remy, c'on en doit rendre à mon segneur *Gillion de Cyn*, et parmi x deniers blancs et artisiens de cens à le Saint-Remy, c'on en doit rendre cascun an al église Nostre-Dame de Tornai, et parmi ceuls cens ki ci devant sont nomet, ont en covent Jakèmes devant dis et Agniès, se mère, et Jehans, ses frères, à Colart devant nommet, à aqueter toute quite le tière devant nommée, et assenet à aus et au leur por la quittance, et s'en dist encor plèges Sobiers de Buisencourt, qui en a assenet à lui et au sien por la quittance.

» Et pour çou que ceste chose soit ferme et estaule, si en est fais cyrografies et livrés en la main des eskievins de Saint-Brictie [3], si comme Jakèmes Warison, Watiers de Hussines, Jakemon Costars, Colart Cholemer, Colart Lekokut, Huon Ghieckière et Jehan Ghiesri. Tout cist i furent com eskiévins. Ce fu fait l'an del Incarnation Jehsu Crist Mil CC et LV, el mois de marc. »

Les archives de Tournay possèdent encore d'autres anciens documents où paraît le nom de Chin.

Gilles IV de Chin. Par un acte de l'an 1287, l'église de Cambray [4] somma le comte de Flandre de réparer, dans le terme de 15 jours, les dommages que Gilles de Chin, chevalier, et Gilles, son fils, avoué de Busignies, avaient causés à l'église de St-Géry. Dans des actes de 1289, on voit encore figurer le père et le fils [5].

Gilles V de Chin. Par un diplôme de l'an 1300, il céda à l'abbaye de St-Aubert tous les droits qu'il pouvait avoir sur le village et sur le château de St-Aubert [6]. Un acte de 1333 contient des dispositions en faveur de Gilles, sire de Chin et de Busignies [7].

Gilles VI de Chin, sire de Busignies, chambellan du roi de France, épousa Anne de Coucy, fille de Raoul, sire de Montmirail, et de Jeanne de Harcourt [8].

[1] P. III, p. 343, preuves, p. 26.
[2] A une lieue de Tournay.
[3] Échevinage de la rive droite de l'Escaut, à Tournay.
[4] De St-Genois, pp. 352, 776, 777, notre Ier vol., pp. 413, 414, 415, 416, 417 et 621; (H. Delmotte), *Recherch. hist.*, p. 56.
[5] De St-Genois, *Monum. anciens*, t. I, pp. 288, 750; (H. Delmotte), *Rech. histor.*, p. 55.
[6] Carpentier, P. III, p. 343; H. Delmotte, p. 58.
[7] De St-Genois, p. 355; H. Delmotte, p. 57.
[8] Carpentier, P. III, p. 343.

On lira plus loin la relation d'un combat en champ clos qui eut lieu à Namur, au mois de septembre 1386, entre les sires de Cavrines et Gilles VI de Chin, ainsi que les pièces relatives au défi porté par Gilles au sire de Cavrines, en 1387. L'an 1391, il assista, à Tournay, avec d'autres seigneurs du premier rang, aux obsèques de cet adversaire, Gérard de Mortagne, dit Despierres, sieur de Cavrines [1]. En 1400, il prit part à un fait d'armes caractérisé de la manière suivante dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, n° 10,233-36 (*Bull. de l'Acad.*, t. X, P. II, p. 241.) : *En cel an* (1400) *fu par foliee entrepries un fait d'armes entre le séneschal de Henau,* LE SIRE DE CHIEN *et messire Michel de Levigne, d'une part, et de Braybant le signeur de Distre* (Diest), *messire Jehan, son frère, et jouène sire de Berghe, d'autre part; et leur livrat Jehan, l'eslus de Liége, dessignée plach* (place) *à Eykrr (?), puis le transmuat à Huy; ceux* (là?) *les Haynuwiers furent et les Braibanchons à Eykrre, et ensi demorat.* En 1406, il appendit son sceau à des lettres par lesquelles Pierre de Brebant, amiral de France, promettait de garder fidèlement la ville de Chimay et d'en laisser l'accès libre au comte de Hainaut [2].

Il fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415; et Carpentier a recueilli son épitaphe, que M. H. Delmotte a répétée [3]. C'était un terrible ferrailleur, l'humeur querelleuse et la main prompte.

Il paraît que ce Gilles VI (c'est du moins la supputation que nous jugeons probable) ne laissa qu'une fille, Isabeau de Chin, qui porta cette terre dans la maison de Mouy, par son mariage avec Gui de Mouy. Elle y était encore en 1444, puisque Du Chesne, au livre IX de son *Histoire de Chastillon,* dit que Marguerite d'Ailly, fille de Raoul, vidame d'Amiens, et de Jaqueline de Béthune, devint femme de Golhard ou Gou-

[1] Mém. de Gérard, dans le *Recueil de l'ancienne Acad. de Bruxelles*, t. V, 2e part., p. 184; (H. Delmotte), *Recherches*, etc., p. 55.

[2] De Saint-Genois, *Mon. anciens*, p. 379; H. Delmotte, p. 57.

[3] Carpentier, P. III, p. 343; H. Delmotte, p. 57.

lard, sieur de Muy ou Mouy et de *Chin*, par contrat passé cette année à Bruges, en l'hôtel de Ghistelles [1].

Claude de Mouy, fille et unique héritière de Charles, marquis de Mouy, ayant épousé Henri de Lorraine, comte de Chaligny, lui porta les biens de ses ancêtres. Leur fille Louise de Lorraine, femme de Florent, prince de Ligne, marquis de Roubaix, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, fit passer la terre de Busignies dans la maison de Ligne. En dernier lieu, la terre de Chin était en possession de la famille de Sourdeau.

Maison de Ligne.

Jeanne de Chin est comptée par Ph. Brasseur comme la quatorzième abbesse de Ghislenghien; mais il ne marque pas l'année où elle parvint à cette dignité [2].

Exploits et mort de Gilles de Chin.

Pour en revenir à notre Gilles de Chin, après avoir été le vaillant compagnon d'armes de son prince dans plusieurs rencontres, il fut tué, en 1137, dans une guerre entre le duc de Brabant, Godefroid-le-Barbu et le comte de Namur, Godefroid, son beau-frère [3]. Le roman, quelques historiens modernes et des épitaphes fort postérieures à l'époque de son décès, le font mourir à Roucourt, petite forteresse de l'Ostrevant, que le comte de Hainaut, Baudouin-le-Bâtisseur voulait reprendre à Thierri d'Alsace, comte de Flandre, chose physiquement impossible, s'il s'agit du siége de cette ville, puisque ce siége n'eut lieu qu'en 1148. L'ingénieux éditeur du roman en prose [4] a voulu concilier les deux ver-

[1] Cf. Carpentier, P. III, p. 344; le P. Anselme, *Hist. généal. et chron. de la maison royale de France*, t. VII, p. 756; D. (H. Delmotte), *Recherches*, etc., pp. 58, 59.

[2] *Orig. omnium Hannon. coenob.*, p. 129; (H. Delmotte), *Recherches*, p. 55.

[3] *Chron.* Gisleb., p. 44; *l'Art de vérifier les dates*, éd. in-8° de Saint-Allais, t. XIV, p. 116.

[4] *La chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin*, Mons, 1837, in-8°, p. XII. Cf. Vinchant, p. 228. L'auteur du roman en prose ne fait pas mourir Gilles de Chin à Roucourt d'un coup de lance, mais d'une *moult grant fièvre, et ossy pour les grans cops et navreures que il avoit recheus en pluiseurs batailles*. M. Chalon, remarquant que, dans les épitaphes, on affirme seulement que Gilles fut *occis* à Roucourt, sans parler de *siége*, dit que l'anachronisme n'existe pas si on fait mourir Gilles à Roucourt, en 1137, des suites de ses blessures. Le mot *interfectus*, employé par Giselbert, semble cependant indiquer une mort reçue sur le champ de bataille.

sions, et nous l'avons essayé nous-même à la fin de l'analyse du poëme.

Au siége de Roucourt mourut réellement le second époux de la dame de Chin, à savoir Rasse de Gavre [1], mais non pas son premier mari.

Il fut inhumé dans le cloître de St-Guilain [2], abbaye à laquelle il octroya les grands biens qu'il avait à Wasmes, tant en terres, qu'en bois, rentes et courtils. Cette donation fut confirmée l'an 1183 par le pape Lucius III [3], avec celle que Hugues, seigneur d'Enghien, fit peu après au même monastère d'une terre située dans ce village [4].

Combat prétendu contre un dragon.

C'est dans les épitaphes, car il en eut plusieurs, et deux au moins semblent avoir été mises successivement sur son tombeau [5], qu'on trouve la mention d'un combat qu'il soutint, en 1133, contre un dragon, combat qui sera bientôt l'objet d'un examen approfondi.

Voilà ce que l'histoire nous apprend sur Gilles de Chin et sa race.

[1] J. de Guyse, t. XII, p. 10.

[2] *Hic sepultus est in ecclesia Sancti-Guisleni in cella, in claustro*, J. de Guyse, t. XI, p. 222.

[3] Cet acte ne se trouve pas dans les *Privilegia* de St-Guilain, que George Galopin se proposait de mettre au jour et que nous avons imprimés.

[4] Chaque année, le 12 août, on célèbre encore à Wasmes l'*obit* du franc chevalier. Ph. Brasseur, qui répète l'erreur relative à la mort de ce preux au siége de Roucourt, dit que cet anniversaire, qui a lieu depuis l'an 1137, a été fondé par l'épouse de Gilles, Ide de Chièvres *, mais, ainsi que le remarque M. Delmotte, il n'existe aucun titre qui l'institue. Un martyrologe manuscrit, d'une antiquité peu reculée, appartenant à l'église de St-Guilain, contient à la fin un feuillet sur lequel, entre plusieurs autres mentions de même espèce, est celle-ci : *le 12 août obit de Gilles de Chin*. Telle est, ajoute M. Delmotte, la seule pièce sur laquelle on se base pour le célébrer **.

[5] Vinchant, p. 229; (H. Delmotte), *Rech. hist. sur Gilles, seigneur de Chin*, pp. 33, 34.

[6] Vinchant, *ib.*, De Boussu, *Hist. de Mons*, p. 41; le même, *Hist. de Saint-Ghislain*, p. 73; (H. Delmotte), *Recherches hist. sur Gilles, seigneur de Chin*, pp. 11, 14, 15; Le Mayeur, *La gloire belgique*, Louvain, 1830, t. II, p. 356; *Morceaux choisis sur la kermesse de Mons* (1834), pp. 10 et 11; Adolphe Mathieu, *Passe-temps poét.*, 2e éd., 1835, gr. in-8°, p. 219. M. Schayes a cru que l'épitaphe rapportée par de Boussu se lisait encore en 1789, *à Wasmes*, dans le caveau funéraire de l'abbaye de St-Guilain, *Essai hist. sur les usages*, p. 151. Il a oublié que l'abbaye n'était pas à Wasmes. Voir ci-après.

(*) *Aquila S. Guisleno ad Ursidungum praevia*, Montibus, 1644, in-12, p. 91.

(**) *Recherches*, etc., p. 16, note.



Voyons maintenant en quoi la tradition poétique supplée aux renseignements historiques proprement dits et quelle est, dans le poëme que nous mettons au jour, la part de la fable et celle de la vérité. On nous pardonnera de nous étendre, en cette analyse, sur tous les points qui nous paraîtront mériter quelque éclaircissement; un pareil sujet n'exige pas une stricte unité; il souffre les digressions, pourvu qu'elles jettent quelque lumière, et nous espérons que tous les critiques ne seront point, sur ce chapitre, aussi rigoureux que l'a été une fois contre son habitude M. V. de V.; nous ne désespérons pas même de le ramener à notre opinion [1]: car il y a toujours de la ressource avec les personnes droites et d'un esprit d'élite.

Nous allons envisager principalement le poëme de Gilles de Chin comme un tableau des mœurs, de l'état social et de la poésie dans le Hainaut, celle-ci dans ses rapports avec la poésie des autres pays.

Légende poétique de Gilles de Chin.

Le poëte débute par mettre son héros au-dessus de tous ceux des temps passés, et il nomme, en conséquence, plusieurs des personnages les plus fameux des trois grands cycles de la guerre de Troie [2], d'A-

[1] M. V. de V., qui ne connaissait de notre édition du *Chevalier au Cygne* que l'introduction, et qu'avait frappé la longueur des détails où nous sommes entré sur les *armes et chevaux merveilleux*, nous a fait la grâce de dire que nous n'avions négligé aucun sujet de glose, *excepté le sujet lui-même;* mais n'en déplaise à cet habile censeur, il nous semble que le sujet, c'est-à-dire l'origine de la légende et ses diverses transformations, est à peu près épuisé. M. V. de V. a cette fois sacrifié un peu légèrement à l'antithèse. *Bibl. de l'école des chartes*, nov.-déc. 1846, p. 165; M. Le Roux de Lincy ne nous a pas jugé ainsi dans la *Nouvelle revue encyclopédique*, oct. 1846, pp. 193-198.

[2] J.-G. Th. Graesse, *Lehrbuch einer literärgeschichte der beruhmsten Voelker des Mittelalters*, III Abth., 1[te] H., Dresden und Leipz., 1842, in-8°, pp. 111-131; *Annuaire de la Bibl. royale pour* 1844, pp. 147-149; De la Porte du Theil, *Notices et extraits des manusc.*, Paris, 1789, in-4°, pp. 231-255.

lexandre [1] et de la Table Ronde [2], tels que Hector, Achille, Patrocle, Ulysse, Polynice, Tydée, Adraste [3], Alexandre, Porus et Gadifer [4], en accordant, bien entendu, la *signorie d'amours et de chevalerie* à Gilles de Chin, car sans amour point de prud'homie, point de chevalier accompli, et Froissart faisant l'éloge de Wenceslas, duc de Brabant, ne

Cycles de la guerre de Troie, d'Alexandre et de la Table Ronde.

[1] Graesse, pp. 435-456; *Li romans d'Alixandre*, par *Lambert li Tors* et *Alexandre de Bernay*, herausg. von *Heinrich Michelant*, Stuttg., 1846, in-8°; *Nouv. revue encyclop.*, Paris, déc. 1846, pp. 575-582; Hoffman von Fallersleben, *Horae belg.*, Vratisl., 1830, in-8°, t. I, p. 27; Docen, dans Aretin, *Beytr. zur Gesch. und Litt.*, Munchen, 1807, t. IX, pp. 1087-1096; *Annuaire de la Bibl. royale pour* 1844, pp. 135-147; *Sur l'origine de l'Alexandréide du Clerc Lambert*, von Dr. A. Philippi, Programm der Realschule zu Dusseldorf, 1846. *Archiv fur das Stud. der N. Spraechen*, 11, I, 1847, pp. 246-47. Parmi les livres précieux que nous avons procurés à la Bibl. royale, nous noterons : *Alexandri magni Historia pa swenska rym af latinen in pa wart spraak wand och bekostat senom then hogh-wyse och Nampn-Kunnige Herren* Hr. Boo-Jonsson. Tryckt pa Wysinszborg, etc., 1672, in-4°, dern. sign. *Fff ij.* (marqué 30 francs pour un exempl. fatigué, *Catal. d'Asher, à Berlin*, 1847, 1re partie, n° 4039); M. Rasmus Nyerup en fait mention dans : *Almindelig Morkabslaesning i Danmark og Norge igjennem aorhundreder*, Kiobenhaun, 1816, in-8°, p. 52. Cf. pp. 39-53. Sur le cycle de la guerre de Troie, voir pp. 32-39.

[2] Graesse, *ib.*, pp. 95-151. Les personnes qui suivent le développement de la littérature romane se souviennent qu'en 1831, M. Edgar Quinet annonça avec grand fracas, dans un rapport à M. d'Argout, qu'il avait *découvert* à la Bibliothèque royale *soixante-dix épopées celtiques et tudesques* dans l'octave de l'Arioste, notamment ceux dont le sujet est fondé sur les traditions de la *Table Ronde*. M. Paulin Paris, avec son esprit plein d'atticisme et de mordant, réduisit ce *rêve* à sa juste valeur, quoique M. Michelet eût prêté à son ami, dans la *Revue des deux mondes*, l'appui de son talent et l'autorité de sa plume. Cf. *Réponse à la lettre de M. Michelet, sur les épopées du moyen âge, insérée dans la Revue des deux mondes du* 18 *juillet dernier*, Paris, Techener, 1831, in-12 de 22 pp., et préface de *Berte aux grans piés*. Une des bibliothèques les plus riches en romans de chevalerie était sans contredit celle que M. le prince d'Essling a fait mettre à l'encan, à Paris, le 3 mai 1847. Voy. ce *Catalogue*, Paris, Techener. 1847, in-8°, nos 145-336.

[3] Cf. la note sur le v. 14. Herbort von Fritslar l'appelle *Esdras*.

Tion uñ Esdras
Zwere kunige riche.

Liet von Troye, herausg. von G.-K. Frommann, Quedl. und Leipz., 1837, in-8°, v. 4070.

[4] Voir la note sur le v. 18. Un des aventuriers qui prirent part à la *conqueste des Canaries* (voy. le *Normand Bethencourt*, ch. XXXI, p. 56) s'appelait encore *Gadifer*.

manque pas d'ajouter, pour en donner la plus haute idée possible, qu'il était *frisque*, *courtois* et *amoureux*.

Cependant l'enfance de Gilles (l'*Hermite en Belgique* trouve ce nom peu *romantique*) ne faisait pas augurer ce qu'il serait un jour :

Enfance de Gilles de Chin.

Nus n'éust de lui espérance
Que jà déust terre tenir
Ne à nul bien déust venir [1].

Son père avait même conçu à son égard une telle aversion, qu'il ne lui adressait jamais la parole. Heureusement vint la Pentecôte, jour auquel Baudouin VI, fils de Baudouin-le-Courageux, comte de Hainaut, fut plus tard fait chevalier dans la ville de Spire, par le roi des Romains [2]. Un des premiers seigneurs du Hainaut, Gossoin d'Oisy, amena chez lui le varlet de Chin, lui donna des armes, de beaux habits et l'arma chevalier [3]. Aussitôt une métamorphose complète s'opéra dans ce jeune homme. Dès qu'il eut une épée au côté, il retrouva, comme Achille, le sentiment de sa force et de sa dignité. Il n'était plus reconnaissable.

Il est armé chevalier par Gossoin d'Oisy.

Quel était ce Gossoin d'Oisy à qui on était redevable d'une révolution si propice? probablement celui dont parle Giselbert, qu'on surnommait le *Borgne*, et dont il est question, d'après ce chronographe, dans la note sur le v. 58. Il était fils de Fastré d'Oisy, avoué de Tournay, pair de Hainaut, seigneur d'Avesnes, et d'une maison à laquelle appartenait la châtellenie de Cambray. Il avait épousé Agnès de Ribemont et mourut à la Terre-Sainte sans laisser de postérité. On l'enterra dans l'abbaye de Liessies [4]. Voici la descendance de la branche des châte-

[1] Vers 45 et le roman en prose, p. 5.

[2] J. de Guyse, t. XII, p. 480; Introd. au Ier vol. de Ph. Mouskés, p. CXXXIX.

[3] La charte de l'an 1200, qui n'est qu'une rédaction de coutumes antérieures, statue que les fils de chevaliers qui atteindront leur vingt-cinquième année sans avoir reçu l'ordre de chevalerie, seront tenus pour non nobles, vilains et rustiques. J. de Guyse, t. XIII, p. 249.

[4] J. de Guyse, t. XI, pp. 133, 135, 141, 145, 149, 185, 187; Vinchant, p. 201.

lains, qui se confondit avec les Saint-Aubert, devenus sires de Chin [1].

Généalogie d'une des branches de la maison d'Oisy.

Gautier I d'Oisy.

Gautier II, premier châtelain de Cambray vers 977 (?).	**Sohier.**
Gautier III, châtelain jusqu'en 1045, qu'il fut assassiné. Il avait épousé Ermengarde.	**Gautier IV.**
Un fils mort jeune.	**Hugues**, châtelain en 1049, comme héritier de son oncle; épouse Ade de Mons, nièce de Richilde, comtesse de Hainaut.
	Hugues II, seigneur de Crèvecœur et d'Oisy, châtelain de Cambray; épouse Heldiarde de Boudour. Ils fondèrent l'abbaye de Vaucelles en Cambrésis, l'an 1132.
	Ermengarde, une de leurs filles, épousa Gérard de Saint-Aubert, dit *Maufillastre*, seigneur de Busignies.
	Gilles de Saint-Aubert, seigneur de Busignies, épouse Méhaut de Chin, dame de Berlaimont, fille de Gilles de Chin, célébré dans le roman, et de dame Ide de Chièvres.

Tournoi de la Garde-Saint-Remy.

Gossoin d'Oisy fut donc l'auteur de la régénération du jeune Gilles de Chin. Témoin de son changement, il ne le laissa pas respirer et se proposa de le conduire à un tournoi qui se donnait dans l'Ostrevant, à la Garde-Saint-Remy; car les tournois étaient fréquents alors et égayaient presque seuls avec la chasse la monotonie de l'âpre vie de château [2]. Mais auparavant, il fait prévenir le sire de Chin et sa femme Méhaut, que leur fils est chevalier, et bientôt il arrive lui-même avec le damoisel.

Dedens Cyn mènent moult grant joie, etc.

Le père, ravi d'avoir enfin un héritier digne de lui, veut l'accompagner au tournoi, et, au moment du départ, la mère lui fait une pieuse ex-

[1] Carpentier, P. I, ch. XII, pp. 217-249, et P. III, pp. 840-841; Delewarde, t. III, p. 39.

[2] Parmi les ballades d'Eustache Deschamps, il y en a une pour annoncer un tournoi, celui de l'*Aigle d'or*, à Paris; *Poésies* publ. par G.-A. Crapelet, Paris, 1832, gr. in-8°, p. 74; c'est un modèle de lettre de faire part.

hortation, qui rappelle, quoique moins longue, celle que le sire de Lalaing adresse à son fils Jaquet, qui venait de s'engager au service du jeune duc de Clèves [1].

Rasse de Gavre.

Avant de se mettre en route, le sire d'Oisy chaussa les éperons au jeune chevalier, et Rasse de Gavre lui ceignit l'épée. Ce Rasse de Gavre, grand échanson de Flandre, par droit d'hérédité, devait être le père de celui qui, après la mort de Gilles de Chin, épousa sa veuve [2].

Blason de Gilles de Chin.

Ce n'est pas tout; la coutume des armoiries était encore récente, quoique l'usage de symboles personnels, et en quelque sorte héraldiques, remontât aux époques les plus reculées [3]. Les tournois et les croisades avaient puissamment contribué à faire du blason une science, un code de lois. Il n'était donc pas possible de descendre dans la lice sans insignes armoriés.

Un escu d'or au col li pent.
Cil qui à lui armer entent,
Paint i ot I lion d'asur.

Si effectivement c'étaient les armes primitives des seigneurs de Chin, ils ne les gardèrent pas longtemps, et cela n'a rien qui doive surprendre; car, bien que le blason commençât à avoir sa jurisprudence et sa

[1] *Histoire du bon chev. messire Jacques de Lalain*, pp. 12-22.

[2] Voy. la note sur le v. 190; Ph. de l'Épinoy, *Antiq. et nobl. de Flandres*, p. 103; Carpentier, P. III, pp. 605-609; *Nobil. des Pays-Bas*, t. I, pp. 106, 138, 164, 200; De Francquen, *Recueil hist., généalog., chron. et nobil.*, Brux., 1826, in-4°, au mot *Gavre;* notre premier volume, pp. 670-671. M. le baron Jules de Saint-Genois analyse plusieurs chartes et diplômes relatifs à la maison de Gavre, dans son *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, Gand, 1843-1846, n°s 195, 763-765, 965, 1004, 1200. Fragment généalogique, mais qui commence seulement au XVIe siècle, dans A. Miræi *Rer. belg. chron.*, Antw., 1136, in-fol., p. 453. Sanderus marque parmi les manuscrits du seigneur de Meurchin, l'*Histoire de Loys de Gavre*, Bibl. man., t. I, p. 275. Nous présumons que c'est le roman publié par M. Kreins. Colins, *Hist. des choses les plus mémor.*, etc., pp. 62-63; *Nouv. arch. hist. des Pays-Bas*, t. V, pp. 342-343; Barrois, *Bibl. protypogr.*, n° 2,222.

[3] *Annuaire de la bibliothèque royale*, 1842, pp. 211, 212, etc.

Incertitude primitive des armoiries.

théorie minutieuse, en bien des cas, il dépendait encore des volontés individuelles. On changeait ses armoiries, on les modifiait, on les transmettait à d'autres, sans le concours ni l'approbation du souverain. Jacques de Hemricourt nous fournit plusieurs exemples de cette liberté [1]; il nous apprend même que les armoiries fixes n'ont été reçues au pays de Liége, si voisin du Hainaut, que vers l'an 1158, et c'est en 1137 que mourut notre Gilles de Chin. En ne se renfermant point dans les limites de cette province, on est en droit de dire que l'on ne découvrira nulle part d'armoiries vraiment dignes de ce nom, avant le XIe siècle [2]. Butkens ne craint pas même d'affirmer que le blason n'a été en usage en nos quartiers que peu avant l'an 1160, quoique le sceau de Robert-le-Frison, comte de Flandre, attaché à un acte de l'an 1072, porte un signe héraldique, c'est-à-dire un lion [3].

Toujours est-il que l'incertitude et l'arbitraire régnaient encore dans le blason au XIIe siècle.

Gilles de Chin, convenablement équipé, se rend au tournoi. Par St-George! le rude jouteur! ses coups d'essai sont des coups de maître,

Si qu'il abat
Ceval et cevalier tout plat [4].

Aussi le compare-t-on à Roland, ce thème éternel des trouvères. Le prix du tournoi lui est décerné tout d'une voix. Alors il se rend à Douay, où il traite plantureusement les chevaliers et les dames. Les ménestrels sont de la partie; point de fête en effet sans eux. On vit dans la suite, quand Baudouin VI reçut l'ordre de chevalerie à Spire, des *jongleurs*

[1] *Ibid.*, pp. 221, 222; Menestrier, l'*Usage des armoiries*, ch. V, pp. 140-153 : *Du changement des armoiries*.
[2] *Ibid.*, pp. 218, 219.
[3] *Annuaire de la Bibl. royale*, 1842, pp. 218, 221.
[4] Vers 222.

et des *jongleresses* que le jeune prince récompensa magnifiquement[1].

Tournoi du Gué de Meuvres.

Il n'était pas de quelques jours au château de Chin, qu'un nouveau tournoi l'en fit sortir pour aller au Gué de Meuvres, gros village près de Cambray, et berceau d'une famille illustre[2]. De nouveaux succès l'y

[1] Introd. au Ier vol. de Ph. Mouskés, p. cxxxix.

[2] Carpentier, P. III, p. 799, et *Preuves*, p. 15. L'explication proposée ici rend inutiles les conjectures exprimées dans la note sur le vers 336. En général il faut se défier des interprétations trop déliées, cherchées trop loin, et se tenir à la lettre autant que possible. Plus on est savant, plus on est exposé à de savantes erreurs. Ainsi dans l'*Heraclius*, publié par M. Massmann, avec une extrême richesse d'érudition et de critique, on lit p. 355, vers 6,462 :

Conjectures superflues. Erreurs de MM. Massmann, Barrois, Cooper.

Et par sa grant chevalerie
Est sainte église *el mont florie*
Viers dame (le) Dieu l'espiritable.

Il est clair que *el mont florie*, signifie *florissante dans le monde*, mais ce sens si simple et si naturel a échappé à M. Massmann, qui a découvert dans ces mots une localité inconnue, le *Mont-Fleuri*. « *Durch seine grosse Ritterlichkeit uber beseht die Kirche zum* BLUHENDE BERGE *(el mont florie)*. »

M. Barrois va plus loin. Dans un livre singulier, intitulé : *Éléments carolingiens*, Paris, 1846, in-4°, il fait, p. 87, dériver le mot *querquiet*, qui se trouve dans un document juridique de Lille au XIIIe siècle, du latin *quercus*, ou plutôt *quercus*, du wallon *quierquer*, attendu l'usage druidique de rendre la justice sous un chêne; et sur ce fragile fondement il conclut que le wallon est le gaulois septentrional ! Sans remonter aux druides, M. Barrois pouvait rappeler que de temps immémorial, ainsi que le dit J. de Guyse (t. XIII, p. 247), la coutume s'était établie dans le pays de Hainaut, toutes les fois qu'il se présentait des cas difficiles touchant une commune ou les nobles du pays, que les discussions, les plaids et les sentences fussent traités dans la place publique d'Hornus, *sous les chênes*. Le comte Baudouin VI ordonna qu'à l'avenir les affaires de ce genre seraient discutées dans son château de Mons, *superius in Monte*. Mais cela n'empêche point que *querquiet* ne vienne du latin *quaerere*. — Dans un de ses romans, intitulé le *Bourreau de Berne*, Fenimore Cooper a mis dans la bouche d'un de ses personnages un chant pastoral du pays de Vaux :

Lé, z'armaillé dei colombette
De bon matin se san léha,
Ha ! ah ! ha ! ah !
Liauba ! liauba, pro aria !

L'illustre romancier, linguiste médiocre, a pris des *colombes* pour des *vaches* et *l'aube* pour une de ces exclamations sans aucun sens qui entrent souvent dans le rhythme chanté. *La Revue nouvelle*, t. XIV, 1er avril 1847, Paris, in-8°, pp. 144-145.

attendaient. A son cri de *Berlaimont* [1], il semblait que la victoire fût toujours prête. Trois ans se passèrent dans ces exercices guerriers, et la renommée de Gilles de Chin n'avait fait que s'accroître : Cri de Berlaimont.

Moult est essauciez sez escus,
Par tout le mont est renomés,
Et de maintes dames amez,
Dont il n'estoit encor véus [2].

Gilles avait pour compagnons deux jeunes gentilshommes de noble lignée, Charles de Frasne [3], fils d'un pair de Valenciennes, et Hovel ou Hoel de Quiévraing [4]; mais son frère d'armes fut Gérard de Saint-Aubert, dit *Malfillastre* ou *Maufillastre,* fils de Gilles de Saint-Aubert, sénéchal de Hainaut (non pas boutillier, comme le dit Carpentier [5]), et de Berthe de Bouchain. Ils pressentaient que leurs deux familles n'en feraient bientôt plus qu'une. Ces confraternités guerrières étaient, au reste, dans les mœurs des nations germaniques. Les Grecs nous en offrent aussi le modèle. Charles de Frasne, Hoel de Quiévraing et Gérard de Saint-Aubert.

Gilles connut Gérard en allant à un tournoi à Maestricht, *en avauteire*, et la façon dont le poëte décrit cette rencontre n'est pas dénuée de grâce.

[1] Vers 14, 678, 708, 930, 953, 966, 992, 1007, 1584, 1589, 1592, 1606, 4,432, 4,446, 4,520, 5006, 5046, 5,153, 5,456.

[2] Vers 392.

[3] Note sur le v. 409; Giselbert, p. 58; J. de Guyse, t. XII, p. 301; Carpentier, P. III, p. 593; notre Ier vol., p. 667.

[4] Giselbert nomme, pp. 58, 84, 111, 175, un *Hoelus de Kauren*, dont il est fait, dans le J. de Guyse de M. de Fortia, un *Havel de Gaurain*, aujourd'hui *Gaurain-Ramecroix*, commune du canton de Leuze. Le texte de notre poëme semble lever la difficulté. Voir la note sur le v. 417 et notre premier volume, pp. 620, 621, aux mots *Caveren* et *Chauxen*. Ainsi on ne peut arriver à l'interprétation exacte de certains noms que par des tâtonnements successifs.

[5] P. II, p. 116. Le mot *boutillier* a été substitué mal à propos à celui de *sénéchal* dans la note sur le v. 431. Le Gérard Maufillastre qui intervint à un acte de l'an 1180 et dont la note parle, d'après Carpentier, n'était pas l'ami de Gilles de Chin, lequel, selon toute vraisemblance, vivait quelques années plus tôt.

La comtesse de Duras.

En passant avec son ami devant le château de Duras [1], près de Saint-Trond, Gilles fut remarqué par une noble dame à peine âgée de dix-huit ans, et qui était l'épouse du seigneur du lieu. Cette dame avait déjà entendu parler des hauts faits de notre chevalier, et, en le voyant,

Gilles de Chin aime pour la première fois.

. . . . une estincèle
Le point au cueur sous la mamèle,
Qui tout le cors li fait frémir,
Muer color et empaslir [2].

Le commencement de cette passion est peint avec naïveté et d'une manière intéressante. La dame de Duras retient Gilles de Chin pour son chevalier au tournoi de Maestricht, et, comme *pleige* de leur mutuel engagement, elle lui envoie en secret, par une de ses demoiselles, une ceinture et une manche:

Gilles de Cyn tenoit la mance
Qu'on li avoit le jor donnée,
Et la çainture à or ouvrée;
A sa char nue l'a tost çainte [3].

Protégé par ce double talisman, il échappe aux plus terribles coups; lui et Gérard de Saint-Aubert se distinguent autant par leur adresse et leur force que par leur courage. Le *quens* de Clèves et celui de Looz étaient parmi les tenants. Il y avait là aussi beaucoup de chevaliers du pays de Trèves qui s'acharnaient sur le comte de Duras. Gilles, se souvenant de la femme, court délivrer le mari, et gagne ainsi son amitié. Ne devait-il pas être l'*ami de la maison,* d'après une loi immuable et aussi ancienne que le monde?

Les comtes de Clèves et de Looz.

[1] *Duras*, dit la table de J. de Guyse, t. Ier, p. 247, *petite ville de Flandre!*
[2] Vers 503.
[3] Vers 641.

Le combat avait eu lieu aux portes de Maestricht. Rentrés dans la ville, Gilles et Gérard reçoivent la visite du comte de Duras, qu'ils retiennent à souper. Une bonne table était déjà un moyen de gouvernement et d'influence :

Li osteus resplent et esclaire, Banquet.
Com s'il fust none ou miédis.
Bèles parolez et biaus dis
I font assés et grant déduit
Li ménestrel toute la nuit;
Li uns cante, l'autrez vièle,
Le tiers estive et calemèle; Conteurs.
Li quars dez aventurez conte [1].

Cette description a beaucoup d'analogie, pour les détails, avec celle-ci, tirée, entre mille, du *Chevalier à l'épée :*

Moult ot au chastel grant déduit
De dames et de chevaliers,
Et fu moult riches li mengiers
Que li sires fist atorner.
Mès je ne me voil demorer
A aconter quel li mès furent,
Mès assez mengièrent et burent.
Quant mengié orent à plenté
Et li doblier furent osté,
Cil léchéor dont molt i ot
Mostra chascuns ce que il sot.
Li uns atempre sa vièle,
Cil flaüste, cil chalemèle,
Et cil autres rechante et note
Ou à la harpe o à la rote;
Cil list romanz et cist dist fables [2]. Romans et fabliaux.

[1] Vers 775.

[2] Vers remarquable. Les romans de longue haleine *se lisent*, *on dit* les fabliaux, dont le récit est plus court.

Cil chevalier juent à tables
Et à eschès de l'autre part,
O à la mine o à hasart [1].

L'heure du repos venue, Gilles ne peut trouver le sommeil; toutes ses pensées s'adressent à la comtesse de Duras. Les sentiments qui l'agitent sont exprimés par le poëte avec beaucoup de naturel et de vérité.

Princes qui assistent au tournoi de Maestricht.

Le lendemain, le tournoi recommence. Les comtes de Clèves, de Looz (ce nom s'écrit *Loos, Looz, Los, Loz,* et en flamand *Loen*), d'Hochstade [2], de Salm [3], de Berg et d'Are, le duc de Louvain ou de Brabant, le duc de Limbourg, le comte de Namur, le comte de Juliers, le comte de Duras s'escriment bravement dans la mêlée.

Le comte de Duras.

A en juger par la chronologie, le comte de Duras, qui vivait à la fin du XIe siècle, était Otton, issu de la maison des comtes de Looz, et qui épousa, selon Mantelius, Ode, fille et héritière de Giselbert de Duras, de la première maison des comtes de ce nom [4]. Cet Otton devait exister encore en 1101, puisque Giselbert, souscrivant cette année un diplôme de l'empereur Henri III, se signe *Gislebertus, filius Ottonis comitis.*

Le comte d'Hochstade.

Le comte d'Hochstade, château jadis célèbre entre Caster et Grevenbruck, sur la rivière d'Erft, était ou Gérard Ier, vivant en 1074, ou Gérard II, sire de Wickerode, qui paraît dans un acte de l'an 1115 [5]. N'oublions pas que Thierri réunissait, en 1166, les comtés de Daelhem

[1] Legrand d'Aussy, *Fabliaux*, Paris, 1829, in-8°, t. Ier, *Appendice*, p. 11. Cf. *La poésie des troubadours*, par Fréd. Diez, tr. par le baron Ferd. de Roisin, Paris, 1845, in-8°, pp. 46, 48, 49; ces passages sont relatifs aux fêtes de cour.

[2] Le comte d'Hochstade est celui qui, dans les *tournois de Chauvency*, est appelé *Hastat*, *Hastac*, et que l'éditeur n'a pas reconnu, vers 895, 4,258, et p. 2 du *Commentaire*.

[3] Le savant Le Beuf s'est évidemment trompé en traduisant *Saumes en Ausay* (Salm en Alsace), par *Salmaise en Auxois. De l'état des sciences de* 1031 *à* 1214, Coll. Leber, t. XV, p. 26, note.

[4] Mantelii *Hist. Lossensis*, pp. 56, 58.

[5] *Mém. de l'Acad.*, t. VIII, *Suppl. à l'art de vérifier les dates*, p. 22; Butkens, *Troph.*, t. II, p. 320.

et d'Hochstade, et qu'en 1213, Lothaire joignait à ces comtés celui d'Are [1].

Les comtes de Looz et de Vale ou Dale.

Le comte de Looz devait être Arnoul II [2]. Il est, en outre, question d'un *comte de Vale* ou *Dale*, sur lequel la note du vers 871 offre une explication conjecturale, qui nous devient inutile depuis que nous avons rencontré des chartes où des comtes *de Dale*, en latin *de Valle*, sont mentionnés, et que ce nom s'est présenté à nous en compulsant avec un redoublement de soins les annales [3] de la Westphalie.

Tous ces grands noms ne peuvent défendre ceux qui les portent contre Gilles de Chin et Gérard Malfillastre. Celui-ci, monté sur son bon roussin *Fauveil* [4], charge vigoureusement ses adversaires : Gilles enlève au

[1] *Mém. de l'Acad.*, t. VIII, pp. 23, 25, 40, 41, 43, etc., etc.; notes sur les vers 475, 865, 870, 871, etc.

[2] *L'Art de vérifier les dates*, éd. de Saint-Allais, in-8°, t. XIV, p. 256; notre Ier vol., p. 708.

[3] An. 1221. « *Robertus, dominus de* Aisse, *notum facit quod jurisdictionem sive justitiam* COMITI DE VALLE ET DIEKIRKE, *quam pater ejus ejusque antecessores pacifice possederunt, et universos proventus de eadem jurisdictione procedentes, Domino suo Waleramo, duci de* Limborg *et comiti de* Luxemburg, *communicaverit, ita ut medietatem proventuum inde provenientium ipse et haeredes ejus sint recepturi, alteram vero medietatem comes de* Luxemburg *ejusque haeredes sint habituri. Act. anno* 1221, *mense Decembri* » (se trouve en copie dans le *Recueil des chartes de Luxemb., de la Chambre des Comptes*, t. Ier, fol. 3 et verso). Indépendamment de cette pièce, nous lisons, dans l'histoire de Westphalie, que le comte Guillaume de *Dale*, fils du comte Otton et de Cunégonde de Bronckhorst, était, vers l'année 1302, gendre du comte Louis d'Arnsberg. J.-G. Seibertz, *Dipl. Familien Gesch. der alten Grafen von Westfalen*, Arnsberg, 1845, in-8°, p. 210. Le comte *Ludolfe de Dasle* (Dale) est témoin à une charte de l'an 1164, donnée par l'archevêque de Cologne Renaud. Haeberlin, *Analecta medii aevi*, p. 201; J.-G. Seibertz, *Urkundenbuch zu Lands-und Rechtsgeschichte des Herzogthums Westfalen*, Arnsberg, 1809, in-8°, t. I, p. 70.

Un *Ludolfe de Dasle* est mentionné également avec *Gérard, comte d'Are*, dans une charte de l'an 1197, rapportée par Chr.-Jac. Kremer, *Akad. Beitr. zur Gulch-und Bergischen Geschichte*, Manheim, 1781, in-4°, t. III, *Urkund*, p. 65.

Les armoiries de la maison de Dale se voient dans l'*Historia comitatus Benthemensis* de Jung, tab. I, n° 4, *Cod. dipl.*, 55. Enfin un document plus explicite et plus complet est un mémoire récemment publié par M. E.-Z. Mooyer, sur les comtes de Dale, pp. 153-194, des *Westphalische provincial Blätter*, IIIes Band, IVtes Heft, Minden, 1846, in-8°, Cf. Van Spaen, Van Raet, Von Vogelskamp, Niesert, etc.

[4] V. 847.

comte de Berg sa noble monture, appelée *Miserins* ou *Misérion* [1], qui partagea si longtemps ses propres dangers. Plus tard, il eut pour coursier *Chareçon* [2] ou *Charençon;* mais le souvenir de *Miserins* ne fut pas effacé.

[1] V. 934.

[2] Vers 4518. Fidèle à notre coutume, bonne ou mauvaise, de saisir toutes les occasions de compléter ou de rectifier nos recherches et nos idées antérieures, nous allons ajouter à la double liste des chevaux merveilleux et poétiques que nous avons insérée dans l'introduction au second volume de *Philippe Mouskés* (pp. CXI-CXXI) et dans celle du *Chevalier au Cygne* (CXIV-CXXXI). Nous continuons de suivre l'ordre alphabétique. L'astérisque indique les noms déjà mentionnés.

Additions à nos listes des coursiers célèbres, merveilleux ou poétiques.

* BABIECA. Parmi les pièces en vers qui précèdent les quatre premières parties de *Don Quixotte*, de l'édition de Bruxelles, 1611, il y a un sonnet espagnol en dialogue entre *Babieca*, jument du Cid, et *Rossinante*, palefroi du chevalier de la Manche. Le *Bibliophile belge*, t. IV, p. 29, n° 71.

BAKHCHE (*éclair*), cheval de Rustem, dans le roman persan de Ferdousi. Cet auteur s'étend avec complaisance sur l'intelligence merveilleuse et la faculté surnaturelle de la parole donnée à ce coursier qui, protégeant le sommeil de son maître, tua un lion élancé de la forêt pour le dévorer, trait qui rappelle le cheval de Graelent, dans un *lai* de *Marie de France*. Il s'échappa d'une rivière, et, affligé de ne pouvoir retrouver son maître, il se retira dans la forêt, sans se reposer jamais ni la nuit ni le jour. Il frappait la terre de ses pieds et hennissait si fortement qu'il fut entendu par tous les habitants du pays. Plusieurs, qui avaient espéré de le prendre, n'en purent jamais approcher. Il s'enfuyait dès qu'il apercevait quelqu'un, et il n'y avait plus moyen de s'en saisir. La tradition rapporte que chaque année ce cheval revenait près de la rivière le jour où il avait perdu son maître; ne le trouvant pas, il courait çà et là, creusait la terre de ses pieds et remplissait l'air de ses hennissements. A. Mazuy, *Trad. de l'Arioste*, t. I, p. 52. Panizzi, *Orlando*, London, 1830, t. I, p. 251, note.

* BAYARD. M. Panizzi croit que l'histoire de Bayard est d'origine bretonne; *Orlando*, t. I, p. 59. Bayard, dit M. Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal*, Paris, 1844, p. 75, avait la taille d'un cheval ordinaire, lorsqu'il ne portait qu'un des frères Aymon, et s'allongeait lorsqu'il les fallait porter tous quatre.

BLAUNCHARD, cheval de Launfal, dans la traduction du *lai* de *Marie de France*, par Thomas de Chestre.

* BROIEFORT ou BEIFFROR. Ce cheval d'Ogier donne lieu à plusieurs scènes touchantes, lorsque, après l'avoir perdu, Ogier le retrouve au fort de la bataille, et en est reconnu :

Mix le connut que nus vallès s'amie,

lorsque, plus tard, comme le cheval de Rustem, il sauve la vie à son maître endormi, qu'il réveille au moment où un grand péril le menace; lorsque, dans une vive allocution, Ogier sans secours et entouré de cent mille ennemis, déclare à Broiefort qu'en lui est sa seule espérance; ou lorsque, par ses piaffements et ses hennissements, le bon destrier répond à son maître, mieux qu'il ne l'eût pu faire par la parole; quand enfin resté seul avec ce fidèle compagnon dans une forteresse où tous ses gens ont été tués, Ogier prend soin de Broiefort comme de lui-même. *Journal des Savants*, août 1841, p. 482.

CALABRE. Nom que Jean d'Ennetierres donne au cheval de Jacques de Lalaing, dans le poëme qu'il a consacré à ce *chevalier sans reproche*, Tournay, 1633, in-8°, p. 69.

CHAREÇON ou plutôt CHARENÇON. Voir le texte de cette introduction.

* CHEVILLARD. Si Pierre de Provence et Maguelonne, sa mie, l'ont monté, Gauvain, dans les romans de la *Table Ronde*, Firouz-Schah et la princesse de Perse, dans les *Mille et une nuits*, ne se montrent pas moins hardis écuyers. Sur le * *cheval de fust* de Croppart, roi de Hongrie, on peut consulter A. Mazuy, *Traduction de l'Arioste*, t. I, p. 96.

Parmi les champions contre qui lutta Gilles de Chin, le riche comte

Dahis. Voy. **Helwch**.

Drapé. On donne, à Aigues-Mortes, le nom de *lou Drapé* à un cheval fabuleux, qui, la terreur des enfants, les retient un peu sous l'aile de leurs parents et supplée à la négligence des mères. On assure que quand *lou Drapé* vient à passer, il ramasse sur son dos, les uns après les autres, tous les enfants égarés et que sa croupe, d'abord de proportion ordinaire, s'allonge au besoin jusqu'à contenir cinquante et cent enfants, qu'il emporte on ne sait où. J. Collin de Plancy, *Dictionnaire infernal*, 1844, p. 182.

* **Fauvel** de Chypre, et **Liard** de Paris, chevaux du roi Richard, dans le poëme anglais de ce nom :

Favell off Cypre, ne Lyard of Prys.

Robert de Brunne appelle *Phanuel* (*Chron.*, p. 175) un cheval dont il altère le nom réel :

Sithen at Japhet was slayn Phanuel (Fauvel) *his stede,*
The Roumans telles gret pas ther of his douhty dede.

Warton, *Hist. of english Poetry*, 1840, t. I, p. 164; voir *ibid.* la note de M. Frédéric Madden sur le mot *Fauvel.*

Fauveil, cheval de Gérard de Saint-Aubert, dit *Malfillastre*. Voir le texte.

Freyfaxi, un des chevaux merveilleux de l'*Edda*.

Gringalet ou * **Gringolette**. *Gringuljet mit den rothen ohren*, Gringalet aux oreilles rouges est le cheval de Gauvain, dans le Parcival de Wolfram d'Esschenbach. Le roman de Chrestien de Troie, *Erec et Enide*, offre ce passage :

Kex i vint le seneschax
. . . .
Prist le cheval et monta sus......
Galopant sur le *Gringalet*.

Ce nom venait sans doute de ses formes délicates. Voir San Marte (Schulz), *die Arthur Sage*, Quedlinb. und Leipz., 1842, p. 312.

Helwch. Un poulain fameux, nourri dans les tentes de Ryah, ayant fécondé la jument Helwch, l'arabe Jabis, le maitre du poulain, dans un accès de jalousie, frappa avec fureur la jument pour détruire sa future portée; mais elle n'en conçut pas moins heureusement, et, au bout d'un an moins quelques jours, elle mit au monde un poulain parfait qu'on appela *Dahis* (qui est frappé). L'histoire de ce cheval est un long épisode du roman d'*Antar*. E.-J. Delécluze, *Roland et la chevalerie*, Paris, 1845, t. II, pp. 324-360.

Noir (cheval) de Dietrich von Bern ou de Théodoric, sur lequel une tradition prétendait qu'il était descendu vivant aux enfers. W. Grimm, *die Deutsche Heldensage*, Goett., 1829, in-8°, p. 38.

Noir (cheval) du chasseur sauvage ou de la *Mesnie Hellequin*. La chronique anglo-saxonne, publiée par Gibson, contient sur cette croyance superstitieuse ce passage que nous n'avons pas encore vu cité; nous nous servons, comme de juste, de la traduction latine. En 1127, l'abbaye de Burch en Angleterre, avait été donnée par le roi à Henri de Poitou (*Heanricus de Peitowe*), prêtre contre qui la volonté de Dieu s'était manifestée plus d'une fois : *Non quisquam arbitretur nos verum non dicere, fuit enim probe cognitum per totam gentem, quod postquam is eo pervenisset, scilicet die dominica in qua cantatur* Exurge quare O. D., *statim visi sunt et auditi complures homines venantes. Venatores erant nigri et magni et deformes; et eorum canes nigri et oculos lati et immanes; equitabant etiam in* NIGRIS EQUIS *et nigris cervis. Hoc fuit visum in eo ipso ferarum saltu in oppido de Burch et in omnibus sylvis quae erant inter illud oppidum et Stanford : et monachi audierunt sonitum cornuum quae inflarunt illi noctu. Viri fide digni qui eos observabant noctu, dicebant arbitrari se*

Le comte de Nassau.

de Nassau [1] le férit si durement qu'il l'abattit sur une bruyère. Mais bientôt il se releva et prit complétement sa revanche.

Il était temps que le tournoi finît. On conduisit notre chevalier à Maestricht, où les comtes d'Are et de Nassau, ses prisonniers, se rachetèrent moyennant 50 marcs chacun. Au récit sont mêlés des souvenirs d'Olivier et de Roland.

Avant de partir de la ville, ni lui ni Gérard de Saint-Aubert n'oublièrent leurs hôtes et les ménestrels [2] : ils distribuèrent

Roncis et dras et palefrois [3].

Il leur resta cependant environ vingt chevaux de leurs prises et un butin considérable :

non pauciores fuisse quam viginta aut triginta qui cornua sonuerunt.—*Chronicon saxonicum,* Oxonii, 1692, in-4°, p. 232. Cf. notre premier vol., p. 798, au mot *Winendale.* Suivant M. de la Basse-Mouturie, la légende du *Chasseur éternel* est encore populaire dans le Luxembourg. *Itinéraire du Luxembourg germanique,* Luxemb., 1844, in-8°, pp. 413-418.

PHANUEL. Voyez FAUVEL.

VEGLIANTINO ou VIEILLANTIN, * VIELLANTIN. Panizzi, *Orlando*, t. II, p. 195.

Cette estime, cette espèce de culte pour certains coursiers se retrouve, nous le répétons, dans tous les temps et dans tous les lieux. Dans les inscriptions du Behistun (antique Médie), où l'on a cru reconnaître l'histoire de Darius, fils d'Hystaspes, on présume avoir lu : « Le roi Darius dit : je suis le roi Darius, roi des Perses. Ormazd me » donna ce royaume par le *secours d'un cheval d'une excellente vertu.* »

Un noble Gallo-Romain du midi de la France, nommé Datus, au VIIIe siècle, préférait son coursier à sa mère, qu'il laissait égorger par les Sarrasins. Cette horrible histoire est racontée en vers latins par Ermoldus Nigellus, *Carm.*, lib. 1, V, 95. Cf. Mary-Lafon, *Hist. polit. et litt. du midi de la France,* Paris, 1842, t. I, p. 368.

Pour finir, nous ne rapporterons plus que ce passage où Dietmar de Mersebourg décrit une coutume des Luitizen ou Wilzen : *equum, qui maximus inter alios habetur, et ut sacer ab his veneratur, super fixas in terram duorum cuspides hastilium inter se transmissorum, supplici obsequio ducunt, et, praemissis sortibus, quibus id explicavere prius, per hunc quasi divinum denuo augurantur.*

Voilà bien des particularités sur un point auquel nous nous sommes longtemps arrêté. M. L.-Ph.-C. Van den Bergh ne s'en est cependant pas aperçu au mot *paarden* (chevaux) de son Dictionnaire mythologique *(Proeve van een kritisck woordenboek der nederduitsche Mythologie,* Utrecht, 1846, in-8°, pp. 181-186). Il est vrai que c'est une chose extraordinaire quand il cite un auteur qui a écrit en français.

[1] V. 987.

[2] V. 1026.

[3] V. 1030.

XX chevaus ont de remanant,
Il samblent estre marchéant
Qui vont à foire ou au marcié[1].

Seconde visite au château de Duras.

En quittant Maestricht, ils se dirigent vers le château de Duras, où Gilles de Chin était rappelé malgré lui. La comtesse, qui ne l'avait pas oublié, s'était informée avec empressement du preux qui avait le *mieux fait* au tournoi, et son mari lui avait désigné un chevalier qui n'avait pas vingt ans et qui portait pour enseigne une manche de sa dame *bien acesmée et bien polie*[2]. Il y a de l'adresse, et nous ajouterons même un instinct de la bonne comédie, à mettre dans la bouche d'un mari l'éloge de l'homme que sa femme aime en secret et à lui faire dire tout ce qui peut attiser cette tendresse naissante. Seulement il peut paraître singulier que le comte de Duras parle de Gilles de Chin comme d'un étranger, puisqu'il l'avait reçu dans son manoir et que lui-même l'était allé visiter à Maestricht.

A peine le comte a-t-il aperçu le varlet qui portait l'écu du chevalier, qu'il court à sa rencontre, s'empare de ce pavois rompu en mille endroits, et le montrant à la comtesse, lui dit :

Dame... esgardez chà,
Veci l'escu au chevalier,
Ne le tenés mie à lanier
Qui teil escu fors d'estor porte[3].

Gilles et monseigneur Gérard entrent bientôt dans la forteresse, où ils sont reçus à grand honneur. En revoyant la comtesse, le sire de Chin

Ne seit qu'il onques faire puisse,
Près va sez cuers ne muert d'anguisse[4].

[1] V. 1035.
[2] V. 1057.
[3] V. 1094.
[4] V. 1130.

Aveu.

La comtesse n'est pas moins agitée. L'aveu qu'ils se font mutuellement est plein de pudeur et de retenue. La dame de Duras cependant ne cache point l'état de son âme, mais elle recommande à son serviteur la discrétion la plus entière. Elle n'était pas de ces beautés qui, suivant l'originale expression de Bayle, *prennent un soin extrême d'être charmantes.* La nature avait fait tous les frais de ses grâces, quoiqu'elle y mêlât un peu de cette coquetterie que n'ignore aucune femme, pas même la plus novice.

Mœurs du temps. L'amour dans l'état de mariage.

Les romans de chevalerie sont, on le sait, remplis de semblables scènes, qui ne respirent pas toujours une moralité très-sévère. M. Fauriel [1] a parfaitement caractérisé ces liaisons moitié mystiques, moitié charnelles. Les convenances du mariage féodal plaçaient les intérêts avant les affections. Les femmes, soumises à de rudes maîtres, reléguées au fond de sombres castels, condamnées à l'ennui et au désœuvrement, en subissaient les conséquences inévitables. Le joug légal qui pesait sur elles, rendait plus séduisantes ces adorations secrètes, ces hommages de la galanterie et du dévouement, qui répondaient aux besoins les plus intimes de leur cœur. Elles étaient (quel attrait!) à la fois chastes et presque coupables; la vertu pouvait se livrer avec sécurité à des faiblesses en quelque sorte permises par l'opinion et qu'elle érigeait même en actions louables; l'épouse obéissante et captive recouvrait sa liberté, elle commandait à son tour. Quoi de plus flatteur, en outre, pour la vanité et même pour la tendresse, que d'exercer un empire absolu sur des hommes que tous les autres admiraient ou redoutaient, d'amollir

[1] Fauriel, *Hist. de la poésie provençale*, Paris, 1846, t. Ier, pp. 479 et suiv. Raynouard, *Choix de poésies orig. des troubadours*, Paris, 1817, in-8°, t. II, pp. v, vii et suiv., xxiii, ciii-cxxiv; *Annuaire de la bibl. royale*, 1841, pp. ii, 135-152; 1842, pp. 195-198; C. Frh. Von Aretin, *Ausprüche der Minngerichte*, Munchen, 1803, in-8°, pp. 61, 117, etc.; *Essai sur les cours d'amour*, par Fréd. Diez, trad. par le baron Ferd. de Roisin, Paris, 1842, in-8°, pp. 77 et suiv.; Éd. Brinckmeier, *Die provenzalischen Troubadours*, Halle, 1844, in-8°, pp. 47 et suiv.; le baron E. van Bemmel, *De la langue et de la poésie provençales*, Brux., 1846, in-18, pp. 213-223, etc.

des cœurs de fer, de soumettre des natures indomptées et terribles?

Les tournois étaient principalement des occasions d'intrigues amoureuses; les femmes y paraissaient dans toute leur beauté et leur coquetterie; les hommes y déployaient bonne mine, adresse, vigueur, courage. Les premières ambitionnaient naturellement les hommages des chevaliers vainqueurs, et les démonstrations qu'autorisait l'usage cachaient souvent des relations plus étroites qu'il n'aurait pas légitimées :

O! resgardez à quel escil,
Dames, cis chevalier se mètent
Terres et cors pour vos endètent
Et or sont en péril de mort.
. . . .
Tout est por vos amours conquerre [1].

Encore Jacques de Lalaing.

Ce fut aussi dans une passe d'armes qu'un autre chevalier du Hainaut, l'aimable et naïf Jacquet de Lalaing, que nous aimons à citer, attira l'attention de deux grandes dames, les duchesses d'Orléans et de Calabre [2], divisées par la jalousie dès le premier instant, et dont l'une lui envoya une guimpe garnie de perles et bordée d'une franche d'or, l'autre une manche éblouissante de pierreries [3], ce qui ressemble au présent fait par la comtesse de Duras à Gilles de Chin [4].

Le comte de Hollande et celui de Clermont.

Malgré la tolérance avec laquelle on souffrait ces amours, quand elles étaient discrètes et contenues, il arrivait quelquefois que des maris peu faciles et peu endurants s'irritaient d'une galanterie dont ils soupçonnaient l'innocence et qu'ils s'en vengeaient d'une manière éclatante.

[1] J. Bretex, *Les tournois de Chauvency*, Valenc., 1835, in-8°, pp. 52-53.

[2] C'est à cause de cette duchesse que le cheval de joute de Gilles de Chin est appelé *Calabre* par d'Ennetières.

[3] Sur ces manches qui meublent plusieurs écus d'armes, voir Menestrier, *Origine des orn. extr. des armoiries*, p. 403.

[4] *Hist. du bon chev. messire Jacques de Lalain*, p. 45.

« En l'an mil ij^c xxxiiij, raconte une vieille chronique [1], s'en allèreut » ledit Florens, comte de Hollande, et le duc de Clèves, son cousin, et » plusieurs autres seigneurs des Allemaignes, à un tournoy à Cleremont, » lequel tournoy le comte de Cleremont avoit fait cryer à la requeste et » par le conseil de sa femme, car sa femme amoit très-parfaitement le » comte de Hollande, non obstant qu'elle ne l'eust oncques veu, mais » pour ce qu'elle avoit beaucop oy dire de sa vaillance, car à toutes » cours et tournois souloit-il gaigner le prix, et pour ce fist la dame de » Cleremont tenir court à tournoy à Cleremont, adfin que le comte de » Hollande y venist et qu'elle peust le veoir; et le comte de Hollande, » qui pas ne sçavoit que la dame de Cleremont l'amoit si fort, y alla, » et quant il vint et fu sur les rens, là où les seigneurs joustoient et » tournoyoient, ladite dame demandoit souventes fois lequel est le » comte de Hollande, et tant que on luy dist : — Dame, c'est celuy qui » si vaillamment arme d'or à un lion de geulle. — Esse cely le comte » de Hollande, dist la dame? — ils respondirent : Oyl. — Le comte de » Cleremont incontinent dist à sa femme en grant yre : — Dame, » celuy que vous verriés si volentiers en vie, verrés-vous avant qu'il » soit vespre mort. — Quant la dame vyst ce, elle estoit moult per- » plexe et dollente, et l'eust volentiers seigniffié et fait sçavoir au » comte de Hollande, mais elle ne le peult secrètement faire, et aussy » le comte de Cleremont s'en alla hastivement sur les rens, à tout » beaucop de gens armés et tua soubdainement le comte de Hollande. » Et quant le comte de Clèves, son cousin, le sceult, il se mist hastive- » ment sur les rens, et en revengance de son dit cousin, tua tout à cop » sur le meismes lieu et de sa main ledit comte de Cleremont, et en- » chassa tous les Franchois hors des rens, et tua tous ceulx qui à temps » ne s'enfuirent. Et ainsi s'en party ceste gent ès tournoy à grant envie » et tristesse, lequel estoit encommenchié en grant joie et liesse; et

[1] *Bull. de la Commiss. royale d'histoire*, t. XII, p. 258.

» ladite dame de Cleremont en prinst une grande maladie, telle qu'elle » n'en menga onques pain après ledit fait eschu, pour ce qu'il sembloit » qu'elle avoit esté cause et coulpable de la mort dudit comte de Hol- » lande, et mouru bien en brief. »

Le comte de Duras paraît avoir été de composition plus facile; cependant l'on se défiait de lui et l'on cherchait à lui dérober la connaissance de la vassalité amoureuse qui rendait Gilles de Chin l'homme lige de la comtesse; car l'amour aussi avait pris les formes de la féodalité. Ces précautions, ces craintes, ces mystères n'étaient, au fond, qu'un charme de plus.

En quittant de nouveau le château de Duras, notre chevalier offrit à sa dame un anneau d'or :

« Enseignez sont de notre amour;
Pour cele foi que je vous doi,
Ne manderés, se l'anel voi,
Nule coze que je ne face...[1] »

La comtesse change les armoiries de Gilles de Chin et lui donne celles qui ornent encore l'écusson des Berlaimont.

Restée seule, la comtesse se retira dans son appartement pour mieux se livrer à ses regrets. Pendant que sa pensée errait en liberté, ses regards tombèrent sur les bords d'une courtine ornée d'écussons. Il y en avait un de vair à trois fasces[2] de gueules. Ces armes lui parurent riches et belles, et elle résolut de faire fabriquer à Gand, ville renommée pour cette espèce d'industrie, un harnais ainsi armorié. Telle est, suivant le poëte, l'origine des armes nouvelles de Chin et de Berlaimont[3], qui

[1] V. 1206.

[2] Le texte dit *bares*, mais il est évident que, dans cette rencontre, ce mot a le sens de *fasces* Cf. vers 5,428.

[3] Christyn met une différence entre l'écusson de Berlaimont et celui de Chin, en ajoutant au second un franc canton d'argent, qui peut, en définitive, être considéré comme une simple brisure. *Jurisprud. heroïca*, I, 199, et (H. Delmotte), planche 1re, nos 1 et 2, des *Rech. hist. sur Gilles, seigneur de Chin.*

antérieurement étaient, comme on l'a vu, d'or à un lion d'azur. Nous avons déjà eu occasion de remarquer que de pareils changements n'étaient pas inusités à cette époque. De toutes manières, le récit de François de l'Allouette doit être relégué parmi les fables [1].

Ne confondons pas, au surplus, les sires de Berlaimont, dans le canton d'Avesnes, avec la famille patricienne de Berlaimont, qui portait d'azur à la bande d'argent chargée de trois aigles de sable [2].

Tournoi de Trazegnies.

Les tournois, en ce temps-là, se succédaient presque sans interrup-

Fable rapportée par l'Allouette.

[1] *Hist. et descript. généal. de la maison de Coucy*, liv. II, chap. VII : « Environ l'an 1080, au » temps du roy Phelippe, premier fils de Henri, petit-fils de Hue Capet, les Turcs commen- » cèrent à se montrer, et lors Solyman, frère de leur roy, ayant prins l'Arménie, la Palestine, » Capadoce et la cité d'Antioche, courant sus aux chrestiens qui alloyent en pèlerinage en Jéru- » salem, et commençant de faire beaucoup d'outrages et usurpations sur la chrestienté : ces trois » frères, poussés d'un saint zèle et magnanimité de courage, firent entreprise d'aller combattre » cet ennemy public, amenèrent à leur ayde grand nombre de bons chevaliers, et aucuns de » leurs parents et alliez, entre autres le sieur de *Berlemont*, beau-frère dudit de Marle, les sieurs » de Longueval, de Chastillon, de Torsi et de *Chin*. Leur voyage fut si heureux et Dieu favo- » risa tellement leur entreprise, qu'estant passez la mer, ils ne trouvèrent force quelconque » dont ils ne vinssent à bout : et autant de Sarasins qu'ils rencontrèrent en armes, ils les défi- » rent : dont le soudan se trouvant estonné et surprins comme de chose non espérée, assembla » en toute diligence son armée et adonc se serrèrent et mirent en ordre par le commandement » dudit de Marle, qui estoit chef des troupes françoises. Et comme chacun cuida prendre et » vestir sa cotte d'armes, et ne se pouvant recouvrer à propos, pour ce qu'elles estoient dedans » les paniers, qui estoient retirez et écartez au bagage desdits de Marle, de Coucy et Vervins, » coupèrent leurs manteaux qui estoient d'escarlate fourrez de pavez de vair : et en distribuè- » rent des pièces aux autres seigneurs, qui les percèrent, mirent la teste dedans, et si en firent » des bannières; et soudain que ledit de Marle les eut disposez, animez et encouragez au combat, » ils saillirent si furieusemeut sur leurs ennemis (qui estoient dix contre un) qu'ils les renver- » sèrent, tuèrent et déconffirent tous : et s'y prindrent prisonniers le soudan et le roy de » Turcquie, son frère, dont ils tirèrent cent mil besans d'or, sans les fraiz de leur voyage, qu'ils » parachevèrent jusques en ladiste ville de Jérusalem, dont ils retournèrent tous en grande » allégresse en leurs maisons, pleins d'honneurs et de gloire d'aussi heureuse et triumphante » victoire, dont, pour éternelle mémoire, ils conclurent et résolurent de n'avoir porté jamais » autres armes que des métaux et couleurs qui se rencontrèrent esdittes pièces de drap vermeil » et de vair, selon la devise qui en fut faicte par le hérant et roy d'armes de Hongrie, comme il » at esté veu cy-dessus. » Cf. Christyn, *Jurispr. her.*, t. I, pp. 199-200 (H. Delmotte), pp. 53-54.

[2] Carpentier, P. III, p. 219.

tion. Le noble sire de Trazegnies venait d'en annoncer un dans sa terre [1], qui fut témoin de tant de faits chevaleresques, et qui, depuis sept siècles environ, est possédée par les héritiers et les descendants de la race illustre qui d'abord la posséda. Gilles de Chin y vint avec sa nouvelle armure et vainquit le comte d'Hochstade. Charles de Frasne, qui ne le reconnaissait pas sous son déguisement, le croyait pris ou mort, mais bientôt il put s'assurer qu'il était plein de vie en voyant un chevalier s'attaquer avec impétuosité au duc de Brabant, au cri si redouté de *Berlaimont!* On pense bien que ce fut encore Gilles de Chin qui remporta le prix de la joute.

Vision de Gilles de Chin. Lettres venues du ciel.

Mais ces exercices profanes ne pouvaient suffire à un guerrier de ce mérite. Le Sauveur lui apparut et lui remontra toutes les souffrances de sa passion. Le lendemain, en s'éveillant, il trouva sur son lit des lettres tombées du ciel, lettres qu'il était incapable de lire, en preux chevalier qu'il était, mais qu'il donna à déchiffrer à un prêtre qui

> Li a dit que Jéhsuscris,
> Si com tiesmoing li escris,
> « Par ses lettrez vous prie et mande,
> E aprez chou si vous commande
> La crois à prendre sans targier [2]. »

Les lettres venues d'en haut n'étaient pas rares dans ce bon temps. En 755, saint Pierre écrit à Pepin-le-Bref [3]. Une lettre envoyée du ciel à Plectrude, femme de Pepin de Herstal, fut l'origine de la fondation de l'abbaye de Saint-Hubert [4].

[1] Voir la note sur le vers 1409, notre tome Ier, pp. 780, 781, et Le Mayeur, *La gloire belg.*, t. I, p. 301.

[2] V. 1771.

[3] Fleury, *Hist. eccl.*, l. XLIII, n° 17.

[4] *Cantator. Sti Huberti*, t. VII de notre Coll., pp. 233, 234.

Gilles prend la croix.

Gilles se met en devoir d'obéir. Bientôt la nouvelle se répand qu'il s'est croisé :

Le pays met en grant effrois,
Tout si ami en sont dolent [1].

Mais l'affliction de la comtesse de Duras surpasse toutes les autres. Gilles de Chin, lui-même, ne peut se résoudre à partir sans lui faire ses adieux. La dame n'acquiesce qu'à grande peine à la résolution de son amant; elle lui accorde enfin le congé qu'il demande, à condition qu'il n'aura pas d'autre amie qu'elle jusqu'à son retour, ce que Gilles promet sans difficulté.

Le comte de Duras, qui était allé fort à propos à la chasse pendant ces pourparlers, ne fut pas moins contristé que sa femme du départ du sire de Chin, et, en vrai mari, employa ses raisons les plus solides pour le faire changer de dessein. N'ayant pas réussi, il lui donna son meilleur cheval. De son côté, la comtesse lui glissa en cachette une écharpe ornée de joyaux et cent besans :

. . . . puis le baisa.
Au départir cascuns plora [2].

Ses exploits en terre sarrasine.

A peine a-t-il mis le pied sur la terre sarrasine qu'il fait sentir aux mécréants [3] la trempe de son épée. Il va offrir au saint Sépulcre les prémisses de sa victoire, et, en s'acquittant de ce soin pieux, n'échappe pas à l'attention de la reine de Jérusalem, qui engage le roi, son

[1] V. 1828.

[2] V. 2083.

[3] Ici se rencontre le mot *esquerant* ou *escarrant*, qui vient probablement, ainsi que nous le disons plus loin, note sur les vers 2,150 et 4,160, de la même source que les mots de la basse latinité *scara*, *schera* : *Et die tertio soldanus et Corradinus miserunt Sarracenos intraturos Damiatam, qui sortiti fecerunt tres scheras inter se.* Murator., t. VIII, col. 1102; Du Cange, *Gloss.*, voc. *scara;* Raynouard, *Lexique roman*, t. III, p. 144, au mot *esqueira*.

mari, à prendre Gilles de Chin à leur service. Celui-ci justifie pleinement cette faveur en faisant bonne guerre aux Turcs. Tous ces exploits achèvent de tourner la tête de la reine; elle le met à peu près à la même épreuve que la dame des Belles-Cousines met Jehan de Saintré, quoiqu'avec infiniment moins de délicatesse et d'esprit; mais Gilles veut rester fidèle à la comtesse de Duras, et, soit pour s'affermir dans cette résolution, soit par tout autre motif, il va en pèlerinage au Jourdain, La reine de Jérusalem.

A flun où Dix baptisiez fu [1].

C'est dans cette occasion qu'il a pour adversaire un lion qui avait dépeuplé la contrée. Le sultan du désert, le chérif au poil fauve, comme disent les Arabes, ne lui résiste pas [2]. Cet épisode du roman rappelle le passage cité de Giselbert. Bientôt après, notre chevalier, ainsi qu'il appartenait à un preux, surtout dans le pays des monstres et des prodiges, triomphe d'un géant: Victoire remportée sur un lion et un géant.

Grans XV piés avoit de lonc [3].

Une des épitaphes recueillies par le chanoine de Tournay, P.-M. de Calonne Baufaict, épitaphe la moins récente, quoique faite après coup, ainsi que toutes les autres que nous avons indiquées, porte ce qui suit: « L'an mil cent et XXXVII, iij^{e} jour devant le my-aoust, trespassa mes- » sire Gille de Chin, ly boins chers *(chevaliers?)*, qui fut tué d'une lance,

[1] V. 2708.

[2] Le fait d'avoir tué un lion a suffi pour qu'un individu devînt, en Afrique, chef de tribu ou cheik. J. Drummond Hay, *le Maroc*, trad. de M. L. Sw. Belloc, ch. XXII.

[3] Vers 3076. Le vieux poëte romain Lucilius donne une taille beaucoup plus grande à Polyphème dans ces vers qu'on prendrait pour ceux d'un *trouvère* latin d'une époque analogue à celle où vécut l'auteur de Gilles de Chin, c'est-à-dire au *moyen âge* de Rome païenne :

Polyphemu' ducentos
Cyclops longus pedes et porro huic maju' bacillum,
Quam malus navi in corbita maximus ulla.

» et est cins *(cius)* qui *tua le gayant*[1]. » Quelque temps après avoir rompu ses engagements avec le roi de Jérusalem, pour s'éloigner principalement de la reine, que sa vertu irrite[2] et qui s'en venge avec une odieuse perfidie, il tue un serpent ou dragon en lutte contre un lion qu'il délivre, et qui, avec cet instinct dont l'a doué le moyen âge[3], le suit dorénavant comme un animal apprivoisé. On croit voir l'Androclès des anciens, ou plutôt, puisqu'il s'agit d'une *saga* du moyen âge, le *Chevalier au lion*[4] :

Gilles triomphe d'un énorme reptile. — Lion familier.

Après Gillon li lions vait
Moult grant sanlant d'amer li fait,

[1] (H. Delmotte), *Recherches*, etc., p. 11.

[2] La reine, poussée à bout par les refus du pudique Gilles de Chin, lui adresse les reproches les plus scandaleux, v. 3527.

Elle l'accuse d'une certaine hérésie dont nous n'oserions écrire le nom et agit, à peu de chose près, comme la dame d'une chanson de Quesnes de Béthune (P. Paris, le *Romancero français*, p. 108) :

Analogie de la reine de Jérusalem et d'une dame mise en scène par Quesnes de Béthune.

Quant la dame s'oï si ramposner
Vergoigne en ot; si dit par félonnie :
« Por Dieu, vassal, j'el dis por vous gaber,
» Cuidiés-vous dont qu'à certes le vos die ?
» Certes nenil; ne me vint en penser
» Qu'onques nul jor je vos deignasse amer;
» Que vos avés, par Dieu, meillor envie
» D'un bel valet baisier et accoler. »

La reine de Jérusalem tient absolument le même langage. Quant au nom d'*hérétiques*, il s'appliquait pareillement à ces *non-conformists* dont il est parlé dans le glossaire de Du Cange, au mot *Bulgari*, et dans le curieux ouvrage que M. Francisque Michel vient de publier sur l'*Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne*, Paris, Franck, 1847, in-8°, t. I, pp. 252 et suiv.

[3] Le lion des romans de chevalerie *estoit de si franche nature et de si haulte* que s'il trouvoit filz de roy, *de loyal père et de loyalle mère, jà nul mal ne lui fesoit (Lancelot du Lac*, P. II, fol. 127*)*. Il en était de même d'un héros.

[4] Le *Chevalier au lion* de Chrestien de Troie, d'après un manuscrit du XIII[e] siècle de la Bibl. roy. de Paris, n° 1891, suppl. fr. 210, MS. du Fay, est inséré, P. I, pp. 133-160, et P. II, pp. 161-214, de *The Mabinogion* publié par lady Charlotte Guest, Lond., Longman, 1840, in-8°. M. Adelb. Keller a fait imprimer, en 1841, à Tubingue : *Li romans dou Chevalier au Léon. Bruchstücke aus einer vaticanische Handsch.*, in-8° de 20 pp.

Car il ne sot tant cevaucher
Que cil ne soit à son estrier [1].

Deux de ces exploits paraissent des rédactions différentes du haut fait rapporté par Giselbert; le troisième, la défaite du géant, s'y rapporte peut-être aussi, quoiqu'on puisse autrement l'interpréter. La légende poétique aura puissamment contribué à répandre la fable qui unit à la procession solennelle de Mons le souvenir de Gilles de Chin. Ce ne serait pas la première fois qu'un roman, fondé sur quelques traditions historiques altérées, serait devenu de l'histoire. Comme ce sujet lui-même a une connexion intime avec la connaissance de nos mœurs, de nos coutumes et de nos croyances populaires, on nous excusera de le traiter avec une certaine étendue et d'interrompre ainsi l'analyse que nous avons commencée. Il nous est impossible d'observer cette élégante symétrie de proportions qu'on a le droit de prescrire dans les ouvrages d'art.

On sait généralement que chaque année, à Mons, le jour de la Trinité, où se célèbre la fête patronale de la ville, appelée, dans le langage du pays, *ducasse* [2] ou *kermesse* [3], a lieu une procession solennelle qui se termine à midi par le *lum'çon* [4]. Procession de Mons.

Un portefaix, masqué en saint George, frappe d'une lourde pique un dragon d'osier qui riposte à grands coups de queue; des hommes sauvages et des diables sont les auxiliaires du dragon; des cavaliers, portant eux-mêmes leur cheval de carton à la ceinture, représentent la suite du saint qui continue de s'escrimer, pendant que le carillon du *château*, la mousqueterie des *canonniers-bourgeois* (dernier reste des serments) et une musique, qui joue l'air montois par excellence [5], font un

[1] V. 3767.
[2] *Dédicace.*
[3] *Kerkmis.*
[4] *Limaçon*, évolutions circulaires, parade, etc.
[5] Le *doudou;* M. Delmotte en a fait graver la musique dans sa brochure.



vacarme harmonieux. A une heure, le bourgmestre, du haut du perron de la chapelle Saint-George, donne le signal de la cessation du spectacle, et le dragon du XII[e] siècle, dit M. Paridaens, meurt au XIX[e] d'un coup de pistolet [1]!

Nous laissons à MM. L. Brouta, Ad. Mathieu, etc., le soin de compléter la description de ce duel, que l'on considère aujourd'hui comme

[1] *Mons sous les rapports historique, statistique*, etc., Mons, 1819, in-12, p. 266; (H. Delmotte), *Recherches*, pp. 51-53. La description suivante, quoique ridiculement écrite, contient des détails qu'on ne trouve pas ailleurs :

Préface de la lettre aux alacoquistes de M. Le Plat, pp. x-xii.

« La procession de Mons se faisait le jour de la Trinité, auquel se célébrait la dédicace de cette ville. Samedi la veille, dès le matin, on voyait courir par les rues une troupe de garnements déguisés en mascarades, que l'on appelait *chiens-chiens* (*Chins-Chins*), propres à amuser ou à inquiéter les passants. A une heure et demie sortait en corps le respectable magistrat de la ville de Mons, suivi du fameux dragon, autour duquel se rassemblait la belle meute aboyante (*sic*) une chanson sans rime : *c'est le* (*l'*) *doudou*, *c'est le* (*l'*) *maman* (*mama*), *c'est la* (*l'*) *poupée saint George qui va :* après quoi, ils criaillaient je ne sais quoi et demandaient aux enfants s'ils aimaient leurs père et mère, et, dans cette joyeuse posture, ils faisaient le tour de la ville.

» Le lendemain, dès le matin, à 4 heures, sortait de l'église de Sainte-Waudru la belle procession, qui faisait un tour de deux lieues hors de la ville, dans l'ordre suivant : les enfants trouvés, orphelins, orphelines en faisaient l'ouverture, puis suivaient les couvents d'hommes : tous filaient sur deux lignes, chaque corps portant les reliques de son patron. Le chef de Sainte-Waudru était porté aussi, mais son corps était traîné par un chariot attelé de six chevaux de brasseur (on tient par tradition que d'autres chevaux ne sauraient passer outre un certain endroit) ; puis l'on voyait marcher les vénérables dames chanoinesses, déployant toute la gravité de leur état. Une d'entre elles qu'on nommait la bâtonnière, armée de pied en cap, chargée de brillants et de fleurs, étalait en même temps et ses grâces et les richesses de son noble chapitre. Elle précédait les autres escortées des officiers du chapitre. Ce beau cortége de femmes était suivi de Messieurs du grand magistrat de cette ville. Un char de triomphe précédait la bête rare de Mons qui paraissait enfin avec son ennemi vainqueur *Giles de Chien* (*), monté sur une haridelle, avec une lance à la main, un casque de fer sur la tête, prêt à combattre le terrible animal montois. Cette plaisante momerie était terminée par la belle meute de chiens dont nous avons parlé plus haut et nombre de compagnies bourgeoises qui faisaient vivre les vitriers en mousquetant les vitres. Vers les 9 heures du matin, la procession rentre : mais vous sentez bien qu'une marche de 5 heures doit exciter l'appétit de ces bonnes gens, qui ont soin de se rafraîchir en chemin et de s'emplir d'une certaine liqueur qu'ils nomment *chenique* (genièvre) ; après tout, s'ils s'enivrent, c'est en l'honneur de saint George, et ce n'est pas là un crime.

» A 11 heures et demie du même jour, se donnait sur la Grande Place le fameux et terrible combat entre *Giles de Chien* [2] et la grosse bête. Ce combat durait pendant l'espace d'une heure entière : vous pouvez juger combien cet intéressant spectacle attirait de spectateurs, et vous sentez bien que les Montois aiment à voir les belles choses, car c'est une nation curieuse. »

(*) Lisez *saint George*.
(**) Id.

une représentation plus ou moins défigurée de la victoire de Gilles de Chin [1].

Nous avons demandé dans un de nos précédents volumes, pourquoi saint George avait été substitué à ce chevalier [2]; nous aurions dû rechercher plutôt pourquoi Gilles de Chin avait remplacé saint George. C'est ce que nous allons essayer ici. Nous prions le lecteur de nous excuser si, pour conserver la chaîne des idées, nous lui rappelons des choses qu'il sait mieux que nous. Les citations et les notes, bien que longues et nombreuses, ne sont pas un vain étalage, mais une garantie pour le public et un moyen de se prononcer en connaissance de cause, moyen toujours nécessaire dans ces sortes de recherches.

Le dragon ou serpent apparaît, dès la plus haute antiquité, dans toutes les mythologies; tantôt il est l'incarnation du mauvais principe, comme dans les religions de l'Orient, et plus tard, dans le christianisme, tantôt c'est un génie conservateur, un symbole de perspicacité, de vigilance et de protection, comme chez les nations d'origine germanique; Emblème du serpent ou dragon.

[1] On a publié à Mons, chez Hoyois-Derely, deux brochures in-12 intitulées : *Morceaux choisis sur la kermesse de Mons, par divers auteurs*, et dont l'une date de l'année 1834. Celle-ci, *ornée* d'une gravure sur bois représentant saint George qui terrasse le dragon, contient : 1° le *lumçon* (25 pp.), par M. Ad. Mathieu, *Chant lyrique, pindarique et dithyrambique*, avec une préface en prose (le tout réimprimé, en 1835, dans les *Passe-temps poétiques*, gr. in-8°, pp. 214-236, ainsi que dans l'*Olla podrida* du même auteur, pp. 197 et suiv.); 2° *El' doudou ein si plat montois qué ç'n'érié d'el' dire* (6 pp.), par M. H. Delmotte; 3° *Cantique spirituel, en forme de complainte sur l'aventure étonnante, merveilleuse, prodigieuse, incroyable, et pourtant véritable, du combat de monseigneur* Gilles de Chin *contre un dragon énorme, monstrueux, et même assez gros, qui désolait le territoire du village de Wasmes; et de l'incomparable victoire que cet invincible chevalier, qui n'était pas manchot, remporta, par la force de son bras, sur ce furieux animal féroce, l'an de grâce de Notre-Seigneur J.-C.* 1133, *le* 31 *Novembre, à* 5 *heures du matin* (12 pp.), par MM. Caremelle et Delmotte.

L'autre brochure, sans planche, contient : 1° le *Lumçon*, avec sa préface intitulée : *Praemium* (*proœmium*), 16 pp.; 2° le *Cantique spirituel* (12 pp.); 3° *la* Giliade, *poëme héroï-comique en deux chants, par Luc Duroc* (L. Brouta) (10 pp.); 4° *El' doudou* (6 pp.); Cf. F. Paridaens, *Mons*, pp. 262-266; l'*Hermite en Belgique*, Brux., 1827, in-12, t. II, p. 13.

[2] Introd. au IIe vol. de Ph. Mouskés, p. cxlvii.

f.



tantôt il se montre avec un caractère mixte, et c'est de cette manière que nous le dépeignent les fictions allégoriques des Grecs et des Romains. Dans quelques occasions enfin, il se lie, sous cette double forme, à des mystères cosmogoniques [1] et des phénomènes célestes, car si Dupuis a trop accordé à l'astronomie et aux sciences naturelles, pour expliquer les anciens mythes, on n'a pas moins tort aujourd'hui de les exclure entièrement. L'abus ne doit pas faire proscrire l'usage raisonnable.

L'emblème du serpent d'Ève a pu être emprunté par Moïse à l'Égypte, qui le tenait de l'Inde et de la Perse. En effet, les Égyptiens représentaient sous la figure d'un serpent Apophis, la divinité malfaisante, l'adversaire d'Horus; celui-ci était représenté perçant Apophis d'une lance, de même que l'archange saint Michel perce le démon. Dans la religion indienne, le serpent Secha ou Vasouki et l'arbre Calpravikchau jouent exactement le même rôle que le reptile tentateur et l'arbre de la science du bien et du mal [2]. Les richesses qui perdent les hommes, sont sous la garde de dragons ou serpents. Les Indiens ont un roi des serpents (Sancha-Naya) qui dispense la fortune aux mortels suivant son caprice [3].

Les peuples qui vivent au pied de l'Atlas font du terrible simoun, un dragon à l'haleine enflammée.

Le serpent Python, l'Hydre de Lerne, le dragon des Hespérides, celui de la Toison d'or, le Céto ou Cétos d'Andromède et d'Hésione, etc., sont des imitations grecques de mythes orientaux, ou plutôt une transfiguration nationale d'une croyance commune.

Le dragon était un gardien vigilant, et pour cette raison on a fait

[1] J.-B. Vico, *Principe de la philosophie de la science*, trad. de J. Michelet, Paris, 1827, in-8°, p. 390.

[2] L.-F. Alfred Maury, *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, Paris, 1843, in-8°, pp. 131-154.

[3] *Edda Saemundar*, Hauniae, 1818, in-4°, t. III, p. 334.

dériver le mot δράκων de δέρκω, regarder [1]. C'est également sa fonction ordinaire chez les peuples germains, scandinaves et celtes, quoique Bilderdyk lui attribue une autre étymologie : *dra-en*, se traîner, ramper [2].

Si parmi ces races, le dragon est souvent un signe protecteur, soit pour les individus, soit pour les armées ou les nations, s'il figure en cette qualité sur les étendards, les boucliers, les casques, les blasons et devises [3], même sur les édifices, et devient un attribut de la puissance souveraine [4], souvent aussi sa vigilance est employée dans un intérêt avare et jaloux, pour rendre inaccessibles d'enviables trésors, pour faire obstacle au courage et à l'héroïsme : témoin les combats des héros Niebelung, Siegfrid ou Sigurd, de Dietrich von Bern [5] et de l'anglo-saxon

[1] Parisot, partie *mythologie* de la *Biogr. univ.*, Paris, 1832, in-8°, aux mots *Andromède*, *Céto*, *Cétos*, *Dracon*, *Hespérides*. Voy. Martial : XII, 53 :

Largiris nihil incubans gazae
Ut magnus draco quem canunt poetae
Custodem scythici fuisse luci.

[2] *Verklarende geslachtlijst der naamwoorden*, t. I, p. 160.

[3] P. Pailliot, *La vraye et parfaite science des armoiries*, Paris, 1661, in-fol. pp. 261-262; C.-F. Menestrier, *La philos. des images*, Paris, 1682, in-8°, t. I, pp. 470-475.

[4] Voir l'excellent mémoire de M. le baron Jules de Saint-Genois, *Des dragons au moyen âge*, pp. 58-83 du *Messager des sciences historiques* pour 1840, et particulièrement, pp. 63, 66, 71, 72, 73.

[5] J. Grimm, *Deutsche mythologie*, pp. 544, 707; W. Grimm, *Die deutsche Heldensage*, Göt., 1829, in-8°, pp. 132, 200, 316; etc.; F.-J. Mone, *Untersuchungen zur Geschichte der deutsche Heldensage*, Quedlinburg und Leipzig, 1836, in-8°, pp. 35 et suiv.; Introd. au IIe vol. de Ph. Mouskés, pp. CXLVI-CL; Panizzi, éd. de Bojardo, 1839, in-8°, 52, t. I, p. 14; *Souvenirs d'un pèlerinage en l'honneur de Schiller*, Bruxelles, p. 121; *Annuaire de la Bibliothèque royale* pour 1841, p. 100, note; le *Sigurdar-Quida*, dans l'*Edda Saemundar*, t. II, p. 129; Cf. II, pp. 922, 924, contient ce passage, que nous nous contenterons de donner traduit :

Tu solus occides
Anguem illum coruscum,
Qui vorax incubat
In Gnitianis tesquis.

Mais c'est une allusion à Fafner, espèce de démon que l'*Edda* appelle aussi géant. *Edd.*, t. III, p. 333; il se métamorphosa en dragon ou serpent pour garder les trésors de son père Hreidman qu'il

Beouwulf contre un dragon (*Worm, Wurm, Lint-worm, drache, draeck*, etc.).

Cet emblème adopté par le christianisme, mais dans quel sens?

Le christianisme, dont le berceau fut placé entre toutes ces croyances, et qui s'appuyait sur des traditions écrites où de semblables allégories sont admises, était donc préparé à accepter le serpent ou dragon comme la personnification du mal, la figure du démon, celle de l'impiété et des fléaux naturels, tels que la peste, les inondations, etc.

L'Apocalypse, vision sublime si fortement empreinte du génie oriental, peint le démon sous les traits d'un dragon ou d'une hydre [1].

Le Dante, qui semble résumer en lui toutes les sombres imaginations du moyen âge, appelle le diable *il gran verme*, le *wurm* des *Niebelungen* [2].

Miracle.

Evode, évêque d'Uzal, qui vivait du temps de saint Augustin, raconte au second livre des miracles du proto-martyr saint Étienne, qu'un dragon d'une taille immense plana sur la ville d'Uzal, pendant le marché ; il y causa une terreur universelle, jusqu'à ce que les prières du saint le fissent disparaître. Le jour suivant, un inconnu, ou plutôt un ange, apporta à Sennodus, sous-diacre de l'église d'Uzal, un voile où était représenté le saint frappant avec le pied de la croix du Sauveur, la porte de la ville d'où s'échappait un affreux dragon [3].

avait assassiné afin de le dépouiller. Sigurd mangea le cœur du dragon, en but le sang, et acquit par ce moyen la science du langage des oiseaux, ce qui rentre dans l'ordre des fictions qui attachent au dragon l'idée de la perspicacité. — Les mémoires du chevalier Lang nous apprennent qu'en Souabe, à Hohenaltheim, les paysans croient encore à l'existence des *Unken*, serpents merveilleux, vivant paisiblement dans la même chambre que leurs hôtes, buvant du lait avec les enfants dans la même tasse, portant sur leurs têtes des couronnes qu'ils déposent en lieu sûr, lorsque, leur repas terminé, ils prennent part aux jeux de leurs jeunes convives, et faisant découvrir aux femmes pieuses des trésors cachés. On reconnaît ici une superstition germanique légèrement christianisée. Cf. F.-H. Vonder Hagen. *Heldenbilder*, Breslau, 1839, II, 2, pl. I bis.

[1] *Et visum est aliud signum in coelo : et ecce draco magnus, rufus, habens capita septem et cornua decem : et in capitibus ejus diademata septem : et cauda ejus trahebat tertiam partem stellarum coeli et misit eas in terram*. C. XII, v. 3 et 4.

[2] Philarète Chasles, *Études sur Dante*, dans : *Études sur les premiers temps du christianisme et sur le moyen âge*, Paris, 1847, in-12, p. 289.

[3] J. Molanus, *De historia SS. imaginum et picturarum*, Lovanii, 1594, in-12, fol. 29, éd. de Paquot, 1771, in-4°, p. 53. (M. Émile Nève, professeur à l'université catholique de Louvain,

Pour représenter la victoire que de saints apôtres, de pieux prélats, d'intrépides cénobites avaient remportée sur l'esprit des ténèbres, on plaça un serpent ou dragon expirant au pied de leur statue ou de leur peinture. Avec le temps, l'image qui avait donné un corps au sens emblématique, devint une réalité qui passa dans la légende; on la consacra plus tard d'une façon presque théâtrale dans certaines cérémonies religieuses, et celles-ci contribuèrent encore à faire regarder comme des *faits* ce qui n'avait été, dès le principe, qu'un symbole ou un simple trope. Tout s'explique matériellement par une foi grossière et aveugle. **Goût du moyen âge pour le symbolisme.**

M. T.-B. Emeric David a très-bien prouvé comment l'allégorie, d'abord nécessaire pour voiler les mystères de la nouvelle religion, avait totalement égaré les esprits, en les conduisant à l'erreur [1]. Le P. Menestrier était convaincu que les processions singulières dont nous allons parler ont introduit mainte fable dans l'histoire hagiologique [2].

Cette tendance à matérialiser de pures conceptions de l'entendement est la source de la légende vulgaire de saint George.

Le pieux père Papebroeck, qu'on n'accusera pas, nous l'espérons, d'être *Voltairien*, ne fait aucune difficulté de la signaler comme une fable allégorique [3].

Ce ne fut que longtemps après le martyre de saint George, arrivé, dit-on, en 290, sous le règne de Dioclétien, qu'il a été question de son combat contre un dragon, soit pour délivrer Cléodolinde, fille du roi de Sélène [4], soit sans cette circonstance. Le docte bollandiste ne l'avait trouvé **Saint George.**

a inséré dans l'*Annuaire* de cette université pour 1847, pp. 242-294, une savante dissertation intitulée : *Des travaux de J. Molanus, professeur de l'université de Louvain, sur l'iconographie chrétienne.*)

[1] *Histoire de la peinture au moyen âge*, Paris, 1842, in-12, p. 59.

[2] *Recherches du blason*, p. 141.

[3] *Acta Sanctor.*, April., t. III, pp. 100-163. Le chap. III de la dissertation préliminaire, p. 104, est intitulé : *Pugna cum dracone SS. Georgio et Theodoro affícto, occasione imaginum, exprimentium victoriam eorum de diabolo.*

[4] M. Le Roux de Lincy, dans son beau *Livre des proverbes*, t. I, p. 30, rapporte celui-ci :

que dans un seul manuscrit grec de la Bibliothèque Ambroisienne, encore était-il du XIVe siècle, écrit par des moines basiliens, non pas en Grèce, mais en Sicile ou en Italie.

C'était probablement la traduction des images que la sculpture et la peinture avaient faites du saint martyr, images qui elles-mêmes se réduisaient à une expression sensible de la victoire mystique remportée par lui sur le démon, et peut-être aussi de la conversion de l'impératrice Alexandra que, par son exemple, il avait arrachée au *dragon* de l'idolâtrie et du péché [1].

Ces images étaient d'un usage déjà si ancien que, suivant Eusèbe, l'empereur Constantin s'était fait peindre à l'entrée de son palais foulant aux pieds un dragon, pour signifier qu'il avait délivré l'Église de Dieu du joug de l'impiété [2]. Baronius, sous l'année 325, n° 206, a donné une médaille du même empereur, sur laquelle un dragon est percé par la haste du Labarum.

De ce qui précède, concluons que la femme représentée à côté de saint George, pour le distinguer des autres saints qu'on figurait aussi avec un dragon, notamment de saint Théodore, était ou l'Église ou l'impératrice Alexandra, à laquelle l'oubli de la vraie tradition fit substituer ensuite une autre Andromède [3].

Cette fausse légende se répandit avec d'autant plus de facilité en

il faut rendre les armes à saint George, qu'il explique par la légende du dragon de Lybie. Cf. *Ib.*, p. 78.

[1] J. Molanus, *De hist. SS. imag.*, lib. II, c. XIV et lib. III, c. XIV, éd. de Paquot, in-4°, 1771, pp. 53 et 277.

[2] *In Constantini vita*, lib. III (c. 3) : *Ut salutare passionis insigne supra caput locatum, inimicam autem belluam, quae ecclesiam Dei impiorum tyrannide oppugnasset, in altum demersam,* DRACONIS *specie et figura describendam curarit..... sub pedibus suis conculcatam et medio ventre transfixam.* Cf. G. Kerkherdere, *Monarchia Romae paganae*, p. 163; Baronius, *ad Martyrol. Roman.*, 23 Apr., ann. *A;* Federicus Borromaeus, lib. II, *de Pictura sacra*, c. XI; Paquot, éd. de Molanus, p. 279.

[3] Papebroeck, *l. c.*

Grèce et dans une partie de l'Orient, qu'elle y rencontrait d'anciens souvenirs païens, non encore éteints, et que la poésie et l'éducation classique avaient soin de perpétuer [1].

Selon différentes versions, le combat de saint George pour soustraire à la mort une jeune vierge, avait eu lieu tantôt en Lybie, tantôt en Cappadoce, tantôt en Syrie, près de Béryth ou Baruth. Or, c'était dans cette dernière contrée que Persée passait pour avoir soustrait Andromède au monstre qui la menaçait, et dont les os, longtemps conservés à Joppé, avaient été apportés de cette ville à Rome par M. Scaurus [2]. Josèphe assure avoir vu, dans cette même ville de Joppé, la chaîne qui avait servi à attacher Andromède [3]. Un peu plus tard, une autre fiction analogue substituait le héros Chederles à Persée, que Boccace, plusieurs siècles après, a reproduit sous le nom de Roland, en mettant la belle Angélique à la place de la fille de Céphée.

Ainsi la passion de l'allégorie, le penchant à réaliser des métaphores et des souvenirs du passé, continuellement entretenus, tout se réunissait pour enrichir la légende de saint George, d'un épisode fantastique, mais dont le succès a été tel que l'accessoire l'a emporté sur le principal et que saint George sans le dragon cesserait d'être lui-même [4].

[1] Du Cange, d'après Jacques de Vitry, et Leunclavius, dit que les Géorgiens ont été ainsi appelés à cause de leur dévotion envers saint George. *Gloss.*, voce *Georgiani*.

[2] Plin., *Nat. hist.*, IX, 5 : *Belluae, cui dicebatur exposita fuisse Andromeda, ossa Romae exportata ex oppido Judeae Joppe, ostendit inter reliqua miracula in aedilitate sua M. Scaurus, longitudine pedum XL, altitudine costarum indicos elephantes excedente, spinae crassitudine sesquipedali.* Cf. Panizzi, *Orland. furioso*, Lond., 1834, t. II, p. 399.

[3] *De bello jud.*, III, 7. Le carme Baptista Monteranus, au livre IV de ses *Fastes*, a dit, en changeant le lieu de la scène :

In Lybiam missus renovavit Persea, quando
Regia ab interitu servata virgine, monstrum
Sustulit, ad trepidae stagnum lugubre Silenae.

G. Æmilius et Jean Stigelius ont expliqué en vers latins l'histoire emblématique de saint George.

[4] A. Maury, *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, p. 145, note 4. *Aufsatz über die Legenden der Heiligen Georg, wozu zwei alte ihm zugekommene Handschriften dieser Legende*

La vogue provenait sans doute de ce que cette fable était une contre-épreuve dans le sens chrétien d'un symbole commun à tous les peuples pour figurer la force juste et bienfaisante s'imposant à la tyrannie méchante et sans frein.

Saint George fut particulièrement honoré dans l'Église grecque, où il a reçu le nom de *grand martyr*. L'une des premières églises bâties par Constantin fut dédiée à saint George, et Vigile Nicollis, de Trente, voulant faire sa cour à un des derniers Paléologues, a prétendu que cet empereur, guéri de la lèpre après son baptême, institua l'ordre de St-George [1]. Ce nouveau conte peut se ranger parmi ceux dont le saint a été l'objet et qui obligèrent, dès l'an 494, le pape Gelase à condamner sa légende apocryphe [2].

Quand la légende de St-George fut apportée en Europe.

En définitive, la fable de saint George et du dragon que Papebroeck, avec une grande apparence de raison, croit avoir été apportée en Europe par les croisés, y était ignorée, d'après lui, avant l'année 1100, ce que démontre le silence général de tous les écrivains à cet égard. Mais à partir du XIVe siècle, elle se répand tellement, qu'elle devient partie intégrante et capitale de la légende du saint. Jacques de Voragine, on n'en doit pas être surpris, ne manqua pas de l'adopter [3].

L'assistance que saint George prêta, dit-on, à Godefroid de Bouillon

gelegenheit geben, pp. 113-114 de *Deutsche Geselsch. zu Erforsch. vaterl. Sprache.* — *Bericht*, Leipz., 1831, in-8°. — Le *Chevalier au Cygne*, pp. CXXXIV, 112.

[1] *Anachephalaeosis ceu brevis res diplomatica sacri Angelici, Constantiniani, Heracliani, primi ordinis equitum S. Georgii cujus (jure sanguinis) magnus magister perpetuus D. Joannes Antonius Angelus Flavius Comnenus Lascaris, Palaeologus, etc., dat dicatque* VIGILIUS DE NICOLLIS *Nob. Trident. indultu superiorum.* Viennae Austr. J.-B. Schelgen, 1722, in-4° de 111 pp. fig.

[2] *Decret. de libris apocryphis* apud Gratianum, distinct. XV, cap. *Sancta Romana.*

[3] « *Georgius tribunus genere Cappodocum pervenit quadam vice in provinciam Lybiae, in civitatem quae dicitur Silena. Juxta quam civitatem erat stagnum instar maris, in quo* DRACO *pestifer latitabat, qui saepe populum contra se armatum in fugam converterat, flatuque suo ad muros civitatis accedens, omnes inficiebat.....* » *Jac. a Voragine,* LEGENDA AUREA, AD OPT. LIBR. FIDEM RECENSUIT Dr. Th. Graesse, Dresdae, 1846, p. 260 (c. 58); trad. française de M. Gustave Brunet, Paris, 1843, in-18, t. II, p. 75.

contribua à faire de ce saint le patron de la chevalerie[1]. Le culte particulier que lui rend l'Angleterre date du règne de Richard Ier, qui avait, dans son expédition en Palestine, placé lui et son armée sous la protection spéciale de ce paladin céleste. En 1222, une fête solennelle fut instituée en son honneur dans toute l'Angleterre, et l'établissement de l'ordre de la Jarretière, en 1350, compléta le triomphe de saint George comme patron de la Grande-Bretagne[2].

C'est donc vers le XIVe siècle que le mythe de saint George, merveilleusement adapté à une époque religieuse et guerrière, s'associa à ces représentations que l'Église aimait à offrir au peuple et où déjà l'image d'un dragon était usitée.

« On a coutume en aucunes églises, dit la légende dorée, et mesme » en celle de France, que on porte devant la croix, en procession, la » figure d'un dragon à longue queue, pleine et enflée les deux premiers » jours, et au tiers jour elle est toute vuyde et plate, et est portée ce » jour-là après la croix[3]. » Rites de quelques églises.

[1] Édouard III, dans le *Serment du Héron*, jure par saint George et saint Denis, comme roi d'Angleterre et de France :

Je le jure com rois saint George et saint Denis.

La Curne de Sainte-Palaye, *Mém. sur l'anc. chev.*, Paris, 1826, in-8°, t. II, p. 99.

M. Ponsard, dans la tragédie d'*Agnès de Méranie*, fait dire à Philippe-Auguste :

Ames des chevaliers ! saint George, leur patron,
Que diriez-vous de voir à mon pied l'éperon ?

[2] *Revue britannique*, Brux., oct. 1846, la *Légende dorée des artistes*, p. 437.

Parmi les représentations de saint George qui ont de la réputation, on cite celle de Raphaël, le tableau peint par Rubens pour le roi d'Angleterre Charles Ier, des gravures de Lucas de Leyde et d'Albert Durer (Bartsch, VII, n° 34); voyez les notes de M. Le Roux de Lincy sur l'article de la *Revue britannique* indiqué dans cette note; Seroux d'Agincourt, *Peinture*, pl. CV, n° 16; Guenebaut, *Dict.*, t. II, p. 13. Saint George est représenté à cheval tuant le dragon sur des monnaies de George d'Autriche, évêque de Liége de 1544-1557. Le comte de Renesse, *Hist. numism. de l'évêché et princ. de Liége*, t. I, pp. 75 et 76; t. II, pl. 28, n° 12.

[3] G. Durand, *Prochirion, vulgo rationale divinorum officiorum*, Lugd., 1551, in-4°, folio

On ne se bornait pas à cela, chaque ville enchérissait sur sa voisine, et tirait de la légende de son patron ou de quelque tradition populaire, l'occasion d'étaler le monstre le plus effroyable possible, en l'entourant d'accessoires qu'on jugeait capables de piquer la curiosité.

Dragons célèbres.

De là la *Grande gueule* ou la *bonne sainte Vermine (Vermes)* de Poitiers, le *Graouilly* de Metz, la *Chair salée* de Troye, la *Tarasque* de Tarascon [1], la *Gargouille* de Rouen, la *Kraulla* de Reims, la *Papoire* d'Amiens; le dragon de saint Géry à Cambray; ceux de saint Marcel et de saint Bienheuré à Paris et à Vendôme; ceux de Lyon et de Niort, de Douay et de St-Amand, dans la Flandre française; de là enfin le dragon de Mons [2].

232 (lib. VI, c. 89, n° 12) : « *In quibusdam etiam ecclesiis, in bis septem diebus (post Pascha), quando descenditur ad fontes, antefertur quidam serpens imaginarius, super virgam : et candela novo lumine accensa, super caput serpentis retorta affigitur, ex qua cereus paschalis et omnes aliae ecclesiae candelae accenduntur.....* » IBID., fol. 240 (lib. VI, c. 102, n° 9). DE ROGATIONIBUS..... *Consuevit quoque quidam draco cum cauda longa erecta et inflata duobus primis diebus ante crucem et vexilla praecedere. Ultimo vero die, quasi retro aspiciens, cauda vacua atque depressa, retro sequitur. Nempe draco iste significat diabolum, qui per tria tempora, scilicet ante legem et sub lege et tempore gratiae, quae per hos tres dies significantur, homines fefellit et nunc fallere cupit : in duobus primis temporibus regnavit, et quasi dominus orbis fuit cauda longa, id est potenter, et inflata, id est superbe incedens : unde Christus illum mundi principem vocat et Joan. ait in Apocal. :* DRACO DE COELO CADENS, TRAXIT SECUM TERTIAM PARTEM STELLARUM, *id est hominum..... In tempore vero gratiae per Christum victus est, etc.*

[1] Le comte de Quatrebarbes, les *OEuvres des rois René*, Paris, 1846, t. IV, p. 191 : *jeux de la Tarasque.*

[2] Dans les Mémoires de l'Académie celtique, aujourd'hui la Société des Antiquaires de France, on peut consulter divers mémoires sur ces coutumes, par MM. A. Lenoir, le baron Dupin, Jouyneau Desloges, Éloi Johanneau, Lerouge, Girault, Noual de La Houssaye. La plupart de ces dissertations sont indiquées d'une manière précise dans la note 3 de la page CXLVIII de l'Introduction au deuxième volume de Ph. Mouskés, avec notre article sur les *Dragons*, dans le *Dict. de la conversation*, un travail de M. Eusède Salverte : *des dragons et des serpents monstrueux qui figurent dans un grand nombre de récits fabuleux ou historiques*, inséré dans la *Revue encyclop.*, mai 1826, pp. 301-326; juin, même année, pp. 623-635, et tiré à part; enfin des recherches de M. S. Bottin sur la *Tradition des dragons volants dans le nord de la France. Archives* de MM. A. Dinaux et A. Leroy, t. I, pp. 97-110; et quelques mots de M. de la Doucette, sur le *Graouilly de Metz*, dans la *France littéraire*, XIe livr., 1832, p. 403. — La *Revue britannique* de Juin 1846, pp. 798-801, édition de Bruxelles, renferme une description de la

C'est donc bien saint George et non Gilles de Chin qui a figuré primitivement dans quelques cérémonies religieuses de cette ville, et cet usage n'a guère pu remonter plus haut que le XIV[e] siècle. On pourrait le rapporter avec assez de vraisemblance à l'époque où Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur de Hainaut, établit dans Mons la confrérie de S[t]-George pour cinquante confrères, la plupart chevaliers, et cela, à l'imitation d'Édouard III, roi d'Angleterre. Or, cette institution, qui est probablement le germe de l'ordre de S[t]-George, encore florissant en Bavière, est de l'année 1390 [1]. Peut-être aussi le saint George montois est-il contemporain de l'établissement de la grande procession de la Trinité, laquelle fut instituée en 1348, après une peste effroyable [2]. Origine de l'apparition de saint George à la procession de Mons.

En 1422 et 1423, à cause du différend qui existait entre Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, et le duc de Brabant, son mari, ainsi que des bandes armées environnant la ville, on dut prendre des précautions pour la procession, qui ne sortit pas des murs. Dans les

fête de la Tarasque de Sainte-Marthe, à Tarascon, description qui vient à l'appui de ce que nous avons répété du sens emblématique que le moyen âge attachait aux dragons. La Tarasque a la forme d'un énorme crocodile, surmonté d'une carapace armée de pointes. La fête se célèbre deux fois, premièrement à la Pentecôte. La Tarasque, symbole du paganisme, est d'abord ardente et furieuse. Elle se rue sur la foule, s'environne de feu et de fumée. A quelques mois d'intervalle, elle a été subjuguée par la vérité religieuse; nouvelle convertie, elle marche à la procession de Sainte-Marthe; toutes ses fureurs sont calmées. Le christianisme, représenté par une jeune fille, la tient enchaînée par un simple ruban. Si par hasard elle revient à son ancien caractère, Marthe l'asperge aussitôt d'eau bénite. Telle est la forme et l'esprit de cette solennité, imaginée ou modifiée en 1474 par le roi René. Cf., dans la même *Revue britannique*, p. 436 du t. I[er] de 1846, la légende de sainte Marthe, *Légende dorée des artistes*. — Sur le dragon de saint Géry, voir A. Le Glay, *Programme de la fête communale de Cambray*, 15 Août 1828, in-4°, précédé d'une *Notice sur les principales fêtes et cérémonies publiques qui ont eu lieu dans cette ville depuis le XI[e] siècle jusqu'à nos jours*, p. 8.

[1] Vinchant, p. 359.

[2] De Boussu, *Hist. de Mons*, p. 106; Lacroix, *Notice chronologique et analytique sur les épidémies et les épizooties qui ont régné en Hainaut, à diverses époques, de* 1006 *à* 1832. Brux. 1844, gr. in-8° de 38 pp. — P. 12.

Quelle que soit la crédulité de la plupart des écrivains du pays, il est inutile de se mettre en frais pour prouver que jamais Gilles de Chin n'a

V. D. ÆGIDIUS DE CHIN, *qui in dicta ecclesia tanquam Cellae benefactor quiescit* (*) *et quotannis solemne anniversarium habet* 12 *Augusti ab an.* 1137 (*quo obiit*), *procurante Ida conjuge.*

EX ARNOLDI RAYSSII *Belgica christiana*, folio 123.

Herculis hic vires, Samsonis at iste recenset,
  Magnanimumque alii fortia gesta virum.
Ast ego sancta tuos, o virgo Maria, favores,
  Ægidii que tui fortia facta cano.
Quantus erat dextra Pelides, robore Samson,
  Viribus Alcides, relligione Numa,
Talis hic in bello Germanis notus in oris,
  Nec minus Hannoniae quo patet ora plagae;
Cui velut Alcides habitus, nam Virginis (**) ipse,
  Monstrum horrendum, ingens, perculit auctus ope.
Dum siquidem Wasmas fera pessima more draconis
  Vastaret, propria sustulit ipse manu.
Nec minus hic Cellam donatis censibus auxit,
  At facit in Wasmis caedua sylva fidem.
Quem tamen extulerat toties victoria, tandem
  Hunc necat hostili lancea torta manu (***).
Huc exsangue sui delatum est corpus honore,
  Sacra ubi pro meritis justa quotannis habet.

Ces vers, moins le préambule et les notes, ont été répétés avec des variantes et des fautes d'impression par M. Delmotte, d'après la première édition intitulée : *Ursa S. Gisleni*, Montibus, 1636, p. 91 (Paquot, qui n'avait point vu cette première édition, soupçonnait qu'elle avait été imprimée vers l'an 1638. *Mémoires*, in-fol., t. III, p. 63). Voici l'ancien titre et les vers qui présentent des différences :

Illustris et generosi D. ÆGIDII DE CHIN, *domini de Berlaymont, etc. Jacet in sacello B. Mariae dolorosae.*

Hic ubi tumba vetus muro tenus adsita prostat,
  Armati effigies conspicienda ducis;
Subtus ea recubat praeclari nominis heros,
  Et bello magnus nec pietate minor.
Quantus, etc. . . . .
  . . . .
Inde que Cellenses legatis omnibus auxit, etc.

Le même ouvrage de Ph. Brasseur contient ce qui suit, à la p. 103, dans la liste des abbés de Saint-Guilain :

(*) *A dextris chori, in sacello B. Matris dolorosae.*
(**) *Ab olim nunc cultae in villa de Wasme.*
(***) *In Roullecourt versus Antonium.*

pu combattre à Wasmes, nous ne disons pas un dragon, mais un grand serpent ou un crocodile, ainsi que le racontent des écrivains moins con-

D. ODUINUS XVIII.

Dum virtutis amans Oduinus rite praeesset,
Paruit in Wasmis coeli mirabile signum,
Monstrum horrendum, ingens, *Ægidi* dextra peremit.
Ob. an. 1142.

Brasseur ajoute en note : *Ea de re latius in Hannonia nostra Mariana*, ouvrage qui n'a point paru et qui probablement n'a pas été achevé. Paquot, qui a indiqué les ouvrages projetés par Brasseur, a oublié *Stemmata comitum Hannoniae*, cité p. 102 de l'*Aquila*.

F. Vinchant et Antoine Ruteau, *Annales de la province et comté d'Haynau*, Mons, 1648, in-fol., pp. 228-229.

« . . . . . Gilles de Chin et Berlaimont, bouteiller d'Haynau (voy. p. IV), duquel descendent les seigneurs de Berlaymont. Ce Gilles de Chin fut un des plus vaillants seigneurs de son tems, et estant à la guerre sainte, en Syrie, il lucta courageusement contre un lyon qu'il terrassa, armé seulement de lance et de bouclier. Il fut tué d'un coup de lance au siége de Roucourt, l'an 1137, et gist en l'église de Saint-Ghislain. C'est à luy qu'on donne l'ancienne dévotion à l'image de la Vierge, en l'église de Wasmes, parce qu'ayant fait sa prière devant ladite image, assisté de la Vierge, tua un dragon, dont les habitans estoient travaillez de la sorte qu'ils se trouvoient obligez de quitter le lieu; d'où la dévotion s'est, depuis, augmentée. L'épitaphe de son tombeau est de la sorte (*) ...

G.-J. De Boussu, *Hist. de la ville de Mons*, Mons, 1725, in-4°, pp. 40-41.

« Il (Baudouin IV) choisit pour ses conseillers *Gilles de Chin*, Gossuin de Mons (**), Eustache du Rœulx, etc. (1135). Ce Gilles de Chin fut un des plus valeureux seigneurs du pays; il terrassa d'un coup de lance un lion qui venait tout rugissant fondre sur lui. Il tua un dragon qui désolait cette province, et dont la tanière était dans les fonds de Wasmes, à une lieue et demie de Mons. Cette victoire est d'autant plus véritable et mémorable, que la tête de ce monstre effroyable est encore aujourd'hui conservée avec soin dans la trésorerie des chartres du pays : Jean-François Houzeau, seigneur de Potelles, trésorier, est le dernier qui fut commis à la garde de tout ce qui se trouve dans cette trésorerie. En mémoire de cette victoire signalée, on porte à la procession solennelle, qui se fait le jour de la très-sainte Trinité, la figure d'un dragon entouré de plusieurs cavaliers, qui représentent le valeureux Gilles de Chin avec sa suite, que la corruption du langage, ou plutôt l'ignorance du peuple, qui tourne ce mystère en ridicule, appelle les *Chins-Chins*. Cette même tête de dragon fit tout l'étonnement des Français amateurs des curiosités; aussi, sortant de Mons l'an 1697, l'avoient-ils emportée à Lille (ainsi que quantité de beaux titres) pour la mettre dans la trésorerie de leur pays; et ce ne fut que par une autorité suprême qu'on se la fit rendre. Les François en ont arraché quatre ou cinq dents d'une grandeur prodigieuse, qu'ils ont retenues.

» Ce seigneur magnanime fut tué d'un coup de lance au siége de Roucourt; on l'enterra dans l'église de Saint-Guislain, avec une épitaphe, dont l'écriteau confirme sa grande valeur, ses vertus et sa victoire sur ce monstre, qui était d'une grandeur incroyable, la voici :

Cy gît noble et vertueux chevalier, messire GILLES DE CHIN, *en son tems seigneur de Berlaimont et cham-*

(*) C'est la première rapportée par de Boussu et que nous trouverons ci-après.

(**) Dans les *Morceaux choisis sur la kermesse de Mons*, p. 7, on a pris ces mots : *Gossuin de Mons*, pour une qualification, une dignité du seigneur de Berlaimont : « Et l'on prétendit que *Gilles, seigneur de Chin ou Cin*, GOSSUIN DE MONS, déjà » fameux par un exploit de ce genre, avait attaqué le monstre. » Cette singulière méprise s'est glissée dans les *Passe-temps poét.* de M. A. M., 2e édit., p. 216.



fiants. Il n'est qu'une chose qu'il nous importe de savoir, quand et de quelle manière cette fable a pris naissance.

bellan de Hainau, aussi, par sa femme Idon, dame de Chièvres, seigneur de Sart et de Chièvres; personnage vraiment digne de mémoire, de haut courage et entreprise, et qui grandement fut renommé pour sa vaillantise et vertu militaire, non-seulement en Hainau, mais aussi par toute la France et l'Allemagne, aimé des bons, craint des malveillants, grand zélateur de l'honneur de Dieu et service d'icelui; a fait beaucoup de bien en son vivant à la maison de céans. Entre autres bienfaits mémorables, on tient qu'il occit de ses propres mains, aidé de la Vierge Marie, mère de Dieu, un monstre admirable et de merveilleuse grandeur, ayant la similitude d'un dragon, etc. Il mourut percé d'une lance à Roucourt. »

G.-J. De Boussu, *Hist. de la ville de Saint-Ghislain*, Mons, Michel Varret, 1737, in-12, pp. 66-74.

« On ne remarque rien de particulier qui soit arrivé dans cette petite ville, ni dans ses environs, jusque l'année 1133, mémorable par la victoire signalée que remporta Gilles de Chin sur un dragon furieux qui se tenait dans un trou près de Wâmes, village à demi-lieue de Saint-Ghislain, dont l'abbé est le seigneur spirituel et temporel. Ce généreux cavalier était de la maison de Berlaimont. Tous les historiens ont fait mention de ce combat périlleux; il est rapporté assez succinctement dans l'histoire de Mons, mais bien mieux circonstancié dans celle de Notre-Dame de Wâmes. La matricule du couvent en fait aussi mention sous la prélature du vénérable Adrien, deuxième de ce nom. La pièce intéresse trop la matière que l'on traite ici que pour ne pas y être insérée, d'autant plus que ce généreux soldat est enterré dans le monastère de Saint-Ghislain, auquel il a donné des (*sic*) grands biens. Voici en quels termes le combat est rapporté dans les ouvrages cités :

» Une bête effroyable, un monstre d'une grandeur énorme désolait le pays et le rendait désert par ses courses affamées et ses hurlements épouvantables. Il ne sortait du trou, qui se voit encore à Wâmes, que pour se darder sur quelques bestiaux ou quelques voyageurs, pour en faire sa proie et sa nourriture en les dévorant d'une gueule écumante de sang et de rage. Tout le monde fuyait ces environs, de sorte que le pays était dans la plus triste de toutes les consternations, lorsqu'un valeureux cavalier, nommé Gilles de Chin, chambellan de Baudouin VI, comte de Hainaut, prit la résolution de combattre ce monstre carnassier.

» Le comte ayant agréé ce combat, Gilles de Chin s'y prépara par des prières et de (*sic*) jeûnes, afin que le ciel voulût bénir son entreprise. Il arma de ses domestiques les plus adroits à la lance. Il fit faire une machine d'une grandeur admirable, et, après avoir habitué ses chiens et ses chevaux au manége et à lutter contre cette figure inanimée, il partit de Mons avec sa petite troupe pour aller combattre cette bête monstrueuse qui avait la similitude d'un dragon. Il passe près de la chapelle de Notre-Dame de Wâmes, il y entre, et, après s'être prosterné au pied de son autel, en lui demandant le secours du ciel, il en sorte (*sic*) plein de confiance et marche avec empressement à l'antre affreux où ce monstre cruel avait sa retraite. Il ne le chercha pas longtemps : cette bête flairait de loin. A la vue de cette petite troupe de cavaliers, elle sorte (*sic*) de son trou et, *d'un vol rapide,* va droit à eux pour en faire un carnage effroyable.

» Déjà les yeux pleins de feu, étincelants de colère, déjà la gueule béante, armée d'une denture épouvantable, semblait présenter un gouffre affreux qui allait ensevelir dans ses entrailles faméliques ces courageux champions, mais la contenance des chevaux l'épouvante : ce monstre chancelle, il recule, il bondit de rage, il bat des ailes, il revient, il tâche de surprendre la troupe, il tourne de tous côtés. Chin s'en approche, la bête lui jette des regards affreux; elle vient à lui, le combat commence, le monstre est repoussé; de colère il frappe la terre à grands coups de sa queue massive; il revient à la charge, il s'élance avec furie sur la troupe, étrangle quelques chiens, terrasse quelques chevaux, la victoire balance; Gilles de Chin lève les yeux au ciel, il appelle la sainte Vierge à son secours, et, dans ce même moment, animé d'un nouveau courage, il enfonce sa lance dans la gueule ouverte de ce monstre qui fondait sur lui, et lui porte un coup si rude qu'il lui perce la gorge d'outre en outre. Le dragon vaincu tombe, et, parmi des hurlements épouvantables, il expire dans son sang.



L'abbaye de St-Guilain possédait à Wasmes une chapelle consacrée à la Vierge : elle lui avait été donnée en 1095, et cette donation avait

» Le bruit de cette victoire se répandit d'abord partout; le comte Baudouin en ressentit une joie proportionnée à l'inquiétude que lui avait donnée le succès incertain de cette dangereuse entreprise : il alla voir le champ de bataille, il embrassa le vainqueur et fit porter à Mons le dragon effroyable, dont la vue, quoique mort, donnait encore de la terreur.

» La tête de ce monstre est conservée avec soin dans la trésorerie des chartes du pays et se montre aux curieux. En reconnaissance de cette victoire signalée, Gilles de Chin prit les soins de faire orner la chapelle de Notre-Dame de Wâmes et lui fit plusieurs beaux présents. Il engagea les peuples à se rétablir dans cet endroit, et leur donna les communes et le bois voisin; et, après avoir comblé ces habitants de mille autres bienfaits, il alla trouver la mort au siége de Roucourt, où il fut tué d'un coup de lance en combattant tout vaillamment, l'an 1137. On reporta son corps à l'église de Saint-Ghislain, où il est inhumé.

» On éleva sur sa sépulture un mausolée de marbre noir, sur lequel il est représenté couché, revêtu de ses armes faites d'un travail le plus exquis qui se puisse voir. Il tient, au bras gauche, un écusson qui porte cette inscription (*) :

» *Cy gist messire Gilles de Chin, chambellan de Haynau, sieur de Berlaimont, aussi de Chièvres et de Sars de par sa femme, dame Idon; personnage digne de mémoire, tant par son zèle au service de Dieu que pour sa valeur dans les armes, lequel, aidé de la Vierge, tua un dragon qui faisait grand dégast au territoire de Wasmes. Il fut enfin occy à Roullecourt l'an* 1137, *et icy ensevely, ayant donné des grands biens à ceste maison, audit village de Wasmes.* Requiescat in pace.

» Cette belle antiquité se voit encore dans Saint-Ghislain; on l'a transportée sous la nouvelle église, dans le souterrain où l'on enterre les religieux.

» Le jour et le genre de sa mort sont encore certiorés par un ancien registre de famille, manuscrit qui est entre les mains des seigneurs de Berlaimont, sur lequel est écrit ce qui suit (**) :

» *L'an mil cent et trente-sept, trois jours devant le my-Aoust, trespassa messire Gilles de Chin ly bon chevalier, qui fut tué d'une lance à Rollecourt : et est cestui qui tua le gayant, et en fait-on l'obit à monsieur Saint-Ghislain, où il gist trois jours devant le my-Aoust.* »

Un rapport du conseiller et avocat fiscal du Hainaut, rédigé en 1757, et que nous transcrivons plus bas, présente les faits principaux de la même manière que Vinchant et De Boussu.

Hist. ecclés. et prof. du Hainaut, Mons, 1792, 2 vol. in-8°, Hossart, t. I, pp. 252-254.

« L'on fut inquiété, vers l'an 1137, dans les environs de Mons, par un ennemi d'un nouveau genre et bien difficile à vaincre. C'était un monstre affreux et d'une grandeur énorme, qui se retirait d'ordinaire à Wasmes, village rempli de hauteurs, d'enfoncements et de creux considérables, à peu de distance de Saint-Ghislain, où passe la Haine.

» L'on montre encore aujourd'hui la caverne qui servait de retraite à cet animal destructeur, que nos ancêtres ont appelé *dragon*. Il ruinait les moissons, dévorait le petit et gros bétail, n'épargnait pas même les hommes, dont on en avait vu disparaître plusieurs; et, malgré sa masse énorme, il fondait sur sa proie avec une agilité étonnante, de sorte que les pauvres cultivateurs n'osaient plus paraître sur la campagne qu'avec des précautions infinies, de peur d'être aperçus de cette bête carnassière et d'en être dévorés. Gilles de Chin, seigneur de Wasmes, à titre de sa femme (?), résolut d'abattre ce monstre et d'en délivrer le pays. C'était, comme nous avons dit ci-devant, l'homme le plus fort, le plus adroit et le plus terrible guerrier de son siècle. Il se fit faire des armes propres

(*) Voir (H. Delmotte), *Recherches, etc.*, p. 13, et les planches I et II.

(**) Voir l'extrait d'Arn. Raissius.



été confirmée en 1096 par l'évêque de Cambray, Odon [1]. Wasmes n'était pas alors une commune populeuse et florissante, mais un lieu presque

à le combattre, et dressa des chiens pour la même fin. Mais comptant pour rien tous les secours de l'industrie humaine, il s'efforça de mériter la protection du ciel par la détestation de ses péchés, par la réception du plus auguste de nos mystères, et par de ferventes prières qu'il adressa à la sainte Vierge, devant une de ses images qui se trouve en l'église du lieu, et qui, depuis lors, est devenue fort célèbre. Ensuite, animé d'un courage plus qu'humain, avec sa cotte d'armes, sa lance et ses chiens, accompagné seulement de deux ou trois de ses plus fidèles amis, il dirige ses pas vers la tanière du dragon. Ce monstre, au bruit de sa marche, sort tout furieux et s'élance vers lui, les yeux étincelants et la bouche béante. Gilles de Chin lui présente sa lance, mais ce redoutable adversaire, par un instinct commun à tous les animaux, l'évite, et, loin d'avaler le fer meurtrier, le déchire et s'élance derechef pour l'engloutir; notre héros, sans s'émouvoir, darde une deuxième fois sa lance, et la lui enfonce dans le palais supérieur. Les amis de Gilles de Chin, et les chiens qu'il avait dressés, saisirent alors l'animal par les flancs et achevèrent la victoire.

» La tête de ce monstre, longue de plus de deux pieds et demi et coupée à coups de hache, se conserve avec soin dans la trésorerie des chartes du pays. Le coup mortel se manifeste aux yeux de tout homme clairvoyant. Cette tête a la figure de celle du cheval, quoiqu'infiniment plus grosse; elle tient du genre du poisson, comme ses narines, mais surtout sa couleur, le témoignent. Ses dents, enchâssées dans diverses membranes, peuvent avoir cinq à six pouces, y compris leurs racines; elles sont plus blanches que l'ivoire, et en sont peut-être plus solides et plus compactes; l'ouverture de la gueule est tout au moins d'un pied de France. Nous sommes portés à croire que c'était un hippopotame ou cheval de rivière, monstre affreux (*). La proximité de la Haine rend cette opinion très-probable; ce que nous en disent les naturalistes est tout à fait conforme à ce que nous avons rapporté. Les Français, s'étant rendus maîtres de Mons en 1694, transportèrent cette tête à Lille, mais ils la rendirent avec les chartes du pays quelques années après, en vertu du traité de Ryswick, après y avoir arraché quatre à cinq grosses dents qui furent déposées au cabinet du roi. Ceux de Wasmes font tous les ans, le mardi de la Pentecôte, une procession solennelle pour remercier le ciel de leur délivrance miraculeuse. »

Le *Dictionnaire géographique de la province de Hainaut*, publié par MM. Ph. Vander Maelen et Meisser, rapporte le même fait à peu près comme De Boussu, pp. 514 ou 515, ou comme une brochure assez rare et intitulée : *Histoire admirable de N.-D. de Wasmes, écrite en faveur de la confrairie canoniquement érigée sous ce titre en l'église paroissiale de Wasmes, avec la bulle des indulgences (de 600 ans) accordée à ladite confrairie par N. S. P. Clément XIV* (Ganganelli), *dédiée à M. le révérendissime prélat de Saint-Guislain;* Mons, chez J.-B. Varret, 1771; in-12.

Une relation analogue se trouve dans cet ouvrage manuscrit : *Annales de l'ancienne abbaye de Saint-Ghislain en Celle, dans la province de Hainaut, aux Pays-Bas, ordre de Saint-Benoît, depuis l'origine de cette abbaye vers l'an 633 de J.-C., jusqu'en 1754, rédigées par dom* Pierre Baudry, *prieur de ladite abbaye, continuées par D.* Augustin Durot, *sous-prieur de ladite maison;* Cf. Hoverlant, *Essai sur l'hist. de Tournay*, t. LIX.

[1] (H. Delmotte), *Recherches*, etc., I, 37; note 1.

(*) La représentation de ce combat, qui se fait à Mons le jour de la Trinité, indique que ce fut un crocodile; mais cette représentation n'eut lieu probablement que longues années après la victoire, peut-être même après que le chevalier Gozon eut détruit un monstre à peu près semblable dans l'île de Rhodes. Aussi elle ne doit point s'alléguer en preuve contre notre sentiment. *(Note de l'abbé Hossart.)*



désert, et, comme l'indique son nom, couvert de marais et de broussailles [1]. Nous avons déjà dit que vers l'an 1133 Gilles de Chin et Gautier, son père, firent présent à l'abbaye des grands biens qu'ils avaient à Wasmes, et peut-être qu'en même temps ils firent dessécher ces terres. Or, pour exprimer la répression des eaux, il existait un symbole familier au moyen âge, un dragon subjugué. Il est permis de conjecturer que les moines de St-Guilain, pour perpétuer le souvenir du double bienfait du seigneur de Chin, le firent peindre dans l'attitude où l'on représente saint Romain et tant d'autres, et qu'ils déposèrent dans la chapelle de Wasmes ce tableau dont la signification aura été bientôt oubliée.

Quoi qu'il en soit, Gilles de Chin, guerrier fameux, jouissait en Hainaut d'une renommée populaire; il avait sa légende, celle d'après laquelle notre poëme a été composé. D'après cette légende et l'histoire, il avait tué, au delà des mers, un lion redoutable; de plus, il était, comme tous les chevaliers, bien dressés, venu à bout d'un géant. C'est le poëme qui le dit, et ce n'est point pour cela une fable; car, dans la langue du moyen âge, géant ne désigne pas toujours un être d'une grandeur imaginaire, mais un homme redoutable, un chef puissant; l'idée de la force Géants. corporelle ne se séparait pas de celles de la supériorité du rang et de la puissance, chez les nations jeunes ou barbares [2] Charlemagne est un géant dans le Faux Turpin et le moine de St-Gall [3]. Virgile lui-même for-

[1] G.-A. J. Hécart, *Dict. Rouchi-français*, Valenciennes, 1834, in-8°, p. 486, au mot *Wame*.

[2] *Annuaire de la bibl. royale*, pour 1841, p. 94, note 2, sur les mots *more gigantis* du *Waltharius;* Introd. au IIe vol. de Ph. Mouskés, p. CLI; Cf. Way's, *Fabliaux*, t. I, p. 207, notes; *Quinte-Curce*, VI, 13, VII, 32. Il serait aisé d'accumuler les témoignages à l'appui du texte.

[3] Introd. au 2e vol. de Ph. Mouskés, p. CLVI.

Théod. Ryckius prononça, en 1681, à l'université de Leyde, un discours sur les géants, inséré à la fin du deuxième volume de l'édition d'Étienne de Byzance, de Leipzig, Kuehn, 1825, 4 vol. in-8°. Le savant professeur, qui ne croit pas aux géants, s'applique à réduire à leurs proportions les plus simples, à leur valeur la plus exiguë les témoignages de l'antiquité. On sent bien qu'il ne cite ni les *trouvères* ni les *chansons de gestes :* c'était alors une terre inconnue. Cependant il effleure, en passant, le moyen âge, et (p. 201) accorde au *géant d'Anvers* ces quelques lignes qu'on peut ajouter à tous les passages que nous avons accumulés sur ce sujet, dans l'introduc-

tifie cette interprétation [1]. Et qui empêche que Gilles de Chin, pendant qu'il était croisé ou dans les guerres auxquelles il prit part sur le continent, ait abattu à ses pieds un pareil personnage? Il semble même impossible qu'il en ait été autrement. Soit à cause de la légende poétique, soit en vertu d'un fait réel suffisamment répandu, la plus ancienne des épitaphes consacrées au souvenir de Gilles de Chin le signale comme *vainqueur du gayant*. Ce ne fut que dans la suite, que tous les souvenirs étant confondus, le *gayant* devint un dragon avec d'autant plus de facilité que le roman met aussi Gilles de Chin aux prises avec un énorme reptile. L'allégorie du desséchement des eaux se prêtait à cette substitution; d'ailleurs on ne parlait au XIV[e] siècle que de dragons mis à mort par d'intrépides chevaliers. L'aventure du chevalier Dieudonné de Gozon, arrivée en 1342, et qui rappelle l'anecdote de M. Atilius Regulus [2],

tion du *Chevalier au Cygne* : *Homines autem imperiti ut olim sic hodie ossa elephantum belluarumque immanium pro* gigantum *ossibus celebrant. Videre hoc apud vicinos* Antwerpianos *licet, apud quos ossa unius elephantis simul cum dente, quatuor digitorum mensuram superante, in curia servata dederunt fabulae putidissimae occasionem de* Barbone gigante *apud Schaldis ripam olim dominante, cujus dextra a Julio Caesare decisa atque in profluentem abjecta originem simul nomenque nobilitatissimae ibi urbi dederit.* Cf. Panizzi, Bojardo : *Romantic poetry of the Italianes*, I, 15,16.

[1] Virg., *Æneid.* IX, 734 :

Agnoscunt faciem invisam atque immania membra
Turbati subito Æneadae; tum Pandarus ingens emicat.

[2] Sur les bords du fleuve *Bagrada*, aujourd'hui Megrada, qui coule dans le même lit que la Medjerdah, non loin de Tunis, le consul Atilius Regulus livra un combat à un serpent monstre qui avait jeté la terreur dans les rangs des légions romaines, *Interea M. Regulus proxima quaeque subigendo in loca pervenerat, per quae flumen Bagrada labitur : ad quod castra habentes Romanos improvisa pestis et damno non mediocri et terrore adhuc majore perculit. Magnitudinis enim portentosae serpens aquatum profectos milites invasit; territisque et nequidquam repugnantibus, multos ingentis oris hiatu sorbuit : alios spirarum voluminibus et caudae verbere obtrivit : nonnullos ipso pestilentis halitus afflatu exanimavit : tantumque negotii M. Regulo facessere potuit, ut totis viribus cum eo de possessione amnis fuerit dimicandum.*

Quod ubi cum jactura militum fiebat, neque vinci aut vulnerari draco *poterat, durissima squamarum lorica, quidquid telorum ingereretur, facile repellente; confugiendum ad machinas, ad-*

est racontée absolument avec les mêmes circonstances que celle attribuée à Gilles de Chin[1]. On s'entretenait aussi, dans la contrée, du sire de Ramillies qui, en invoquant saint Géry, avait percé de sa lance un dragon, la terreur des environs de l'Escaut. Les trouvères et les jongleurs chantaient dans les châteaux les gestes de Valentin et d'Ourson, dont le premier mit à mort, non loin d'Antioche, un serpent ailé.

Dragons de Ramillies et de St-Géry.

Valentin.

Cette disposition des esprits à admettre une fable devenue européenne, la mémoire obscurcie des exploits de Gilles de Chin, le passage du sens figuré au sens propre, peut-être aussi le désir d'attirer les fidèles dans un endroit peu fréquenté, tout se réunit pour donner de la consistance à une fiction qui ne prit cours cependant au plus tôt qu'à la fin du XIVe siècle.

L'intercession présumée de la Vierge dans l'exploit de Gilles de Chin rendit célèbre la petite chapelle de Wasmes. Les pèlerins et les offrandes y affluèrent et une procession fut destinée à consacrer un événement

Preuves invoquées en faveur de la tradition de Wasmes.

vectisque balistis et catapultis, velut arx quaedam munita, dejiciendus hostis fuit. Post aliquot jactus in vanum emissos, ingens saxum, spina dorsi perfracta, vigorem impetumque formidabilis monstri resolvit. Sic quoque difficulter confectum est, tanto cum horrore legionum et cohortium ut « se oppugnare Carthaginem, quam alteram talem bestiam, malle » faterentur. Neque diutius ibi morari castra potuerunt, quin tabo infectas aquas et omnem circa regionem foetore jacentis pestifero afflatam fugerent : non sine rubore aliquo humanae superbiae, quae non raro viribus suis nihil negatum esse stolide putat. Exercitum certe Romanum, imperatore M. Regulo, terra marique victorem unus anguis et vivus exercuit, et interfectus submovit; quare nec puduit proconsulem, hujus etiam hostis spolia Romam mittere, timorisque sui magnitudinem et victoriae gaudium publico monumento fateri. Corium enim belluae detractum in urbem devehendum curavit : quod centum viginti pedes longum fuisse dicitur : et in templo quodam suspensum, ad Numantini usque belli tempora duravisse. Freinshemii suppl. Livian., lib. XVIII, c. 14 et 15.

[1] Vertot, *Hist. des chevaliers hospit. de Saint-Jean de Jérusalem*, Amst., 1732, in-12, t. I, 531-538; (H. Delmotte), *Recherches*, pp. 5-9. Le combat de Gozon, devenu grand-maître, est représenté sur sa sépulture; L.-F. de Villeneuve-Bargemont, *Monuments des grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, Paris, 1829, gr. in-8°, t. I, pp. 141-144. Un des rédacteurs de la *Retrospective review* reconnaît dans le reptile des marais de Rhodes, le *Megalosaurus* fossile de Cuvier, lézard gigantesque de trente pieds de long pour le moins, qui serait aussi la *tarasque* du Rhône. *Revue britannique*, Juin, 1845, *Histoire naturelle des animaux apocryphes*, p. 427, de l'éd. de Bruxelles.

qui, en subissant des transformations successives, avait atteint l'importance d'un miracle. Un recueil manuscrit conservé à la Bibliothèque publique de Mons [1] nous présente ce passage :

« Au portal de l'église du village dudit Wasmes, à deux lieuwes de » la ville de Mons, sont deux histoires painctes : à dextre est la figure » de Gilles de Chin, armé, vestu de sa cotte d'armes, aux armes de » Couchy, combattant ung dragon; et à senestre est la représentation » dudit Gilles, priant devant Notre-Dame à genouls, et, selon les dates » qui y sont, furent faictes lesdites paincture l'an 1400. Et au-des- » soubz sont ces vers :

» Chés représentation que véez
» Sont d'ung chlr franc home d'armes,
» Seigneur de Chin, Gilles només;
» Les bos donna à ceux de Walmes. »

Ces tableaux n'étaient pas nécessairement un monument de la défaite réelle d'un dragon par Gilles de Chin, et pouvaient n'être qu'un emblème de ses travaux hydrauliques; mais nous admettrons que déjà alors la figure était passée dans l'ordre des faits matériels.

M. Bottin croyait posséder une copie gravée [2] de l'un de ces premiers

[1] *Dans ce livre sont rapportées grand nombreuses* (sic) *d'épitaphes des anciennes familles de Flandre, Tournay, Tournesis, Artois, Haynault, avec leurs alliances; très-curieux et instructif; recueillies l'année* 1572, *et notablement augmentées par le sieur* Pierre Marie de Calonne Baufaict, *chanoine de la cathédrale de Tournay*, l'an 1752, in-fol. pap. arm. enluminées; Cf. (H. Delmotte), *Recherches*, pp. 10 et 14.

[2] *Archiv. du nord de la France*, p. 109. « Il n'en reste plus qu'une petite gravure, que l'on » dit être assez fidèle, qui avait été placée à la tête d'une histoire du dragon et de son vainqueur, » que l'on vendait à l'église de Wasmes, pour l'entretien de la Vierge. Cette gravure, dont j'ai » été assez heureux pour me procurer un exemplaire, représente un homme à cheval, cuirassé » et le casque en tête, en présence d'un monstre, quadrupède ailé, dans la gueule duquel il » enfonce le fer de sa lance; au pied du monstre est un chien renversé qu'il déchire avec une de » ses pattes armées de griffes; d'autres chiens s'élancent de loin et semblent seconder l'action » de leur maître; derrière le cheval est un domestique à pied, et dans les airs apparaît, dans un

tableaux qui n'existent plus et qui ont été remplacés par une espèce d'enseigne de cabaret, ornée de ce quatrain :

Sainte Vierge, en ce jour,
Je viens pour t'implorer
De détruire en ce jour
Un dragon qui vient nous dévorer.

M. H. Delmotte, qui n'a négligé aucune perquisition à cet égard, était persuadé que la peinture ancienne ne remontait pas, à beaucoup près, à l'an 1400 [1].

La procession de Wasmes a lieu le mardi de la Pentecôte et se faisait jadis le jour de la Trinité, comme à Mons; à deux heures du matin, le curé dit la messe, à quatre heures, le cortége se met en marche et passe par Hornu, Wasmes, Warquignies et Quaregnon. L'on porte devant l'image de la Vierge un drapeau sur lequel est barbouillé le combat pendant lequel la Vierge apparut au chevalier. Les rimes suivantes y sont inscrites en gros caractères et n'annoncent pas une origine reculée :

Attaque, Gilles de Chin, ce dragon furieux,
Et tu seras de luy par moi victorieux.

On promenait aussi, probablement depuis l'année 1757 [2], le simu-

» nuage, l'image de la Vierge tenant l'enfant Jésus sur son bras. Le costume et les atours sont » ceux de Notre-Dame de Wasmes. Au bas de l'estampe on lit le verset du psaume XC : « Vous » marcherez sur l'aspic et le basilic et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon. » Il est évident que si cette estampe était une copie d'un des anciens tableaux, celui-ci ne pouvait remonter à la fin du XIV[e] siècle. Mais il a pu y avoir successivement diverses peintures comme il y a eu différentes épitaphes; seulement ce genre de preuve, allégué en faveur de l'ancienneté de la tradition, perd beaucoup de sa force.

[1] *Recherches*, p. 15.

[2] En 1757, les maîtres connétables et confrères de Notre-Dame de Wasmes demandèrent d'avoir la tête du dragon reposant à la trésorerie des chartes, pour l'exposer en leur église. Leur requête fut envoyée, par ordre de l'impératrice-reine, au conseiller avocat fiscal du conseil de

lacre d'un dragon, et une jeune fille de cinq à dix ans, vêtue entièrement de blanc, et que l'on nommait la *pucelette*. En 1825, le dragon d'osier était relégué dans un coin obscur de la tour du clocher où M. H. Delmotte l'a vu [1].

Hainaut, qui répondit par un rapport, calqué, pour la partie historique, sur Vinchant et De Boussu.

Mons, le 29 mai 1757.

MADAME,

« J'ai examiné la requête présenté à Votre Majesté de la part des maîtres et connétables de Notre-Dame de Wasmes, qui m'a été rendue le 18. Avant que d'y servir mon avis, j'ai demandé celuy du conseiller-trésorier des chartes, dépositaire de la *tête du dragon* dont s'agit; lequel a dit par avertance relativement aux annales de ce païs, que *Gilles de Chin* avait épousé Mathilde de Barleymont, fille héritière de Gilles de Chin et Barleymont, boutelier (voir plus haut, p. IV), d'Haynau, et d'Ide, dame de Chièvres et du Sars, duquel descendent les seigneurs de Barleymont; que ce Gilles de Chin fut un des plus vaillants seigneurs de son temps; qu'étant en la guerre sainte en Syrie, il lutta courageusement contre un lion qu'il terrassa, armé seulement de lance et de bouclier; qu'il avait été tué d'un coup de lance au siége de Roucourt, l'an 1137; il gist en l'église de l'abbaie de Saint-Ghislain; c'est à luy effectivement qu'on donne l'ancienne dévotion à l'image de la Vierge en l'église de Wasmes, parce qu'ayant fait sa prière devant laditte image, assisté de la Vierge, il avait tué un dragon, dont les habitants étoient travaillez de la sorte, qu'ils se trouvoient obligés de quitter le lieu : d'où la dévotion s'est depuis augmentée. Son épitaphe au monastère de Saint-Ghislain fait mention de sa naissance, de sa valeur et vertu militaire en Haynau, en France, en Allemagne; de ce monstre qu'il terrassa, et qu'il avoit donné un bois avec une grande partie de la terre de Wasmes audit monastère, où il choisit sa sépulture.

» La tête de ce dragon fut mise et déposée à la trésorerie des comtes d'Haynau, où elle est conservée précieusement jusqu'au jour, comme un monument d'un fait mémorable arrivé au pays, avec cette considération que, les François l'ayant transportée, ainsi que plusieurs titres, à Lille, en 1691 (*), les augustes prédécesseurs de Sa Majesté avoient trouvé bon de le faire remettre à leur trésorerie, ensuite du traité conclu audit Lille, en 1699.

» De façon que ledit trésorier, non plus que moy, ne croyons pas que cette pièce dût sortir de votre trésorerie, malgré l'énoncé de l'acte joint à la requête.

» Au surplus, nous n'estimons pas que ce monument, qui se montre gratuitement aux étrangers et curieux de l'histoire du pays, dût être confié au concours du commun des peuples pour en exiger apparamment une reconnaissance à cet effet; ni que, sous le vain prétexte d'augmenter la dévotion envers la Sainte-Vierge, patronne de leur lieu, l'on risqua (*risquât*) par le concours des peuples qui s'y rencontre, d'en être dépouillé, nonobstant les sûretés même que l'on pourrait exiger en semblable occurrence, pour la reproduction. D'ailleurs, si les suppliants croient que cette pièce dût attirer le concours du peuple, ils peuvent, à l'imitation de ce magistrat de Mons, faire fabriquer la figure d'un dragon entier, qui y sert de marque de ladite histoire, le jour de la dédicace de la ville, sans que ceux-ci se soient avisés de faire jamais une demande semblable à celle dont s'agit, qui devrait, par nécessité de conséquence, si on l'accordoit, devoir l'être pour la capitale. »

(N° 12 des *Publ. de la Société des Bibl. de Mons*, p. 20.)

(*) M. Lacroix fait observer qu'il n'existe aucune trace de cet enlèvement.

[1] *Recherches*, p. 18. Cf. Schayes, *Essai histor.*, p. 151.

Probablement autrefois avec le dragon paraissait un chevalier armé, et M. Delmotte est convaincu que cet usage est cause que plusieurs cabarets des villages environnants de Wasmes, où la tradition du dragon ailé est encore dans toute sa vivacité, portent pour enseigne *A l'homme de fer*.

Les personnes qui, pour défendre l'authenticité de cette tradition, s'appuient sur l'ancienneté de la confrérie de Wasmes, ont oublié qu'elle ne fut érigée qu'en vertu des bulles des papes Innocent XIII et Clément XIV, dont le premier a occupé le trône pontifical de 1721 à 1724 et le second de 1769 à 1775.

Mais la crédulité est souvent plus opiniâtre que la croyance raisonnée. En vain on allègue le silence des historiens, en vain l'on remarque que Giselbert voyant journellement Gilles de Chin à la cour, pouvait connaître les moindres particularités de sa vie, qu'empressé à le louer, il mentionne avec soin son combat contre un lion, et que cependant il n'a pas dit un mot d'une aventure tout autrement extraordinaire, et qui s'étant passée dans le pays même, devait avoir fait beaucoup plus de bruit qu'un événement consommé au delà des mers; les uns répondent que Giselbert, si franc dans ses éloges, était jaloux; les autres qu'il avait probablement ignoré un prodige arrivé presque sous ses yeux, ou avait confondu le dragon avec le lion. En vain l'on ajoute que Jacques de Guyse, qui, dans l'occasion, ne se fait pas faute de fables, n'est pas moins muet sur ce point que Giselbert; que l'abbaye de St-Guilain, partie intéressée dans la question, paraît être le berceau de la légende; que les épitaphes de Gilles de Chin ont été gravées dans ce monastère, que Raissius, le premier qui ait fait connaître la légende de ce chevalier par la voie de l'impression, déclare avoir suivi la relation de D. George Galopin, moine de St-Guilain; que Ph. Brasseur invoque pour autorité Raissius; que Vinchant a dû puiser à la même source; que Boussu dit avoir écrit d'après les renseignements fournis par plusieurs religieux de cette maison, et que l'abbé Hossart se contente de parodier Boussu, en y ajoutant quelques erreurs puériles de son cru; inutilement l'on insiste

sur le peu d'ancienneté ou d'authenticité des monuments matériels que l'on invoque, sur ce que la caverne du reptile ne laisse aucun vestige, et, argument décisif, sur l'impossibilité complète du fait; les partisans de la fable, dont ils se font peut-être les champions dans une pensée de patriotisme, nous réservent pour nous réduire en poudre une dernière preuve qu'ils jugent écrasante.

Tête prétendue du dragon.

Vous niez, disent-ils, l'existence du dragon de Wasmes; mais sa tête, déposée jadis à la trésorerie des chartes du Hainaut, et conservée maintenant à la bibliothèque de Mons, n'est-elle pas là pour confondre le scepticisme le plus résolu pour réduire au néant les objections les plus formidables?

Oui, nous avons souvent examiné cette tête, vrai palladium des Montois et qui a fait la terreur de notre enfance; mais cette preuve, toute palpable qu'elle est, est-elle suffisante?

Raissius, Brasseur, Vinchant, De Boussu, ne doutent pas que le monstre de Wasmes n'ait été un dragon ou reptile ailé. M. Hoverlant de Bauwelaer consacre quatre-vingt-quatre pages du tome LIX de son incroyable essai sur l'*Histoire de Tournay*, à prouver qu'il existe des dragons. Cet écrivain extravagant ne croyait pas si bien dire. Il ne comprenait pas que la science n'est quelquefois que la justification de l'ignorance populaire et que les serpents ailés de Moïse et d'Isaïe, ceux de la plupart des écrivains de l'antiquité [1], devaient trouver dans l'illustre

[1] *Thaninn*, en hébreux signifie *dragon*, *cétacée*, et parfois un reptile quelconque. Voy. Sam. Bocharti *Hierozoicon sive de animalibus s. scripturae, recensuit suis notis adjectis*, E.-F.-C. Rosenmuller, Lips., 1746, in-4°, t. III, P. II, lib. III, c. XIV, pp. 222-239 : *De draconibus;* Lucan. *Phars.*, lib. IX :

Vos quoque, qui cunctis, innoxia numina, terris
Serpitis, aurato nitidi fulgore dracones,
Pestiferos : ardens facit Africa ducitis altum
Aera cum pennis, armentaque tota secuti,
Rumpitis ingentes amplexi verbere tauros.
Nec tutus spatio est elephas : datis omnia letho.

Cf. Hérodote, Ovide, Solin, etc.

Cuvier un témoin irrécusable, car il décrit le *ptérodactyle*, animal singulier découvert, à la fin du dernier siècle, dans les schistes calcaires du comté de Pappenheim et qui était un véritable dragon, puisqu'il en avait les écailles, les griffes, la queue, les ailes vigoureuses attachées au corps de serpent, et la gueule garnie de soixante dents couvertes par un bec crochu [1]. Le ptérodactyle.

La tête devant laquelle s'incline tout honnête Montois, n'est pas celle d'un *ptérodactyle*, ni même de l'*ichthyosaurus*, espèce de dragon, mais sans ailes; ce n'est pas non plus la tête d'un hippopotame, comme l'affirme ridiculement l'abbé Hossard; c'est tout bonnement la tête d'un individu de l'espèce nommée par Cuvier *crocodile du Nil*, et dont, par parenthèse, ne s'est nullement occupé le traité de Ryswick; si, en vertu de ce traité, les archives du Hainaut ont été restituées, la tête de crocodile, gardée dans ces archives, aura subi le sort des papiers poudreux, des parchemins jaunis. La diplomatie n'aura pas pris plus de souci.

M. Le Mayeur, qui admet le conte de l'abbé Hossard, trouve tout simple *qu'un crocodile ait été poussé sur nos côtes par une tempête marine, et de l'Escaut se soit porté dans la Haine qui s'y jette, d'où il aura pu nager jusqu'aux fonds de Wasmes, et dans les prés de St-Ghislain, alors véritables marais* [2]. Niaiserie de M. Le Mayeur.

M. Le Mayeur est trop poëte et ne l'est malheureusement que de cette façon. Laissons le crocodile dans son pays jusqu'au moment où quelque croisé en aura apporté la tête dans le Hainaut, comme objet de curiosité; supposons même que ce soit Gilles de Chin qui ait fait ce cadeau au comte Baudouin et qu'en le lui donnant, il ait dit qu'il avait tué cet ani-

[1] F. Cuvier, *Discours sur les révolutions du globe*, p. 362 du t. I des *Recherches sur les ossements fossiles*, Paris, Docagne, 1835-1836, in-8°; *Revue britannique*, Juin 1835; *Histoire naturelle des animaux apocryphes*, pp. 427-438, de l'éd. de Bruxelles; Le Roux de Lincy, *Introd. au livre des légendes*, pp. 141, 142, 143, 144; F. Denis, *le Monde enchanté*, Paris, 1843, in-24, pp. 25, 72, 202.

[2] La *Gloire belgique*, t. II, pp. 355-356, note 30 du chant VIII.

mal dans un *wasme* ou lieu marécageux de l'Égypte, et alors tout s'explique.

Néanmoins, malgré la simplicité de ce commentaire qui lève toute difficulté et qui nous est suggéré par feu M. Paridaens, nous ne le donnons que comme une hypothèse, sans y attacher plus de valeur qu'elle n'en mérite [1].

Un inventoire des biens meubles de l'hostel monseigneur de Haynnau (Guillaume V de Bavière) *à Paris, en la rue de Jouy*, dressé en 1409 et publié, en 1842, par M. Lacroix, pour la Société des bibliophiles de Mons, contient à la page 18, l'article suivant :

« *Item*, une teste de serpent, laquelle est menée en Haynau de par » mondit seigneur. »

M. Lacroix présume, non sans motif, qu'il s'agit ici de la tête prétendue du dragon, qui pourrait avoir été apportée dans le pays par la maison de Bavière, si la première conjecture, qui la fait venir d'un croisé, n'est pas véritable.

Saint George est le vrai héros de la procession de Mons, Gilles de Chin, celui de la procession de Wasmes.

En dernière analyse, saint George était en possession depuis le XIVe siècle environ, d'égayer la procession de Mons. A deux lieues de cette ville, une autre procession, instituée vers la même époque ou plus vraisemblablement quelques années après, consacrait la renommée de Gilles de Chin, en lui attribuant une victoire fabuleuse. Avec le temps on a voulu rapporter les deux institutions à une origine commune; mais le peuple ne s'y est pas laissé prendre, et, plus près de la vérité que ceux qui se donnaient des airs d'érudition historique, il s'est obstiné à conserver son saint George.

Il n'y a à la procession de Mons qu'une seule chose qui rappelle le seigneur de Berlaimont, ce sont les *Chin-Chin*, ajoutés peut-être ou seulement nommés ainsi depuis qu'on a songé à faire de l'allégorie de saint George la commémoration d'une prouesse de Gilles de Chin. Nous

[1] *Mons*, etc., p. 264.

avons dit quelque part que ce nom de *Chin-Chin* pouvait provenir du cri que proféraient d'abord ces cavaliers pendant le combat. Nous savons bien, d'après les romans en vers et en prose, que le cri de Gilles était *Berlaimont*, mais les anciens ordonnateurs de la fête ont pu l'ignorer et préférer d'ailleurs une exclamation qui désignait plus directement le personnage. Chin-chin.

Nous ne tenons pas, au surplus, à cette conjecture, et il ne nous coûterait pas d'avouer que *Chin-Chin* est un mot sans signification bien connue. Nous remarquerons, pour finir, que les trois expressions sacramentelles employées dans la célébration du *lum'çon*, sont formées par redoublement : *dou-dou, ma-ma, Chin-Chin*. Le *doux* est probablement l'enfant Jésus, *ma-ma*, la Vierge sa mère; nous avons risqué notre opinion sur *Chin-Chin*. Remarque.

Une querelle qui eut lieu en 1684, entre le chapitre de Ste-Waudru et le curé du Béguinage, démontre qu'alors le refrain du *dou-dou* était toujours le même. (N° 12 des publications de la Société des biblioph. de Mons, édit. M. Lacroix, pp. 25 et suiv.)

En voilà assez, trop peut-être, sur la légende de Gilles de Chin et du dragon. Cette digression est pourtant à sa place, puisqu'elle a pour objet d'éclaircir une coutume nationale et de terminer une fois pour toutes d'oiseuses discussions.

Continuons l'analyse du poëme. Suite de l'analyse du poëme.

Gilles de Chin à peine reposé de son *emprise* contre le serpent, dont on pourrait faire un dragon, sans trop se compromettre, va chercher à Antioche d'autres ennemis et d'autres périls. Le prince de ce pays, pour qui un tel paladin vaut toute une armée, s'efforce vainement de le retenir. Gilles part, sans savoir où il va, et sur la route s'amuse à exterminer une bande de voleurs. Son lion familier le seconde merveilleusement dans cette espèce d'exécution, mais le généreux animal est frappé à mort, au grand chagrin de son maître : Prouesses devant Antioche. Mort du lion familier du sire de Chin.



. . . mais ne por quant
N'en voloit faire nul sanlant,
Car on ne doit duel démener
De ce qu'on ne peut recouvrer [1].

Retour de Gilles en Europe.

Enfin le moment de revenir en Europe était arrivé. Gilles est bientôt à Bénévent, où il prend sous sa protection la fille du dernier seigneur de cette ville et que son oncle voulait dépouiller de ses états. Un combat judiciaire a lieu, comme celui du *chevalier au cygne*, pour la défense de la duchesse de Bouillon. L'avantage reste à Gilles de Chin : il n'est pas besoin de le dire.

Cependant il brûlait d'avoir des nouvelles de la comtesse de Duras; hélas!

La comtesse de Duras cesse de vivre.

. . . on lui a conté
Que morte estoit novèlement;
Ens en son cuer s'en fait dolent.
. . . .
Por s'ame fait canter et lire
Messez plus que ne voz sai dire;
Que Dix le mète en paradis,
Aveuc ses angles bénéis [2].

Le pas de l'arbre d'Auxerre.

Pour le sire de Chin, il n'était qu'une consolation et un plaisir : se battre et puis se battre encore. Le pas de l'*arbre d'Auxerre* rappelle le pas de l'*arbre d'or*, tenu à Bruges, en 1468, à l'occasion des noces de Charles-le-Téméraire et de Marguerite d'York.

Le comte de Bar avait parié que Gilles serait vaincu par Baudouin de Reims : ce fut le contraire qui arriva. Il reçut donc le prix de la joute, qu'il partagea avec Gérard du Chastel ou de Saint-Aubert. Les prix étaient fort singuliers : un palefroi, un ours et un épervier. Gilles envoya le cheval à son père.

[1] V. 4203.
[2] V. 4375.

Ce cadeau était en même temps un moyen d'annoncer son retour. Les chevaliers, les *hauts bourgeois de Tournay* [1], tout le monde se précipita à sa rencontre.

A peine s'est-il installé dans son manoir, qu'un nouveau tournoi l'en fait sortir, celui de Pierron-Val, près d'Antoing : Tournoi de Pierron-Val.

Là assemblèrent li baron
De cest païx tout environ,
Cil qui adonques tornioient
Et qui d'armez se déduisoient.
Flamenc i furent et François
Et Hainuier et Avalois [2].

Gilles de Chin y vainquit le comte de Looz, auquel il rendit noblement son cheval, quoiqu'il lui appartînt en vertu des lois de la joute.

C'est après ces fêtes que le trouvère place le mariage du chevalier avec Dame Ide de Chièvres (connue par l'histoire). Le poëte, à propos des magnificences de la noce, jette un regard de regret sur le passé, éternel lien commun de l'espèce humaine : Éloge du passé.

Dont n'estoit par li siècles faus,
Ains estoit sages et loiaus.
Ainc ne vint hom pour demander
Ne li donast sans demourer.
Encore adont estoit larghèce,
Cortoisie, honors et proèce :
Or est tous niens qui n'i raporte :
Encontre lui clôt-on la porte.
Nus ne puet mais en cort entrer,
S'il ne scet son parrin nomer.
Rice mauvais, Dix voz maudie [3]!

[1] Vers 4649.
[2] Vers 4708.
[3] Vers 4820.

N'est-ce pas là une conclusion digne des *communistes* modernes, et nous vanterons-nous d'être neufs et originaux même dans nos folies?

Gilles s'était marié pour ainsi dire la lance au poing et sans quitter l'étrier. Sa *lune de miel* n'était pas encore passée, qu'il distribuait force horions au tournoi de Gérard-Sart (Géronsart), omis, par parenthèse, dans le texte en prose [1].

Tournoi de Gérard-Sart.

De chevaliers i ot plenté,
Ensi qu'on m'a dit et conté,
De Flandrez et de Vermandois,
De Poitau, de France et d'Artois,
Et de Hainau, et d'Allemaigne,
Et de Teraisse, et de Champaigne [2].

Les ducs de *Louvain* ou de Brabant et de Limbourg, le comte de Duras et beaucoup d'autres grands personnages étaient sur les rangs.

Gérard du Chastel ne s'y distingua pas moins que son ami. Mais la vertu chevaleresque de Gilles de Chin frappa si fort le duc de Brabant, qu'il le pria avec instance de demeurer *de sa mesnie*. Voilà donc notre Hennuyer à Louvain. Il n'y resta pas longtemps. Un jour qu'il était à Chièvres, près de sa jeune épouse, arrive un messager du comte de Hainaut, qui le somme, en vertu du lien féodal, de venir défendre son suzerain contre le duc de Brabant.

Gilles va au secours du comte de Hainaut.

Le poëte rapporte ici une particularité très-peu poétique et qui, même à cause de cela, peut être admise comme vraie. C'est qu'au moment où Gilles reçut le message, il se faisait laver, et que, pour obéir sans retard à son seigneur, il ne permit pas qu'on achevât cette espèce de toilette, malgré les exhortations de sa femme, qui lui disait :

Sire,... c'est molt lait
De ce que n'estez pas lavés [3].

[1] Note sur le vers 4871.
[2] V. 4840.
[3] V. 4959.

Les Brabançons payèrent chèrement l'honneur d'avoir un pareil adversaire. Cependant Gilles est blessé; son cheval est tué et lui-même se trouve dans la plus grande extrémité. Le comte de Hainaut, craignant avec raison de perdre un pareil serviteur, gourmande rudement ses chevaliers pour ne l'avoir pas convenablement secouru :

> Ha! chevalier couart revois,
> Et plain de mauvaisté, fait-il,
> Car secourez le plus gentil
> Qui ainc pendist escu à col;
> Trop estez or vilain et fol,
> Qui tant li avez seul laissié [1].

Enfin la victoire se prononce en faveur du comte de Hainaut, ce qui fournit au poëte l'occasion de citer quelques paladins du cycle de la Table Ronde, *Gauvain*, *Yvain*, *Charaheus* et *Lancelot* [2]. Quoique vaincu, le duc de Brabant laisse éclater ces sentiments délicats qui, dans la chevalerie, s'alliaient à la grossièreté des mœurs et en tempéraient les effets; malgré le mal que lui avait fait Gilles de Chin, naguère son serviteur, il ne l'en aime et prise pas moins, et déclare que pour avoir un tel champion, on ne doit ménager ni honneurs, ni terres, ni avoir :

Cycle de la Table Ronde.

Courtoisie du duc de Brabant.

> Por droit noient, ce dist, s'esmaie
> D'onnor, de terre, ne d'avoir
> Qui teil chevalier puet avoir [3].

Comblé des éloges et des marques d'estime du comte de Hainaut et

[1] V. 5113.

[2] V. 5204. M. Francisque Michel a vu au collége d'armes, à Londres, une copie incomplète du Perceval-le-Gallois, où on lit au commencement :

> Qu'il est faitz pur le plus prudhome
> Qui soit en l'empire de Rome;
> Ceo est li quens Phelipe de Flandres,
> Qui vaut mielz ne fist Alixandres.

Rapp. au ministre, dans la *Coll. des mon. inéd. pour servir à l'hist. de France*, p. 77.

[3] V. 5285.

du duc de Louvain, Gilles se fait transporter à Chièvres, auprès de sa femme, où il reste juste le temps nécessaire pour guérir ses blessures.

Tournoi de Saint-Trond.

Il sortait de convalescence quand l'annonce d'un tournoi à Saint-Trond le remit en selle. Il se rendit à la joute et y fit vider les arçons au jeune fils du duc de Gueldre; mais sa propre vie fut en danger. Peut-être aurait-il succombé, si le duc de Brabant n'avait envoyé à son secours. Hoel de Quiévraing délivra Gilles de Chin et lui procura le prix du tournoi : le duc de Brabant, avec sa courtoisie charmante, mena notre chevalier à Louvain pour saluer la duchesse, qui lui fit grande chère.

De Louvain, il vint dans sa terre de Berlaimont, et y vécut quelque temps avec dame Ide, dans le plus parfait accord. Malheureusement l'âge des infirmités était arrivé pour ce jouteur naguère si rude et si

Mort de Gilles de Chin.

redoutable; ses fatigues, ses blessures avaient épuisé ses forces. Il mourut à Roucourt, trois jours avant la mi-août 1137 :

S'avons oï dire por voir
Chiaus qui le durent bien savoir
Que il fu à Rollecourt mors
D'une lance qu'il ot u corz
Férue à une grand mêlée,
U il dona mainte colée [1].

Nous avons déjà remarqué que le roman en prose fait mourir Gilles de Chin à Roucourt des suites de la fièvre; le poëme ne paraît cependant pas équivoque : c'est bien en combattant que notre chevalier termine sa carrière; mais indépendamment du siége de Roucourt contre le comte de Flandre, en 1148, n'y a-t-il pas pu y avoir quelque rencontre, en 1137, sous les murs de cette bicoque, entre les troupes du comte de Hainaut et celles du duc de Brabant? Giselbert ne serait plus alors en contradiction avec les autres autorités qui nous restent.

[1] V. 5512.

On enterra le seigneur de Berlaimont à S[t]-Guilain :

Tout droit devant le crucifis
Fu à grant duel en terre mis[1].

Le poëte conclut en protestant de sa véracité et affirme

Véracité du trouvère.

C'onquez n'i ajousta menchoigne,
Bourde ne fable ne aloigne
Là ù il le puest oster[2].

Ce poëte s'appelait Gautier de Tournay; il écrivait probablement au XIV[e] siècle ou dans la seconde moitié du XIII[e] et appartenait à cette école tournaisienne de rimeurs et de trouvères, d'où sortirent Philippe Mouskés, et plus tard les compagnons du *puy S[t]-Jacques* et du *puy d'escole de rhétorique*[3].

École poétique de Tournay.

M. Arthur Dinaux, qui a ressuscité avec tant de bonheur les trouvères de la Flandre, du Cambrésis et de l'Artois, reporte au temps de saint Louis le poëme de Gilles de Chin, lequel nous semble appartenir à une époque plus récente. Il en esquisse une courte et piquante analyse et en transcrit le commencement et la fin : mais le nom de *Gautier li Cordiers* n'est pas tombé sous ses yeux dans le rapide examen qu'il a fait du manuscrit de l'Arsenal[4].

Effectivement Gautier de Tournay n'était pas le seul qui se fût exercé sur les exploits de Gilles de Chin. Gautier li Cordiers, peut-être aussi né à Tournay, l'avait devancé :

Gautier li Cordiers.

Voirs est que Gautiers li Cordiers
Traita la matière premiers

[1] V. 5522.
[2] V. 5530.
[3] *Supplément à la chron.* de Ph. Mouskés, p. 21.
[4] Arthur Dinaux, *Les trouvères de la Flandre et du Tournésis*, Paris et Valenciennes, 1839, article de *Gautier de Tournay*, pp. 171-184. M. A. Van Hasselt se tait sur Gautier li Cordiers et Gautier de Tournay, dans son remarquable Mémoire académique et dans le *Procès-verbal du 5[e] anniversaire de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*.

De mon signor Gille de Cyn,
Mais il n'en fist mie la fin
De lui ne de tote la some[1].

Il semble que Li Cordiers s'était arrêté au moment où Gilles s'engageait pour un temps au service du duc de Louvain. Le poëme de Gautier de Tournay n'est-il qu'un remaniement de l'œuvre de Gautier li Cordiers avec une conclusion? Qu'est devenu ce dernier roman? Devons-nous en déplorer la perte comme celle du poëme des *Ronds de Hainaut*, sans espérer que M. Arthur Dinaux, qui a la main si sûre, le découvre jamais? Quant à nous, c'est inutilement que nous avons fait des perquisitions multipliées pour retrouver le texte de Li Cordiers; nous n'avons pas même obtenu sans difficulté celui de Gautier de Tournay.

Manuscrit de l'Arsenal.

Avant les indications de M. Haenel, nous savions vaguement qu'il existait à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, un manuscrit en vers du *Gilles de Chin.* M. H. Delmotte, averti par le professeur allemand et ne connaissant pas encore le manuscrit en prose de Bruxelles, avait prié M. F.-J. Fétis alors à Paris, de faire quelques recherches à ce sujet. Il répondit que M. Ch. Nodier, bibliothécaire de l'Arsenal, tenait l'assertion de M. Haenel pour inexacte[2]. Ce résultat, que M. Delmotte nous communiqua, n'était pas propre à nous encourager. Toutefois nous savions pertinemment que la bibliothèque de l'Arsenal était pour l'élégant écrivain et le bibliophile aimable, placé à la tête de ce dépôt, comme une belle et riche femme qu'on épouse par raison, mais avec laquelle on ne vit pas. Sans nous arrêter donc à son dire, nous nous permîmes d'explorer nous-même la bibliothèque de l'Arsenal, et, grâce à la complaisance du collègue de M. Ch. Nodier, nous trouvâmes enfin, sous le n° 167 *(belles-lettres),* le volume tant désiré, avec ce titre : *Gilles de Chyn de Berlaimont.* Au verso d'une feuille de garde est l'avis suivant

[1] V. 4904.
[2] Préface de M. R. Chalon à la chronique en prose de Gilles de Chin, p. XI, note.

d'une écriture assez moderne : « Ce manuscrit n'est qu'une copie faite » dans le XVI[e] siècle. Mais il paraît que l'original est très-ancien, puis- » qu'il est dit que Chyn de Berlaymont mourut l'an 1137 et qu'il fut » enterré dans l'abbaye de S[t]-Guillain. » Cette note, où ne brille pas une logique très-serrée, ne prouve qu'une chose, c'est que l'unique copie connue d'un des romans en vers de Gilles de Chin, ne remonte pas au delà du XVI[e] siècle. Aussi est-elle très-fautive et avons-nous éprouvé souvent de la difficulté à la corriger. Cependant on peut être assuré d'avoir le texte exact du manuscrit, bon ou mauvais, aucun changement n'ayant jamais été fait ou proposé sans que le lecteur en fût averti par une note.

Si l'on pouvait douter que le roman en prose dont M. R. Chalon a été l'éditeur, est plus récent que le poëme de Gautier de Tournay, il suffirait d'invoquer l'aveu de l'auteur même, qui déclare avoir *transmué de rime en prose chest présent traittiet*. M. Chalon soupçonne que cette version est sortie de la même plume que l'histoire de Jacques de Lalaing. La supposition annonce beaucoup de finesse. **Roman de Gilles de Chin en prose.**

Si maintenant l'on apprécie l'œuvre de Gautier de Tournay au point de vue littéraire, on n'y trouvera pas, nous l'avouons sans difficulté, beaucoup d'art ni une grande richesse d'imagination; désirant se tenir aussi près que possible de la vérité, il a inventé fort peu, et n'a presque rien accordé à ce merveilleux que réprouvent d'ailleurs les calmes esprits du Nord. Cependant elle n'était pas encore consommée cette révolution funeste tentée par le flamand Jacques Maerlant, que nous permettons aux philologues d'estimer, mais qui a mérité l'indignation des poëtes, en substituant à de poétiques fantaisies le froid pédantisme du genre didactique [1]. **Mérite littéraire de Gautier de Tournay.**

Quant au style, quoique souvent lâche et diffus, il ne manque, sur-

[1] Hoffmann von Fallersleben, *Horae belg.*, I, 8, 15; A. Marmier, *Lettres sur la Hollande*, Paris, 1842, in-12, p. 143; Intr. au I[er] vol. de Ph. Mouskés, p. CXLIV.

tout dans la peinture des sentiments intimes, ni de grâce ni de naïveté. La langue romane, sortie du latin et développée en vertu de cette énergie inhérente à toute société humaine, suivant les précédents de chaque peuple et le milieu où ils se trouvent, s'apprêtait à devenir la langue française proprement dite. En résumé, Gautier de Tournay n'est pas inférieur à la plupart des écrivains qui florissaient de son temps au cœur même de la France. Malgré les jugements aussi imprudents qu'injustes de certains critiques égoïstes et jaloux, il y avait alors en Belgique une littérature originale et nationale, quoique française; et quel ennemi de notre prospérité et de notre honneur, se plaindrait qu'il y en eût encore une aujourd'hui?

APPENDICE [1].

DOCUMENTS RELATIFS A UN DES DESCENDANTS DE GILLES DE CHIN.

Fragment d'une relation extraite d'un volume qui figure, dans l'Inventaire des archives de la Chambre des Comptes, sous le n° 100, aux archives générales du royaume.

« N° 100. Volume sur vélin, cartonné, intitulé sur la couverture, n° 9 :
» *Testament et obsèques de Louis de Male, comte de Flandre,* ayant 70 feuil-
» lets. Écriture de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle.
» Ce manuscrit, qui provient du roi d'armes de Launay, condamné cri-

[1] Voy. p. XI.

» minellement, au XVII[e] siècle, par le bailli de Tournay-Tournaisis, se » compose de plusieurs parties distinctes, réunies après coup, etc., etc. » Tome I[er] de l'Inventaire.

La relation est incomplète. Au folio qui précède, portant le chiffre ij[c], il est question des obsèques du sire de Cavrines (Mons[r] Gérard de Mortaigne, dit Despierre ou d'Espière, jadis seigneur de Cavrines), trépassé à Tournay le 28 juillet 91; obsèques dont la description a été donnée par Gérard, ainsi que nous l'avons déjà remarqué.

. . . . Fol. ciiij[xx]vij.

et pour ce doubtèrent fort grant partie des parents et amis dudict de Cavrines de laissier leurs hosteulx des marches, femmes et enfans, pour doubte des prieux que, en bien brief tamps par avant, on avoit veu advenir, quant le Roy à tout son ost avoit venu en Flandre faire siége devant le Dam.

Item, que se n'eust esté ledit de Cavrines, ne euist peu destourner que très-grant plenté de ses seigneurs et amis n'eussent allé avec lui audit lieu de Nancey, en Loraine.

Item, que néantmoins y allèrent avec lui, bien acompagniet, ceulx qui s'enssuivent, savoir: messire Joosse de Haluin, messire Jehan de Jeumont, messire Olivier de Haluin, messire Rolland d'Espière, messire Henri d'Espière, mons[r] de Moorslede, messire Riquard d'Anterive, messire Roegier d'Auterive, messire Jehan de Roelers, messire Waltier de Emsrode, messire Ghérard de Caumont, que madame de Bourgoigne y envoya, messire Jaqnes d'Archies, messire Symon Rym, et autres avec plusieurs notables escuiers, tels comme Jehan le Courtrisien, Gheeraerd de Potes, Ghérard de Schiervelde, Gheeraerd le Toolnare, Jehan le Condé, et grant plenté d'escuiers de le conté de Rethel qui furent avec messire Josse, pour lors gouverneur de Rethel, et autres gens notables de conseil, qu'il mena avec lui.

Item, mena ledit de Cavrines tout son harnasch en un bas cariot couvert de bonnes astelles[1], taintes vermeil, à tout une blanque crois, si lonc que ledit chariot estoit et tel comme ses armes furent tousjours; ledit chariot estant en la moyenne[2] de ses gens, bien gardé, et chevauchant petites journées à iij[c] et xxxvij kevaulx ou environ.

Item, que, à chascun jour et nuyt, oudit voyage, par leurs bonnes espies seurent l'estat doudit seigneur de Chin, leur adversayre, qui alla avec sa route un autre che-

[1] *Astelles*, lattes, bardeaux.
[2] *En la moyenne*, au milieu.

min de costé. Et ne furent pas adez [1] plus long de l'un l'autre logiés oudit voyage, que iii ou iiij lieues.

Item, que, au vj^e^ jour de septembre ensuivant, arriva ledit de Cavrines à toute sa compaignie, au matin audit lieu de Nanchey. Et à le porte, à l'entrée de ladite ville, fu ordené par le duc de Loraine, de rechevoir toutes les armures des gens desdis de Cavrines : haubregons [2], bachinez [3], cappiaulx de fer, plates [4], glaves, haches, espées, arcs et toutes autres armeures quelconques, excepté tant seulement le harnasch appertenans à la bataille et au corps dudit de Cavrines.

Item, que, le lendemain, y vint ledit seigneur de Chin, bien aussi acompaigniet et non mie d'autant de gens et chevaulx comme ledit de Cavrines. Mais fu acompaigniés du visconte de Meaulx, de messire Jehan de Roie, son frère, de messire Jehan et messire Drieu de Roie, du seigneur de la Bove (?), du sire de Moy et d'autres, avec des notables escuiers.

Item, que, le viij^e^ et le ixe jour dudit mois, fist ledit monseigneur le duc de Loraine et son grant conseil très-grande diligence de traitier aucun bon appointement entre lesdictes parties; lequel ne peut estre trouvé, car de par ledit de Cavrines estoit respondu audit duc et à son conseil : que ledit de Cavrines estoit illec venu à la requeste dudit de Chin, et avoient seellé l'un à l'autre si avant, que ledit de Cavrines y pensoit à guarder son honneur, comme deffendeur en ladicte matière.

Item, que, au xe jour, leurs lanches furent mesurées, et mises d'une longuèche.

Item, que, al xj^e^ jour, ledit de Cavrines, bien et dévotement confessez, se arma bien matin en son logitz et hostel, à l'un des bouts du parc, lequel estoit bien court et estroit au regard d'autres. Et environ entre mydi et nonne, véant son adversaire entrer ou parc, à l'autre debout [5], à son opposite, et à cheval, deschendant d'icelli à l'entrée dudit parc, et mené à piet par ledit visconte et messire Jehan de Roie, le offrant à genouls audit duc de Loraine, qui très-grandement estoit aourné de noble chevalerie en son ourdich et de siége impériael ; ledit de Cavrines, tantost après, monta, en deschendant pareillement à l'entrée dudit parc. Et ayant esté offerts, par pareille fourme, audit duc, furent menez en siége en deux cheyres couvertes, bien prez l'un de l'autre, au travers du parc.

Item, que, après l'examinacion illeuc de leurs armures, fist-on faire premièrement le serment audit de Chin, assavoir : qu'il n'avoit sur lui pierre, herbe, ne paroles escriptes, ne autre chose quelconques. Sur quoy, il se confortast fors tant seulement sur le poissance de Dieu et sur ses membres.

[1] *Adez*, toujours, sans cesse, dès ce moment.

[2] *Haubregons*, cottes de maille.

[3] *Bachinez*, bacinet, casque de fer très-léger fait en forme de bassin.

[4] *Plates*, lames de fer.

[5] *Debout*, extrémité.

Item, que le pareil serment fist-on faire, après, audit de Cavrines.

S'enssieut ladite lettre envoiée par ledit de Cavrines à sire Henri d'Aire et à sire Jehan d'Alemmes[1], pour lors prévosts de Tournay, et aussi à Michiel de Le Bare, frère messire Terchelet de Le Bare, notable escuier et de bon renom. Folio r° ciiij^{xx} viij.

« Très-chier et boin ami, comme, avant hier, le iiij^{e} jour de jullet en l'an iiij^{xx} et vij, un povre varlet, serviteur à le foi à moy, nommé Jaquemin Fausart, demourans près du moustier de Hérines, sur le chemin de Tournay qui vient d'Audenarde, me vint dire, à ma maison de Cavrines, environ entre tierche et midi, que le sire de Chin avoit là passé, montez et armez, acompaigniez de gens d'armes et d'archers en nombre de xvj ou de xviij ou environ; et que ledit sire de Chin l'avoit huchiet[2] hors de sa maisonchelle, et lui dit ces parolles qui s'enssieuvent : « Jaquemart, alez dire au signeur de Cavrines, vo maistre, que je m'en chevauce tout le pas envers Tournay, et, s'il me voet aucune coze, il me sieuve, et me trouvera sur le chemin, tout bellement alant devant. » Auquel je respundi que riens ne lui voloie, et ne sçavoie à quoy telles paroles servoient, ne ne sçay encore. Et ving le lendemain à Tournay, là où m'avoit dit que ledit sire de Chin estoit, pour avoir fait sentir à lui, par vous ou par autres, se ledit varlet avoit bien entendu, ou mal; et se bien, que ledit sire de Chin m'euist mandé déclaracion de sesdites paroles et de son opinion. Et moy, venu audit lieu de Tournay, entendi que ledit sire de Chin estoit cevauchiez. Si vous prie, mi très-chier et boin ami, que là vous savez que ledit sire de Chin soit, lui voilliez ces choses remonstrer ou faire sentir, adfin que je sace plainement la vérité desdites paroles, son opinion en ce, et se je m'ay à garder contre lui; considéré qu'il ne se fait point à oublyer, de lui et de moy, comment, à sa requeste, le xj^{e} jour de septembre darrain passé, je ving à Nancey en Loheraine, auquel jour et lieu, et devant monsigneur le duc de Loheraine, il me devoit combatre, selonc qu'il m'avoit mandé par son seellé; et à sa requeste je lui avoie accordé, parmi ce que, par avant, il m'avoit escript et seellé la cause pourquoy et l'ordenanche de la manière, et que saufconduit dudit monsigneur le duc de Loheraine, de certain nombre de lances m'avoit envoyet, et certefyet par son seellé que ledit monsigneur le duc de Loheraine lui avoit assigné le susdit jour et lieu, pour acomplir sa requeste, combien que, paravant en mes responces et par mon seellé, je lui avoie rescript de lui voloir rendre à sa requeste, devant le roy, men souverain sire, ou devant mon droit naturel signeur, monsigneur le duc de Bourgoigne, conte de Flandres : lequel il ne voloit point, ne devant le duc de Brabant, ne devant le conte de Haynau, et lesquelz iiij il exceptoit. Dont, pour mon honneur garder, et pour autres choses dont il faisoit mouvoir mon corage par le contenu de ses escripts et Folio v°.

[1] Il est appelé plus bas *Jehan de Helemmes* et *Hellames*.

[2] *Huchiet*, appelé.



seellés, je lui accorday sadite requeste. Et moy, illeuc audit lieu de Nancey venu, à sa requeste, point ne failli ad ce que je lui avoie accordé; et nulle deffaulte il ne trouvoit en moy, ains, le mesme dessusdit xj^{e} jour de septembre, audit lieu de Nancey, que il et moy souppé aviesmes, de vespre, à la table de monsigneur le duc de Loheraine, à la très-certaine requeste et prière de ma dame de Couchy et de aucuns de ses bien voellans, je me soubmis de tout le content qui estoit entre lui et moy, en l'ordenanche du dessusdit monsigneur le duc de Loheraine, si avant que son boin loial rapport porra déclarer quant besoing sera. Et ainsi tieng-je que pareillement il le fist. Et des ordenanches que ledit monsigueur le duc nous ordonna et enjoingna à faire, devant le sainct Jehan adonc après ensieuvant et maintenant darrain passé, je voel qu'il sace que je n'en ay point esté défaillant, tant que en moy est, ne ne vauldroie estre au sourplus, Folio r°. ciiij^{xx}jx. si ne fuist que raison, qui est souveraine de moy, ne le donnast : à laquelle, en tous tamps, de mon pooir je voel obéyr. Et pour ce que audit monsigneur le duc de Loheraine et à madite dame de Couchy je accorday ce que dessus est dit, à l'encontre duquel il ne me loist[1] point de aler ne de faire, si m'en esmerveille de plus à quoy les dessusdites paroles poent monter; car il ne me samble point que telles paroles doivent adprésent avoir leur lieu, veu et bien considéré tout ce que dit est, se ne fuist qu'il m'envoiast descharge d'iceulx monsigneur le duc de Loheraine et de madite dame de Couchy, comme de la submission avant dite. Et poez audit sire de Chin plainement dire que je voel bien qu'il sace de vray que je ne le ay laissiet, laisse, ne larrai pour lui que je n'ay alé voise de jour en jour. Et iray là il me pleut, plaist et plaira, partout où que ce soit, soit à piet ou à ceval, ou en autre manière quelconque. Et quant il fera sçavoir que son corps soit ou doive estre au mien corps anemi, la manière et pourquoy, j'en suy et seray trestous reconfortés, à le aide de Dieu, parmi mon boin droit. Et de ce, mi très-chier et boin ami, me veulliez, le plus hastiullement[2] que vous porrez, rapporter de bouce ou rescripre sa responce. Dieux soit garde de vous. Escript à Tournay, le vj^{e} de jullet.

» *A honnorables et sages mes très-chiers et grans amis, sire Henry d'Ayre, sire Jehan de Helemmes, Mikiel de Le Bare, ou aux deux des trois.* »

GHERARD DE MORTAIGNE, dit D'ESPIÈRE,
sire de Cavrines.

Liquel trois dessusdit fisrent bonne diligence de quérir et trouver ledit de Chin, auquel dirent leur charge, déclairée en la lettre précédente. Et sur ce eurent aviz, après la responce sur ce donnée dudit Chin, icelle responce escripre à messire Henri d'Es-

[1] *Loist*, permis, *licite*.
[2] *Hastiullement*, promptement, hâtivement.

pière, frère dudit de Cavrines, pour certaines causes que à ce leur mouvoit. Dont la copie d'icelle responce et lettre s'enssieut à l'autre lez.

Item, s'enssieut le coppie de la lettre envoyée à messire Henry d'Espière, comme cy-après s'enssieut. Folio v°.

« Très-chier et honnoré signeur, plaise vous sçavoir que, comme mons' vostre frère nous euist nagaires escript, par ses lettres, que nous sceussions l'entendement et déclaration de certaines paroles que il dist avoir esté nagaires dites par mons' de Chin à Jaquemin Fausart, son varlet, nous avons fait de ce très-grant diligence, et envoyé jusques à Ribemont, devers ledit signeur de Chin, et nous de ce envoyet sa responce par ses lettres closes, que nous avons receu à ce vespré, qui contiennent ceste fourme : « Chier signeur et boin ami, je ai bien *(receu?)* les lettres que escript m'avez ; ès quelles est contenu que li sires de Cavrines vous avoit escript que, le iiij^e jour de jullet, je avoie envoyet à lui un varlet nommé Jaquemin Fausart, en disant que je passoie par là, et que je m'en aloie à Tournay tout bélement le pas, et que s'il voloit aucune coze, qu'il me sieutse, et qu'il me trouvera sur le chemin, tout bellement alant devant. Si voelliez savoir que il est bien véritez que, à celly jour, je passoie par là à Tournay cestuy varlet, et li dis que je ne voloie mie passer si secrètement, que ses maistres ne le sceuist ; et que je m'en aloie tout bellement à Tournay, et que s'il voloit aucune chose, qu'il me trouveroit sur le chemin, et que je m'en yroie tout bellement le pas. Et tant que est ad ce qu'il s'escuse qu'il ne sceit à quoy les paroles poent servir, de ce se excuse sans rayson : car il sceit bien sur quelle forme nous partesismes de Naincy [1], de mon redoubté signeur monsigneur de Loheraine. Et, sur l'estat que nous partesismes, cascuns de nous deux sceit bien qu'il a faire. Et, tant que est à mi, je me warderay, s'il plaist Dieu, de faire chose dont je peuisse estre repris. Et chela lui poez respundre, s'il vous plaist. Chier signeur, s'il vouz plaist cose que je puisse, je le ferois de cuer et volentiers. Li sains Espris vous ait en sa sainte garde. Escript à Ribemont, le jour de jullet. » En la soubscription desquelles estoit escript : « LE SIRE DE CHIN ET DE BUSEGNIEZ ET CHAMBRELAN DU ROY. » En la superscription estoit « A mes chiers et grans amis sire Henry d'Aire, prévost, sire Jehan de Hellames, mayeur des eschevins de Tournay, et Mikiel de Le Bare. » Si voelliez avoir sur ce advys. Et se chose volez que faire peuissions, mandez-le nous, et nous le ferons volentiers : ce sache Dieux qui vous aït en sa sainte garde. Escript à Tournay le xj^e jour de jullet. Folio r° ciiij^xx x.

» *A hault et noble signeur messire Henry d'Espière, no très-chier et honnoré signeur.* »

H. D'AIRE, *prevost*, JEHAN DE HELLAMES, *mayeur des eschevins*, de Tournay, et MIKIEL DE LE BARE, tous vostres.

[1] Ailleurs : *Nancey* et *Nancy*.

Item, lesdites lettres veues par ledit messire Henri d'Espière, en avisa monsigneur de Cavrines, son frère, avec autres de leurs amis, en bien bonne manière, adfin que ledit de Cavrines ne se mouvast pour telz paroles, se ne fust par bonne délibération et aviz de ses signeurs et amis.

Et, bientost après, eurent li frères et amis dudit de Cavrines une délibéracion ensamble d'envoyer aucuns d'eulx devers monsigneur de Dicquemue, pour ce qu'il estoit prochain parent au duc de Loheraine, adfin qu'il lui pleusist escripre, en son privé nom, et pryer d'avoir par son seelle sa déclaracion comment lesdits de Chin et de Cavrines se partirent de lui et de sa court à Nancey.

Liquel signeur de Dicquemue ce sceu, fu moult prest, comme parent commun, d'escripre hastivement devers ledit duc et devers aucuns de sen conseil.

Et ossi escripsi ce meismes ledit messire Henri d'Espière audit duc, pourtant qu'il estoit bien en son amour et grâce, et avoit esté par plusieurs fois.

Folio v°. S'enssieut la copie de le lettreque mons^r de Dicquemue escripst audit duc de Loheraine.

« Très-chier et redoubté signeur, comme, auwan[1], ou mois de septembre darrain passé, nobles hommes le signeur de Chin d'une part, et le signeur de Cavrines d'autre, se comparurent en vostre présence et en vostre ville de Nancey à j certain jour, et là le signeur de Chin, comme j'enteng, devoit combatre le signeur de Cavrines; et ledit de Cavrines le avoit aussi accordé, à la requeste dudit de Chin; et y fist cascun sen devoir, selonc son pooir, comme j'ay oy dire, et entant que vostre très-noble puissance et provision y monstrates, en desfaisant, dedens le parc, leur emprinse, quant ilz se devoient assambler, et les prensistes sus tous deux et leur emprinse en vostre très-noble ordenance, et, en après, les fesistes soupper dalès vous et à vostre table, le meisme jour, et toutes leur compaignie en vostre sale, en très-grant honneur; et en fu, après ledit soupper, comme j'enteng, tout traitiet entre les ij chevalers, par vostre moien et par ma dame de Couchy, vostre fille; que li doy chevaliers s'en soubmirent de tout en tout et entièrement en l'ordenanche de vous, très-chier et redoubté sire, et de ceulz que vous vaulriez appeller avoec vous; et, parmi ce, leur fesistes commandement que, devant le Sainct-Jehan-Baptiste darrain passé, chescuns des dessusdits chevaliers prisissent deux de leurs amis, pour estre mis par eulx en appointement, se on povoit; et, se non, vous feriez le sourplus, par le vertu de la avantdite submission. Et, pour ce que maintenant, très-chier et redoubté sire, on ma donné à entendre que très-grande commune vois et renommée keurent avant les marches de dessà : que li doy dessusdit chevaliers, qui sont mi proismes et grant ami, chevaucent de jour en jour, et ont chevauchiet, depuis le Sainct-Jehan darrain passé, très-envieusement; et dist on que

[1] *Auwan*, en cette année.

aucuns langages par moyens kuerent entre eulz deux, bien mervilleux et doubtiux. Dont je doubte très-forment, très-chier et redoubté signeur, et pluiseurs autres aussi de leurs communs amis, teilz comme moy, que piz n'en adviengе et grant mesquief, se corps à corps encontraissent l'un l'autre : lequel pité seroit, et se ne vous feroient point en ce honneur, considéré ce que dit est; ce m'est adviz et à pluiseurs autres de pardeça. Si est, très-chiers et redoubté signeur, que je, comme cilz qui ignore la vérité de vostre dessusdite ordenanche et provision, à qui le inconvénient et le mesquief, s'il advenist, moult devroit desplaire, et par espécial, deseure tout, très-chier et redoubté signeur, vostre couroucs que vous en auriez en coer, se ainsi fust, comme bien est à supposer, veu le honnorable département que vous leur fesit en vostre court, avoec le raisonnable provision, comme dessus est déclaré, vous supplie très-humblement et si très-adcertes de coer, comme je puis, qu'il vous plaise, très-chier et redoubté sire, moy envoier, par le porteur de cestes, clèrement par escript, en une cédule close, soubz vostre seel, la manière de la submission avantdite, et comment vostre entente est que la chose doive demourer. Car, très-chier et redoubté signeur, ce sceu, par moy et les autres communs amis, nous en vaulriesmes, de jour et de nuit, travillier pour eulx mettre en accord, se nous peuissièmes; et tous jours, se Dieu plaist, à vostre honneur. Et se nous ne peuissièmes, nous prendriesmes recours à vostre personne. Et ne soufferoie jamais, là je poroie, que vostre noble ordenanche ne fust entretenue, et ne puiz veoir par voie quelcunque. Et ainsi dient li autres communs amis de mettre en cechi provision, si n'est que nous ayons anchois par deçà vostre déclaration. Et en ce faisans, très-chier et redoubté sire, me ferez très-grant honneur, et grant plaisir à mainte gent pardeçà. Et Diex vous en sçaura gret, qui vous ait, très-chier et redoudté sire, adez[1] en sa saincte garde, et vous doinst boine vie et longue. Escript en Flandres, le xix[e] jour de jullet en l'an iiij[xx] et sept.

Folio r°. ciiij[xx]xj.

Vostre humble cousin,

HENRY DE VEURE, *signeur de Dicquemue et d'Avré*[2]. »

S'enssieut le copie de le lettre que mons[r] de Dicquemue escripst à mons[r] de Tholo, senescal et conseiller dudit duc de Loheraine. Folio v°.

« Très-chier sires et frères, je escrips par devers vous, pour un fait qui a esté par devers mon très-redoubté sire, monsigneur de Loheraine, touchant le signeur de Chin et le signeur de Cavrines; lesquelz furent en champ de bataille devant mondit signeur

[1] *Adez*, toujours.
[2] MS. *Daure*.

de Loheraine. Et pour ce que je, qui suy tenu à mondit signeur, et à qui je vaulroie servir, devant tous les signeurs du monde, excepté le Roy et monsigneur le duc de Bourgoigne et ma dame; et que oy et l'oy tous les jours qu'il chevauchent armez l'un contre l'autre, et que j'ay oy dire que monsigneur a fait sur ce ordenanche, est il que j'en escrips devers mondit signeur : de quoy je vous en envoie la coppie, laquelle est esclose devers chestes. Pourquoy je vous prie très-amiablement et de cuer qu'il vous plaise à estre dalez mondit signeur, quant mes lettres seront baillez : car il sont tout deux mi parent, et me desplairoit trop s'il fesissent aucune chose contre l'ordenanche ou volunté de mondit signeur. Et sur ce que je lui escrips, j'en puisse avoir et sçavoir sa bonne volunté et ordenanche de ce que en fu dit et ordené; car de mon pooir moy et les autres communs amis il mettront paine que l'ordenanche de mondit signeur y sera tenue. Et, très-chier frère, sachiez que onques depuiz que je m'en parti de par delà, je n'euts à paines, onques jour, de santé. Mais, se Dieu plaist, y pense retourner vers cest yver, pour recouvrer d'icelle. Et vous diray des choses tout plain que je ne vous puiz boinement escripre. Et, s'il vous plaist, très-chiers sires et frère, aucune chose que je puisse, j'en suy adez prest en tous tamps. Très-chiers sires et frères, Nostre-Signeur soit garde de vous, et vous doinst boine vie et longue. Escript en Flandres, le xix[e] jour de jullet en l'an iiij[xx] et sept. Et ces lettres me recommanderont à ma seur de Touleu [1].

» *A mon très-chier et amé frère, monsigneur de Touleu* [1],

» Le sire DE DIQUEMUE ET D'AVRÉ, vostre frère. »

Fol. r° ciiij[xx]xij. S'enssieut la copie de le lettre que monsigneur Henri d'Espière escripst à monsigneur le duc de Loheraine, sur la mesme matère.

« Mon très-redoubté signeur, je me recommang très-humblement à vous, et vous plaise sçavoir, mon très-redoubté signeur, que, comme monsigneur de Dicquemue et pluiseurs autres, qui sont commun proixme et ami du signeur de Chin et de monsigneur de Cavrines, mon frère, m'aient fort demandé quel le département fu de eulz d'eulz, de vostre court, et en quel parti vous les mesistes, si leur en ay respondu le plus véritablement que j'ay peut, selonc mon opinion et adviz. Et est tel, comme les coppiez contiennent de ce que mon dit sire et frère escript avant hier, pardevers trois notables personnes de Tournay, aulzquelz il pria de le exposer audit signeur de Chin, et de lui rapporter sa responce. Dont le coppiez des langages de l'une partie et de l'autre vous envoie, très-redoubté signeur. Et pour ce, mon très-redoubté signeur, qu'il m'est

[1] Plus haut : *Tholo*.

adviz que noz communs signeurs et amis volentiers sceuissent en ce vostre plaisir, et que trop dur leur samble que vostre ordenanche ne fust entretenue, si ont priet et Folio v°. chargiet au dessusdit monsigneur de Dicquemue, qu'il en voelle escripre pardevers vous, pour en ce avoir vostre déclaration de leur submission et département en vostre court. Lesquelz, mon très-redoubté sire, je vous suppli le très-plus.......... blement de coer [1], comme je puiz, de l'envoier à mondit signeur de Dicquemue, et si très-clèrement que tout homme puissent entendre et savoir pertinement la submission que chascun des deux chevaliers fist en vostre main, laquelle pour vray monseigneur mon frère tenra, et voet tenir; et ne laissa point *que,* del ordenanche que vous lui enjoignastes, quant il fist sa submission, *que de* eslire deux personnes notables de ses bien-voellans, devant le Sainct-Jehan adonc prochain venans et maintenant darrain passé, qu'il ne les a esleu deux ou trois mois devant ledit Sainct-Jehan, en présence du gouverneur de Lille, qui est juge ordenaire, et en présence de viij ou x chevaliers de honneur, pour ce que, en mille manière, il ne vaulroit ne auseroit attempter vostre dite ordenanche, combien que bien tenoit que le signeur les deuist meismes les siens deux avoir premier esleut, veu qu'il avoit esté appelans et requerrans en tous ses fais, et, en après, semonre monsigneur mon frère que les iiij fuissent mis ensamble pour recevoir les complaintes des parties, et sur ycelles eulz informer de la vérité; laquelle sceue, il les heuissent appointiet, s'il euissent peut, et, se non, qu'il vous heuissent, soubz leurs seaulz, envoiet la chose, pour encore estre ordonné par vous, mon très-redoubté sire, et par ceulz que vous prenderiez avoec vous, selonc raison et équité. De laquelle ordenanche entretenir n'a point monsigneur mon frère esté défaillant, comme dessus est déclaré, ains a fait tout ce que en lui est : ce espoir-je. Ce nonobstant veoir porrez, mon très-chier redoubté sire, les responces obscures et doubtiulles du signeur de Chin, envoiez à ces iij notables personnes. »

Item, et ce fait, fist-on getter leurs cheyères [2] hors du parc, et mettre les parents et Fol. r° ciiij^xx xiij. amis, de l'une partie et de l'autre, entre le parc et l'une liche [3], chascune partie des amis devers leur logis, et, derrière eulx, en une liche, tout environné le parc, des gens d'armes grant plenté, chascun sa lance aians droite en sa main, comme ce eust esté un grant forest à veoir. Et puis, furent ordonné iiij chevaliers de demourer encoste les campions, assavoir : d'encoste cascun, ij chevaliers, et le signeur de Tholo, comme sénescal qui les avoit à instruer de faire leur devoir, après le darrain signe de trois, qu'il feroit d'un cappron, en le moyen du parc, et que, avant le darrain signe, de eulx point assembler l'un à l'autre, sur leur vies.

Item, que adonc lesdis deux campions estans biens près l'un de l'autre, Cavrines

[1] Humblement de cœur.

[2] *Cheyères*, *chayères*, chaises, fauteuils.

[3] *Liche,* barrière.



aiant le bout de sa glave en le paulme de sa main, le fer devers son adversaire, son espée à l'un costé et sa hache à l'autre, et sa dagghe devant lui; et ledit de Chin sa lanche en ses deux mains, près du bout, et sa hache pendant à ses deux dois desoubz sa lanche; son espée et dagghe, comme l'autre. Et au samblant, comme on y pooit ymaginer à veue, sembla ledit de Cavrines avoir son avis à assaillir son adversaire du fer de sa lance, en son camail [1] de son bachinet, devers sa gorge, parce qu'il avoit court hatrel [2], et partant ledit camail illec plus larghe, pour le bien attaindre et assener.

Item, sembla, d'autre part, dudit de Chin de sondit adversaire vouloir courir sus, et assener devant, devers ses brayes [3] de fer, parce que le pois de sa hache qui pendoit à ses dois, en tenant sa glave, comme dit est, l'empescha à plus hault assir.

Item, eux ainsi estants l'un contre l'autre, ledit sénescal du parc fist le premier signe de son cappron, ainsi que d'un loedre pour attraire le faucon, toutes gens eulx tenans si coy, que riens n'y fu oy mot sonner, ne toussir. Et après l'espace du dit d'un *pater noster*, fist le sénescal son second signe, par pareille fourme qu'il avoit fait paravant. Et ce fait, vindrent tantost, hors du ourdich dudit duc, deux chevaliers devers

Folio v°. les amis dudit de Cavrines, à eulx disant, de par le duc, que tantost envoiassent trois ou quatre sans plus des plus prochains du conseil dudit de Cavrines, en hault sur ledit ourdich, devers le duc. Et pareillement fisrent deux autres chevaliers pareil message devers les amis dudit de Chin.

Item, que lesdis messire Joosse de Haluin, messire Jehan de Jeumont, messire Gherard de Chaumont et ledit messire Henri d'Espière montèrent au degré, devers eulx, sur ledit ourdich. Et quant ils vindrent amont, le duc descendi de son siége, en venant à l'encontre d'eulx; et, les prendant par le main, faisant dire illeuc en sa présence, par le seigneur de Baufremont, son grant conseiller, ces mos ensieuvans ou en substance : « Vous beaux seigneurs, vous vées vo noble parent illeuc en icelli estat, pour bientost estre advenu en apparenche ou grant dur [4], pour lui ou pour son adversaire, qui sont très-noble chevaliers, d'une parentèle et d'une sanguinité. Et serez entre vous cause du dur [5] que en venra : qui vous sera blasme perpétuel et grief à vos âmes, comme est à doubter, parce que vous n'avez voulu entendre à quelque traittiet de bon appointement entre eulx. Encore le vous requiert et prie ledit monsigneur le duc de tout son coer que vous y veulliés entendre, et vous offre d'estre loyal moyen, pour trouver ledit appointement, pour sauver l'onneur desdis deux nobles chevaliers et de leurs amis, et pour eschiever les grans prieux, qui s'en pevent sourdre! »

[1] *Camail*, visière.
[2] *Hatrel*, nuque du cou.
[3] *Brayes*, sorte d'armure propre à garantir le bas du ventre.
[4] *Dur*, extrémité fâcheuse.
[5] *Dur*, mal.

Item, que adont fu respondu par le bouche dudit messire Joosse de Halewin[1], gouvreneur pour lors de Réthelois et cousin-germain audit de Cavrines, ainsi que s'enssieut. « Très-redoubtez et très-excellent sires, sauve vostre grant majesté et vostre bonne paix, Dieux, par sa sainte grâce, nous deffendera que nous, qui sommes parens et amis audit de Cavrines, n'arons, à sa cause, aucun blasme, ne charge aucune devers Dieu ne devers le monde, parce que nous ne poons, de nous-meismes, aucune chose muer du Folio r° ciiii[xx]iv.
propost et intention de nostredit parent, sans son consentement; et qui nous a dit finablement que, à l'ayde de Dieu et de son bon droit, il parfera ce qu'il a dit, respondu et seellé à sondit adversaire, qui, par son grant oultrage et orgueil, a requis a nostredit parent de chi venir devers vous, comme devers juge, pour faire et acomplir sadite requeste. Et partant vous plaise, très-excellens et redoubtez sires, nous et tous les autres parens et amis dudit de Cavrines tenir pour excusé, quant audit traittiet, et que d'estre bon et loyal juge aujour de hui, selonc qu'il le vous a pleu promettre par vostre seellé. »

Item, que, ce oy, ledit duc se traioit devers l'autre bout dudit ourdich; lequel ourdich estoit aussi lonc que le parc. Et ad ce débout estoient monté quatre des amis dudit de Chin, auxquelx le duc et son conseil parlèrent bonne pièce[2], sans ce que les amis dudit de Cavrines ne savoient quoy, fors que par supposition, que ledit duc fist parler à eulx en pareille fourme, comme il avoit fait as amis dudit de Cavrines.

Item, ledit duc, retournant d'eulx, eubt un court conseil et aviz, en estant avec les gens de son conseil. Et, ce conclu, vit ledit duc et son conseil moult fort plorer. Et alla ledit seigneur de Baufremont sur le poye[3], dudit ourdich, disant et criant ainsi : « Sénescal, procédez en vostre office, en nom de Dieu. Nous ne trouvons traittiet aucun à l'une des parties ne à l'autre! »

Item, que ce dit, ledit sénescal, qui estoit viel homme kenus, et moult notable chevalier et preudhomme renommez, aiant son cappron en sa main, se genoulla à terre, en le moyen du parc, gettans ses mains et yeulx devers le chiel, disans, comme il sambla, aucun orison devers Dieu et bien brief. Et puis se saina[4] de la main destre, au lever, et par très-bonne et devote manière, comme il sambla. Folio v°.

Item, que tantost après, commencha et fist son iij et derrainier signe, à donner de son cappron; et incontinnent cria le duc : « Aval en ce point! » Les deux compaignons eulx assallant, et les quatre chevaliers du parc de très-grant forche leur assamblée empeschans; et les deux campions très-fort à faire leur devoir l'un contre l'autre contendans, par forche de lute, contre lesdis empescheurs, pour eulx pooir assambler l'un à l'autre. Et ce ne aida : car ledit duc et se chevalerie estoient si très-tost avalés ou parc,

[1] Plus haut *Haluin*.
[2] *Pièce*, espace de temps.
[3] *Poye*, sommet, au haut.
[4] *Se saina*, *se saigna*, se signa, fit le signe de la croix.



qu'il les aidoient à désencrer l'un de l'autre. Et là pooit-on oyr piteusement cryer lesdits deux campions envers le duc, se plaignant et dementant qu'il ne faisoit mie ne ne souffroit ce qu'il leur avoit promis : ce nonobstant leur dist ledit duc que, comme prince et juge, il enprinst leur fait et querelle en son ordenanche, en eulx faisant commandement que il lui obéissent sur leurs vies.

Item, que tantost on commanda de porter soyoires, et de faire j lonc et grand ouverture, au lonc du parc, desoubz le ourdis. Et ce fait, prinst ledit duc lesdis campions, chascun par une main, allant en le moyen, et ses chevaliers pluseurs devant derrière et entour eulx. Et quant ce vint que tout troy, duc et campions, devoient mettre le piet Folio r° ciiij[xx]v. hors du parc, là avoit grant estris[1] des amis, adfin que celli campion de leur partie ne mesist point premiers piet hors du parc; et convenoit estre fait par telle forche, que nul ne povoit apperchevoir lequel des deux le mist premiers hors.

Item, que, incontinent eulx estans ainsi hors, et encore le duc en le moyenne d'eulx deux, leur ordonna et donna convoy à chascun de ses gens et chevaliers, pour chascun mener en son hostel et logiz. Et ainsi fu fait, ledit duc et son conseil demorant tout quoy devant ladite issue, là ledit département des campions fu fait.

Item, que, en bien briève espace de tamps après, vint ledit duc, acompaigniet de six ou de sept sans plus, en la chambre dudit de Cavrines. Là il le trouva encore séant tout armé, sans soy vouloir désarmer; commanda de le désarmer, et ainsi fu fait. Et adonc lui commanda qu'il venist souper avec lui et tous ses amis : lequel lui fu accordé. Et suppose-on que pareillement fist ou logiz du signeur de Chin, devant ou après; lequel les amis dudit de Cavrines ignorent, et, pour ce, n'en peut plus cy estre déclaré.

Item, que, ce meismes jour au soupper, vindrent lesdis de Chin et Cavrines et tout la plus saine partie de tous leurs amis, illec estans avec eulx venus à leur dicte jour-Folio v°. née. Et séoit à table ledit duc entre lesdis deux campions : le signeur de Chin à sa senestre main deseure, et ledit de Cavrines à la destre desoubz; aussi, à la meisme table, la dame de Couchy, fille dudit duc, qui nouvellement par avant avoit esté mariée à monsigneur de Couchy, et duquel de Couchy ledit de Chin estoit moult bien son chevalier pour lors, et de son hostel, et partant avoit plus d'ayde et faveur illec, se aucuns y estoit, que ledit de Cavrines.

Item, que, avant ledit soupper et après, aucuns des plus notables du conseil dudit duc se assamblèrent en sa court, en une chambre à part, avec quatre des conseillers de chascune desdites parties, pour trouver voie de mettre bon accord et paix entre iceulx : ce que faire ne trouver ne povoient. Et partant, après ledit soupper, ce reporté audit duc, se traïst[2] appart avec la dame de Couchy, sa fille, et aucuns notables

[1] *Estris*, débat, discussion.
[2] *Traïst*, se retira.



de son conseil. Lequel duc et dame firent venir devers eulx lesdiz de Chin et Cavrines, avec petit nombre de leurs amis; et illec ladite dame de Couchy, acompaigniée d'autres dames et damoiselles, requist à chascune desdites parties moult gracieusement que, à le pryère et honneur d'elle et des autres dames illec estans, voulsissent amiablement, par commun accord, eulx submettre de tout leur débat et querelle, sans aucune condicion ou sy [1], en l'ordenanche de monsigneur le duc, son père, illec présent. Sur quoy lesdites parties se prinrent à parler ensamble, et d'eulx sur ce adviser. Et bientost après, fu accordé ladicte requeste par lesdites deux parties; et s'en submisrent ou dit duc de hault en bas, plainement et entièrement, sans sy et condicion, à l'honneur et pryère de madite dame de Couchy, laquelle leur en remerchia très-fort. Et aussi fist le duc son Folio r° ciiij^xx vij.
père, eulx disans que, devens le Saint-Jehan pour lors prochain enssieuvant, il les manderoit, et donroit jour d'envoyer devers lui, en certain lieu, aucuns de leurs amis, souffissanment fondez, pour oïr son dit et ordenanche diffinitive sur leur dit, débat et querelle. Et ce promisrent lesdites parties, et accordèrent de le faire et bien tenir. Et sur ce, prinrent congié audit duc, à madite dame et à toute leur compaignie; lequel duc en avoit eu très-grans frais et despens montans, comme on disoit, pour lors à v ou à vj^{m} frans.

Item, que, l'endemain qui fu douzime jour de septembre, devers le vespre, se parti ledit de Cavrines et toute sa compaignie de Nanchy, en retournans devers leurs pays et hosteulx. Et tient-on que, ce mesme jour ou l'endemain après, fist pareil département ledit de Chin.

Item, eulx ainsi venus en leurs pays et marches; et ledit de Cavrines adez attendant à le journée que ledit duc de Loheraine lui feroit savoir avant ledit Saint-Jehan, de laquelle il n'oy aucunes nouvelles, devant ladite Saint-Jehan, ne après, ne aussi quelque nouvelles dudit de Chin, fors que, ou mois de jullet, après ledit Saint-Jehan passé, en l'an iiij^{xx} et sept, que un varlet, serviteur audit de Cavrines, demourans pour lors emprès l'église de Erines, sur le chemin allant d'Audenaerde à Tournay, lui reporta, en son hostel de Cavrines, aucunes paroles que ledit de Chin lui avoit dit.

Item, que sur ces paroles, tantost ledit signeur de Cavrines, en adviz avec messire Folio v°.
Henri d'Espière, son frère, escripsi devers aucunes gens, pour savoir la vérité desdites paroles, comme pourra apparoir par les copies des lettres, sur ce faictes et envoiées, qui s'enssieuvent :

. . . .
. . . .[2]

NB. Dom Calmet, qui a fait une dissertation expresse sur les duels, pp. XIV-XXXI du tome V de sa grande *Histoire de Lorraine*, Nancy, 1745-1757, in-fol., n'y a pas mentionné celui de Gilles de Chin et du sire de Cavrines.

[1] *Sy*, exception, réserve.

[2] Le reste manque.

Court glossaire roman du XIII[e] ou du commencement du XIV[e] siècle, tiré du MS de la Bibl. royale, n° 9543, contenant LI ARS D'AMOUR DES VERTUS[1].

—

ABIS, c'est c'aucuns ait manière aperillie d'aucune cose dire ou faire et s'est à chou ables (*abbles*).

ABSENS, nient ensanle, u ensus.

APPÉTIS, une manière de désirer.

APPÈTENT, désirent.

APPÉTIVE, désirant.

AMOURS AMIABLE, amours honneste.

ACCEPTABLES, plaisans.

AFFECTIONS, si com manière de désirer u de voloir u estre en kaitif estat, ententif.

ABSOLUEMENT, simplement u sans autre estraingné regard.

ARTMEIRES, vainnes en esqueles lipoulx est.

ABBILITÉS, estre abbles.

AFFLIS DUREMENT, par désirier meus.

AFFIRMATIONS, cose afermée.

AVERSITÉS, cose grèveuse.

APRÉHENTIONS, cose en le connissanche rechuite u entreprise.

ARBITRES, pooirs ensi u eutriment faire, u estre mis en autrui.

AFFABILITÉS U AFFABLES, délitables en paroles.

AMITÉS, aloiance u compaignie.

AFFLIXIONS, grièces de cors.

ACCIDENS, cose qui s'ourinent à nature parfaite, ki de celi se puet partir sans li corrumpre.

ANIMANS, metans arme u vertu d'arme en aucun cors

AVERTIST, ne prent warde.

BENEFISCES, biens fais par raison et selonc chou que on doit u biens recheus.

CONTINUANS, joignans continuance; l'une cose estre après l'autre u près de l'autre.

CONCUPISCENCE, amourous désirs de délis de cors.

CAUSE, chou ki le cose fait u parquoi elle est faite u de quoi ou qu'ele est.

COMPRENDEMENT, chou que on connoist ou prent.

CONVERSATIONS, c'est ensanle ou demorer ou manoir.

CULTIVERS, gaaigniers par labeur terres ou vignes u teuls coses.

CONTENS, souffist u tient pour assés u despis.

COMPATIONS, manière de doloir, non mie de graument.

CONSOLATIONS, confors de meschiés.

CONTIENT, a en lui.

CONSTANS, fermes, sans mouvoir.

COMPARISONS, si comme prisier u loer u mettre l'un contre l'autre.

CONTRAIRIÉTÉS, contraires coses.

CONJUNCTIONS, cose à autre joindre ou jointe.

CONCEPTIONS, cose conchuite u comprendre u connoistre.

COLLATIONS, manière de comparer une cose à une autre.

CIRCONSTANCE, pluiseurs manières ki à aucune cose apartient.

CONJUNCTURATIONS, avis nient chiertains d'aucune cose.

CORRUPTIONS, destruisemens.

CORRUMPENT, destruisent u font jugement contraire à raison.

COMPÉTENS, souffisans.

CONFISIONS (confusions), manière d'abanbusemens (d'abusemens) u de vergoigne.

COMMUTATIONS, cangez d'une cose à une autre.

COMMUNICATIONS, manières d'iestre ensanle, commun.

[1] Il nous a paru que ce glossaire, où se trouvent des définitions curieuses et singulières, avait sa place naturelle à la fin d'un poëme roman.

Convertis, li contraires de chou qui dit fu devant u fait.

Connatures, sanslans (sanblans) à se nature.

Considérations, rewars u avis.

Différent, dessanuable u divers à autre.

Délibérations, pensemens vains.

Doctrine, apresure.

Despération, despérance.

Destincte, devisée u bien faite connissaule.

Diffinitions, est une manière de respondre par lequele on fait connissaule une cose qui c'est.

Digestive, une vertus ki dekève le viande ou bouscqneulh?

Discipline, kastiemens.

Defraudés, avoir perdut u que on n'ataint mie sen pourpos.

Dispositions, tèle ordenance u manière dignifié, se fait digne u pour digne se tient.

Détractions ou **détraians**, anserrissans autrui, bienz fais u loenge.

Distributions u **distribuans**, départans.

Démonstrisons, est une raison u uns argumens que on ne puet par raison contredire.

Discrétions, savoirs vains.

Dissolus, nient ordenés u sans manières.

Difficultés, force u grévance u forte.

Depostuet, avoir perdue le possession.

Descriptions, manière par lequele on fait aucune cose en aucune manière konissaule qui cille cose est.

Espécial, si com par li u dévi seit.

Equivoque, un nons qui senefie pluiseurs coses iwelment (*également*).

Équivocations, manière qu'une cose est dite de pluiseurs.

Expérience, éprove.

Espesce, cose si com d'une nature u sanslans à aucune nature.

Errans, fourvoians u défaillans.

Erreurs de chevance u déceuemens.

Entrepretur, jugeur u disant des coses.

Escoulourians, cose si com courans u movans légierement.

Edefisces, ouvraiges u cose ouvrée.

Extimations, quidières.

Extrémités, li courous d'aucune cose u li courous dont il i a un moyen entre deus.

Extimer, donner pris u prisier.

Excellence, sormontans u sourverains (*souverains*) d'autre.

Essence, nature d'une cose.

Élections, manière de lire (*d'élire*).

Exercise, manière d'usaige u cose usée.

Effet, chius qui d'aucune œvre vient.

Encité, ennuiet.

Équinoxcial, c'est li chercles que li solaus descripst et fait entour le terre quant il le jour et le nuit juwerels (?).

Entrepretant, jugant, avisant u opinions aiians.

Empétrer, aquerre.

Eres, chou qui est trop.

Encitemens, esmovemens.

Evanuist, voist à nient.

Extimative u **extimations**, quidresse u quidières.

Exécutive, metant à œvre.

Eterne, ce ki a possession de vie et d'estre et de toutes ses coses tout ensanle sans terme.

Fins, ce pourquoi on œvre u l'on entent à avoir u chou ki est à derraing.

Flumatike, complexions janeuse.

Féminastre, œvre u manière de femme.

Fantasie, estre une virtus qui conjuint les ymagènes sentieules (*sensibles*) ensanle.

Fixions, cose sainte.

Faconde, biens parlers, u bien parolé.

Fraude, baras u boidie.

Fourmelt, virtus qui est fourme.

Général, communément u en commun.

Genrre, si com estre d'une nature.

Générations, engenrremens.

Horreurs, manière de desdaing.

Inres, cors, griéces u male raisons.

Inmortalités, ki ne puet morir.

Imaginations, est une virtus ki comprent, rechoit u connoist les ymages des coses senties par les sens.

GILLES DE CHIN,

SEIGNEUR DE BERLAYMONT.

Chy commence l'histore de Gilles de Chyn, seigneur de Berlaymont. Fol. 1 r°.

Vous qui raison saveis entendre
Et d'un bon dit mérite rendre,
Or escouteis, s'il vous est bel, Exposition.
L'aventure d'un damoisel
Ki jadis fu en Tournézis
Neis et concéus, et séris
De hardement et de proèce,
D'umilitei et de larguèce,

5 *Tournézis*. Dans la version en prose, p. 4, on lit : « Vérité fu que messire Gérart, qui pour » lors estoit seigneur et grant baron ou pays » de Hénau, jà soit ce que Chin soit asise à » l'un des costés du Tournésis, et l'autre en » Hénau.... » Chin fait partie de la commune de Ramegnies, à $\frac{5}{4}$ de lieue nord de Tournay.

6 *Séris*, embeli, orné.

D'onnor, de sens et de bontei :
Bien doit estre en auctoritei.
Onques Ector ne Achyllès,
Ne Patroclus, ne Ulixès,
Polynetès, ne Tydéus,
Ne Tyoclès, ne Adrastus,
Li fort roy dont on tant parole,
Dont cil clerc lisent en escole,
Rois Alixandres, ne Porrus,
Gadifers, ne Émélidus,
A cui mainte aventure avint,
Ne furent teil ne tant n'avint,
Com à cestui que je veul dire.
Cist est dez autres rois et sire;
D'amors et de chevalerie
A desoz tous la signorie.
Gilles de Cyn est apelés;
Partout estoit bien renommés.

9-10 *Bontei, auctoritei*. *Ei* est ici pour l'*é* fermé, et on en verra plus bas le même usage. Cependant M. Genin, si judicieux, dit : « *Ie* représentait le » son de notre *é* fermé; *ei*, celui de l'e ouvert, *è*. » Il ne faut pas s'arrêter à ce qu'on les a quelque- » fois confondus et employés l'un pour l'autre. » Ce *quelquefois* nous semble plutôt avoir été la règle que l'exception. *Des variations du lang. franç. depuis le XIIe siècle*. Paris, 1845, in-8°, p. 152 (voyez vers 619, 630, 631, etc.).

13 *Polynetès*, Polynice.

14 *Tyoclès*, Étéocle. — *Adrastus*. Adraste est cité parmi les personnages de romans que nomme le troubadour Bertrand de Pâris, de Roergue, dans sa pièce intitulée : *Guordo* (Raynouard, *Choix des poés. orig. des troub.*, t. II, p. 295. Le grand d'Aussy, *Notices et extr. des manuscr.*, v. 116).

18 *Gadifers*, personnage du roman d'*Alexandre*. Le roman en prose de Perceforest offre l'épisode du *Chevalier aux armes dorées*, qui n'est autre que Nestor, deuxième fils de Gadifer. Perceforest et Gadifer sont vaincus par Alexandre (Schmidt et le baron De Roisin, *Les romans en prose des cycles de la Table Ronde et de Charlemagne*, pp. 73, 79). Dans la version en prose de *Gilles de Chin*, est nommé *Gadifer de Lalaing*, p. 22.

— *Émélidus*, probablement *Euménidus*, un des douze pairs d'Alexandre, dans le roman de Lambert-Li-Cors (Le grand d'Aussy, *Not. et extr.*, V. 112). Gadifer l'Aufriquant et le sénéchal Éminidus sont aussi des personnages du roman des seigneurs de Gavres.

23 *D'amors*. On n'était pas, du moins suivant les poëtes, un chevalier accompli sans amour. M. Fauriel, qui a fort ingénieusement caractérisé l'ancienne chevalerie, entre, à ce sujet, dans des considérations pleines de finesse. Voir l'Introduction.

Le cief de son commencement Fol. 1 v°.
Voz conterai assez briément,
Ançois que il fust chevaliers,
Qu'il fu vallez et escuiers,
Com fais il fu, de queil manière.
Qui véist son samblant, sa chière, Mauvaises dispositions de Gilles de Chin dans son enfance.
Il desist bien qu'il ne vosist
Nule coze que Dix fesist;
Et neporquant de sa faiture
Estoit moult grans et par mesure
Grandez espaulez et pis le. . . .
En piés, en jambez ne en mains
N'ot que refaire, c'est du mains.
Mais descaus ert et desrasmés,
Saules de dras et deslavés;
De lui ascesmer n'avoit cure :
Adès faisoit contre nature.
Moult estoit de foible sanlance;
Nus n'éust de lui espérance
Que jà déust terre tenir
Ne à nul bien déust venir.
Tout si ami et si parent
Le haoient moult durement,
Car à nul bien ne s'atornoit;
Et ses pères tant le haoit
Qu'il ne voloit à lui parleir
Ne nul samblant d'amer mostreir.
Tant c'à I jour de Pentecoste, Fol. 2 r°.
C'est une feste qui moult coste,

33 ***Desist***, eût dit (***dixisset***); ***vosist***, eût voulu (***voluisset***).

34 ***Nule coze que Dix fesist***. Le MS : ***nule coze qui Dix fesist***.

35 ***Neporquant***, cependant.

37 ***Et pis le....*** lacune. ***Pis***, la poitrine.

39 ***Mains***, moins.

40 ***Desrasmés***, mal en point, en guenilles.

41 ***Saules***, sale; ***deslavés***, qui n'est pas lavé, malpropre.

44 ***Sanlance***, semblance, apparence.

54 ***Pentecoste***, moment choisi de préférence par les poëtes romanciers, ainsi que le jour de l'Ascension. Voir le ***Chevalier au Cygne***.

I chevalier que je moult pris,
Qui moult iert preus et de grant pis,

Gaussoin d'Oisy l'emmène chez lui.

Gossuins d'Oysi avoit à non,
Chevaliers ert de grant renon,
Le prist, si l'emmena o soi.
Armes li done et grant conroi,

Il l'arme chevalier.

Chevalier en fist ricemens,
Moult l'adouba honestement
Ançois que le s'éust sez père

Méhaut, mère de Gilles.

Ne la bone Méhaus, sa mère.
Sitost que il fu adoubés
Et qu'il fu chevaliers només,

Changement total qui s'opère dans ce jeune homme.

Et sez pouvres dras remua,
Quant son afaire remira
Adont mua toute s'enfance;
Biax fu, de noble contenance;
Qui l'esgardast il déist bien :
Cist ne puet falir à grant bien.

Tournoi de la Garde-Saint-Remy.

Ne targa pus mie grammant
Qu'il i ot I tornoiement
Droit à la Garde Saint-Remi.

56 *Pris*, prise.

57 *De grant pis*, de grand cœur; peut-être faut-il lire *de grant pris*.

58 *Gossuins d'Oysi*, Gossuin, dissyllabe. *Avoit à non*; le MS. : *avoit non*.

Gislebert rapporte sur un Gossuin d'Oisy, en Cambresis, une anecdote tout à fait féodale. Ce Gossuin, qui était pair de Hainaut, et à qui le comte avait donné beaucoup de terres dans le territoire d'Avesnes et ailleurs, éleva une tour à Avesnes, malgré la défense de son seigneur. Cité devant le comte, et ayant refusé de comparaître, il se défendit les armes à la main contre son prince naturel. Celui-ci ayant remporté la victoire, après deux jours de combat, fit prisonnier Gossuin et le mena à Mons avec lui, mais il lui rendit la liberté, à la prière de ses féaux serviteurs, et se contenta de lui faire raser la barbe (édit. du marquis du Chasteler, pp. 28, 29. Cf. Carpentier, *Hist. de Cambray*, t. I, p. 234; t. II, p. 840).

66 *Sitost que il*; le MS. : *sitost qu'il*.

74 *Targa*, tarda.

75 Le MS :

Qu'il ot I *tornoiment* (voyez v. 389).

76 *Droit à la Garde-Saint-Remi* (voir le chapitre IV de la version en prose). La Garde ou la Warde-Saint-Remy, est un village de l'Ostrevant, près de Douai.

Cis chevaliers dont je vous dis, Fol. 2 v°.
Gossuins d'Oysi li vaillans
Li prex, li cortois, li sachans,
Dist à ses homez qu'il ira,
Son nouvel chevalier menrra,
Et s'ira son père véoir.
Drois est qu'on li face savoir
Comment ses fix est chevaliers.
Puis apela II escuiers
Qui son message iront conter.
Isnèlement les fait monter,
Bien leur carce que il diront
Quant il au père, à Chyn, venrront.

Des écuyers du sire d'Oisy vont, de la part de leur maître, trouver le père de Gilles de Chin.

Li escuier montent errant,
Vers Cyn se traient maintenant,
Le père truèvent qui venoit
Dou moustier, qui oï avoit
Le Diu service, et sa mollers;
Avec lui ot X chevaliers
Qui au tornoy aler devoient.
Quant lez escuier venir voient,
Bien lez conneurent, s'ez atendent.
Li escuier à piet descendent,
Le signor de Cyn saluèrent
Moult hautement, puis li contèrent
Que li sirez d'Oisy venoit
Et o lui son fil amenoit;
Fait l'avoit chevalier nouvel. Fol 3 r°.
Quant il l'oï, moult li fu bel,
Au cuer en ot joie moult grant,
Mais n'en vost faire nul sanlant.

80 *Homez*, le *z* a ici, comme dans mainte autre occasion, le son muet de l's.

88 *Carce*, encharge.

98 *S'ez*, si les, ainsi les...

Ains lor respont : « soie merci ;
Quant venront-il ? sont lonc dechi ? »
— « Nennil, sire, nous lez véismez
Monter quant ceste part venismes. »

Joie du sire de Chin, en apprenant que son fils est chevalier.

— « Dame, dist-il, car commandez
Que li mangers soit aprestés
Isnèlement, et bons et biaus ;
Nos fiex est chevaliers nouveaus,
Bien en devomez faire feste. »
La dame fu preus et honeste.
« Sire, fait-ele, volentiers,
Puisque nos fiex est chevaliers
Feste en devomes faire grant. »
Son sénescal apele errant ;
Puis il a dit : « Ceste despense
Mé-le seur toi ; et si en pense,
Bien en saras venir à cief. »
— « Volentier, dist-il, pour mon cief ;
Quant il vos plaist, ma doce dame ;
Si m'aït Saints-Espirs à l'ame. »

Fête au château de Chin.

Fol. 3 v°.

Li sénescaus fu de grant foi,
Tous sez serjans apèle à soi ;
Cascun commande son mestier,
Qui à cuisine avoit mestier.
Le menger font et bien et bel.
A tant ès vous lor damoisel,
Le seignor d'Oizi et sa gent ;
Recueilli sont et bel et gent.

Dedens Cyn mainent moult grant joie,
N'i a I tout seul qu'on i voie,
Petit ne grant que on i face,

109 *Sont lonc dechi?* sont-ils loin d'ici?
116 *Devomez*, voy. v. 554.
123 *Mé-le*, le MS : *mele; mettre sur soi* était en effet une locution usitée.
138 *Face*, rime sur le même mot. Peut-être *place*.

A son pooir feste ne face;
Qui vous vorroit tout aconter,
Anuis seroit del raconter
Et de la feste et dou manger
Qu'on fist le jour par grant danger.
Mais jongléor et damoisèles,
Garçon, menestrel à vièles
Furent loué moult ricement,
Tuit s'en partirent liément.
Tout le jor en Chyn séjornèrent, Fol. 4 r°.
La nuit grant joie démenèrent
Desi au demain, ce me samble.
De Chyn se partirent ensemble;
Aveuc le fil en vait li père,

Gilles de Chin se rend au tournoi avec son père.

Bonement lez conduist li mère,
Et quant ce vint au départir
Se li a dit : « Au Saint-Espir
Commanc ton cors, Gille, biax fiex;

Sa mère lui fait une exhortation pieuse.

Qui sor tous est humlez et piex. »
Et après ce redist itant,
Oiant trestous par bel semblant :
« Jadis qui sans pécié fu nés,
Jehsus li vrais rois couronnés
Ne t'en laist-il, fix, revenir,
Se tu à bien ne dois venir. »
Gilles de Chyn tant cevaucha
Vers le tornoi, qu'il aproisma
Plus près de II arbalestrées.
Jà i avoit sèlez tornées,

143 *Par grant danger*, avec beaucoup d'apprêt.

144 *Mais* pour *maint?*

145 *Garçon*, « youth or young man: knight of soldier, » dit Jos. Ritson; *Ancient englisch metrical romancies*, London, 1802, in-12, III, 382. Hoffmann von Fallersleben, *Horae belgicae*, III, 135, au mot *garsoen*. *Garçon* n'était pas seulement pris pour valet, goujat, serviteur, mais pour jongleur, et c'est ce sens qu'il a ici. Raynouard, *Lexique rom.*, III, 436.

146 *Loué* (d'où *loyer*), récompensés.

162 *Laist*. Voyez v. 612.

167-69 *Selez*, selles tournées, renversées.

Chevaliers pris et gaaigniés ;
Bien fu li tornois commenciés.
Gilles de Chyn à pié descent,
E li autre font ensement ;
Desor I mantel l'ont assis ;
Vallet ne sai ou V ou six,

Fol. 4 v°.
Le sire d'Oisy lui chausse les éperons.

Ot entor lui preus et adrois.
Li sirez d'Oysi, ce fu drois,
Li a sez esperons cauciés,
Premiers li a ès piez laciés ;
Puis proie à Dieu par son commant
Que dès iluèques en avant
Ait sor tous chevaliers victoire
Et fait en lui sens et mémoire.
Puis li vestirent maintenant
Ses vallet I hauberc tenant
Fort et bien fait de graille maile,
Après li lacent la ventaille,
Son hyaume mètent sor son cief.
Dire vous puis tot de recief,
Quant fu armés bien sanla estre
Chevaliers de moult grant poestre ;

Rasse de Gavre lui ceint l'épée.

Rasses de Gavre çaint s'espée
Dont il fist puis mainte mellée,
Après li baillent son ceval ;
Gilles saut sus de son estal ;
Onques à estrier n'en sot gré.
Maint chevalier l'ont esgardé,
Qui dient tuit à I effors :

Fol. 5 r°.
Armoiries de Gilles.

« Gilles est moult légers et fors. »
Un escu d'or au col li pent.

184 *Graille maile*, mailles déliées.

189 *Poestre*, autorité.

190 *Rasses de Gavre*. Voy. la table onomast. du t. Ier de ce recueil, p. 670, et le roman des sires de Gavre, reproduit par MM. Kreins et Gachet.

193-94 *Saut*, saute ; il saute sans mettre le pied à l'étrier ?

196 *Tuit à I effors*, unanimement.

Cil qui à lui armer entent
Paint i ot I lion d'asur;
N'ot si séant dusquez à Sur.
Quant il l'i ont pendu au col
Ne sambla pas vilain ne fol;
En sa main destre prist sa lance
Où il ot une connissance
D'un vert samis que li dona
Se sirez, quant il l'adouba.

Vers le tornoy s'en vait errant
Gilles à esperon brochant;
Li sires d'Oisi et sez père
Li sont au dos; sa bone mère
Lor emproia quant s'empartirent
De li, quant il au tornoy vinrent,
Que il fussent garde de lui.
Moult font bien sa prière andui.
Il n'escrie pas pour jouster
Ançois s'esmuet por encontrer
A V chevaliers qui venoient — Ses exploits dans la lice.
Por assambleir; quant il le voient,
Poignent à lui et il à iaus
Gilles, li chevaliers nouviaus — Fol. 5 v°.
Fiert le premier, si qu'il abat
Ceval et chevalier tout plat,

200 *I lion d'asur;* un lion d'azur en champ d'or n'est point le blason connu des Berlaimont. Gilles en porte un autre dans la suite. Voir l'*Introduction*.

201 *Sur,* l'ancienne Tyr.

205 *Une connissance,* une enseigne, un signe de reconnaissance.

214 Le MS : *Qu'il fussent.*

217 *Ançois, etc.* Voir le chap. VIII, p. 21, du roman en prose.

218 *V chevaliers.* Le roman en prose, p. 18, nomme comme *défendant le prix du tournoi,* le sire de Havré, le sire d'Anthoing, le sire de Gomignies, le sire de Magny, le sire de Potelles, *et du dehors*, le comte de St-Pol, le sire de Créquy, le sire de Rely, le seigneur de Brimeu, *et grant foison d'aultres chevaliers et barons d'Artois et de Picardie.*

220 *Poignent à lui,* piquent vers lui.

Dusqu'el camois brise sa lance,
Trestout l'estone en esmaiance;
Ainc le ceval ne resgarda;
Ce saciez-vous bien, s'en garda,
Mais del tronchon qui li remaint
Y a des autres féru maint.
Quant cil li faut, si trait l'espée,
Entr'iax commencent la meslée.
Tous V lez a mis à la voie,
Tout si ami en orent joie,
Ses père une hante li donne
Et Gillez de Chyn esperonne
Le bon ceval où il séoit,
Quant I chevalier venir voit.
A lui jousta, si le féri
Si roidement qu'il l'abati,
Parmi la crupe dou destrier;
Ains le ceval n'i vost baillier;
Et puis le tierc et puis le quart :
Ce jor ot Gillez maint regart.
Ses père molt grant joie en maine,
Li sirez d'Oisi le pormaine.

Fol. 6 r°.

Por sa bele chevalerie
Nus ne le voit qui bien ne die :

Éloges qu'on fait de lui.

« C'est chi li mieudrez chevaliers
Qui onques fust, et li plus fiers.

On dit qu'il surpasse Roland.

Cist a de lonc passé Rollant;

224 *Camois*, dit Raynouard, *Lexique roman*, Paris, 1836, in-8°, t. II, p. 302, boue, souillure, tache. Cette signification ne peut guère convenir ici, à moins qu'on n'entende que Gilles brise sa lance *à rase de terre*. C'est de ce mot que vient le wallon *camoussé*. *Camois* n'est point dans Roquefort, qui donne *camosé*, ciselé; ce serait alors la partie ciselée, sculptée de la lance, celle qui était voisine de la hampe, de la poignée; mais il paraît plus naturel de rendre *camois*, par *chamois*, la poignée garnie de peau, ou même la selle.

225 *Esmaiance*, trouble, surprise, effroi.

232 *Mis à la voie*, fait battre en retraite.

234 *Hante*, bois de lance.

245 *Pormaine*; le sire d'Oisy parcourt l'assemblée avec le père de Gilles de Chin ou avec Gilles lui-même.

S'il vit longes, d'or-en-avant
Ce est li mieudrez qui post estre,
Cist est dez autrez sire et mestre. »
Autant que li tornois dura
Gilles de Chyn ne reposa
N'onquez ne vost son elme oster
Por home qu'en séust parler;
Ançois va le tornoi cerquant,
De renc en autre esperonnant;
Ne jouste à nul qui ne se pleigne,
De chevaliers jonque la plaigne :
Trestout demandent : « Qui est-il? »
Qui le connoist dist : « Ce est cil
Gilles de Cyn, li prex, li biax,
Hui main fu chevaliers noviax. »
Au tornoi a si bien jousté,
De toz en a le pris porté.
Ainc chevaliers de son éage
N'ot grignor pris de vasselage.
Trestot le jor ensi erra
Gilles de Cyn que ne fina
Desi que li tornois départ.
Moult à envis adont s'en part.
Li chevalier, et I et autre,
Trestout et d'une part et d'autre,
Li donent du tornoy le pris.
Bien est Gilles d'armez empris;
Fortune i a mise sa prise
Nus ne le voit qui ne le prise,
Li sirez d'Oisi l'emmena
Et sez pères, qui moult l'ama.
Une lance ot de remanant

Gilles de Chin remporte le prix du tournoi.

Fol. 6 v°.

251 *S'il vit longes*, s'il vit longtemps.
252 *Post*, latin : *possit.*
258 *Cerquant*, cherchant.
261 *Jonque la plaigne*, jonche la plaine.
269 *Vasselage*, bravoure, prouesse.
272 *Desi que*, jusqu'à ce que.

Que il ot prise maintenant.
Celi li ont dez poins ostée,
On le désarme. — Moult à envis l'en ont sevrée,
Car moult volentiers l'emploiast
Se lui éust et on laissast.
De C cax de lance ou de plus
Fu le jor dignes ; sez escus,
Celui li ont del col osté,
A merveillez l'ont esgardé,
Dépeciez estoit et fendus :
Jamais n'en iert à col pendus,
Por besoigne que on en face.
A pié descent ens en la place :
Son hiaume prendent II vallet,
Désarmé l'ont I petitet,
Fu d'armez froissiez el viaire.
Con est bien drois que il i paire ;
Fol 7 r°. — Maint cop a pris et maint donné,
Le jor a bien esperoné ;
Puis monte en I sien palefroi,
Il se rend à Douai. — Son ceval traient devant soi.
A Douay vinrent cele nuit.
A son hosteil ot grant déduit,
Nus de joie faire n'i lasse.
De chevaliers i ot grant masse
Et grant plentei del autre gent,
Et luminaire bel et gent,
Sa magnificence. — Giglez et harpez et vièlez,

283 Le MS : *qu'il ot prise.*

288 *Cax de lance,* faits de lance, exploits accomplis avec la lance. Mieux *cox* (coups), comme plus bas.

299 *Con...,* comme il est juste qu'il y paraisse.

310 *Giglez et harpez et vièlez, gigles* ou *gigues.* Du Cange, *Gloss.,* au mot *giga.* Instrument à vent, selon Roquefort ; quelques-uns disent une espèce de flûte. Le dictionnaire de la *Crusca,* au mot *giga,* en fait un instrument à cordes : *instrumento musicale di corde.* Le Dante, *Parad. XIV,* v. 118 :

E come giga ed arpa in tempra tesa
Di molte corde fan dolce tintinno, etc.

Voy. Millin, *Dict. des beaux-arts.* Paris, 1806, in-8°, I, 686.

Garçon, ménestreil, damoisèlez,
Gens de joie de mainte guise,
Qui tout furent à son servise;
Et il lor donne, à lor talent,
De son avoir moult ricement.

Sa renommée se répand.

Par maint pays li cris en vait
Que Gilles de Cyn l'a mix fait
Au tornoy que nus chevaliers,
Tant soit de pris, hardis ne fiers.

Li ménestrel et li garçon
Dont il i ot à fuison
Em portent partout lez novèlez;
A Chin en vont, moult furent bèlez
A la mère qui le porta;
Dedens son cuer grant joie en a.

Fol. 7 v°.

El demain matin se levèrent
Gilles et cil qui o lui èrent;
Vers Cyn s'en vont à lor repaire.

Retour au château de Chin.

Tant vos puis-je por voir retraire,
Quant la mère le vit venir,
De plorer ne se peut tenir
Por la joie qu'ele ot si grant;
Baise son fil trestot errant,
De sez larmez mouille sa face.

D'iluec après en XV dis
Au Ghé de Meuvres, ce m'est vis,

Tournoi du Gué de Meuvres.

317 *Mix*, mieux, au v. 363 *Miex*.

321 *Ot*, la mesure exige *avoit*.

323-24 *Moult furent bèlez à la mère*, furent bien belles, bien agréables pour la mère. Voir v. 80.

329 Tant vous puis-je raconter conformément à la vérité....

334 Après ou avant ce vers il en manque un autre.

335 Quinze jours après.

336 *Au Ghé de Meuvres?* Le premier tournoi dont il est question dans le roman en prose après celui de la Garde-St-Remy, est le tournoi de Maestricht; or, si on lisait dans le texte le *Ghé de Muese* au lieu du *Ghé de Meuvres*, on aurait la traduction de *Trajectum Mosae* ou de Maestricht. Il faut cependant remarquer que le tournoi de Maestricht, dans la version en prose, répond au *tournoi en Avauterre* dans la légende en vers

Ot I tornoy grant et plénier.
De pluisors terres chevalier,
Y sont venu et assamblé.
Nouveaux succès.
Ce jour n'i fu pas aemblé;
Gilles de Cyn, saciez pour voir,
A maint home s'i fist savoir,
Moult i jousta, moult i féri,
Maint chevalier i abati,
Maint bon cheval i gaaigna,
Maint en prist et maint en dona;
Por droit noient en ont besoingne,
Nus ne li ruève ne li doigne;
Li ménestrel et li garçon,
Et li croisié et li prison
Le porsuient par le tornoi
Après lui mainent grant effroi;
Fol. 8 r°.
Berlaimont crie, c'est s'enseigne.
Li uns à l'autre au doit l'enseigne :
« Voiez! voiez! queil chevalier!
Com cis fait le tornoi ploier;
Par son cors seul tout le remue,
Faucons ne nus oisiax de mue
A prendre oisel n'est si maniers,
Cil n'est péreceus ne laniers,
Nus ne l'encontre qui le voie
Volentiers, ni li face voie! »
Bien fiert de lance et miex d'espée.
Le jor reçoit mainte colée

(voy. v. 429), où *Tré*, c'est-à-dire *Maestricht*, est même nommé plusieurs fois, et qu'ainsi le tournoi du *Ghé de Meuvres* et celui de *Tré* sont deux solennités distinctes. Mais qu'est-ce que le *Gué de Meuvres?* serait-ce le *Gué de Nièvre ?*

340-41 Ce jour ne fut pas perdu.

342 *S'i fist savoir,* s'y fit connaître.

347 Personne n'a besoin de lui inutilement.

348 Nul ne lui demande, qu'il ne lui donne.

350 *Croisié,* croisés, *prison,* prisonniers, soit ceux faits au tournoi, soit d'autres.

353 *Berlaimont.* Voir le roman en prose, p. 29.

358 *Oisiax de mue*, oiseaux dressés pour la chasse; on disait *muer un esprevier.*

359 *Maniers,* adroit.

Maint en prist et mainte en dona;
Par le tornoi moult grant pris a;
Dechà et delà va moult tos,
Si compeignon li sont au dos,
Qui le poursuient volentiers;
Sez helmez n'estoit pas entiers,
Ançois estoit esquartelés,
Et sez escus escantelés;
En pluisor lius estoit perciez,
D'un eur en autre dépeciez.
Qui le portast au mercié vendre
N'en péust pas VI deniers prendre.
Tout parolent de sa proèce, Fol. 8 v°.
De sa bonté, de sa larguèce.
Li chevalier qui l'esgardoient,
A grant merveille le tenoient,
Comment il peut tant cop sofrir,
Tant trestorner et tant guencir
Et comment nus cevax li dure,
Qui tant a de mal aventure.

III ans toz plains ainsi ala
Gilles de Chyn, que ne fina
De marce en marce d'el errer,
Por son pris querre et aloser.
Onques à nul tornoiement,
S'il i éust chevaliers cent,
Qu'il ne fust le mieudres tenus;
Moult est essauciez sez escus,
Par tout le mont est renomés,

365 Répétition du vers 346. Voyez vers 300.

368 Voy. v. 211.

372 *Escantelés*, brisé, en morceaux.

374 *Eur*, extrémité, *d'un eur en autre*, d'un bout à l'autre.

382 *Trestorner*, remuer, se donner du mouvement dans tous les sens. *Guencir*, parer un coup avec adresse.

388 *Aloser*, exhausser, si ce verbe est pris activement, et s'il est neutre, obtenir des éloges, de la renommée.



Et de maintez damez amez,
Dont il n'estoit encor véus;
Sovent estoit ramentéus
Ses vasselages et ses pris;
Bien est enseigniez et apris
De trestoz bons enseignemans;
Onques chevaliers de son tans
N'ot teil pris de chevalerie :
Pluisor l'en portent grant envie.

Fol. 9 r°.

Gilles de Cyn, li biax, li prous,
Qui tant par est cevalerous
Et est tant de grant signorie,
El point de sa bacelerie

Compagnons d'armes de Gilles.

II compaignons ot aveuc lui,
De grant noblèce, sans anui;

Charles de Fraisnes.

Charlez de Fraisnez fu només
Li uns, moult estoit renomés,
De très grant prouèce et d'onor
Trestot li grant et li minor
L'amoient por sa cortoisie.
Cil est o lui de sa maisnie.

Havel de Quiévrain.

Li autres est de Kiévraing nés,
Bons cevaliers, preus et senés,
Mon signor Havel l'apeloient
Cil qui bien nomer le savoient.
Chevaliers est de grant proèce,
Cil n'ot mauvaistié ne parèce.
Cil sont de sa maisnie andoi :

406 *Bacelerie*, adolescence.

409 *Charles de Fraisnez;* Frasne, Frasnes ou Fresne sur l'Escaut, était une pairie de Valenciennes et une des bannières du Hainaut (Carpentier, II, 593). Gislebert cite deux Charles, un Louis et un Gilles de Frasnes, pp. 58, 83, 111.

415 *Kiévraing*, Quiévrain, à 3 lieues de Valenciennes, a donné son nom à une illustre famille dont parle Carpentier, II, 924.

417 *Havel,* le roman en prose, p. 28 : *Hanel. Havel de Kiévraing* rappelle le *Hoelus de Kauren* de Giselbert, pp. 58, 84, 111, 175.

418 *Nomer,* le MS. : *nomé.*

Moult sont bien asanlé tout troi.

Un jour ala por son pris guerre
A I tornoy en Avauterre
Gilles de Cyn, qui moult ama
Lez armez, tant que il dura. Fol. 9 v°.
Mesires Gérars du Castel, Gérard Malfillastre de St-Aubert-du-Chastel.
I chevaliers de grant revel,
Cis fu pères le bon Gillon,
De saint Aubert le bon baron;
Gérart l'apèlent Malfillastre,
Por ce que fauvoié l'avoit,
Quant fu petis et en enfance.
De celui n'ert nule detance
Que à cel tans s'éust millor
Fors Gilles de Cyn, le signor
De toz lez autrez chevaliers;
Mais cil Gerars n'est pas laniers,
Ce saciez-vous por voir, sans faille;
En grant estor ne en bataille

423 Le mot *guerre* manque dans le MS.

424 *Avauterre* ou *Avalterre*. Les poëtes du moyen âge appellent particulièrement ainsi le pays voisin de Cologne, compris entre Meuse-et-Rhin et où se trouve Maestricht. On sait qu'*Avauterre* a la signification de Pays-Bas.

426 Le MS. :

Les armez tant qu'il dura.

427 *Gérars du Castel.* Voir le roman en prose, p. 29. Il semble manquer à tout ce passage un mot ou deux pour la clarté.

Beaucoup de familles ont porté et portent encore le nom de *Du Châtel*. Ici il est question d'un personnage de la maison de Saint-Aubert.

431 *Gérart l'apèlent Malfillastre.* Un Gérard de Saint-Aubert, dit *Malfillastre* ou *Maufilastre*, consentit avec sa femme Ide à une donation que fit Jean de Villers-Guislain, seigneur de Honnecourt, à l'abbaye de Vaucelles. Le même fut présent avec Hugues d'Oisy et plusieurs chevaliers de marque à la donation que fit, l'an 1180, Watier, sire de Honnecourt, de tout le droit de terrage qu'il avait aux environs de la susdite abbaye (Carpentier, II, 117). Gérard était probablement le fils de Gilles de Saint-Aubert, bouteiller de Hainaut et de Berthe de Bouchain, dont le père Godefroid fut châtelain de Valenciennes, *de Castello* (Giselbert, 43, 44. Voir le premier volume de notre Collection, p. 619. D'Outreman, *Hist. de Valenciennes*, 319, 321).

432 *Fauvoié*, fourvoyé? peut-être : *fau voeil* (voel) *avoit*, avait mauvaise volonté.

434 *Detance*, doutance.

435 Le MS. : *qu'à cel tans...*

Ne convenist-il plus preu querre,
Bons à tornoi et bons à guerre.

Gérars Malfillastres, li frans,
Li prex, li gentix, li soufrans,
A cel tornoi tout ensement
Ala moult acesméement.
VI compaignons o lui mena
Où il durement se fia,
Et s'ot o lui II viéleurs
I son d'amors cantent entr'eurs.
I diémence par matin,
Cevauçoient tot lor cemin
Tout droit le premier jor de may,
Qu'erbe est vers et florissent glay,
Que tote riens trait en verdour,
Li viéleur I son d'amour
A haute vois, moult clerc cantoient,
Et o lez vièlez s'acordoient.
A I bosket aconsivirent
Gilles de Cin, quant s'entrevirent
Grant joie ensanle démenèrent;
Plus de XX fois s'entr'acolèrent
Gilles de Cyn, li combatans,
Et Gérars du Castel, li frans.
A cel tornoy furent ensemble
Compaignon d'armes, ce me samble;
Lonc tans dura lor compeignie
Qui ne pot estre despartie,

Accompagné de deux vielleurs, il se rend à un tournoi.
Fol. 10 r°.

Rencontre de Gilles et de Gérard.

Ils vont ensemble au tournoi.

Leur mutuelle amitié.

444 *Li soufrans*, celui qui sait endurer avec fermeté des choses qui passent la force de la plupart des hommes.

446 *Moult acesméement*, avec beaucoup de luxe.

450 *Entr'eurs* pour *entr'eux*.

454 *Glay*, glaïeuls ou iris. Nous avons déjà fait remarquer que ces descriptions du printemps revenaient souvent dans les poésies des trouvères.

456 *I son d'amour...* Voir le roman en prose, p. 30.

458 *Et o*; le MS : *o*.

Ains s'entr'amèrent bonement
De fine amor et loiaument.
Cel jor méismez que vous di
Qu'il furent assamblé ainsi,
Passèrent parmi I castel
A grant merveille rice et bel,
D'I gentil conte de Duras.
Par devant orent lor harnas
La contesse est à sa puie
Où o sez pucèles s'apuie.
Ele estoit sengle en I bliaut,
Sa trèce esparse por le chaut,
Deffublée estoit et sans ghimple.
Moult bèle dame iert et simple,
Jouène est et de petit de tans,
Car n'avoit pas XVIII ans.
Quant le harnas vit trespasser,
Isnèlement fait demander
Cui est li harnas : on li conte;
Li escuier n'en ont pas honte,
De nomer lor signor, ne doute.
Dient : « Li harnas et la route
Est Gilles de Cyn, le baron;
Entre lui et son compeignon
Monsignor Gérart du Casteil. »

La comtesse de Duras remarque Gilles de Chin.

Fol. 10 v°.

475 *D'I gentil.....*; le MS. : *I gentil.....* — *Conte de Duras.* Dans le roman en prose, il s'agit du *chastel de Naso, Nanso, Nansso, Nanssoo* (?), pp. 32, 217, 218. Le texte en vers fait cesser toutes les conjectures sur cette prétendue localité. Duras, à une lieue nord-est de St-Trond, a été le berceau d'une maison puissante (voy. *Nouv. Mém. de l'Acad. de Bruxelles*, tome VIII; *Supplément à l'art de vérifier les dates*, p. 55). Le XIIe chapitre du roman en prose est intitulé : *Comment les deux chevaliers et compaignons d'armes arivèrent à* (Naso), *et comment la contesse s'enamoura de Gilles de Chin, et comment messire Gilles de Chin eult le pris du tournoy.*

477 *Puie*, balcon. Ce vers semble trop court d'une syllabe, à moins que *puie* ne soit de deux syllabes.

479 *Sengle*, simplement.

484 *XVIII ans*; pour la mesure, il faut prononcer, *dix et huit.*

490 *Route*, suite, escorte.

Quant ele l'ot, moult li fu beil,
Car moult avoit oï parler
Et soventes fois remembrer
De Gilles de Chyn la proèce,
Le sens, la valor, la larguèce,
Mais ne l'avoit onques véu.
Quant or li est ramentéu,
Moult en est lie à desmesure,

Fol. 11 r°.

Mais ensi fait qu'on en ait cure;

Elle l'aime.

Et non porquant une estincèle
Le point au cueur sous la mamèle,
Qui tout le cors li fait frémir
Muer color et empaslir;
Souvent frémist tote et tresaut,
En petit d'eure a froit et caut,
Degiète soi, soufle et baaille :
Amors le tient qui le travaille.
Mais ne set preu qui si l'argue,
Qui son corage li remue,
Démente soi, ne set que faire
Comment puist couvrir cest afaire,
Por lez pucèlez moult se cuèvre,
I poi de hardement recuèvre.
Quant recovré ot hardement,
A sez pucèles dist briément :
« Alons desor cest pont séoir,
Savoir se nous porrons véoir
Ces II chevaliers trespassans. »
Moult fu la contesse gaitans.
Si tost, comme l'ot dit, s'en va,

502 *Mais ensi fait qu'on en ait* (n'en ait) *cure*, mais elle fait en sorte qu'on ne s'en aperçoive point.

508 *En petit d'eure a froit et caut.* Racine a fait dire à Phèdre :

Je sentis tout mon corps et transir et brûler.

511 *L'argue*, la trouble.

513 *Démente soi*, se tourmente.

Entrée de Gilles de Chin et de Gérard du Châtel à Duras.

Fol. 11 v°.

Ses pucèlez o soi mena
Dont ele avoit assez de bèles.
Venuez sont lez demoisèles
O la contesse sor le pont.
Tantost con venues i sont,
Gilles et tout si compeignon
Viènent cantant une canchon.
Li doi devant cantant aloient,
Por esbanoier le faisoient.
Tantost à la contesse vinrent,
Jus des palefrois descendirent,
Vers li s'en vinrent erramment,
Saluée l'ont hautement.
La contesse est cortoise et sage,
Norrie estoit de bon usage;
Contre iaus se liève et lor salu
Lor a bonement respondu;
Après demande qui il sont,
Dont il viènent et où il vont,
Por ce que ne connoist nul d'iaus.
Gilles de Cyn, li damoisiaus,
Qui de parler n'avoit pas honte,
Assez à peu de mos li conte
Qui il sont et où il aloient;
Et dist que chevalier estoient
Qui aloient por lor pris querre
As tornois par estrangez terre :
— « En no pays nous fu conté
D'un grand tornoiement à Tré,
Où moult doit chevaliers avoir.
Nus i alomez por savoir

533-34 *Vinrent,* etc., rime qui se reproduit ailleurs.

539-40 *Lor salu lor a bonement respondu*, leur a rendu poliment leur salut.

552 *A Tré,* à Maestricht; le MS : *Atte*. Voy. v. 336 et 637.

554 *Nus i alomez.* Voy. v. 116. M. Genin a fait remarquer que cette forme se rapproche

Se c'est vérités ou non. »
— « Sire, fait-ele, votre non,
Fol. 12 r°. S'il vous plaist, volentiers saroie,
Et plus aaise en seroie,
Car miex en saroie parler,
Se m'en voloit nus demander. »
— « Dame, fait-il, pour mon droit non
Gilles de Chyn m'apèle-on,
Et cestui autre damoisel,
Monseignor Gérart du Castel. »
Trestoz ses compeignons noma,
Quant ele l'ot, grant joie en a,
Quar moult estoit en grant pensser
D'oïr Gilles de Chyn nommer,
Mais aussi fait qu'il ne l'en caille.
« Signor, fait-ele enfin sans faille,
Por la votre bonté vous proi
Banquet. Que voz dignés ensamble o moi,
Si ferés moult grant cortoisie. »
La contesse forment les prie,
Si lor a dit : « Se voz volés
Encor anuit venir porés
As vespres, trestout à loisir. »
— « Dame, fait-il, votre plaisir
Ne doit pas estre mis arrière;
Nos ferons tuit votre prière. »
Sus el palais amont lez mainne,
D'iaus honerer forment se paine.
O li dinèrent bonnement
Servi furent moult ricement.

plus que la moderne de la forme latine, où l'*m* caractérise la première personne du pluriel. (*Des variations du langage français, depuis le XII[e] siècle*. Paris, 1843, in-8°, p. 293.)

555 Vers trop court; lisez : *Se ce est vérités*.

562 *M'apèle-on*, sans élision, pour la mesure.

569 Mais elle fait comme si elle ne s'en souciait pas. Voir v. 502.

Dez mès n'esteut-il jà parler. »
Moult en i ot sans deviser,
Et vin d'Ausai à grant fuison.
Li escuier et li garchon — Fol. 12 v°.
En orent tuit à grant plenté;
Servi furent à volenté.
La contesse fait aporter
En liu de fruit, por déporter, — Épices.
Claus de genofre et nois mugates,
Dates, fighes, pommez grenates.
La contesse est bien enseignie,
Cascun, par droite druerie,
Tout en riant, o bèle cière,
Done fremail ou ausmonière.
Lor palefrois ont demandé, — Les chevaliers quittent le château de Duras. Don que la comtesse fait secrètement à Gilles de Chin.
Congiet ont pris, puis sont monté;
Gilles à daarrains monta.
La contesse li envoia
Par une sienne damoisèle
Où se fioit, qui moult ert bèle,
Céléement par acointance,
Une chainture et une mance,
Qu'il fust à li à cest tornoy

587 ***Vin d'Ausai,*** vin d'Auxerre en Bourgogne, fort renommé surtout au XIIe, au XIIIe et au XIVe siècle. Voir le fabliau intitulé la ***Bataille des vins.*** Ce peut être aussi le vin du Rhin ou d'Alsace. Note de Roquefort sur Le Grand d'Aussy (***Hist. de la vie privée des Français.*** Paris, 1815, in-8°, t. III, p. 4. Cf. t. II, p. 318; t. III, pp. 5, 11, 12, 20, 21, 46, 47, 403).

593 ***Claus de genofre et nois mugates,*** clous de girofle et noix muscades. M. Depping cite un tarif des douanes de Marseille de l'an 1228; toutes les épices qui avaient cours dans le commerce du temps y sont spécifiées : la livre de clous de girofle ou de noix muscades est taxée à un denier (***Hist. du commerce entre le Levant et l'Europe.*** Paris, 1830, in-8°, t. I, p. 288).

594 ***Dates, fighes, pommez grenates.*** On prétend que le grenadier est originaire d'Afrique, d'autres disent de Chypre, et que nous sommes redevables du figuier à la Grèce; mais il fut transplanté en Italie avant de l'être dans la Gaule. Le Grand d'Aussy (***Hist. de la vie privée des Français,*** t. I, p. 185).

596 ***Cascun,*** pour ***à chacun.***

597 ***O bèle cière,*** avec un visage agréable.

607 ***Qu'il fust à li,*** à condition qu'il fût tout à elle en ce tournoi et à nulle autre damoiselle. Voir le roman en prose, p. 35.

N'à demoisèle. — « Je l'otroi,
Respont Gilles, ses chevaliers
Sui et serai molt volontiers;
A mon pooir le veul servir;
Diex le me laist ben desservir. »
Au recevoir profont l'encline;
Fol. 13 r°. A tant se part de sa meschine.
Du casteil issent à grant joie,
Droit au tournoi mainent lor voie;
Por lor joiaus grant joie font,
De la contesse parlant vont,
De sez meurs et de sa bonté;
Cascuns i a d'el sien noté,
Souvent reprendent sa simplèce,
. . . .
Sa grant biauté qu'en li estoit,
Gilles de Chyn lor recordoit.
Tant ont lor droit cemin tenu
Qu'en tour la Meuse sont venu,
De la contesse ensi parlant
E lez meurs de li recordant;
Gilles parloit de sa biautei
E li autres de sa bontei.
Lor vallés orent envoié
Qui èrent sage et enseignié,
Le jor devant, por hosteil prendre.
Encontre viennent au descendre;
Dez palefrois sont descendu,
Ensi comme j'a entendu;

612 *Laist*, forme du subjonctif. Voy. v. 162 et l'hymne de sainte Eulalie :

Qued auuisset de nos Christus mercit
Post la mort et à lui nos *laist* venir....

(F. Diez, *Altrom. Sprachdenkmale*. Bonn, 1846, in-8°, p. 21).

613 *Profont l'encline*, la salue profondément.

614 *A tant* ou *atant*.

621 Après ce vers manque celui avec lequel il doit rimer.

625 *Meuse;* le MS. : *Messe*.

635 *J'a* pour *j'ai*.

Molt poi i ont puis aresté,
Quant on lor dist que devant Tré
Est li tornois grans et pleniers.
Assez i avoit chevaliers Tournoi de Maestricht.
Et brisié jà mainte lance.
Gilles de Cyn tenoit la mance,
Qu'on li avoit le jor donnée,
Et la çainture à or ouvrée;
A sa char nue l'a tost çainte, Fol. 13 v°.
Qui n'estoit pas saule ni tainte.
D'aler as vespres li est tart,
Puis dist à monssignor Gérart :
« Sire, fait-il, car en issons
Là fors as cans; savoir devons
Por coi nous somez ci venu,
Trop i avons lonc plait tenu. »
A tant lor armez demandèrent,
Li escuier lor aportèrent
A lor voloir isnèlement.
Lor caucez lacent errament,
Puis ont les haubers endossés.
Gilles est premerains montés,
Sa mance n'a pas ouliée
A son brac destre l'a fremée,
Si que parmi son col repaire;
Cil n'avoit soing de porter haire.
Ses compaignon montent après :
De l'asembler sont moult engrès;
De Tré s'en issent maintenant ;
Lor banières portent devant
Doi escuier bien acesmé ;

640 *Brisié,* en trois syllabes. *Lance;* le MS. : *mance,* ce qui fait une répétition inutile avec le vers suivant et offre d'ailleurs un sens inadmissible.

658 *Ouliée,* oubliée.

663 *Engrès* plutôt qu'*en gré,* désireux, impatients.

Fol. 14 r°.
Les comtes de Clèves et de Loos.

Tantost s'en sont issu de Tré.
Les hiaumez ont sor lez ciez mis.
Jà les avoient desconfis
Cil de là, car plus i avoient
Chevaliers; s'es en amenoient
Plus que le pas ne les galos,
Li quens de Clève et cil de Los :
Cacent devant plus d'un arpent.
Gilles de Chyn son escu prent,
En sa main destre prent sa lance
Bien atornée de faitance,
Berlaimont a II fois crié
Tout premerains a encontré
Le conte de Los, il me semble ;
Gilles de Chyn à lui assamble
Si durement, el fons d'un val,

669 Déjà ceux de là avaient obtenu l'avantage.

673 *Li quens de Clève et cil de Los.* Voir le roman en prose, p. 38. Le premier volume de notre édition du poëme du *Chevalier au Cygne* présente les diverses traditions relatives à *Helyas Gracilis,* auteur prétendu de la maison de Clèves. Recourir encore, indépendamment de tous les auteurs que nous avons allégués, à l'édition de Teschenmacher par Dithmar. Francf., 1721, in-fol., p. 195.

On y cite :

Stangefolius, *Ann. Westph.*, lib. 2.

Joh. à Leydis, *Chron. Belg.*, lib. 4, c. 12.

Petr. à Streithagen, *Schemata geneal.*, etc.

Petrus à Verhagen, *Clio Menapia,* p. 8, auteur qui s'exprime ainsi :

Sunt qui me referunt inter geniosque Deosque
Pratisque Elisiis me remeasse volunt.
Et feror Elias, Bardae qui castra gubernans,
Abstulit ense caput, Justiniane, tuum,
Meque suum varii dubio certamine dicunt,
Helvetiique suum, Romulidaeque suum.
Desine scrutari nostrae primordia gentis;
Alti quod fuerim sanguinis acta probant.

Streithagen que nous venons de citer pensait qu'Hélyas était d'origine grecque et le même que celui dont parle Théophanes, pp. 317, 318, tom. VII, *Hist. Byzant.*, c'est-à-dire, un des complices de la mort de Justinien II, ainsi que le marque Verhagen, dans ses vers, et qu'il fut établi comte de Clèves par Théodose III.

Maccary, Condé, Murphy et M. Girault de Prangey, en décrivant l'Alcazar, château royal de Cordoue, bâti par Abderame III, disent que dans la salle appelée du Khalife, se trouvait la fontaine en jaspe ornée d'un *cygne d'or,* travail admirable exécuté à Constantinople. Ce cygne, entouré de divers animaux, avait-il un sens allégorique? offrait-il quelque rapport avec notre légende? Cf. Condé, t. I, pp. 415-417 ; Murphy, *Hist. of the Mahometan empire in Spain,* pp. 167-174 ; Girault de Prangey, *Essai sur l'architecture des Arabes et des Mores en Espagne.* Paris, 1841, in-8°, p. 51.

677 *De faitance,* avec art, de *factitare.*

Parmi la crupe dou ceval
L'abat à terre laidement.
Si compaignon tout ensement
Cascuns le sien abatu a.
Tous li tornois s'i arresta.
Berlaimont i est de grant pris,
Et li Castiaus, ce m'est avis.
N'i estoit mie mis arrière.
Maint en laissent en la possière.
Moult est Berlaimons essauciez.
Souvente foit i est huciés
Dez hiraus qu'après lui estoient.
Le conte de Duras tenoient
Moult cruelment icil de Triève.
Gilles lez voit, formant s'i griève.
De la contesse li souvient,
De la mance qu'a son brac tient
Et la çainture qu'il a çainte;
Il donra jà colée mainte.
Là où Duras oï crier
Fait le ceval le cief torner,
Cele part vait à esperon;
Jà li donra le gueredon
De son boire et de son menger;
Tout premerains li vait aider.
Berlaimont crie, *Berlaimont!*
Gilles de Chyn, el premier front,
Fiert celui qui tenoit le conte,
Si durement qu'il le desmonte
D'el bon ceval où il séoit;

Gilles de Chin secourt le comte de Duras.

Fol. 14 v°.

684 *Laidement;* le MS.: *laindement.*
689 *Li Castiaus*, c'est-à-dire Gérard du Châtel.
695 *Le conte de Duras,* remplacé par le comte de Nanso, dans la version en prose, p. 38.
696 *Icil de Triève*, ceux de Trèves; il n'en est pas question dans cette dernière version.



Sor son helme teil li donoit,
D'el cop l'estordist et enivre;
Le conte de Duras délivre;
De ciax de Trève prendent quatre.
Qui là véist Gilles abatre
Et maintenir le branc d'acher,
Destre et senestre rens cerquier,
Nés et viairez, dens brisier,
Hiaumez fausser, escus perchier;
Bien péust dire sen mentir
Qu'onquez ne vit I si entir
De hardement ne de proèche,
Car là ù ses cevaus s'adrèce,
Le fuient tuit et li font leu,

Fol. 15 r°.

Com brebis fuient devant leu.
Une liue tote plenière
Les met Gilles de Chyn arrière;
Cil de delà moult i perdirent;

Gilles et Gérard quittent le tournoi.

A tant lez vespres départirent.
Gilles de Chyn repaire arrière,
Si compaignon à sa banière
Se raloient et bien et bel;
Mesirez Gérars du Chastel
Venoit delez lui cevauchant
Desor I grant ceval amblant.
De la grant cace parlant vont
Et del gaaing que il fait ont.
IIII chevaliers orent pris
Et dis cevax de moult grant pris,
Que li escuier amenoient;

718 *Branc d'acher*, glaive d'acier.

722 *Sen mentir*, sans mentir; ailleurs : *sans* au lieu de *sen*, qui ressemble davantage à *sine*.

726 *Li font leu*, lui font place.

727 *Com;* le MS. : *comme*.

734 *Se raloient*, se rallient.

740 *IIII chevaliers;* le roman en prose, p. 39: *quatre contes moult puissans*.

De lor gaaing carcié estoient.
Desi à l'osteil ne finèrent,
Isnèlement se désarmèrent.
Gilles sa mance n'i oublie,
Mais ne sot pas nomer sa mie;
Ains l'a, ce m'est vis, acolée
Celi qui li avoit donnée,
Plus de C fois, en I tenant;
En sauf l'a mise maintenant, Fol. 15 v°.
La chainture pas ne remue
Qu'il avoit chainte à sa car nue;
Par desseure revest sez dras.
Es-vous le conte de Duras,
Lui disime de chevaliers,
Preus et cortois, biax et légers,
Vièneut Gilles de Chyn véoir;
Toute sa terre à son voloir
Et quen qu'il a, con est la some,
Moult bonement li abandone.
Gilles V^c mercis l'en rent,
Se li a dit tot ensement
Qu'à son voloir puet de lui faire.
Li quens à son castel repaire;
Ensi se sont entr'encontré,
Moult ont entr'iax grant amisté.
Li mengers fu près, sont lavé,
Et li estrange et li privé;
Quant furent au manger assis,
Mès orent, ne sai V ou VI,
Grans et pleniers, à lor voloir.

Visite du comte de Duras au logis de Gilles de Chin à Maestricht.

744 *Desi*, jusqu'à.
750 *En I tenant*, en cachette, dans un coin.
751 *En sauf*, en lieu sûr.
752 *Pas ne remue*, il n'y touche pas.
755 *Es-vous*; le MS. : *et vous*.
756 *Disime*; dans le rom. en prose, p. 39 : *XII*[e].
765 *Repaire*, mais avant de retourner à Duras, le comte soupe avec Gilles de Chin et Gérard du Châtel.
771 *Mès*, mets.

Moult orent bien lor estouvoir ;
Trop orent rice luminaire :
Li osteus resplent et esclaire ,
Com s'il fust none ou miédis.
Bèles parolez et biaus dis
I font assés et grant déduit
Fol. 16 r°.
Li ménestrel toute la nuit ;
Li uns cante, l'autrez vièle,
Le tiers estive et calemèle :
Li quars dez aventurez conte.
Cascuns fait ce qu'à lui amonte.
Et quant fu tans d'aler gésir,
Li lit sont prest, s'i vont dormir.
Quique dormist, Gilles villa,
Onquez de l'uel ne someilla :
Cuis est de moult caude estincelle ;
Car lui sovient de la plus bèle

Amour de Gilles de Chin pour la comtesse de Duras.

Créature qui ainc fust née ;
Cèle du mont la plus senée
Li vint devant en son esgart ;
Avis li est que il l'esgart
Et que il visamment le voie,
Tout autresi que en sa voie
Le vit, le jor en son venir ;
Li prent de li à souvenir,
De son parler, de sa cointance :
Ne truève nule mesprenance,
Tout li est bon, tout li est bel
Ele l'a mis en mal trépel,

773 *Estouvoir,* convenances, nécessité.
776 *Com ;* le MS. : *comme.* — *None ou miédis,* trois heures ou midi.
781 *Estive et calemèle*, joue de la cornemuse et du chalumeau.
782 *Li quars dez aventurez conte*, récit de chansons de geste ou de fabliaux.
783 *Amonte*, plaît, agrée.
786 *Villa*, veilla.
788 *Cuis,* cuit, brûlé. V. le rom. en prose, p. 40.
793 Il croit la regarder...
801 *Trépel*, tourment.

A soi-méismez se complaint
D'amors, qui le justice et vaint;
Ne set onquez que il puist faire,
Nule cose ne li puet plaire, Fol. 16 v°.
Torne et retorne moult sovent,
La çainture moult grief li rent,
Et la mance que li dona;
La pucèle qui l'aporta
Bénéist souvent et maudist;
Ne set qu'il fait, ne set qu'il dist,
Une heure rit, une heure pleure.
Tout aussi que la cante-pleure
Fait l'un lie et l'autre dolent,
Gilles de Chyn tout ensement,
Et lie et joious tout ensanle,
A grant dolor sa joie asanle.
Joious ert moult de s'aventure,
De la mance et de la chainture,
Mais de tant Gilles se recorde
C'à soi-méisme se concorde
Cèle qui li bailla, se dist
Que il por li d'armez fesist
A cel tornoi, ce li est vière,
Et qu'il le prist en teil manière.
Dolans en est, ne seit que dire,
Puis va ses cuers, ne li puet dire.
En ceste yre et en ceste mort
Li œul li cloent, si s'endort.

Gilles de Chyn ensi dormi Fol. 17 r°.
Dusqu'au demain qu'il esclarchi,

802 *Méismez;* le MS. : *mesmez.*
803 *Justice* (justicie) *et vaint*, condamne et abat.
813 *Cante-pleure*, Chante-Pleure est le titre d'un petit poëme publié par M. Achille Jubinal.
824 *Ce li est vière*, cela lui semble, voy. v. 918.
831 *Qu'il esclarchi*, qu'il fait jour.

Que li saints sonent à l'église
Por à faire le Diu servise.
Gilles se liève qui est tart
Et si a monsignor Gérart
Fait lever, si vont au moustier,
Por Diu merci querre et proier
Qu'il les consaut et doint honor.
Ne fu mie lonc tamps li plais,
Arrière en vont isnèlement
No chevalier, moult bonement
Lor cauces lacent à l'osteil.

Le tournoi recommence.

Adont avoient I us teil
Que il par matin tornoioient,
Devant le caurre s'asanloient.
Mesire Gilles du Casteil
Monta premerains sor Fauveil,

Cheval favori de Gérard du Châtel.

I sien cheval que il avoit,
Que il moult durement amoit.
Gilles de Chin après monta,
Sa mance devant lui porta,
De Tré s'en issent à grant joie ;
Lés le bosquet d'une sapoie
Se sont, ce m'est vis, atornei.
Moult petitet i ont estei,

Fol. 17 v°.

Quant on lor dist que il s'armassent
Devant la vile tornoiassent,
Car moult avoient cil de là
Plus chevaliers de chiaus de chà ;

832 *Saints*, cloches ; le *Chevalier au Cygne*, v. 2109.
844 *Que il ;* le MS. : *qu'il*.
845 *Caurre*, chaleur.
847 *Fauveil ;* introd. au *Chevalier au Cygne*, p. cxxii.
849 *Que il ;* le MS. : *qu'il*.
853 *Sapoie*, lieu planté de sapins.
856 *Que il s'armassent ;* le MS. : *qu'il*.
858-59 Car ceux de delà, c'est-à-dire d'*Avalterre*, avaient plus de chevaliers que ceux de deçà, c'est-à-dire de la partie voisine des Pays-Bas. *Plus* avec *de* (forme du génitif) au lieu de *que*, comme en grec et en italien : *maggior di me*,

Aler pooient à folie.
Cil qui le dist ne menti mie :
Bien en avoit tenu le conte,
Car par delà èrent IX conte,

Princes et seigneurs qui abondent dans les contrées.

Et sont en une terre plaines :
Li quens d'Ères, li quens de Saines,
Li quens de Clève et cis de Los,
Qui d'armez eurent moult grant los,
Li quens d'Aubourc, li quens du Mont,
Estoient un petit amont,
Et li quens d'Ostarde septimes,
Et li quens de Vale witismes,
IX sont au conte de Julers.
Moult chevaliers i ot de lés
Qui n'estoient ne duc ne conte.
Que vous feroie lonc aconte?
Dechà est li quens de Namur,
Bon chevalier, preu et séur,
Ot en lui et de bone main;
Et si fu li dus de Louvain
Qui moult estoit de grant hautèce
Et chevaliers de grant noblèce;
Li dus de Lembourc est après,

Fol. 18 r°.

peggior di te. M. Genin en a cité plusieurs exemples en vieux français :

Meillor vassal *de lui* onc ne connus-je mie.
(*Garin*, I, 60.)

(*Des variations du lang. français*, pp. 354, 355.)

865. *Li quens d'Ères;* le MS. : *de Res;* mais au v. 969, on lit d'*Aire*, le comte d'Are. M. Ledebour a publié plusieurs diplômes concernant cette famille.

Li quens de Saines, le comte de Salm.

868 *Li quens d'Aubourc*, le comte de Luxembourg ou de Daesbourg? au vers 894, *de Bourc*. *Li quens du Mont*, le comte de Berg.

870 *Li quens d'Ostarde*, le comte d'Hostade ou Hochstade, château jadis situé près de la rivière d'Erft, dans l'archevêché de Cologne. On trouve une généalogie de cette maison, p. 320 du t. II des *Trophées de Brabant*. Cf. *Nouv. Mém. de l'Acad.*, t. VIII, *Suppl. à l'Art de vérifier les dates*, pp. 21 et suiv.

871 *Li quens de Vale*, le comte de *Dalheim*, peut-être, mot dont la première moitié *dael* répond au français *val.* Peut-être aussi le comte de Vianen ou Vianden, dans le Luxembourg.

Le roman en prose ne nomme que le comte d'*Alos* (de Loos), le duc de Julliers (*Juliers*) et le comte de *Sammes* (Salm). Voir l'Introduction.

879 *Li dus de Louvain*, le duc de Brabant.

De l'assambler est moult engrès,
Et li quens de Duras li quars.
Gilles et mesires Gérars,
A cui proèce et honours monte,
Cascuns d'iaus II vaut bien I conte,
Et li sires de Trassignies.
Combat à la foule.
Lor batailliez totez rengies
Èrent iluec en I tropel
Lés le haiète d'un boskel,
Et autres chevaliers assés.
Jà i ara escus quassés.
Li quens des Mons et cil de Bourc
S'assanlent au duc de Lembourc
Moult durement en une plaigne.
Là ot bassie mainte enseigne,
La véissiés maint bon vassal
Caïr de sèle et de ceval,
Et mainte hante péçoier,
Et maint bon ceval estraier,
Règnes routes et sans signor:
Onquez ne vi estor millor.
Fol. 18 v°.
Li quens de Clève et cil de Los,
Pour verté dire le vous os,
Assanlèrent à esperon.
Cil doi misent en mal randon
Le duc de Lembourc et sez gens;
Desor lui fu grans li bestens.
Ne pooit mais terre tenir,

883 *Assambler;* le MS. : *assemblez.*
890 *Tropel,* troupe.
891 *Haiète,* petite haie, lisière.
894 *Li quens de Mons,* le comte de Berg, et *cil de Bourc,* au v. 868 : d'*Aubourc.*
897 *Bassie,* baissée.
899 *Caïr,* choir.
900 *Mainte hante péçoier,* maint bois de lance mis en pièces. Ailleurs *ante,* sans aspiration.
901 *Estraier,* laisser sans héritier, sans maître?
902 *Règnes routes,* rênes rompues.
905 *Os,* ose.
909 *Bestens,* combat, lutte.

Tout le covenoit soustenir.
Quant li rices dus de Louvain
Le secourut parmi I plain,
Moult durement tot aeslés,
Et li quens de Namur après.
Li bons quens de Duras, sans faille,
Toute rengie a sa bataille;
I grant arpent, ce m'est à vière,
A ciaus delà remis arrière,
Li quens de Sainnes et ses gens.
Qui li véist mesler ses rens
Et ces ensaignez escrier
Et ces banièrez venteler,
Ainc hom ne vit si bon tornoi.
Li quens de Julers Adefroi — Adefroi, comte de Juliers.
Assanle à iaus o sa banière,
Tout le tornoi remet arrière
Dusqu'au bosquet de la sapoie.
Gilles de Chyn veut qu'on le voie;
Berlaimont crie, *Berlaimont!* — Fol. 19 r°.
Le conte a encontré du Mont
Qui séoit sor I bon destrier.
Ainc hom de char ne vit tant chier,
Miserins ot non, moult fu buens, — *Miserins*, cheval du comte de Berg.
Teil ceval n'ot ne rois ne quens.
Gilles de Cyn le fiert de plain :
De l'ante roide de sa main
Si roidement abatu l'a,

914 *Aeslés*, ailé, comme s'il volait.

917 Le MS. : *toute rengie sa bataille.*

918 *Ce m'est à vière*, ce m'est avis. Voy. v. 824.

922-23 *Ces*, ses.

925 *Adefroi*. On ne sera pas surpris qu'aucun comte réel de Juliers ne se soit appelé ainsi.

934 *Miserins*, appelé *Miserin* et *Misérion* dans la version en prose, pp. 96 et 101. Voir l'Introd. au 2e vol. de Ph. Mouskés, p. CXVII.

937 *Ante*, pour *hante*. Cependant ce mot commence par une aspiration dans les vers précédents. Voy v. 234 et 900.

Plus de iiij fois se pasma.
Par lez règnes le ceval prent,
A un sien escuier le rent,
Qui à garison le mena,
Desi au harnas ne fina.
Gérars Malfillastres, li frans,
Li biax, li gentix, li soufrans,
Lors y a fait une forclose,
Si que cil qui bien faire l'ose
Le conte de Clève féri
Si durement qu'il l'abati.
Le bon ceval dona son hoste,
Qui dalez lui estoit encoste;
Si compeignon autretel font,
Gilles escrie *Berlaimont*,
Et Gérars *le Castel* escrie.
Qui là véist chevalerie
Esbaudir et mètre en avant,
Ne d'Olivier ne de Rollant
Ne li estuet-il sousvenir.
Cil qui là ne pueent soufrir,
Cui qu'il soit l'art, ne cui qu'il face,
Lez piez lor lièvent de la place;
Tous lez enmaine desconfis.
Tous en soiez séurs et fis,
Ains tex tornois ne fu véus.:
Sovent i fu ramentéus
Et *Berlaimons* et li *Castiax*.
Gilles de Chyn li damoisiax,
Qui à merveilliez bien le fist,
Le conte d'Aire iluèques prist;

Souvenir d'Olivier et de Roland.

Fol. 19 v°.

943 Depuis lors il ne cessa de porter le harnais.

946 *Forclose*, empêchement, obstacle.

957 *Rollant*, voy. v. 250.

960 *L'art? — Face*; le MS. : *place*, comme au vers suivant; répétition inutile et inintelligible.

969 *Le conte d'Aire*, voy. v. 865.

Deus siens compeignons le livra,
A Tré sor Meuse l'envoia.
Mesire Gérars du Chastel
I reconquist iluec Fauvel,
Le ceval le conte de Sainnes,
Qui moult pooit soufrir grans painez.
Gilles de Cyn bien se combat,
Maint bon chevalier i abat,
Maint bon ceval i gaaigna.
Li dus de Louvain l'esgarda,
Qui merveillez le prise et loe.
Le rice conte de Nassoe — Le comte de Nassau.
Ala Gilles de Cyn férir,
Si durement, par teil aïr,
Que l'escu du col li percha; — Fol. 20 r°.
Et lui-méisme abatu a,
En I larris moult durement,
Li quens de Nassoe, grant, gent,
Qui bien estoit duit de guerre.
Quant lor signor voient à terre,
Cèle part poignent erramment
Por lui rescorre durement;
Berlaimont crient cil de chà,
Et *Nassoe* cil de delà.
Sor le conte ot grant féréis,
Et d'espées grant capléis.
Gilles de Cyn bien se maintint,
Le branc d'acier en sa main tint,
Sor ces hiaumez grants cox en done,
Tote la campeigne en résone;
Cui il consuit, bien est férus.

973 *Fauvel*, voy. v. 847 : *Fauveil*.
981 *Nassoe*. Voilà probablement le personnage que le rédacteur du roman en prose a confondu avec le comte de Duras.
986 *Larris*, bruyère.
994 *Féréis*, cliquetis d'armes, grêle de coups.
995 *Capléis*, choc.
1000 Celui qu'il atteint, est bien frappé.

Saciez de voir que sez escus,
Qui au col li pent à senestre,
N'ala mie le jor en destre;
Car entor lui n'a tant d'entier
Où on contast I seul denier,
Entre la boucle à en amont.
Mais quant il crie *Berlaimont!*
Nus hom de char ne l'ose atendre.

Fol. 20 v°. Fin du tournoi.

Par force va le conte prendre.
Li compaignon le désarmèrent,
A Tré sor Meuse le menèrent.
Li bons tornois à tant départ.
Gillez à monsigneur Gérart
En est alez en-ès-le-pas.
Arrière en vont le petit pas;
Desi à l'ostel ne finèrent.
Les II contez iluec trovèrent.
Raiens se sont délivrement,

Rachat des vaincus.

L mars cascuns i rent.
De raençon sont délivré
Li doi conte par vérité,
Fors le harnas, cui riens ne monte.
Ensi se partent d'iaus li conte.
Trestout le jor demoré sont.
Lor autre prison raiens sont,
Lor hoste paient ricement

Les ménestrels ne sont pas oubliés.

A son voloir et liément
Et si donnent as ménestreus,
A ciax qu'il sèvent auquez preus,

1004-6 Cela se rapporte au vers 1099. L'écu de Gilles était tellement brisé, que depuis la boucle jusqu'en haut, c'est-à-dire du centre à l'extrémité, il n'y restait pas un seul endroit intact. Plus bas on voit des combattants frappés *desor la boucle de l'escu.*

1013 *Monsigneur;* le MS. : *Monssir.*

1014 *En-ès-le-pas,* forme donnée aussi par Roquefort, peut-être pour *isnèle pas,* d'un pas rapide.

1015 *Arrière;* le MS. : *arrier.*

1018 *Raiens,* rachetés.

1022 Excepté le harnachement, qui n'a plus de valeur.

1026 *Paient;* le MS. : *paiente.*

1028 *Ménestreus,* voy. v. 311.

1029 *Auquez, auques,* aussi; fl. *ook.*

Roncis et dras et palefrois.
Et de croisiez et de prisons
Toute en est plaine la maisons ;
Et il donèrent tot à gré.
Ensi se partirent de Tré.

Gilles quitte Maestricht.

XX cevaus ont de remanant
Il samblent estre marchéant,
Qui vont à foire ou au marcié.
Si sont li escuier carcié.
Deus grants traitiez, à droiture,

Fol. 21 r°.

De leur harnas la route dure.
D'errer ne finent li dansel
Desi qu'il vinrent au castel.

Seconde visite au château de Duras.

Le gentil conte de Duras
Venus estoit en-ès-le-pas.
La contesse li demandoit
De celui qui mix fait l'avoit
A cel tornoi moult bonement,
Et il li dist cortoisement :

Curiosité de la comtesse.

« Certez, fait-il, I chevaliers
Prex et cortois, biax et légers,

Éloge que fait le comte de Gilles de Chin.

N'a pas XX ans en son éage.
Ne mais si cortois ne si sage
Ne sai, por voir, en nul pays.
N'est pas vilains ne esbahys ;
Et si porte, par connissance,
D'amors en son brac une mance
Bien acesmée et bien polie ;
Ne fu mance si emploïe.
Gilles de Cyn l'apela-on,
Çou me dient si compeignon ;

1031 *De croisiez et de prisons*, voir v. 350.

1036 *Samblent;* le MS. : *samblant.*

1039 *Traitiez*, traites, étendue de chemin qu'on fait sans s'arrêter.

1044 Voy. vers 1014.

1046 *Mix ;* voy. v. 1114.

1057 *Acesmée ;* le MS. : *acesmé.*

Et il-méismez le me dist.
As vespres grant bonté me fist.
Il me rescoust, con ère pris.
Desor nous toz en a le pris.
Le conte prist de devant moi,
Ens en la presse del tornoi,
Le conte, d'Aire qui moult vaut,
Fol. 21 v°. Pour cui proèche pas ne faut,
Et puis le conte de Nassoe. »
Si faitement li quens le loe.
« Et s'a o lui I damoisel,
Assez vaillant, gentil et bel,
Chevaliers est preus et adrois,
Le Casteil crie à grant effrois :
Démena ier treustout le jour,
Onques n'el vi hors de l'estour.
N'a deus si prex en nule terre
Pour esbaudir tornoi ne guerre. »
Qusque li quens ensi parloit,
Arrière garde et si véoit
L'escu Gillon de Chyn venir;
Ne set que il puist devenir.
De joie cèle part s'en vait,
Tout le harnas arrester fait;
Il siens vallez a apelés :
« Alez, fait-i, si m'ostelés
Cest harnas tost isnèlement;
Gardez qu'il aient à talent
Onque il veulent demander;
N'el convigne plus commander. »
Li quens de Duras l'escu prent

1063 Il me secourut, comme j'étais pris; *con*, le MS : *son*.
1079 *Qusque*, pour *queque*, pendant que ?
1080 *Véoit*; le MS. : *voit*.
1086 *M'ostelés*, logez-moi.
1088 *Qu'il aient à talent*, qu'ils aient selon leurs désirs.
1191 Voir le roman en prose, p. 45.

Entre ses bras moult docement,
A la contesse l'aporta : Fol. 22 r°.
« Dame, dist-il, esgardez chà,
Véci l'escu au chevalier,
Ne le tenés mie à lanier
Qui teil escu fors d'estor porte. »
Quant la contesse l'escu voit
Si dépécié, bien s'aperçoit
Qu'il est moult prex; n'en nule guise
Ne puet s'amors miex estre mise.
Moult li est bon et moult li plaist,
Ne respont mot ançoit se taist.
A-vous Gilles de Cin à tant
Desor I palefroi amblant,
Monsignor Gérart delés lui,
A pié descendent ambedui,
Car moult èrent de bonne escole.
Li quens de Duras les acole
Plus de C fois moult bonement;
Baut et joiant vont liément,
Main à main entrent en la sale
Qui n'estoit pas tainte ne pâle.
Ainc gens ne furent mix venu
Moult ricement sont recéu.
La contesse est contre iaus venue, Fol. 22 v°.
Qui de très-fin cuer les salue :
« Signor, fait-ele, bien vigniez. »
Gilles qui fut bien enseigniez. Agitation de Gilles de Chin.
Li respondi premièrement,
Car moult il estoit en torment
Qu'il li péust son penser dire ;
Ne set qu'il puist faire ne dire.

1101 *S'amors*, voir l'introduction.
1104 *A-vous*, pour *ès-vous*, voici.
1114 *Mix*; au v. 1101 : *miex*.
1121 *Moult il estoit*; le MS. : *moult estoit*.
1122 *Péust*, ailleurs *puest*.
1123 Voy. v. 811.

Mais moult crient et doute le conte,
Çou li deffait auques son conte
Qu'il aveuc iaus est en présent,
Ne le puet dire son talent;
Moult se porpense en mainte guise,
Ains le destraint et le justise;
Ne seit qu'il onques faire puisse,
Près va sez cuers ne muert d'anguisse,
Car à sez iex devant lui voit
La riens qui plus l'a en destroit,
Et si voit devant lui la garde.
Avis li est que li l'esgarde
Et qu'il sace tout son afaire.
Cèle part n'ose ses iex traire.
La comtesse les partage.
La contesse est de l'autre part
Qui de tel mal r'a bien sa part.
A une part s'en vont séoir :
Or porra dire son voloir.
Mesire Gérars et li quens
Repuent dire tos lor buens,
Fol. 23 r°.
Un poi se sont assis en sus
De lor compaignons, tot li plus
Se vont séant par le palais.
Cil viéleur vièlent lais,
Lais, chansonnettes et estampiés.
Cançonnetez et estampiez :

1125 Cela dérange son compte.

1126 *En présent*, en présence.

1129 *Et le justise* (justicie); le MS. : *et justise*.

1131 Il s'en faut peu que son *cœur* ne meure d'angoisse.

1132 *Iex*, yeux. M. Genin pose en principe que, dans les vieux monuments de la langue française, *x* à la fin d'un mot donne à la voyelle précédente *a* ou *e*, le son d'une diphthongue moderne composée avec cette voyelle et l'*u*. *Beax, chevax, Diex, miex, iex*, beaux, chevaux, Dieux, mieux, ieux. (*Des variations du langage français*, p. 73; voir la critique de M. Guessard, dans la *Bibl. de l'école des ch.*, 2e série, t. II, 1846.)

1133 *La riens*, la chose qui le préoccupe le plus vivement.

1134 *La garde*, le mari.

1143 *Repuent*, peuvent encore.

1147 *Lais*, voir F. Wolf : *Uber die Lais, Sequenzen und Leiche*, Heidelberg, 1841, in-8°, excellent ouvrage où sont bien caractérisées les formes de l'ancienne poésie lyrique romane.

1148 *Estampiez ;* à propos d'un passage de la chronique métrique de De Klerk, que Des Roches

Ce lor amende auques lor viez.
Ne set cose qui li desplaise
Quant à sa dame parler puet ;
Nule doleur ne le commuet.
A la contesse mercis rent
Plus de V^c de son présent,

voulait appliquer à l'invention de l'imprimerie, il a été question, à plusieurs reprises, dans les *Bulletins de l'Académie,* du mot *stampien.* M. Willems, savant éditeur de De Klerk, a fort bien expliqué ce terme, dans le lieu où il est placé, par une espèce particulière de chansons ou d'air de danse, et a été secondé en cela par M. Van Hasselt [1]. Or, cette explication se trouve confirmée par la personne même qui avait fourni à Des Roches les principaux éléments de son mémoire, c'est-à-dire par M. F.-J.-J. Mols [2]. Lorsque ce mémoire fut imprimé, l'auteur le communiqua à M. Mols, qui y fit des remarques restées manuscrites, et qui sont conservées à la Bibliothèque royale sous le n° 13,963.

A la page 529 du tome Ier du *Recueil de l'ancienne Académie de Bruxelles*, Des Roches demande : *Louis* (Van Vaelbeke) *a-t-il imprimé d'abord des figures sans lettres ou des lettres sans figures?* et M. Mols écrit en note : *Non, Monsieur, il a fait de* (des) *chansons.*

Un peu plus haut, sur la p. 526, il s'exprime ainsi :

« Je crains fort que le mot *stampien* n'ait une double signification, car voici un passage remarquable que j'ai trouvé dans l'*Histoire litt. des troubadours,* Paris, 1774, 3 vol.; c'est au Ier t., p. 283 :

» A la cour du marquis Boniface (de Montferrat) arrivèrent deux jongleurs de France, qui jouaient parfaitement du violon (vers 1204 ou quelque temps auparavant). Un jour qu'ils exécutèrent une *stampide*, dont tout le monde fut enchanté, Vaqueiras (le troubadour), loin de partager le plaisir commun, demeura plongé dans la tristesse.

» Qu'avez-vous, seigneur Rambaud (nom de Vaqueiras), lui dit Boniface? pourquoi ne pas vous réjouir à entendre de si beaux airs et à voir aussi belle dame qu'est ma sœur, la plus brave du monde et qui vous a retenu pour son serviteur? »

— « Je n'ai pas sujet d'être joyeux, répondit-il sèchement. » Le marquis en savait la raison. Résolu de lui rendre le repos et la joie, il dit à sa sœur : — « En considération de moi et de toute la compagnie, je veux que vous daigniez prier Rambaud de s'égayer pour l'amour de vous, de se réjouir et de chanter comme il faisait auparavant. »

Vaqueiras, docile aux ordres de sa maîtresse, composa une chanson qu'elle lui avait demandée. Les couplets en sont de dix-huit vers, dont plusieurs de deux syllables, et qui riment tous, excepté trois, en *e* muet. On lui donne le nom de *stampide*, dont il ne reste que cet exemple. »

« Voilà donc, ajoute M. Mols, le mot de stampide (*stampien*) pris pour une chanson et non pour une impression ; de sorte qu'il est très-probable que notre Louis Van Vaelbeke aura été un troubadour (*trouvère*) et jongleur tout ensemble, qui le premier (?) aura introduit parmi nous cette sorte de poésie qu'on appelait *stampide* en français et *stampien* en flamand. — Il est surprenant que M. Raynouard qui a dressé la poétique des troubadonrs et que M. P. Wolf, qui s'est occupé spécialement de la chanson, aient omis cette forme. M. Fréd. Diez et son traducteur, M. le baron de Roisin, n'en disent rien non plus.

« Ces vers, continue M. Mols, chantés sur un ton haut, obligeaient le chanteur, qui s'accompagnait lui-même, à marquer fortement la mesure. Kilianus, au mot *stampien,* l'explique par *supplodere, insultare.* De tout cela, il résulte que

[1] *Bull. de l'Acad.*, t. IV, 240 ; éd. de De Klerk, par M. Willems, I, 436, notes; lettre sur la musique, *le Dimanche ;* Brux., 1834, in-18, I, 267.
[2] *Bull. du Biblioph. Belge*, pp. 72-88.

Gilles déclare son amour à la comtesse, qui lui fait un semblable aveu.

Qu'ele li fist pour sa pucèle,
Puis dist que de caude estincèle
L'avoit espris et alumé,
Car onquez mais n'avoit amé,
Mais or aim-il à desmesure,
Ne set à tort ou à droiture.
La contesse l'a entendu,
Cortoisement a respondu :
« Mesire Gille, je vous aim,
Ne de nul autre ne me claim.
Par bone amor, sans vilonie,
Me poés bien nommer amie,
Mais autrement pas ne l'otroi.
Une cose tenez de moi,
Que vous vantères ne soiés.

Fol. 23 v°.

De moie part bien le saciez,
Que jà nus chevaliers vantères
N'iert bien amés, ne sorparlères.
En votre cuer l'amor tenés,
Nient en la langhe ; ce savés
Que puis que l'amours est séue,
A III, à IIII connéue,
Ne puet pas estre longement
Sans grant anui et sans tourment.

cette chanson aura été appelée *stampide*, parce qu'elle se chantait sur un air fort vif, et dont la mesure était fortement marquée. Nos danses anglaises et allemandes peuvent fournir une idée de ces *stampides*. »

Le fonds de ces remarques fait certainement honneur à la sagacité de M. Mols [1].

1155 *Pour sa pucèle*, par l'entremise de sa suivante.

1159 *Aim-il*, on trouve cette façon d'écrire sans le *t* euphonique, dans Montaigne, dans la reine de Navarre et dans tous les écrivains du XVII[e] siècle. Cependant M. Génin prétend que qui se fierait au témoignage de cette écriture s'abuserait fort, car il soutient qu'on ne manquait pas de prononcer avec un *t* intermédiaire, comme aujourd'hui nous écrivons !! (*Des variations du langage français*, pp. 106, 107, etc.)

1169 *Vantères*, qui se vante.

1171 *Que jà ;* le MS. : *qui a*.

1172 *Sorparlères*, indiscret. Joli mot que ne donne pas Roquefort.

1176 *A III, à IIII ;* le MS. : *à IIII à III*.

[1] *Bull. du Bibl. Belge*, I, 162-63.

S'auques volez de vo preu faire,
Gardez-vous bien de teil afaire,
Que vous n'en soiez entrepris,
N'en croisteroit pas votre pris. »
Gilles entent qu'ele dist voir
Et qu'ele ert moult de grant savoir.
« Dame, fait-il, por Diu merci,
Jà ne puisse mouvoir de ci.
Que Diex piez et mains me confonde,
Se j'aim riens tant en tout le monde
Que votre cors; ne noveliers
Ne fui-je ainc ne sorparliers,
Et se je l'avoie estei
Pour Diu, le roi de maestei,
Por votre amor le guerpiroie.
Certez moult à envis feroie
Nule cose que je séusse, Fol. 24 r°.
Que vers vous faire ne déusse.
Votres sui liges et serai,
A mon pooir vous servirai
En trestous les lius où je ière. »
Puis met sa main à s'aumonière,
Si en traist fors d'or I anel;
Ainc hom de car ne vit tant bel;
A la contesse le bailla
Et puis après li conseilla
Tout bèlement et par douçour :
« Enseignez sont de notrè amour;
Pour cèle foi que je vous doi
Ne manderés, se l'anel voi,

1182 *N'en croisteroit pas votre pris ;* le MS. : *n'en croisteroit verre pris.*
1189 *Noveliers*, volage.
1194 *Feroie*, le MS.: *seroie.*
1201 *I anel*, voir le roman en prose, p. 48.
1206 *Enseignez*, prononcez *enseignes*, signes, marques.
1207 *Foi;* le MS. : *fai.*
1209 *Si l'anel voi,* si cet anneau m'est présenté, si je le vois.

Nule coze que je ne face,
Qui qu'il soit l'ait ne qui qu'il place. »
La contesse cel anel prent
Moult volentiers le sien li rent
Que ele avoit en son doit mis.
« ..... fait elle, biax amis,
Cestui gardez de moie part. »
A tant lor parlement départ.
Fol. 24 v°.
Li mengers fu près, sont lavé,
Banquet.
Li escuier aighe ont donné;
Cil sénescal les napes mètent,
Qui d'el servir bel s'entremètent.
Aveuc le conte s'est assis
Mesires Gérars, ce m'est vis,
Li preus, li cortois, li vaillans,
Qui tant par est d'armez poissans.
Aveuc la comtesse menga
Gilles de Chyn, qui plus l'ama
Que riens nule qui soit vivans.
Dedens son cuer est moult joians,
Car el mont n'a si bèle dame
Ne plus cortoise, en nul roiame,
En parler, en dit ne en fait.
Gilles de Chyn bien se refait
De l'esgarder, que plus l'esgarde
Et plus esprent, vis est qu'il arde;
Départ de Gilles de Chin.
De l'esgarder bien se refont,
Mais nul autre déduit n'i ont.
Congié prendent après menger;
Gilles qui ne sot losengier
A la contesse a congié pris,

1210 *L'ait*, cette leçon sert à corriger le vers 960, où on lit *l'art*.
1213 *Que ele avoit;* le MS. : *qu'elle*.
1214 Le mot omis peut être facilement suppléé par *tenez*, ou quelque terme équivalent.
1217 *Li mengers*, vers répété.
1219 *Les napes;* le MS. : *ces napes*.
1234 *Vis est*, m'est avis.

Que cil qui bien estoit apris
De toute riens et enseigniez;
Saciez qu'il n'est pas engigniez,
Car il s'en va au gré de tous,
Fors la contesse qui trestous Fol. 25 r°.
Les jors du mont le retenist
Moult volentiers, se il vosist.
Sor I ceval li quens monta,
Une grant pièce conduit l'a,
Et les autres puis s'en partirent,
Ens en lor terre s'en revinrent,
Tout lor gaaing départi ont
A lor osteus, puis si s'en vont.

De tout ce qu'il avait gagné, Gilles ne se réserve que Miserins, cheval du comte de Berg.

Gillez de Chyn riens ne retint
C'un seul ceval de tous les XX.
Cil fu le bon conte del Mont,
Mais il n'a teil en tout le mont
Por corre à plain tertre ne vaus :
Miserins ot non li cevaus.
La contesse est remèse arrière,
En sa cambre, ce m'est avière,
Trestoute seule sans mescine;
Quant voit el bort de sa cortine
Unez vairez armez portraitez, Armoiries.
A III bares de gueulez faitez;
Moult li samblent ricez et bèlez.
Dedens la cambre à sez pucèlez
En est alée tout pensant.
Iluecques truève I sien sergant Fol. 25 v°.
Qui sez hom estoit de son cief,
La contesse tout de recief
Ens en sez cambrez l'emmena,

1240 *Que*, pour *com.*
1263 *Vairez*, sur ces armoiries voir l'introd.
1269 *De son cief*, de son chef, et non de celui de son mari.

La comtesse de Duras fait faire à Gand une armure pour Gilles de Chin.

Les vairez armez li monstra.
Devisées li a moult bien
Que il n'i mesprenge de rien.
Avoir li carge bonement,
A Gant l'envoie justement
Cez armez faire deviser.
Moult li proie de tost haster
Et couvreturez desenez
De fin vair faitez demanés,
Cote à armer tout à droiture,
Si que il voit en la pointure.

Li sergans ert moult tost montés,
Quant li avoirs li fu contés,
A esperon moult tost s'en va.
Desi à Gant ainc ne fina.
A son hostel l'escuhier truève;
Ensi que la contesse ruève,
Sez armez faire li devise,
Riens ne mesprent en nule guise,
Car il est moult de grant savoir.
Aërs le met de son avoir,
Qui les face bonez et rices,
Qu'il n'estoit avares ne cices.
Li escuhiers, sans plus de plait,
En mains d'uit jors l'escu a fait
Et couvreturez de sez armez,
Cote à armer; desi à Parmez

Fol. 26 rº.

1274 *Que il;* le MS. : *qu'il.*
1276 *A Gant;* dans le roman en prose, p. 51, c'est à Bruxelles.
1279 *Desenez,* destinez, désignez.
1280 *Demanés,* pour *demanois,* à l'instant.
1282 *Si que il;* le MS. : *si qu'il;* peut-être *si qu'il véoit...*
1287 *L'escuhier,* qui travaille le cuir, qui fait des harnais, écus de cuir et d'autres objets d'armures. Voy. Ph. Mouskés, v. 16248, 16255.
1292 *Aërs,* mis en possession.
1294 *Qu'il n'estoit avares;* le MS. : *qu'il n'estoit pas avares.* — *Cices,* chiche.
1296 *En moins de huit jours....*

Ne de Vissent dusquez à Rome,
Où jusques là que terre a some,
N'ot si ricez, mien escient,
Où plus n'éust or ou argent.
Li sergans fu de bon afaire,
X grossez lancez a fait faire
De sez armez taindre moult bien.
Soutiex estoit sor toute rien;
En fainc les a enveloppées,
Bien loiés et bien atornées,
Que on ne voie la painture;
Par I sergant, tot à droiture,
Les envoia à une vile,
Près de Duras : moult sot de guile.
Iluec lez fait reponrre et mètre,
Moult por s'en sot bien entremètre.
Quant lez armez sont atornées,
Ainsi que lez ai devisées,
En I sac met sa menue wèvre,
De blance toile l'escu cuèvre, Fol. 26 v°.
Por ce que le façon n'en voie.
Arrière en vient tote sa voie,
Aveuc lez lancez met l'escu
Que il n'en soient décéu;
Puis s'en repaire à la contesse.
Venue estoit de la grant messe,
Entre li et I chevalier,
Que la contesse avoit moult cher;

Un pauvre chevalier, du pays de la comtesse, vient la prier de payer sa rançon.

1299 *Vissent,* Vicence? Byzance?
1300 Jusque là où la terre finit.
1301 *N'ot;* le MS. : *no.*
1307 *En fainc,* de foin, latin : *foen(um).*
1308 *Et bien atornées;* le MS. : *et atornées.*
1309 *Que on ne voie;* le MS. : *qu'on ne voie... Painture*, au v. 1282 : *pointure.*
1313 *Reponrre,* déposer, latin : *reponere.*
1317 *Wèvre, weure,* œuvre, ouvrage; le vers a une syllabe de trop, à moins que l'*e* ne s'élide devant le double *u* :

En sac met sa menue wèvre.

1322 *Que il;* le MS. : *qu'il.*
1323 *Contesse,* ici comme presque toujours ailleurs, le MS. porte *comtesse.*

Car nez estoit de la contrée
Dont la dame fu amenée
Quant ele vint en mariage.
Plains est de moult grant vasselage,
Et s'estoit moult de grant savoir ;
Mais il n'est pas ricez d'avoir.
Au grant tornoi de Tré fu pris ;
De debte estoit moult entrepris.
Venus estoit por demander,
Si que maint povre baceler
Qui n'ont mie grans fiez de terre.
Aloient lor raençon querre.
La contesse l'asséura
Que sa raenchon paiera.
Es voz le sergant, où descent
Fol. 27 r°. Au pié du pont isnèlement.
A I garcon a fait tenir
Son ronchin trèsqu'au revenir ;
Entre sez bras porte sa male.
Grant joie en fait parmi la sale.
Dusqu'en la cambre ne fina,
Sa dame vit, s'el salua.
Quant ele l'ot, molt en fu lie,
Tant est joians, ne respont mie,
Ains li demande qu'il a fait.
Cil li respondi : « Je ai fait
Tout ce que vous me commandastez ;
Je fui là où voz m'envoiastez. »
— « As-tu fait ce que tu consis? »
— « Oïl, dame, je vos plévis. »
— « Où sont? monstre, j'el veul véoir,
Se tu l'as fait à mon voloir. »
Cil ne fu pas fox ne vilains ;

1349 *L'ot*, l'ouït.

1355 *Ce que tu consis*, ce que tu te proposais.

Dedens sa male met sez mains,
Le couvreture hors a traite,
Aprez en a la cote traite,
A la dame lez a mostrées.
Quant ele lez a esgardées,
Molt li est bon et bien li siet,
Et li sergans s'en fait molt liet.
L'escu demande et cil li conte,
E lez lancez et quenqu'il monte
Tout li conte, riens n'i oublie.
La contesse s'en fait molt lie,
Car molt par est li œvre bèle,
Son chevalier prison apèle,
Si li a dit qu'en gueredon
Por euc qu'il ait plus rice don,
Qu'il de par li voist présenter
Gilles de Chyn, sans demorer,
Ces vairez armez, sans relais,
Si qu'il les port à toz jors mais.
« A enseignez li mosterrés
Cest anel d'or; si li dirés
Que je li manc et di par non
Qu'en l'ayde de vo prison,
Au tournoi où il est premiers
Soit de par moi vos chevaliers,
Se il m'amor veut retenir;
Ne vous en puet nus max venir. »
Li chevaliers, quant il l'entent,
A l'anel prendre sa main tent
Molt tost le met en s'aumosnière.

La comtesse envoie son présent à Gilles de Chin par le chevalier qu'elle a promis de racheter.

Fol. 27 v°.

1362 *Traite*, ce mot rime à lui-même, ce qui indique peut-être une négligence de copiste.

1370 *S'en fait molt lie;* quatre lignes plus haut, on lit au masculin *molt liet.*

1374 *Por euc*, sans doute pour *porvec*, pour que.

1375 *Voist,* aille.

1376 *Gilles*, c'est-à-dire, *à Gilles*.

1381 *Manc*, pour *mande*.

1382 *L'ayde*, trois syllabes.



La contesse, ce m'est avière,
I bon ceval li carce et livre
Fort et isnel, et ben délivre
Totez armez por tornoier
Que il convient à chevalier,
Que il aveuc présentera
Gilles de Chyn, quant le verra.
Avoir li carce por despendre
Tout quenqu'il en vost onques prendre.
Et X sergans qui conduiront
Sez armez et s'el serviront.
A tant s'en est mis à la voie
Fol. 28 r°. Li chevaliers, cui Dix porvoie.
A la contesse a congié pris,
Ben est enseignez et apris.
De son présent furnir se paine.
Diex lui laist faire bonne paine.

Tournoi de Trazegnies. Signor, I grant tournoiement
Avoient pris, mien escient;
A Trassegniez li baron :
De pluisours terrez environ
I sont li chevalier venu,
I et autre, grant et menu.
Molt i ot chevaliers ensanle,
Tant en i ot mais, ce me sanle.

1394 *Que il...;* le MS. : *qu'il.*
1395 *Que il;* le MS. : *qu'il.*
1396 *Gilles,* à Gilles.
1402 *Dix;* au v. 1406 : *Diex.*
1409 *Trassegniez.* Voy. v. 888. On cite particulièrement deux tournois donnés à Trazegnies, l'un l'année 1170 et l'autre en 1251. Le comte de Hainaut, Baudouin V, se rendant au premier, mit en fuite sur la route, Godefroid, comte de Louvain, qui lui avait dressé une embuscade; ce fut au second que Guillaume de Dampierre, fils de Marguerite, comtesse de Flandre, fut tué en revenant de la croisade où il avait accompagné saint Louis.

Si qu'en la fin tant pourcacièrent,
Alèrent, vinrent, chevaucièrent,
Que la mort au conte trovèrent
Et fisent tant qu'il la provèrent
A un tournoi où li cuens fu.

Voy. D. M. Méon, *le Roman du Renart,* IV, 4; Le Mayeur, *La Gloire Belg.,* Louv. 1830, in-8°, II, 345. Voir le roman en prose, p. 53.

A cel tornoi querre l'ala
Li chevaliers qui présenta
Les armez que j'ai devisées,
Qui puis furent tant renommées.
Gilles de Chyn li damoisiax, Gilles de Chin y assiste.
Qui tant par est cortois et biax,
I est venus o sa compeigne;
Lor caucez lacent en la pleigne.

Li chevaliers, quant l'aperçoit,
Ben le connut quant il le voit.
Un poi de lui se traist en sus, Fol. 28 vº.
Qu'on n'el connoisse s'est repus
Près d'un bosquet el fons d'un val.
Iluec fait couvrir son ceval
Et fors traïre l'autre armeure.
Luès errament, tot à droiture,
L'escu descouvri et les lancez,
Por sus mètre les connissances;
Puis a les vallez commandez,
Qu'il aveuc lui ot amenez,
Qu'il atengent tant qu'il venra;
Monsignor Gilles querre ira.

A tant s'est à la voie mis
Li chevaliers, ce m'est avis.
Ains ne fina dusc'à la place,
Là où Gilles sez caucez lace.
A pié descent du palefroi,
Tout bèlement et sans desroi
Monsignor Gillon salua,
Et puis après si l'apela

1418 *Renommées;* le MS.: *rennommées.*
1426 *Repus,* caché.
1435 *Atengent,* attendent.

Qu'à conseil voist à lui parler.
Gilles i va sans demourer.
Li chevaliers moult bien li conte
Son message, n'en a pas honte.
Fol. 29 r°.
En enseignez li tent l'anel.
Gilles de Cyn moult li fu bel,
Dedens son cuer grant joie en a,
Entre ses dens à Diu pria
Que fors le mèce de cel jour
A joie, à léèce, à honour,
Et que tel œvre li laist faire
Qu'il puisse à la contesse plaire.

Or est Gilles de Chyn aaise,
Son chevalier acole et baise,
Por lui demaine moult grant feste,
Avis li est que trop arreste.
« Où sont les armez? menés-m'i. »
Li chevaliers li respondi :
« Moult volentiers, sire, montés. »
Ses palefrois fu enselez,
Gilles saut sus isnèlement.
Ses compeignons dist bonement :
« Signor, fait-il, or vos armez
En poi de terme me r'arez. »
Li chevaliers devant s'en va,
Gilles de Chin reçoit les armes que lui destinait la comtesse de Duras.
Gilles le suit, qui moult ama
A faire ce qu'on li commande
Et puis que sa dame li mande.
Fol. 29 v°.
Grant oire vont, ainc n'arrestèrent
Desi là où lez armez èrent.
Gilles les voit, moult s'en fait lié,
Del palefroi descent à pié.

1453 *Mèce*, mette.
1455 *Laist*; le MS. : *lait*.
1473 *Oire*, voyage, route, chemin.

Isnèlement s'en est armez,
Si est sor le ceval montez
Qui de sez armes fu couvers;
Ne resambla mie couvers.
Desor son cief son hiaume met
Cil qui de l'armer s'entremet;
A son col son neuf escu pent,
En sa main une lance prent;
Cascuns des autres une emporte.
Prouèche qui Gilles enorte
L'en fait aler isnèlement
A esperons moult vivement.

Li jors fu biax et clers li tans.
Gilles qui ne fu pas doutans
Le conte de Ostarde voit — Combat de Gilles et du comte d'Hochstade.
Qui pour jouster venus estoit.
As lancez saintez tous couvers
Jà se feront sentir lez fers.
De si loins que il s'entrevirent,
Les bons cevax qui pas ne tinrent,
Les esperons laissent aler; — Fol. 30 r°.
Le tornoy veulent assanler.
Il se requièrent durement.
Gilles le fiert premièrement;
L'escu dou col au pis li serre,
Enmi le camp l'emporte à terre — Ce dernier est vaincu
Moult laidement tout à envers.
Le bon ceval qui fu couvers,
Au frain saisi, qui mot ne sone.
Son chevalier prison le done.

1480 *Couvers;* voy. Ph. Mouskés, v. 11806, et II, 852.

1491 *Le conte de Ostarde;* voir le roman en prose, p. 61, où ce personnage est appelé *le comte d'Oscarde,* et plus haut le v. 870.

1493 *As lancez saintez,* à lances ceintes, serrées contre le corps?

1501-2 Ces vers sont répétés plus bas, 1587-88.

Gillez un autre lance prent,
Cui proèce alume et esprent;
Chevalerie vait querrant.
Signor, le conte maintenant
Refont sor I ceval monter
Qui commis estoit pour jouster;
Une lance li ont livrée
Qui de sez armez est ouvrée :
Li garçon crient : *Ware! Ware!*
Entr'iax II n'ot lice ne bare;
Ains se requièrent li baron
Moult fort à coite d'esperon.
Li quens a sa lance brisié,
Dusquez es poins li est frossié,
Les esclices volent en haut.
Gilles de Chyn, qui pas ne faut,
Fiert lui el comble de l'escu.
D'el bon destrier l'abatu,
Fol. 30 r°. Au frainc le prent sans détrier,
Si le donna son chevalier
Qui molt s'en fait lié et joiant,
E proie Diu le tout poissant
Qu'il doinst Gille de Chyn honor,
Car chevalier ne set millor.

Gilles de Chyn pas ne s'oublie;
La tierce lance r'a saisie,
De la contesse li souvient,
A esperons molt tost s'en vient,
Car n'avoit pas le cuer en bas,
Mais là où voit le plus grant tas

1515 *Ware, ware!* gare, gare!

1521 *Les esclices* (tronçons, morceaux) *volent en haut;* le MS. : *volenters en haut.*

1526 *Si le donna* (à) *son chevalier.* Le MS. : *Sor le* si le donna son chevalier.

De chevaliers, s'en vait férir.
En poi de terme, sans mentir,
Gaaigna XXIII cevaus,
Gilles de Chyn, qui n'est pas faus,
Tout à poindre et à encontrer,
Dont les signors a fait verser
O l'ante roide de sa main.
Ainc chevalier n'en prit au frain.
A celui trestous les donna
Qui lez armez li présenta;
En l'ayde de sa prison;
Ainc n'en ot mais si rice don.
Par le tornoi vont demandant
Son non, ne sèvent tant ne quant,
Car lez armez ne virent mais.
Grant murmure en font et grans plais,
Mais ben dient que il n'en a Fol. 31 r°.
Teil chevalier ne chà ne là.
Karles de Fraisnes va quérant
Gilles de Chyn, le conquérant; Gilles n'est pas reconnu à cause de son armure.
Par le tornoy n'en truève mie,
Homme qui novèle l'en die.
Le vairs escus l'ot décéu
Qu'il oncques mais n'avoit véu.
Molt est dolans quant ne le truève;
Ses compeignons querre le ruève,
E dist : « Signor, trahi nous a

1539 *XXIII*, prononcer *vingt et trois*.
1541 *Tout à poindre, etc.*, le tout avec la lance et dans des rencontres.
1543 *L'ante roide de sa main*, voy. v. 232, 900 et 937; avec sa lance roide dans sa main.
1544 *Ainc*, ainsi.
1547 Voy. v. 1382.
1560 *N'avoit véu*. On remarquera que Charles de Fraisnes, compagnon d'armes de Gilles de Chin, ne reconnaît pas son écu vairé et qu'il ne l'a jamais vu. Il n'avait pas pu voir le harnais donné par la comtesse, sans doute, mais le blason dont ce harnais était orné, était, dans tous les cas, une nouveauté pour lui? Consulter le roman prose, p. 62, et l'Introduction.
1563 *E*, et.

Li chevaliers qui l'emmena.
Je cuit qu'il est ou pris ou mor. »
Entr'iax est grans li desconfors,
Forment lor anuie et fait mal.
Devant iaus voient le vassal
Qui le tornoy a fors-jousté.
De tous en a le pris porté.
Oiant lui, cascuns se complaint
De ce que il le tornoi vaint,
E dient se Gillez i fust
Que del tornoy le pris éust.

Gillez entent que cascuns dist,
Desous son hiaume s'en sousrist,
Ben voit que por lui sont dolent,
Ne l'ièrent mie longement;
Fol. 31 v.
Ne le savoient pas si près,
Mais il le saront ci-après.
Une lance prent en sa main,
Gilles s'attaque au duc de Brabant.
La bataille au duc de Louvain
Coisist, qui vient sans délaier:
Il se fait connaître.
Berlaimont, fait-il, *chevalier!*
A esperons contre iaus s'en va,
Le premerain qu'il encontra
L'escu du col au pis li serre,
Enmi le camp l'emporte à terre,
Berlaimont crie maintenant
Plus de XX fois en I tenant.
Si compaignon li vont aidier
Qui *Berlaimont* oënt crier.
Bien ont cel tornoi maintenu,
Cascuns i a le sien féru.

1569 *A fors-jousté;* le MS. : *afort jousté*, a vaincu à la joute.
1572 *De ce que il;* le MS. : *de ce qu'il.*
1576 *S'en sousrist;* le roman en prose, p. 63.
1587-88 Ces deux vers se lisent déjà plus haut, 1501-1502.

Gilles del fuerre traist l'espée.
Entr'iax commence la meslée,
Tous les emmaine desconfis,
Nus n'i estoit séurs ne fis,
Les piés lor liève de la place,
Une liue dure la cace.
Molt i perdirent cil de là,
Qui fuir pot si s'en ala,
E qui estanqua, si fu pris;
De tous en ot Gillez le pris.
Si compaignon qui ne détrient Fol. 32 rº.
De toutez pars *Berlaimont* crient :
Li bons tornois remest à tant.
Cil qui perdi s'en fist dolant
E qui gaaigna si fu liés,
Si va de tornoi, ce saciez;
Après se sont arrière trait
Plus c'uns ars à vilain ne trait.
Si compeignon le vont blasmant
De ce qu'il s'i ert celez tant
Qu'il à prèmes ne le séurent,
Car por lui trop grant paor eurent.
Souventez fiez li disoient,
Si comme cil qui droit avoient :
« Nus vous cuidiens avoir perdu,
Tout en estièmez esperdu;
Le chevalier blasmiens à tort,
Qui cuidiens qu'il voz éust mort
U fait occirre par envie;
En santé estez et en vie,
Si en soit Jéhsucris loés. »
— « Signor, fait-il, grant tort avés;

1603 *Estanqua*, resta en place.
1612 Plus loin que la portée de l'arc d'un vilain.
1615 *A prèmes;* le MS. : *apremens.*

Désirans ère d'essaier
Cez armez et cel bon destrier
Que en présent envoié m'a
Cèle qui j'ainc, qui tant m'ama,
Que son chevalier fist de moy;
En gueredon requier et proi

Fol. 32 v°.

Que je n'en soie plus blasmés.
Qui bien aime et ben est amés
Ne set s'il fait tort ou droiture,
Qu'en amor n'a point de mesure;
Se je ai fait mal ne folie
Ne la tornez à vilonnie. »
Quisquez cascuns ensi parloit,
Es-vous le chevalier tout droit
Qui lez armez li présenta,
O lez cevax qui li donna,
Qui gaaigniez avoit le jour,
Couvers de diverse coulour.
A Gillez vient por congié prendre,
De lui veut savoir et aprendre
Que il la contesse dira,
En son païs quant il venrra.
Assez i ot parlé et dit
Mainte parole et maint bel dit,
Dont il n'est ore lius de dire,
Car trop i averoit à dire;
Mais à la fin Gillez li mande
E d'el tout est en sa commande,
E faire en puet si que d'el sien,
A son voloir et à son bien.

Fol. 33 r°.

Le chevalier qui avait apporté des présents à Gilles de Chin, retourne à Duras.

Li chevaliers à tant s'en part,
Son oirre atorne d'autre part,

1627 *Ère*, j'étais.
1630 *j'ainc*, pour *j'aim*.
1639 *Quisques?* pendant que; voy. v. 1079.
1642-43 *Qui*, pour *que*.
1647 *Que il;* le MS. : *qu'il*.
1652 *Dire*, rime sur un même mot.

Desi à Duras ne fina,
En I vergiet là où trouva
La contesse, pour refroidier
Desous l'umbre d'un olivier.
Alée i estoit por déduire
Que la caurre ne li puist nuire.
Li chevaliers le salua
Qui, de par Gillon, li conta
Tout ce qu'il li mande pour lui,
Sans vilonnie et sans anui,
Riens n'i oublie que il face;
Molt li enlumine la face,
Le cuer, le cors, de sa parole;
La contesse en son liu l'acole
Plus de XX fois en I tenant.
Se li demande maintenant
Comment à cel tornoy li fist;
Li chevaliers molt ben li dist
Trestout ensi que il estoit
E que de tous le pris avoit.

Et les cevax qu'il li donna Fol. 33 v°.
Tous XIII couvers li mostra,
Que gaaigniez ot de sa main.
« Ces cevaus, fait-il, en amain;
Votre merci, Dix le voz mire.
Plus de XX mars en vaut li pire
Que j'ai éu por votre amour :
Je m'en vois, dame, trop demour. »

Li chevaliers s'en part à tant :
La contesse remest pensant

1672 Ce vers est remarquable, mais le MS. est-il bien exact?
1677 *Que il;* le MS. : *qu'il.*
1682 *Amain,* amène?
1683 *Mire,* récompense.

Tote seule sans compaignon,
Fors la pensée de Gillon,
Pour cui amor est en grant paine;
Mais ançois que past la semaine,
Sera molt plus s'onques l'ama,
Car por s'amor grant duel aura.
Oiez, signor, ço qu'il avint
A icest jor, tantost qu'il vint

Féte au logis de Gilles de Chin.

A son hosteil, icèle nuit
Asés i ot joie et déduit;
Grant feste font de sa venue,
Ben fu la parole séue

Fol. 34 r°.

Dez vairez armez tot por voir :
Ne porent pas par lui savoir
Qui envoïez lez avoit.
Ains li prient qu'il lez amoit
Et qu'il die qu'es envoia;
Gilles l'entent, grant joie en a,
Son escu prent, C fois le baise,
N'est riens nule qui plus li plaise
Que li escus al manoier,
Car por sa dame l'ot molt cher.

Toute la nuit grans plais en fu
E dez armez et de l'escu,
Et de ce que il le perdirent;
Tantost que il au tornoy vinrrent,
Ne sorent qu'il fu devenus,
Ains cuidoient qu'il fust perdus;
E du tornoy que for jousta

1692 *Past*, passe.
1695 *Oiez, signor...*, formule des jongleurs ou trouvères.
1704 *Amoit*; le MS. : *amit.*
1705 *Qu'es*, qui les...
1714 *Que il*; le MS. : *qu'il.*
1717 *Et du tornoy que...*; le MS. : *et des tornoy que.*

Et des cevax que il donna
Celui qui présenté avoit
Lez armez que il tant amoit.
Tant ont parlé qu'il vont gésir,
Gilles de Chyn en souvenir,
Un poi devant la mie-nuit;
E li autres dormirent tuit.
Une vois vint qui l'esvilla, Vision de Gilles.
De tel clartei l'enlumina
Que li solax luist en estei Fol. 34 v°.
Le jour qu'il rent plus grant clartei.
Avis li fu que Dix méismes
Jéhsuscris, notre père autismes,
Est devant lui par grant douçour.
Se li démonstroit la dolor
Que il por notre amor soufri
En crois, au jor du vendredi,
Que li Juif le travillèrent,
Quant il son cors crucefièrent.

La grans clartés à tant s'en va,
Gilles remest qui molt pensa
A che que il véu avoit.
Ne s'endormist en nul endroit,
Por trestout l'or que Dix fist onques.
Oiez comment lui avint donques.

Au matinet, quand l'aube crève,
Gilles de Chyn molt tost se liève,
Tout ensi que il point le jour,
En effroi fu et en errour
De ce que il avoit véu,

1722 *En souvenir;* le MS. : *en son venir.*
1725 *Une vois;* le roman en prose, p. 70.
1733 *Que il;* le MS. : *qu'il.*
1745 Le MS. : *Ensi qu'il peint le jour.*

Desor son lit apercéu

Lettres envoyées du ciel.

Les lettres que Dix i ot misez.

Fol. 35 r°.

Gilles de Chyn les a luez prises.
Plus tost qu'il puet à tot s'en va
Vers le moustier, ainc ne fina.
Le prestre truève qui cantoit
Sez matinez ; quant il le voit
As piez li ciet, merci li crie,
Molt hautement por Diu li prie
Qu'il li die qu'il a el brief,
Qui qui soit bel, ne qui soit grief,
Car molt le désirre à savoir.
Li prestrez est de grant savoir,
A sez piez voit Gillon gésir
Qui d'oïr est en grant désir ;
Ce qu'a el brief pas ne li griève,
Ançois de la terre le liève,
En sa main destre tient le brief,

Elles ordonnent à Gilles de Chin de prendre la croix.

Tout le porsiut de cief en cief.
Ben a véu qu'il a dedens,
Car il est molt de profont sens.
Ne s'en fait pas lié ne joiant,
Gille resgarde en souspirant,
Se li a dit que Jéhsuscris,
Si com tiesmoing li escris,
« Par sez lettrez vous prie et mande
E aprèz chou si vous commande
La crois à prendre sans targier.
Si alez sa honte vengier
Dez Turs félons qui pas ne voient
E dez Gius qui pas ne croient,

Fol. 35 v°.

A nul fuer, s'incarnation,

1755 *As piez li ciet*, aux pieds lui tombe.
1757 Qu'il lui dise ce qu'il y a dans ces lettres. Gilles de Chin, en bon chevalier qu'il était, ne savait pas lire.
1778 *Gius*, juifs.

Sa mort ne sa surrection,
Con atendent qui est venu,
Por coi il èrent confondu.
Pau reconnoissent lor meffait,
Si remètent ciax en eshait
Qui par sa mort sont en la terre
En painne, en travail et en guerre;
Ce sont sez fillez et si fil,
Qui por lui tiènent cest escil.
Qui por s'amor iluec morra
En paradis posés sera
O sez fix et o sez amis.
Aveuc sez anglet sera mis,
C'est en la terre sans pesance :
Ne tenez ceste euvre à enfance. »

Gillez entent que Dix li mande
Par sez lettrez et li commande
La crois à prendre, sans fausser,
E qu'il por lui voist outre mer
Ens en la terre as Arabis,
Là u il fu et mors et vis.
Moult par s'en fait lié et joiant,
La crois demande maintenant
El nom le père au Sauvéor — Fol. 36 rº.
Qui mort soufri por notre amor — Gilles obéit.
Ens en la croix, à grant torment,
Se l'escripture ne noz ment.
Tantost que il l'a demendée,
Li chapelains li a donée

1781 Comme attendant celui qui est déjà venu.
1784 *Eshait*, joie, autrement *ahait*.
1785 Le MS. :
Si remètent qui par sa mort son en la terre.
1793 *Pesance*, affliction.
1807 *Que il;* le MS. : *qu'il*.

Et bénéi et bien et bel
Se li atace à son mantel.
Puis a oï le Diu mestré,
Dont nous avomez tot mestré.

Si compaignon se sont levé:
Quant aveuc iaus ne l'ont trové,
Merveillent soi qu'est devenus.
Car il n'avoit noient en us
De si matin souvent lever.
Au mostier vont por Diu ourer
Qu'il lez consaut par sa pitié,
Si lez deffenge de pécié.
Gilles trovèrent el canchel,
La crois fremée à son mantel.
Crient et pleurent, grant duel font,
Prez va cascun de duel ne font.
Par le pays va la nouvèle,
Qui moult par est aspre et isnèle,

Le bruit se répand dans le pays qu'il s'est croisé.

Que Gillez de Cyn a la crois.
Le pays met en grant effrois.

Fol. 36 v°.

Tout si ami en sont dolent.
Mais Gilles de Cyn quident,
Son oire atorne sans targer,
Car il n'a soing de détryer.
En poi de terme ot aparesté
Tout son afaire et atorné.
La novèle est tost espandue,

La nouvelle en arrive à Duras.

Desi à Duras est venue

1810 *Se li atace*... Les circonstances accessoires ne sont pas les mêmes dans le roman en prose. Gilles de Chin va à Tournai consulter l'abbé de Saint-Martin, son parent, auquel il se confesse et qui l'exhorte à suivre l'avis d'en haut. Voy. p. 72.

1811 *Mestré*, autrement *mester*, l'office divin.

1812 *Mestré* ou *métier*, besoin.

1821 *El canchel*, dans le chœur.

1824 *Prez va*, il s'en faut peu que...

1830 *Quident*. Ce vers est trop court et se termine par un mot qui laisse le sens incomplet. Peut-être pourrait-on lire : *le prudent*....

A la contesse qui forment
En est dolante; en grief torment Douleur de la comtesse.
A mis son cors; qui li conta
Sa joie en grant dolor torna,
Car plus l'aime que riens qui vive;
Si se claime lasse, cetive,
Plus de C fois en petit d'eure.
« Lasse! fait-elle, trop demeure
La mors; por coi ne sui-je morte? »
Trop durement se desconforte.
En sez cambrez s'en est alée,
Tout coiement et à celée,
Sans le séu de sa maisnie.
Desor I lit s'est apoïe,
Iluec se complaint et démente
De ce qu'elle onques mist s'entente
En lui : amor forment li griève,
C'est merveille qu'elle ne criève
De mautalent, de duel et d'ire.
Nus hom de char ne porroit dire
Le grant traveil ne le grant paine
Ensi que ains le demaine. Fol. 37 r°.
El lit se couce de travers
E puis endens et en travers,
E puis au cief, et puis as piez.
Nus hom n'estroit joians ne liés,
Se le véist n'en fust pensans,
Tant par estoit sez cuers dolans.

Gillez de Chyn se porpensa
Que sa dame véoir ira,
Ains qu'il s'en voist sans plus atendre.

1842 *Lasse*, malheureuse; *cetive*, chétive.
1856 *Nus hom de char*, expression qui revient souvent.
1858 Vers trop court d'une syllabe.
1860 *Endens*, verticalement.
1862 *N'estroit*, fût-il, serait-il.
1867-68 *Atendre*, encore une rime sur un même mot.



Gilles revient à Duras.

Au matinet, sans plus atendre
A fait monter II chevaliers
De son conseil, que molt ot chers.
Il méismez aveuc monta,
Son oirre atorne, si s'en va.
Tant ont erré qu'il sont venu
Là droit où la contesse fu.
Au pié du pont descendu sont,
En la sale montent amont.
N'i avoit nul des chevaliers,
Vallez truèvent et escuiers;
Qui sont recéus bonement
E honerés molt hautement.
Li quens et tout si chevalier
Èrent alé esbanoier
A tout lez chiens en la forest,
Car cis déduis forment li plest.

Fol. 37 v°.

La contesse en sa cambre estoit,
Gillon entent, à cui avoit
S'amor et son cuer apensé;
Tout li remuent son pensé
Ele saut sus tot effréée,
A l'uis de la cambre est alée,
L'uis entr'ovri, car molt désirre

Entrevue de la comtesse et de Gilles de Chin.

Qu'ele péust son penser dire
Gillon de Chyn, por cui amor
Seufre grant paine et grand dolor.
Gillez le voit et ele lui.
Bien eurent I pensé andui;
Li uns doute, l'autre forment
Qu'il ne desist apertement
Teil rien dont on s'apercéust
Ne dont l'amor d'iaus II séust.

1879 *Qui*, par qui.
1893 *Gillon de Chyn*, à Gilles de Chin; *por cui amor*, pour l'amour de qui.

Gillez de Cyn premiers parla ;
Sagez estoit, si se hasta ;
« Dame, fait-il, li rois Jéhsus,
Notre pères, qui maint lassus
O sez anglez, o sez amis,
En cui service je fui mis,
S'il me consaut estre haitié,
Vous doinst bon jor por sa pitié
Et tote votre compeignie. »
La contesse est bien enseignie,
Gilles de Cin a respondu,
Tantost comme l'a entendu :
« Messire Gille, Dix voz gart,
Et del salu r'aiez vo part
Autant que jou en veuls avoir.
Or vous covient auques savoir
Qui volez faire teil voiage,
Car chevaliers de votre éage,
Saciez por voir, a moult à faire
Quant il veut teil voyage faire. »
— « Dame, fait-il, Dix le voz mire.
Por Diu! où est li quens me sire?
Je veul à lui prendre congié. »
— « Gille, fait-ele, ce veul-gié ;
Kui matinet el bois ala,
Ses compaignons o soi mena
Cachier as bisces et as chers :
Tous en soiez séurs et cers
Qu'il revenra ains qu'il anuit
Mais forment aime ce déduit.
Joians est de votre venue ;

La comtesse cherche à détourner le chevalier d'aller outre-mer.

1908 *Doinst ;* le MS. : *doist.*
1924 *Ce veul-gié,* ce veux-je, je le veux. — Voir le chap. XXII du roman en prose, p. 77.
1925 *Kui,* le comte de Duras.
1929 *Ains quil anuit,* avant qu'il fasse nuit.
1930 Voy. v. 1884.

Mais c'est trop grans desconvenue
Que voz si temps estez croisiés
Por péciez que vous fais aiés.
Or déussiez partout errer
Por voz pris querre et aloser;
Vous saintirez, je cuit, par tans,
Fol. 38 v°.
Quant vous éussiez L ans,
Que votrez pax fust tous mellez
E votre éage trespassez;
Se vos la crois dont présissiez,
Je cuit c'ausmone fésissiez,
Que l'avez prise par folie.
Que puet estre la dame lie
Qui de votre amor est esprise,
Si votre cuers molt peu le prise;
Vos ne l'amez ne tant ne quant. »
Ensi la contesse parlant
L'en amène desor le pont.
Réponse de Gilles de Chin.
Gilles de Chyn bel li respont :
« Dame, fait-il, por mez péciez
E por lez siens, ben le saciez,
Ai entreprise ceste voie.
Se Dix me doinst honor et joie!
Mais se ma dame à cui je fui
Par fine amor, sans nul refui,
Mais commandoit à remanoir,

1933 *Si temps*, sitôt.

1936 *Por vos pris querre*, expression que nous avons déjà rencontrée :

> En Flandres voit pur sun pris querre,
> Là out tusjurs estrif e guerre.
> (Marie de France, *Lai de Gugemer*, v. 56.)

1937 *Vous saintirez*, vous vous sanctifierez.

1939 *Pax*, cheveux.

1942 *C'ausmone fésissiez*, quoique vous fissiez œuvre de charité?

1943 *Par folie*. Le poëme provençal sur Boëce, publié par Raynouard et réimprimé avec notes par M. F. Diez, offre ce vers :

> De gran follia per folledat parllam :

Sur quoi M. Diez cite : *de folia parlatz*, Ferabras, v. 961; *de folie parlez*, Parise la Duchesse, p. 250. *Altromanische Sprachdenkmale*, p. 46.

1952 *Les siens*, ceux de sa dame.

1957 *Mais*, jamais, si jamais; ces deux derniers mots sont séparés.

Miex vorroie en enfer manoir
C ans, que son voloir n'ovrasse
Ne sans son congié m'en alasse.
Mais or me ditez maintenant,
S'ensi voz estoit covenant
Que voz I ami éussiez,
Qui fust en liu de moi croisiez,
S'il fust venus por congié prendre,
Qu'il ne vausist vers vous mesprendre,
Por Diu li donriés-vous u non?

Fol. 39 r°.

Dire en veuliez votre raison,
— « Oïl certes, je li donroie,
Mais moult à envis le feroie.
Mais se je l'avoie auques cher,

La comtesse consent à ce que Gilles se croise.

Je li feroie fiancher
Qu'il autre amie ne feroit
Desi c'à moi repaierroit. »
— « Douce dame, certez bien ditez;
Diex vos en rende lez mérites;
Tenés, je vous afi par foi,
Si en prenés la moie foi,

Promesse.

Que je amie ne ferai
Desi que je rapaierrai,
Autre que celi que j'ore aim,
Car d'autre n'ai désir ne faim. »
La contesse en a la foi prise
Qui de s'amor estoit sousprise,
Puis lui a dit : « Je vos recroi,
Ceste fiance preng sor moi. »

Li quens de Duras repairoit
Del bos toz liés, car pris avoit

1968 Le MS. :
Dir en veul votre raison.

I cherf refait, cras et créu,
Et si n'avoit onques véu
I si grant en nule manière :
De XV rains ert, ce m'est vière.
Fol. 39 v°.
Li chevalier qu'il loe et prise,
Si compeignon, cornent la prise.
Dedens Duras ensi entrèrent.
Gilles desor le pont trouvèrent
Aveuc la contesse séant.
Li quens en ot joie moult grant.
Del cachéor descent à pié,
XX fois se sont entrebaisié
Et autretant entr'acolé.
Li contes li a bien conté
De son cerf la prise trestote.
Gilles de Cyn moult bien l'escoute;
Mais peu l'en ert, car sa pensée
Avoit en autre liu tornée.
Desor le pont grand pièce furent.
Onques d'iluèques ne se murent
Li quens ne si compaignon tuit;
Ains parloient de lor déduit,
Tant que li quens par aventure,
Où moult avoit sens et mesure,
Desor l'espaule Gille voit
La crois qui el manteil estoit.
Le comte de Duras s'afflige aussi de la résolution de Gilles de Chin.
Moult fu dolans, moult li pesa,
Moult doucement l'arraisona.
« Mesire Gille, fait li quens,
Chevaliers estes prex et buens.
Qu'il n'a millor en vo contrée,

1992 *Rains*, rameaux.
1995 Le MS. :
Li chevaliers qu'il loe tout est prise.

1999 *Cachéor*, cheval de chasse.



Ne à l'issue n'a l'entrée ;
Mais trop estez de jone aé ;
Qui cest conseil vous a doné Fol. 40 r°.
Que la crois présissiez, sans faille,
De votre vie ne li caille. »
— « Sire, fait-il, por Diu ne dites ;
Cil est de sez péciez toz quitez
Qui de bon cuer fait ceste voie ;
Cil est confés ; jà Diu ne voie
Qui son signor lige ne sert ;
Dix done plus qu'on ne désert ;
Il fu por nous en la crois mis,
E clauficiés et escopis,
E férus el cuer d'une lance ;
Nous devons bien penre venjance
De ciax qui ainsi l'ont traitié,
Quant il de nous ot teil pitié
Que de son sanc nous racata ;
Ne le devons oublier jà.
Por lui venger ai la crois prise,
Que Dius, au grant jor du juïse,
Quant il venrra le mont juger
Nous puist de nos meffais aider.
Por congié prendre sui venus
A vous, biau sire, car de plus
N'en ai loisir de demorer :
Au matinet m'en veul aler. »
Li quens l'entent, pitié en ot,
Tant fu dolans ne respond mot ;
Des biax iex de son cief plora,
E en plorant à Diu ora Fol. 40 v°.
Que cest voiage li laist faire

2029 *Qui*; le MS. : *que*.
2032 *Clauficiés*, attaché avec des clous; *escopis*, flagellé.
2040 *Que*; le MS. : *qui*; *juïse*, jugement.

E raconduire en son repaire.
I sien vallet à soi achainne :
« Va tost, fait-il, et si m'amainne
Mon palefroi tot afreutré
Foi que doi St-Servais de Tré,

Le comte de Duras donne son meilleur cheval à Gilles de Chin.

Il n'a si bon à mon semblant,
Ne si isnel ne si amblant
De Coulloigne dusqu'à Ballet. »
Le frain et la sèle li met,
Puis si l'a fait Gille donner,
E II marcs d'or por séjorner
Ens en la terre de Surie,
Là où Jehsus, li fix Marie,
Nasqui de la Vierge pucèle,
Quant sa mère fist de s'ancèle.
A icest mot l'ala baisier
Li quens et tout si chevaliers.
E li sergans moult bien fait a
Ce que sez sirez commanda.
Ainsi remest dusqu'al demain
Que Gille se leva bien main.
Lievé li quens et la contesse,
A la capèle oïrent messe
Dou St-Espir, que Dix consaut
Gilles de Cyn, en cui ne faut
Prouèce, sans ne cortoisie,

Fol. 41 r°.

Cil meur en lui ne falent mie.

Présent de la comtesse.

La contesse li a donée
Une escherpe, à le désevrée,
Trestoute plaine de joiaus,
Et de bons fremax et d'enniaus.

2053 *Achainne*, appelle d'une voix élevée.

2055 *Afreutré*, ou plutôt *afeutré*, harnaché, caparaçonné. — Voir le roman en prose, p. 83.

2056 *St-Servais;* on s'aperçoit du voisinage de Maestricht.

2059 *Ballet*, Bâle ?

2078 *Cil meur*, ces mœurs, ces qualités.

2080 *A le désevrée*, au moment du départ.

2082 *Fremax*, fermails; *enniaus*, anneaux.

Et C besans, puis le baisa;
Au départir cascuns plora.

Pour le convoier vont monter;
Li quens et tot si baceler
Vont aveuc lui en grant tristor,
Car li quens est de grant honor.
Deus grans liues l'ont convoié;
Au départir l'ont tout baisié
Gilles s'en torne, si s'en va,
Jusqu'en sa terre ne fina.
Son harnas truève apparillié
Et sez amis a pris congié.
Tante larme i ot plorée,
Ce saciez, à la désevrée.
Son bon ceval o soi emmaine,
Ne l'vost laissier por nule paine,
Et sez armez por gerroier.
Car bien en cuide avoir mestier
Ens en la terre d'outre mer,
Se Diex l'en lait à bien aler.
Par ses jornées tant erra
Qu'à Brandis vint, ainc ne fina;
Nez i truève de marcéans
De Genevois et de Pisans.
Aveuc iaus entre bonement.
Bon ore orent et bon vent,
Si bien lor vint la cose à point
En haute mer se sont empoint.
Ne puis pas conter toz lez maus,
Ne lez paines ne les travaus,

Séparation de Gilles de Chin et du comte de Duras.

Fol. 41 v°.
Gilles s'embarque.

2087 *Tristor*, tristesse.

2104 *Brandis;* voir au premier vol. de notre édition du *Chevalier au Cygne*, l'*Avis directif pour faire le passage d'oultre-mer*, p. 230.

2106 *De Genevois et de Pisans.* Le roman en prose, p. 84.

2108 *Ore*, voyage.

Que il soufri ens en la mer;
Trop passeroit sur et amer
A tout conter qui li avint.

Il arrive à Saint-Jean-d'Acre.

Mais je sai bien qu'en Acre vint
En mains d'un mois, ce m'est avière,
Ce ne me fausse mez désière;
Vuit jors toz plains i séjorna,
Onques d'iluec ne s'en torna.
Partis s'en est au neusme jor,
N'a soing d'avoir plus de séjor
Desi qu'il ait le liu requis
Là où Dix fu et mors et vis.

Son premier succès contre les sarrasins.

Oiez, signor, une aventure
Qu'on doit bien mètre en escripture,
Que li avint en ceste voie;
Drois est que cascun de vos l'oie
Por raconter lez autrez gens.

Fol. 42 r°.

Gilles de Cyn, li prex, li gens,
Li frans, li humlez, débonnaire,
Cèle nuit avint à Sézaire
Que il d'Achre se fu partis.
Au matinet, ce m'est avis,
S'en rest entrez ens el cemin,
O lui ne sai quent pelerrin
Qui le sépulchre vont requerre;
Aveuc lui vinrent de sa terre
Ne sont mais que XX, ce me samble.
Si s'en aloient tout ensamble,
N'ont pas VI liuez grans erré
C'un pelerrin ont encontré

2113 *Que il;* le MS. : *qu'il.*
2114 *Sur,* mot encore en usage en wallon et qui a le sens *d'aigre.* All. *saure.*
2118 *Désière*, désir.
2119 *Vuit*, huit.
2121 *Neusme*, neuvième.
2132 *Sézaire,* Césarée. Le rom. en prose, p. 85.
2133 *Que il*; le MS. : *qu'il.*
2135 *Rest*, pour *ert?*
2136 *Quent*, pour *quant*, combien de.

Qui fuiant vint à grant esploit.
Gilles de Chyn, quant il le voit,
Plus tost qu'il puet cèle part va;
Se li demande que il a.
« Sire, fait-il, por Diu merci,
Fuiez, laissié-me aler de ci;
Retornez tost, n'alez avant.
Çà derrière sont esquerant;
Plus de II cens, mes compaignons,
Ont pris et mors comme gaignons;
Por Diu voz pri ç'avant n'alés,
Car mors ou pris ou afolés
Seriés, par verté le vous di. »
Gilles de Chyn quant l'entendi,
Plus tost qu'il pot à pié descent,
Et si home tout ensement.
Moult tost se fu cascuns armés, Fol. 42 v°.
Gilles est premerains montés
Sor le ceval qu'il amena:
Ens el pays millor n'en a;
Moult tost s'en va à esperon
« Sivé-me tost, dist-il, baron,
Cest premerain sont trestot mort. »
Moult par leur donne grant confort.
A esperons Gillez s'en va,
Defors Assur véuz lez a,
Où lez crestiens lédengoient;
Vilainement les démenoient.

Antr'iax s'est Gilles enbatus,
L'espée traite; I seus escus

2148 *Laissié-me*, laissez-moi.
2150 *Esquerant, d'esquière*, ou *esquièle*, corps d'armée?
2154 *Afolés*, blessés.
2164 *Sivé-me*, suivez-moi.
2169 *Lédengoient*, maltraitaient, outrageaient; le MS.: *lez les*.
2172 *I seus escus*, un seul guerrier.

Ne fist ainc mais tel hardement,
Ce saciez-vos à escient;
Au banc d'Achre bien les requiert.
Saciez de voir, cil cui il fiert
Qu'il n'a de mire nul mestier;
Si caup font moult à resoignier,
Bien les requiert à l'escremie.
N'en ataint pas nul qu'il n'ocie.
Si compaignon viènent après
Qui de combatre sont engrès,
Fièrent et caplent et ocient;
Cil sarrazin braient et crient,

Fol. 43 r°

Desconfit sont en petit d'eure,
Car durement leur queurent seure.
Tant en a Gilles de Chyn mors
E dépeciet menbrez et cors,
Que dez CC vis n'escapèrent
Que XXX qu'il en amenèrent.
Les crestiens ont dezloiez
Qu'il avoient pris et loiez.
Grant feste fisent li baron;
Cèle nuit jurent à Toron.

Le roi de Jérusalem apprend l'exploit de Gilles de Chin.

En Ihérusalem li rois estoit,
A tant de gent com il avoit,
Quant la novèle i est venue
Que par la terre ert espandue,
C'uns chevaliers delà lez mons,

2175 *Banc*, territoire.
2177 Qu'il n'a plus besoin de médecin.
2178 *Caup*, coups.
2179 *Escremie*, escrime, combat.
2183 *Caplent*, assènent des coups d'épée.
2186 *Queurent seure*, courent sus.
2189 *Vis*, vivants.

2194 *Toron*; le roman en prose : *Choron*. *Toron* est une ville appelée Tebnin dans les historiens arabes, à 4 lieues et demie au S. E. de Tyr. (*Recueil des histoires des croisades*. Paris, 1844, in-fol., I, xxxvii.)

2195 *En Ihérusalem*; pour la mesure il faut lire *en Jersalem* ou *en Jursalem*...

Gilles de Cyn estoit sez nons,
N'avoit teil chevalier el mont
Que i séust à val n'à mont.
Avoit sez esquerans ocis
E dusqu'à XXX en avoit pris ;
N'ot o lui que XX compeignons ;
Molt en estoit grans li renons.
Cascuns li conte la novèle
Qui tant estoit cortoise et bèle.
En la vile entre par la porte
Gilles de Cyn, qui n'a pas morte
La coulor, se Dix me bénie. Fol. 43 v°.
Aveuc lui estoit sa maisnie ;
Dusc'au Sépulcre vont errant,
En costé lui si escarrant.
Iluec les a trestous ofers. Offrandes de Gilles au Saint Sépulcre.
En grans caynez et en fers
Lez a cil mis qu'el recevoit
L'offrande qu'on i aportoit.
Par la cité en fu grans plais,
Car I chevaliers ne fist mais
Si faite ofrande que on face.
Moult en parolent par la place,
Le manteil où la crois estoit,
De vair tout frez qui moult valoit,
I offri Gilles ensement
Et I besans d'or bonement.
Quant le Sépulchre ot aouré.
Et Diu merci quis et rouvé,
Del temple issi : ciés I borjois
Se herbeja, moult fu cortois ;
Millor hosteil n'ot en la vile,
Sans barat estoit et sans guile.

2214 *Escarrant*, plus haut, *esquerant*.
2217 *Cil*, Jésus-Christ.
2221 *Que on face* ; le MS. : *qu'on face*.
2229 *Ciés*, chez.

Uns escuiers au roy le conte,
Qui l'en fist merveillox aconte
Et de l'offrande qu'il a faite.
Li rois l'entent, moult s'en eshaite,

Fol. 44 r°.

Car il set bien qu'en grant larguèce
A sens, cortoisie et proèce.
Avec le roi est la roïne
Qui de biauté ot color fine.

La reine de Jérusalem engage le roi son mari à attacher Gilles à son service.

Molt tost demande l'escuier
S'aveuc lui a nul chevalier.
« Certez, dame, fait-il, ne sai,
Mais tot le servent, véu l'ai,
Cil qui aveuc lui sont venu,
Un et autre grant et menu.
— « Sire, sire, car le mandés,
Fait-ele, se voz commandés
Qu'il vigne à voz se détenir,
Le porriez ore en souvenir.
Grans prex seroit en votre terre
Car voz avez molt aspre guerre. »
— « Dame, fait li rois, non ferai,
Mais je-méismez i irai;
E se o moi le puis avoir,
Ne remanra por nul avoir;
A son voloir tant en ara
Que volontiers i demorra. »
Li rois avoit I bon destrier,
En païs n'i avoit tant cher,
Tant fort, tant isnel, tant amblant,

Munificence du roi.

Tant hardi ne si embatant,
Bons à espès et bons au cler,
Tex cevax siet à baceler.

2240 *Ot color;* le MS. : *et color.*
2250 *En souvenir;* le MS. : *en son venir.*
2260 *N'i avoit;* le MS. : *n'avoit.*

2263 Mot à mot : bon à l'épais et bon au clair, c'est-à-dire bon pour toute espèce de charges, lourdes ou légères.

A monsignor Gille l'envoie Fol. 44 v°.
A bone estrine de sa voie;
Et une robe de samit
Plaine d'ermine, teil ne vit;
Et M besans por son despendre.
Mesirez Gilles lez fait prendre
A grans mercis et à grans grés,
Ains que li més soit reniés
Que li présent li aporta.
A son oste lez dras dona,
Qui moult s'en fist lie et joiant,
Car onques mais en son vivant
N'avoit éu si rice don.
Puis dist à monsignor Gillon
A haute vois : « Dix le voz mire
Li gloriex biaus très-dous sire. »
X chevaliers li rois a pris, Honneurs rendus à Gilles.
En la terre èrent de grant pris.
Main à main vont Gille véoir
A son hostel, por cortoisie;
Avoir le veut de sa maisnie.
Gilles de Cyn venir lez voit,
Encontre vait à grant esploit.
« Sire, fait-il, bien vigniés-vous;
Forment estoie convoitous
Et de vous véoir désirans.
Trop estez penez et errans
Que ci estes venus à moi.
Par cèle foi que je vous doi, Fol. 45 r°.
Votre biautez, votre proèce
. . . .
Me fera o vous séjorner

2272 *Reniés;* le MS. : *réunies.*
2284 Le MS. : A son hostel, por grant cortoisie.
2295 Il manque un vers.

Ens en la terre d'outre mer,
Car molt désir votre acointance. »
Le roi le retient de sa maison.
Li rois l'entent, vers lui s'avance,
Sez bras li a au col jetés
Bonement et par amistés;
Puis li a dit : « Je vous détien;
Votre plaisir faitez del mien,
De mon avoir et de ma gent
Tout à votre commandement. »
Quant li rois ot parlé à lui
Sans vilonie et sans anui,
E détenu de sa maisnie,
Estez-voz errant une espie
Qui del païs venoit cerquier,
Desor I grant camel corsier.
Molt tost venoit à grant desroi.
A pié descent devant le roi.
Li rois demande : « Quex novèlez? »
— « Sire, fait-il, ne sont pas bèles.
Li Turc ont jà le flun passé,
En votre terre sont entré
A près de Sur liue et demie. »
Li rois l'entent qui n'en rit mie;
Ançois se fait triste et dolent.
Fol. 45 v°.
Après a fait isnèlement
Deus buisinez d'arain sonner,
Car il n'a soing de séjorner
Tant que li Turc sont en sa terre.
Li rois savoit assés de guerre,
A son palais en est alés,
En poi de terme ot assamblés
Sez compaignons et ses arciers.
Quant assamblez les ot ensamble,

2322 *Buisinez*, latin *buccina*, trompette.

Ne furent pas, si com moi samble,
Troi cent L chevalier;
Mais li turcople et li archer
Furent, ce croi, V^c ou plus.
Gilles de Cyn n'est pas em plus
Faus ne vilains ne esbahis;
Mais à la loy de son pays
S'est atornez isnèlement
Et si home tout ensement.
Desi au roi en est venus
Sor le ceval, lez saus menus,
Qu'il li avoit le jor doné.
Celui qu'il avoit amené
De son païs, trait en destrier;
Li rois esgarde son estrier.
Moult li siet bien quenque il fait.
De Jhérsalem sans autre plait
S'en sont issu toute la route.
Quant avec iaus se sont jousté
Le Hospitaus et li Templier, Fol. 46 r°. Les Hospitaliers et les Templiers.
Qui molt èrent bon chevalier.
Tant ont erré qu'il sont venu
Molt près de là où li os fu
Dez Turcs félons, qui pas ne croient.
XL chevalier estoient
Por sorvéoir quel gent ce sont,
Qui le flun de Sur passé ont.
Trestous armez sor lez cevax

2332 *Turcople*, troupes légères, suivant Dom Carpentier. Le turcopolier était le sixième des grands dignitaires de l'ordre de Malte.

2340 *Lez saus menus*, au pas.

2343 Le MS. :

De son païs fait traire en destrier,

Tient par la bride.

2344 Le MS. :

Li rois esgarde tout son estrier.

estre, tout son équipage?

Estrier peut-être pour *estrez*, croix de gueule, de croisé, terme de blason.

2345 *Quenque il*; le MS. : *quenqu'il*.

2347 *Toute la route*; le MS. : *toute à route*.

2355 *Sorvéoir*, reconnaître.

Li Templier et li Hospitax
En i envoient pas non vint,
Et li rois qui aveuc iaus vint
Autretant en i envoia.
Gilles de Cyn aveuc ala
Por iaus garder et maintenir,
Ne lor en peut nus maus venir.
Li rois remaint et li Templier
E li XL chevalier
S'en vont avant l'ost sorvéoir.
Ne cuic qu'il doie remanoir
Dusqu'il I ait turc abatu.
Ne sonent mot quant embatu
Se sont sor iaus en une fraite,
U il faisoient l'eschargaite
A IV^{cc} Turs toz armés.
Gilles, li preus et li senés,
Les a coisis premièrement.
As chevaliers dist errament :
« Signor, fait-il, por Diu merchi,
Fol. 46 r°.
Véchi lez Turs aveuc noz chi ;
Ne poons mais torner arrière,
Sans grant perte, ce m'est avière :
Se nous fuions, ce est grant hontes.
Gardés n'en soit des vilains contes,
Nus somez tuit par non eslit,
Alons querre nostre délit,
Gilles de Chin défait une troupe de Turcs.
Notre solas, notre déduit;
Cil soit honnis qui hor s'en fuit.
Je ai oï en sermens dire
Qui ci morra, que notre sire
Li donra les coronne d'or,

2368 *Ne cuic*, pour *ne cuide*.
2371 *Fraite*, ouverture, brèche.
2372 *L'eschargaite*, le guet.
2382 *Contes*; le MS. : *comtes*. Gardez d'apprêter à médire aux vilains.
2387 *Sermens*, sermons.

Alons déservir le trésor
Que Dix noz garde en paradis. »
Ains que cist mos fust bien perdis
S'espoint en iaus, lance empoignie,
Si fiert I Turc, c'une bracie
De la lance el cors li embat,
Si qu'en la terre mort l'abat.
A une haute vois escrie :
« Ha! St Sépulcres! Dix aïe! »
Puis met la main au branc d'acier.
Qui li véist Turs détrenchier,
Verser, caïr, morir et braire,
Il péust bien, por voir, retraire
C'onquez nus hom tant Turc n'ocist,
Comme Gilles de Cyn là fist.
Après poignent no chevalier :
Onques Alixandrez d'Alier,
Hector li prex, ne Tydéus, Fol. 47 r°.
A cui d'armez ne se prist nus,
Ne porent mais tant cox donner,
Ne guencir ne tant trestorner,
Com li XL as IIII^{cc}.
Sor iaus fu molt grans li bestens,
Li Turc lez ont avironnés,
Esbahis est li plus senés.
Tout cuident estre ou pris ou mort,
N'ont espérance ne confort
Qu'il ne cuident pas el passer.
Lor ceval prendent à lasser,
Mais il se vendent forment cher

2392 *Perdis*, pour *prédis?*

2394 *Bracie*, brasse, mesure de longueur.

2406 *Alixandrez d'Alier;* le poëme de Lambert-le-Court porte ce titre : *roman d'Alexandre d'Alier* ou *d'Allier*. Ce surnom, dit Legrand d'Aussy, est un prétendu nom de terre, que l'auteur donne à son héros, d'après l'usage établi de son temps parmi les grands seigneurs. (*Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. roy.*, V, 101.)

As ricez brans forbis d'acher.
Un Turc i ot qu'es conduisoit,
Qui merveillez d'armez faisoit.
Gilles de Chyn le vait férir
Si roidement par teil aïr
Le cief li fait del bu voler,
Toise et demie, sans fausser.
A terre en est li cors caüs.
De z crestiens liève li hus.
Communaument s'en esbahirent
Li autre Turc qui ce véirent.
Devant Gilles de Cyn s'enfuient
E li XL à iaus s'apuient;
N'i à celui le sien n'ocie,
Tote la terre en est joncie,
Près en ont mort de la moitié,
Fol 47 v°. Li autre ne sont pas haitié,
Ains en i a moult de navrés.
Le jor lor fu max buens temprés,
D'iax deffendre n'ont nul loisir,
Caïr laissent, por mix fuïr,
Et lor roèles et lor ars,
Lors gaurelos et lor faussars :
Desi à l'ost ainc ne finèrent,
Pesmez novèlez i contèrent
Dez chevaliers c'ont encontrés.
Li plus hardis est effraés;
Toute li os s'en esmarist,
Nus n'i joua ne nus n'i rist;
Qui mix mix montent ès cevax

2420 *D'acher,* d'acier.
2421 *Qu'es*, qui les.
2425 *Bu*, buste, tronc.
2428 *Hus*, clameur.
2438 *Buens;* le MS. : *bains. Max buens temprés*, maux bien ménagés.
2440 *Mix*, mieux.
2441 *Roèles*, boucliers, rondaches.
2442 *Gaurelos,* javelots; *faussars*, poignards, épées recourbées comme une faux.

Fuiant s'en vont traitez et vax
Li uns l'autre n'i atendi,
A soi garir cascuns tendi,
Onquez avoir n'i regardèrent.
Ensi s'en fuient que il èrent;
Onques terre n'ot descendu,
Gaaignier i pot qui là fu.
Après iaus point Gilles de Cyn
Sor le bon ceval Miserin
Et si frès iluec l'i trova
C'au jor que primez i monta.
Moult lez encauce vivement,
Tant en a mort, mien escient,
Ains qu'à l'ost puissent prévenir,
Amis, n'en set conte tenir.
Li chevalier qui après viènent Fol. 48 r°.
A molt grant merveille le tiènent
E dient tuit : « Por nul afaire
Ne porroit tel occison faire
Nus chevalier, que cius a faite. »
A l'encaucher molt lez enhaite.
Li rois et li Templiers venoient
Qui lez estris oïs avoient,
A esperons por iax secorre;
Tanstost que ceval peuvent corre
Dusquà la fraite ne finèrent,
Là où li Franc les Turs trovèrent.
Les Turs truèvent qui mort estoient,
Qui par la campaigne gisoient;
La terre en ert tainte et vermeille.

2450 *Traitez;* le MS. : *traitrez*. Par plaines et par vaux.

2454 *Que il;* le MS. : *qu'il*.

2455 *N'ot;* le MS. : *n'i ot*. Ils n'avaient pas le loisir de mettre pied à terre.

2460 *Primez*, la première fois.

2468-69. Ne pourrait faire occision aucun chevalier, telle que celle que celui-ci a faite.

2470 *L'encaucher,* la poursuite.



Molt par lor vint à grant merveille,
Quant crestien mort n'i coisirent
Tout cil qui ces miracles virent.

Li rois a fait à tous savoir
Que nus d'iaus ne tenge à avoir
Dusqu'en repair; le poing perdra
Qui un tout seul point en prendra.
Tous les galos suient après
De l'aconsuirre sont engrès;
Fol. 48 v°.
Mais li Turc dusqu'au flun ne cessent,
Au passer outre molt s'engressent;
Plus de II^{c} en i noièrent,
No crestien en iaus se fièrent
Qui lor destorbent le passage.
Gilles de Cyn tant lez damage
Que nus ne set conter ne dire
L'ocision et le martyre
Que il fait d'iaus, por nul assens,
Tant soit sages de perfont sens.

Li rois et li Templier i viènent
E l'Espitaus mout en détiènent.
Tant en ont mort, n'en sai le nombre:
Li jors lor faut, qui lez encombre;
Se auques plus li jors durast
Jà uns toz seus n'en escapast.

Li Turc s'en fuient à défroi,
Onques n'i ot tenu conroi,
Car forment furent damagié.
Desor le flun se sont logié

2480 *Par*, le MS.: *por*.

2484 *Tenge*, tienne; *ne tienne à avoir*, ne pille, ne fasse du butin.

2490 *S'engressent*, s'empressent, mot de la même famille qu'*engrès*.

2493 *Destorbent le passage*, disputent le passage.

2498 *Perfont*, profond.

2502 *Qui lez encombre*, ce qui les contrarie.

Isnèlement no chevalier;
N'ont soing de plus avant cachier;
Trop orent fait rice jornée,
Ainc mais ne fu desbaretée
Si grans os à si poi de gent;
Car saciez-vous tot vraiement, Fol. 49 r°.
Aprez lez Turs Gilles passa
Sez cors tous seus, ainc ne fina
Tant que I seul en pot coisir;
Car il n'avoit autre désir
E d'aus occirre et d'aus destruire;
Dez or pent Dix d'el raconduire.
Desor le flun logié se sont
No chevaliers, mais il ne font
Ne tant ne quant noise ne cri,
N'ainc hauberc n'i ot desvesti,
Coife abatue, n'elme osté,
Ne branc d'acier de lor costé,
Onques sèle n'i ot ostée;
N'èrent pas gens asséurée.

Quant jors fu clers apérissans,
Li rois qui moult estoit. . . .
Par tote l'ost fait demander
Gillon de Chyn, mais del trouver On croit Gilles de Chin mort.
Estoit noiens, n'i estoit pas.
Quant n'el truèvent, castis et las
Se claiment plus de CC fois
« Ha! las! font-il, notre défois
Avons perdu et no confort;

2512-15 Jamais si grande armée ne fut vaincue, détruite par si peu de monde.
2520 *Pent Dix*, il dépend de Dieu seul.
2529 *Apérissans*, du latin *aperire*, ouvrir.
2530 Un mot manque, dans le manuscrit, à la fin du vers, peut-être *sachans* . . .
2535 *CC fois;* le MS. : *C fois*. Voy. le roman en prose, p. 95.
2536 *Défois*, défense.

Par lui tot seul sont ci Turc mort;
Fol. 49 v°. Or est-il mors, c'est molt grans diex;
Se Dix n'i ait, il vosist miex
Que de nous fust mors la moitiez. »
Li rois em pleure de pitiez,
Tote li os pleure forment,
Et dient tuit son hardement,
Son vasselage et sa vertu,
Plaignent et dient que mar fu.
Si home viènent dusc'au Roi,
Nus d'iaus garir ne sèvent : « Roi,
Sire, font-il, por Diu merci,
Il fu er soir aveuc nous chi,
Le flun passa aveuc les Turs;
Tant est de hardement séurs,
Nous créons bien qu'encor soit vis.
Prendez de ciax de cest païs
Qui les pas sèvent et la terre,
Si le faitez là-outre querre. »
Respont li rois : « Bien avez dit. »
Plus de LX en son eslit,
Qui le flun passent errament;
Gillon vont querre vivement.
Es esclos entrent dezsuians,
Dez Turs trovèrent ne sai quans
Il est retrouvé. Chà II, chà III, chà V, chà VI,
Que Gilles de Cyn ot ocis.
Une liue tote plénière
Suient la trace, ce m'est vière.

2539 ***Diex***, deuil.
2541 ***Que***; le **MS.** : ***qui***.
2550 ***Er soir***, hier soir.
2555 ***Pas***, passage.
2558 ***En son***, en somme.
2561 ***Ès esclos***, sur la trace, la piste; ***dezsuians***, suivant. Le mot ***esclos*** est employé dans ce sens dans le ***roman du Renart***. Il signifie ordinairement des sabots. Le vers 2566 est en quelque sorte la traduction de celui-ci :

Suient la trace, ce m'est vière.

Gillon trovèrent en la fin Fol. 50 r°.
Ens en I val sor Miserin
L'espée el poing, nue, sanglente,
Entor lui et desi à XXX,
De Turs qui encontré l'avoient
A son repair; bien le cuidoient
Prendre, por ce que seus estoit.
Mais, Gilles fort se combatoit,
Des XXX en ot plus de VII mors
Dont entor lui gisent li cors;
Li ceval èrent estraier.
Quant le voient no chevalier
Si combattre, Diu en mercient,
A une haute voix s'escrient :
« Férez, férez, mar i garront. »
Cil le perçoivent, si s'en vont,
Desi à lui sont parvenu
No chevalier; grant joie i fu,
Quant du cors tot sain le trovèrent.
Lez cevax prendent qui là èrent,
O lui repairent dusc'au roi,
Molt tost li content le desroi,
Les Turcs qu'il orent trové mors, Joie qu'éprouve le roi de Jérusalem.
Qu'il avoit ocis par son cors.
Tote li os contre lui vient;
Li rois Gillon par la main tient.
Lez iex li baise et puis la face,
Ne set de joie que il face, Fol. 50 v°.
As trez dez Turs li rois s'en va.

2577 *Estraier*, proprement, propriété laissée sans héritier et qui appartenait au seigneur. A la page 96 du roman en prose, on lit : « leur chevaulx aloient courant parmy les champs tous *estrayer*, traînans leurs raignes. » Ce mot peut signifier aussi *abandonnés*, interprétation qui, au surplus, rentre dans l'autre.

2581 Frappez, frappez, mal ils s'en tireront.

2582 *Cil le;* le MS. : *cil lez.*

2586 *Prendent;* le MS. : *prendre.*

2592 *Gillon;* le MS. : *Gilles.*

Et tote l'ost moult i trova
Butin immense.
Or et argent, muls et cevaus,
Camex, corsiers, pailez, cendaus
Ars turcois, garelloz et dars,
Makez d'acier, wivres, faussars,
Haubers et hiaumez et espées
Esmoluez et acérées,
Et de viandes grant foison.
Bien en peut estre une saison
Tote la terre raemplie;
Tot le départ à sa maisnie,
Le remanant as sodoiers,
As Hospitax et as Templiers.
En Ihérusalem viènent arrière,
Baut et joiant, à bèle cière.
A son hostel Gille s'en va;
A cèle fois tant conquis a
Que séjorner puet en la terre
I an tot plain sans plus conquerre,
Et XV chevaliers tenir
De sa maisnie, sans mentir.
A la roïne ont tost conté,
De Gille de Cyn la bonté,
Son vasselage et s'aventure
Et toute la desconfiture,
Fol. 51 r°.
Trestout ainsi comme il ala
L'ost sorveoir, et qu'il trova
Lez IIII^{c} Turs à la fraite,
Là où faisoient l'eschargaite,
E comment il lez desconfi,
Tantost que entr'iax s'enbati,

2598 *Camex*, chameaux.
2599 *Garelloz;* au v. 2442 *gaurelos*.
2600 *Makez*, masses; *wivres*, armes en forme de serpent, dont la lame est onduleuse.

2606 *Départ*, partage.
2609 *Ihérusalem*, prononcez *Jursalem*, comme au v. 2195. *Viènent arrière*, retournent.

Tout le cacher, tout le fuïr,
Jà conste de son revenir.

Et ele l'a bien entendu, La reine de Jérusalem est éprise de Gilles de Chin.
Va le véoir bras estendu,
Vait contre lui, au col li rue,
Molt très-bonnement le salue,
Car ele estoit bien enseignie,
N'estoit pas d'onnor méhaignie.
Gilles molt bel li respondi;
Ele s'assiet de jouste li.
Assez i ot parlé le jour,
Car il estoient à séjour,
E d'un et d'eil, poés savoir;
Molt li siet bien quen que il fait.
Ele n'atorne pas à plait
Sez paroles, bien le saciez, Fol. 51 v°.
Car sez cuers est tous enlaciez
De fine amor dont est sousprise;
Ben est alumée et esprise.
Se il auques la requesist,
Tout i trovast quen qu'il vosist.
Mais il n'avoit de ce talent,
Sa conscience le reprent
De la foi qu'il avoit plévie
La contesse, qu'il ne het mie,
Qu'il autre amie ne feroit
Desi qu'à li repaierroit.
Si le remet en grant balance

2627 Infinitifs pris substantivement.
2633 *Car ele estoit;* le MS. : *car estoit...*
2634 *D'onnor méhaignie*, mal partagée à l'endroit de l'honneur.
2636 *De jouste li,* auprès de lui.
2639 *Et d'un et d'eil,* c'est-à-dire, *ot parlé...* Plus bas, au v. 2705 : *et d'un et d'el.*
2640 *Quen que il;* le MS. : *quen qu'il.*
2641-42 Elle ne tourne pas à querelle ses paroles...
2651 *La contesse,* la comtesse de Duras.

Ce qu'il est au roi par fiance,
Si ne veut pas perdre sa voie.
Par ces III cozes se desvoie
Cascun jor à I tel assaut
De la roïne onques ne faut,
Mais il s'en set moult bel partir,
Pour bel parler, pour bel mentir,
Car il est moult de bone escole.
La roïne souvent l'acole,
Qui couvrir pas ne se savoit.
Gilles de Cyn sagez estoit.
Car bien tenoit le siècle et li,
Sans médire je le vos di.
Gilles est moult de grant savoir,
Fol. 52 r°.
Nus ne voloit dou sien avoir,
Ne l'en donast à grant plenté;
A tous faisoit lor volenté,
Les povrez bien mètre savoit
Avant et del sien lor donoit
Dras et cevax molt volentiers.
Partout estoit Gilles entiers,
Nus n'el véist qui ne l'amast,
Qui n'el servist et honorast;
Pèlerinage de Gilles au Jourdain.
N'ert pas vilains, fel ne estous;
Ains se faisoit amer de tous.
Un poi aprez ceste aventure
Aprez la grant desconfiture
Dont voz conter avés oï,
Dont maint home sont esjoï,
Ot pelerrins à grant plentei
En Jhérusalem la citei.
Au flun, où Dix fu baptisiez,
Vorrent aller; molt en fu liez

2666 *Le siècle,* le monde : il savait respecter le monde et lui-même.

2675 *Entiers,* intègre, judicieux.

2678 *Fel;* voy. t. I, p. 568, et t. IV, p. 22, v. 417.

Gilles de Cyn en son corage,
E dist que cest pelerrinage
Fera, se Jéhsus li consent,
Aveuc iaus molt très-bonnement.

Deus chevaliers Gillez pris a,
Plus tost qu'il puet, au roi s'en va
Congié prendre d'au flun aler
A l'endemain sans demorer. Fol. 52 v°.
E quant li rois venir le voit,
Encontre va, car molt l'amoit :
Andeus lez bras au col li lace
E après le baise en la face,
Puis l'a saisi par la main destre,
Si l'enmaine à une fenestre,
Iluec se sont assis andui.
Sans vilonie et sans anui
Assez i ot parlé ensanle
Et d'un et d'el, si que moi sanle,
Tant que Gilles li a contée
La voie qu'a tant désirrée
A flun où Dix baptisiez fu,
Que crestien nomment Jhésu.
Li rois l'entent moult fu joians,
Car bien avoit passé II ans
Que il n'avoit au flun estei.
. . . .
Or dist que aveuc lui ira,
Ses compeignons o soi menra
Moult volentiers et à grant joie,
Car moult desirre ceste voie.
Li rois commande à son banier

2698 *Andeus*, l'un et l'autre.
2712 *Que il* ; le MS. : *qu'il*.
2713 Ce vers manque.
2714 *Que aveuc* ; le MS. : *qu'aveuc*.
2718 *Banier*, crieur.

Qu'il voist par la citei crier
La voie au flun à l'endemain,
Fol. 53 r°. Car il vorra mouvoir moult main.
Repaire soi, puis si s'en vont
A lor hostex; grant joie font,
Saciez por voir; icèle nuit
Mainent grant feste et grant déduit;
Car d'étaler sont molt engrant,
Tout ensamble petit et grant.

Au matinet, quant l'aube apert,
Li rois se liève, qui biax ert,
Et chevaliers de grant bontei;
Tous se lièvent par la citei.
Et chevalier et pelerrin
Molt tost se mètent au cemin.
Li rois à sez homez commande
Que il facent porter viande
A XV jors trestous entiers,
Et cil si font molt volentiers.
Gilles s'en vait aveuc le roi,
Tout son harnas et son conroi
En fait mener; son bon destrier
Miserin n'i vost oublier.
Li rois s'en vait au flun tot droit;
Bien set le pas et le destroit.
Assez i ont de joie éu,
Fol. 53 v°. Ains qu'il i soient parvenu.
II jors tot plains i séjornèrent,
Et puis aprez si s'en tornèrent

2720 *L'endemain*. F. Genin, *des Variations du langage français*, pp. 199, 397.

2721 *Moult main*, de grand matin.

2726 *Étaler*, probablement avec le même sens que *détaler*, partir; *engrant*, impatients. — *Détaler* signifie proprement monter à cheval. Témoin les vers 192-93 :

Après li baillent son ceval;
Gilles saut sus de son estal.

Consulter Roquefort au mot *estal*. On peut aussi voir dans *étaler* le sens de combattre.

Par un cassal molt ancien
Que destruit avoient payen;
L'argaise molt trez-haute estoit,
Nus hom de car n'i héritoit,
Car I lions l'ot si gastée
Et le pays et la contrée,
D'une lieue tout environ
N'i avoit borde ni maison,
Et non por quant en nule terre
Ne convenoit plus bel lui querre.

Par cel casal li rois trépasse,
Jà i avoit passé grant masse
De sa gent, quant li lions saut:
Moult lor a fait cruel assaut.
De lassus descent de l'angarde;
Ançois que il s'en prissent garde,
II pèlerin lor a ocis,
III cevaus et IIII roncis.
Par l'ost en liève la criée,
Moult i fu grande la huée;
Mais hom de car ne l'ose atendre,
Vers lui combattre ne deffendre, Fol. 54 r°.
Ançois s'en fuient à défroi.
Quant la novèle en vient au roi,
Moult fu dolans, ne set que dire,
De mautalent, de duel et d'ire,
Parla et dist sans délaier,
C'aveuc lui n'a bon chevalier,
Quant desconfis tous les avoit

2748 *Cassal,* hameau, village.

2750 *L'argaise;* Roquefort donne *arghe, erghes* dans le sens de *champ, domaine.*

2751 *N'i héritoit,* n'y possédait héritage.

2752 *I lions;* voir le roman en prose, chapitre XXVIII, p. 102.

2755 *Borde,* petite maison, cabane.

2762 *Angarde,* éminence.

2763 *Ançois que il,* avant qu'ils; le MS.: *qu'il.*

2767 *Grande;* le MS.: *gardé.*

I lions : grans hontez estoit;
Ne cil n'en a droit en corone
Qui à teil gent son avoir done.
Gilles l'entent, molt l'em pesa
La parole sor lui pris a,
Trestot em prent sor lui le honte;
Molt tost desor son ceval monte,
A son col son escu pendi,
Autre hiaume n'i attendi
S'espée çaint, i ot fiance,

Combat de Gilles de Chin et d'un lion.

En sa main destre prent la lance;
A esperons molt tost s'en va;
Le lion voit, si l'escria.

Li lions l'ot, la creste drèce,
Plus tost qu'il puet vers lui s'adrèce,
A molt grans saus vers lui s'en va;

Fol. 54 v°.

Mais Gillez pas ne s'oublia.
A esperons contre lui vient;
De la lance qu'en sa main tient
Es ars devant bien l'asséna,
Parmi le cors li trépassa
De l'ante roide une bracie.
Li lions ciet et brait et crie
Si durement, d'une liuée
Ot-on le brait et la criée.
Au chier que fait li lions,
L'ante péçoie en II tronçons.
Gilles de Cyn à pié descent,
Le lion redoute forment
Por son ceval qu'il n'afolast,

2790 *Creste*, crête, crinière; le MS. : *treste.*

2796 *Ars*, épaules.

2800 *Liuée*, pour la rime, lieue; *si durement d'une liuée;* nous dirions maintenant : *si durement* que d'*une lieue*... Au v. 2754 : *lieue.*

2802 *Au chier*, à la chute.

2803 *L'ante*, ce passage prouve de nouveau l'explication donnée plus haut.

Car jamais teil ne recovrast;
L'espée trait, l'escu embrace,
Au lion vint enmi la place,
Qui moult estoit et grans et fors;
La hante qu'il avoit el cors
L'encombroit moult, mais ne porquant
A Gille vient tot maintenant
Si fièrement, par grant vertu.
Le pié destre fiert en l'escu
Si durement qu'il li percha,
Sez ongles en la car ficha;
Se li porpoins desous ne fust,
Saciez de voir que mort l'éust. Fol. 55 r°.
Gilles de Cyn pas ne s'oublie,
Le lion fiert par arramie,
Par ire faite qui l'esprent,
La jambe, à tout le pié, enprent,
Si qu'en l'escu remest pendant.
Li lions ciet de maintenant,
Par le sablon witrant s'en va;
Mais Gilles pas ne s'oublia
L'espée c'ot bien amorée
Li a parmi le cors boutée;
Au fier lion trença la teste.
Trestout li autre en font grant feste,
Errant l'en ont au roi portée
Qui molt grant joie en a menée.
Dedens son cuer grant joie en a
Puis dist que teil chevalier n'a
Que Gilles est, en tout le monde,

2811 *La hante;* on voit que ce mot est écrit *hante* ou *ante*, avec ou sans aspiration, selon les nécessités de la mesure.

2821 *Arramie*, colère.

2822 *Par ire;* le MS. : *per ire.*

2826 *Witrant*, peut-être *witart*, honteux.

2828 *Amorée*, attachée, saisie.

2833 *Menée;* le MS. : *mené.*

Si que il dure à la réonde,
Ains tex ne fu jamais ni ert,
Ne jamais tel querre ne quiert.

On célèbre hautement la valeur de Gilles de Chin.

Gilles de Cyn vint au destrier.
Assez fu qui tint son destrier,
Plus de CC au tenir keurent
Qui tout Diu proient et aeurent
Qui doinst Gillon longe durée,
Car par lui ert rengenerée

Fol. 55 v°.

Toute la terre d'outre mer :
Teil chevalier doit-on amer.
Son escu prent I escuiers;
De Troies fu, s'ot non Sohiers.
A tout le pié l'en aporta.
Tote li os contre lui va;
Li chevalier contre lui vienent
Qui à grant merveille le tiènent,
Son vasselage et sa vertu;
Quant le pié virent en l'escu,
Qui là pendoit, tot s'esbahirent,
Car onquez mais tel cop ne virent.

Gilles de Cyn repaire au roi
Le petit pas, sans nul desroi;
Car il n'ert mie beubencière;
Li rois le voit o lie cière,
Contre lui va, cascuns descent.
Li rois li met en son présent
Tout son roiaume, et sa coronne
Molt bonnement li habandone.
Gilles respont : « Jà Diu ne place

2837 *Si que il;* le MS. : *si qu'il.*
2839 *Querre;* le MS. : *querce.*
2845 *Rengenerée*, régénéré.
2850 *A tout le pié*, avec la patte du lion.
2860 *Beubencière*, orgueilleux.
2866 *Place*, plaise.

Que je teil vilonie face,
Que j'abasse votre personne,
Vo roiaume, votre coronne.
Voz laist Dius à bien maintenir,
Et moi à autre honor venir. » Fol. 56 r°.

Lor parole remest à tant.
Andoi remontent maintenant,
En Ihérusalem en sont venu;
Ensi que il est avenu
Gilles de Chyn de la bataille
Que il fist au lyon sans faille,
A la roïne ont tost contée
Li chevalier, sans demorée.
La roïne s'en fait molt lie
Par un valet de sa maisnie
Mande Gillon moult bonement,
Qu'il vigne à li isnèlement,
Car ele veut à lui parler.
Gilles i vient sans demorer
Tout erramment, moult volentiers.
O lui mena II chevaliers
Qui n'estoient nient d'el pays;
N'iert pas vilains ne esbahis.
La roïne venir le voit; Entretien de la reine de Jérusalem et de Gilles de Chin.
Contre lui vait, car moult l'amoit,
Ses bras li a au col getés;
Bonement et par amistez
Se li a dit : « Bien vigniez voz. »
Gilles de Cyn, li frans, li dous, Fol. 56 v°.
Le salua cortoisement,
Molt bel et moult avenamment.

2868 *J'abasse*, j'abaisse.
2874 *En Ihérusalem*, toujours la prononciation indiquée, afin de conserver la mesure.
2875 *Ensi que il*; le MS. : *ainsi qu'il.*
2877 *Que il fist*; le MS. : *qu'il fist.*
2878 *Contée.* Le roman en prose, p. 104.

La roïne grant joie en a,
Ens en sez cambrez l'emmena ;
Tot main à main parlant s'en vont,
Desor I lit assis se sont ;
Parlé i ont de maint déduit,
Cui qu'il soit bel ne cui c'anuit,
Une eure aval et l'autre amont ;
Et la roïne l'en semont,
Qui bien cuidoit qu'il l'aparlast
D'amors et qu'il l'en arainast,
Mais il n'avoit de ce talent,
En autre liu li cuers li tent.

Une grant pièce sont ensi
Dusc'à l'eure de miédi
Que on a fait l'aighe corner,
Que li rois se voloit disner.
Gilles de Chyn aler s'en veut
A son hosteil, con faire seut,
E la roïne ne l'i lait.
Gilles s'aeure maldehait
Quant aveuc li jà demorra,
Se ensi non que il dira ;
La roïne bien lui octroie,
Gilles de Cyn en fait grant joie :
« Dame, fait-il, j'en ai l'otroi
Que vous serez demain o moi
A mon hosteil, devant mengier,
Et vous et votre chevalier,

Fol. 57 r°.

Gilles de Chin invite la reine et le roi à diner.

2903-4 Quelque soit le sujet de leur conversation, les heures se passent, une heure finit et l'autre commence. *Une eure;* le MS. : *un eure.* Voy. v. 3023.

2908 Vers répété.

2912 *Que on a fait;* le MS. : *qu'on a fait; l'aighe corner.* Dans le poëme qui précède, nous avons parlé de cet usage. Le roman en prose, p. 105.

2917 *S'aeure,* si aeure, si demande ; *maldehait,* avec instance.

2918 *Demorra;* le MS. : *demora.*

2919 Et si ainsi elle dira non.

Et li rois et li sien ausi;
Com à ma dame le voz pri. »
Gilles de Chyn la foi en prent,
La roïne li a couvent
Tout errament qu'ele i venra.
Li rois l'entent, dist qu'il ira
Molt volentiers, et à bon gré,
Andoi li ont acréanté.
Li rois lava, si s'est assis
Et la roïne, ce m'est vis,
A une part séoir s'en va.
Gilles de Cyn o soi mena;
Ensanle séent au mengier,
Servi furent, par grant daintier,
De divers mez et à plenté
Et s'eurent vin à volenté.
Et quant ce vint après mengier
Que li rois vait esbanoier,
A son hostel Gilles s'en va,
Trestoz sez homez assambla.
Il ne lor prie, pas ne mande, Fol. 57 v°.
Mais à cascun por non commande
Que il facent viande querre
Quen qu'on n'em puet trouver sor terre.
Demain est li rois au mengier
Et il et tout si chevalier,
Chaiens la roïne ensement;
Servi soient à lor talent
De quen com onques puet avoir,
Ne remaigne pas por avoir.

Festin donné par Gilles de Chin au roi, à la reine et à leur cour.

2926 Le MS. : *Et li rois et li sien au sien aussi.*
2939 *Daintier*, friandise, chair délicate.
2946 *Ne mande*; le MS. : *me mande.*
2947 *Por non*; il vaudrait mieux : *par non.*
2948 *Que il*; le MS. : *qu'il.*
2949 *Quen qu'on*, autant qu'on . . ; *n'em puet*, mieux : *en puet.*
2952 *Chaiens*, céans.
2955 Qu'on ne regarde pas à la dépense.

Querés viande de saison,
Si portendez ceste maison
De dras de soie de coulor;
En liu de fuellez et de flour
Me faitez prendre vers cendax,
Pour acoustrer plus de cent fax;
Menu lez faitez détrencer
Et cest hosteil trestout joncher
Tout errament, sans nul respit. »
Et cil si font sans contredit
Molt volentiers et à bon gré
Tantost que il l'a commandé.
Ainsi que Gilles s'en fust tornés
Fu li ostex si atornés
Qu'on ne péust trouver si bel
En bourc, n'en vile, n'en castel,
Et lez viandes aprestées
Ensi qu'on lez ot commandées.
A l'endemain, la matinée,
Fol. 58 r°. Ains que la caurre fust levée,
Li rois i vint et la roïne
Qui molt estoit cortoise et fine;
Et chevaliers X, plus de cent
Bacelers, jones de jouvent,
Qui cet ostel forment loèrent;
A grant merveille l'esgardèrent,
Entri'aus grans parolez en tinrrent,
Car teil osteil onquez ne virent
A Duc, à prince ne à conte,
De si rice mar tenrez conte.
A grant merveille le roi vint
De quoi Gilles de Cyn souvint

2960 *Vers cendax*, étoffe en soie verte.
2961 *Acoustrer;* le MS. : *acouster*.
2967 *Que il;* le MS. : *qu'il*.
2985 *Mar,* mal, difficilement.

De faire teil envoiséure
Qu'il porpensa teil verdéure.
Gilles a fait les napes mètre
Que moult s'en sot bien entremètre,
Et li vallet l'aighe donnèrent,
Li rois lava et tot lavèrent,
Et la roïne ausi lava,
Qui cel hosteil forment loa.
Puis se sont au mengier assis.
Gilles de Cyn fu bien porquis
Qui servi de pain et de vin;
De tant de fas-ge bien devin
C'ainc mais ne furent si servi. Fol. 58 v°.
Plus bel osteil onques ne vi
Nus ne saroit compter les mès
Que si venoient à espès;
Tant en i ot, dusc'à quart jour
Se li rois i fust à séjour,
Ne les péust-il escillier,
Ne il ne tout si chevalier,
De mès pleniers grans et divers
De pors, de bices et de cers.
Après mengier s'en vout déduire
Que la caurre ne les puist nuire,
Par cez vergiés, si com je cuit,
Li rois et si chevalier tuit.

A grant merveille s'en loèrent
De cet osteil, si com il èrent,

2988 *Envoiséure*, divertissement, raffinement.

2992 *Donnèrent*; le MS. : *dominèrent*.

2997 *Porquis*, empressé.

2998 Il servit le pain et le vin au roi et à la reine.

2999 *De*, ce monosyllabe est-il bien écrit? *fas-ge bien*, fais-je bien, *faire devin*, présumer, peut-être :

De tant me fas-ge bien devin.

3003 *A espès*, en quantité, en abondance.

3004-7 Il y en avait tant que si le roi fût resté quatre jours, il n'aurait pu les consommer avec ses chevaliers.



Car onques mais en court de roi
Ne virent faire tel conroi.
E la roïne s'en ala;
Gilles de Cyn le convoia
Dusc 'à l'osteil molt volentiers.
Aveuc lui et X chevaliers
Tout main à main s'en vont parlant,
L'une eure arrière et l'autre avant,
De petitez aventurèlez
D'amors, de damez, de pucélez,
Que la roïne li contoit.
Fol. 59 r°.
Gilles de Cyn tout escoutoit :
Bien passoit la chièvre de chox
Sans brouster, qu'il n'est mie fox.

I mois après ne targa mie
Que li rois ert à Tabarie
A plus de V^c chevaliers
E de turcoplez et d'arciers
Qui molt èrent preu et vaillant :
I ot ou plus ou autretant.
Gilles de Cyn aveuc estoit
A X compaignons qu'il avoit,
Qui estoient de sa maisnie.
Autres combats contre les infidèles.
Quant dusc'au roi vint une espie
Noradin, fils du roi d'Alep.
Qui li noncha que Noradins,
I chevaliers jouènez meschins,
Fiex le roy Sanguin de Halape,

3023 Plus haut, v. 2904.

Une eure aval et l'autre amont.

3024 *Petitez aventurèlez*, joli diminutif.

3028-29 La chèvre passait devant bien des choux sans brouter. Allusion à la réserve de Gilles de Chin.

3031 *Ert;* le MS. : *erst. Tabarie;* voir le roman en prose, p. 106.

3040 *Noradins*, Nour-Eddyn-Mahmoud (*Melik-el-Adel*). Il y eut de ce nom un sultan de Syrie et d'Égypte, l'an 1145 de J.-C. C'est ce prince, célèbre dans l'histoire de la deuxième croisade, qui vainquit et fit prisonnier Alphonse, fils du roi de Sicile. Il mourut à Damas, en 1174. Le roman en prose, p. 218.

3042 *Halape*, Alep, en Syrie.

Le cuide avoir pris à la trape,
Car il li sont moult près voisin.
A XXX mile sarrazin
Qui devant Triple sont venu;
Jà i ont leur siége tenu
VIII jors entiers; or lez sequeure,
Sace de voir que trop demeure.
Tout entrefait Triple prendra,
A nul jor mais ne le rendra.
Li rois l'entent, au més a dit
Que l'endemain, sans contredit,
Les ira por voir dességier.
Se cest honte ne puet vengier
Jamais ne veut terre tenir, Fol. 59 v°.
Comment qu'il en doie avenir.
Au matinet il movera;
Jà essoinez ne le tenrra.
A l'endemain, quant l'aube crève,
Isnèlement li rois se liève
Et toute sa chevalerie,
Tout se lièvent par Tabarie
Et li turcople et li archier.
Torssé se sont li escuier,
De Tabarie sont issu,
Un et autre, grant et menu,
Vers Triple sont aceminé,
A l'issir ot main cor soné.

Gilles triomphe d'un géant.

Li rois cevauce à grant esploit
Vers Triple, le castel, tout droit,

3044 *Prés*; le MS. : *pris*.
3046 *Triple*, Tripoli, ville de Syrie, souvent mentionnée dans le poëme de Godefroid de Bouillon.
3048 *Sequeure*, secoure.
3054 *Dességier*, désassiéger, s'il est permis de le dire.
3059 *Essoinez*, obstacle.
3065 *Torssé*, préparés, équipés, proprement *troussés*.

Isnèlement, plus que le pas,
Tant qu'il vinrent en I trespas
De la cave d'un fort tyrant,
Moult fort, moult orible et moult grant;
Grans XV piés avoit de lonc,
Et si avoit force selonc,
Entre deus iex plain pié avoit
Tout mesuré; nus ne le voit
Fol. 60 r°. Ne die bien : « c'est I maufés. »
Par les espaulez est plus lez
De la toise du plus grant home
De cest pays, çou est la some.
Li tyrans avoit nom Bertous,
Qui tant par iest fiers et estous;
Sor tote riens estoit haïs,
Gasté avoit tout le païs.
Li rois fait commander par l'ost
Que il soient armé moult tost.
Gilles de Cyn fait demander
Por coi li rois a fait crier
L'ost si errant, et on li conte;
Molt li fist merveilleus aconte
Uns païsans qu'iluec avoit.
Ainsi li dist com il estoit
Fiers et oriblez et pervers.
« Où est, fait Gillez, li cuviers? »
Où il habite dit li a
Li païsans, bien li conta
Cil tombe où li gaians estoit,
Car autre fois véu l'avoit.

3073 *Trespas*, gorge, passage difficile et dangereux.
3074 *Cave*, caverne; *tyrant;* voir le roman en prose, ch. XXIX, p. 108.
3089 *Que il;* le MS. : *qu'il.*
3091-92 *Crier l'ost*, crier aux armes, ordonner de se mettre sous les armes, pour aller en campagne.
3092 *Si errant*, si précipitamment.
3097 *Fait Gillez*, demande Gilles. *Cuivers;* voy. Ph. Mouskés, II, 832.
3100 *Tombe*, colline.

Li rois s'arma et tot s'armèrent,
Prez de la cave trespassèrent.
Gilles de Chyn remest arrière.
De totez armez, ce m'est vière,
Que il convient à chevaliers, Fol. 60 v°.
Fu ben armez. Sor son destrier,
Sor Miserin sist-il le jour;
Dix le deffende de dolour!
Trestote l'ost trespasser lait,
A la cave au tyrant s'en vait;
Sez homez a deffendu bien
Qui n'el dient pour nule rien,
Desi adont que il verront
Se il jamais le reverront.

A la cave ert Gilles venus,
Or le porvoit li rois Jhésus
Qu'il n'el mainiete ne n'ocie
Cil dyablez cui Dex maudie,
Car onques mais nus hom n'ala
En l'aventure que il va.
La cave a bien avironnée;
Quant il n'i truève nule entrée,
Merveille soi que ce puet estre,
Ne savoit mie très-bien l'estre.
Gilles de Cyn à pié descent
De son ceval isnèlement;
Lez règnez a mis en la sèle,
Puis met sa main à sa maisèle,
Porpense soi que il fera, Fol. 61 r°.
Puis dit jà ne retornera

3106 *Que il;* le MS. : *qu'il.*
3110 *Lait*, laisse.
3118 *Mainiete*, mange, de *mainier.*
3124 *Merveille soi*, il s'émerveille.
3129 *Maisèle,* joue, mâchoire.

Desi que il est combatus,
Quant il si près s'est embatus.
De delez lui la cave voit
Où li tyrans sovent montoit
Por esgarder par la contrée,
Qu'il mainte fois avoit gastée.
Sor la tombe Gilles s'en va;
I fumeril desor trova
Qui la clarté laiens rendoit,
Quant li tyrans dedens estoit.
Gilles de Cyn pour voir dit a
Que por iluèquez vient et va.
Et dist si l'en devoit morir,
Comment qu'il en doie avenir,
Ne remanra laiens.......
Cui qu'il soit bel, ne cui qu'en poist.
De son col a l'escu osté
Desor la tombe l'a jeté,
Isnèlement descent s'espée
Fors du fuere l'a tost jetée;
En sa main destre le branc tient,
Au fumeril moult tost s'en vient;
Errant se laist dedens glachier,
Combatre vait à l'avresier.
Mais li tyrans quant l'aperçoit
Que la véue li toloit,
Fol. 61 v°. Plus tost qu'il pot cèle part va,
Gille de Cyn iluec trova;
Par lez piez le trait aveuc lui,
Or le défende Dix d'anui!

3132 *Que il;* le MS. : *qu'il.*

3135 *Montoit;* cette caverne devait être creusée à l'extrémité d'une colline ou *tombe*, comme il est dit au v. 3195.

3137 *Gastée;* le MS. : *gasté.*

3139 *Fumeril,* ouverture pour laisser passer la fumée.

3146 *Laiens....,* lacune d'un mot ou deux.

3154 *Glachier,* glisser.

3155 *Avresier,* adversaire.

Desor lez piez Gilles caï ;
Quant il le voit, toz s'esbahi,
Si grant, si horible et si fier.
A dam'el Diu prent à proier
Et à sa mère escortement,
Qu'il le deffende de torment.
Moult tost se prent à porpenser
Que s'il I cop le puet donner
Ains qu'il le fière, bien porra
Garir, jà por lui ne morra.
Tout à délivre tint le branc,
I cop a geté au tyrant,
Parmi la gorge l'a féru
Moult durement, par grant vertu ;
Lez vaines li trence et les ners,
Poi ot puis force li cuivers.
Parmi Gilles pasmez caï,
Del sanc qui desor lui issi
Por I petit qu'il n'est noiez,
Mais ce fust diels et grans pitiés.
Gilles au flanc li met s'espée,
Parmi le cuer li a boutée.
Ains li tyrans mot ne sona
Ains s'estendi, l'ame en ala
Ens en infer de maintenant ;
A cent dyablez le commant Fol. 62 r°.
Gilles de Cyn, quant il l'ot mort ;
Se il fu liés n'en ot pas tort.
A une basse voie s'escrie :
« Ha ! saints sépulcres ! Dix aïe ! »
Vint pelerrins laiens avoit

3166 *Escortement*, briévement? Roquefort traduit *escort* par prudent, sage, avisé, et cite Barbazan, qui dit que ce mot n'est pas très-ancien et qu'il ne l'a vu dans aucun des ouvrages qui ont précédé Rabelais.

3177 Peu de force a depuis le méchant.

3181 *Mais ce fust*, mais c'eût été...



Que cil ot pris, qui mors estoit;
Quant il de Diu parler oïrent,
Saciés que moult s'en esjoïrent;
A haute vois ont escrié :
« Qui est qui de Diu a parlé ? »
Gilles respont : « I chevaliers;
Chi gist sor moi uns aversiers
Que je ai mort; forment me poise,
Car de lé a plus d'une toise;
Et vous qui estez aidiez moi. »
— « Nous ne poons, font-il, par foi,
Car ci noz a emprisonnez
Cist dyablez que mort avez. »

Gillez de Cyn à moult grant paine
S'estorst de lui, à grosse alaine
Fu moult ains qu'il s'en fust estors,
Car moult estoit pesans li cors.
Quant fu délivrés sor lez piez,
Moult par en fu joians et liez.
Fol. 62 v°. Del bu li a la teste ostée,
Puis fu le jor moult esgardée.
As pelerrins en est venus,
Lez fors loiens en a rompus
Dont il estoit fort loié,
Cil en sont moult joiant et lié.
« Signor, fait Gillez, car me ditez
Où, par où vous çaiens venistez. »
Cil li monstrèrent une pierre
Qui moult pesoit de grant manière.

3201 *Lé*, étendue.
3207 *S'estorst*, se tire, se dépêtre.
3215 *Loiens*, liens.
3216 Vers trop court d'une syllabe, mais qu'il est facile de rétablir en substituant *forment* à *fort*.
3219 *Où, par où*; le MS. : *où par ont*. *Où* remplace sans doute un autre monosyllabe. *Çaiens*, céans, comme *laiens*, léans.

« Vées-ichi, font-il, l'entrée;
Mais jà por nous n'iert remuée ;
— « Et vous par où? » — « Par ce pertruis,
Saciez de voir, n'i oi autre huis ;
Par là chaïr chi me lassai.
Car autre entrée n'i trovai. »

A la grant pierre venu sont,
A moult grant paine ostée l'ont,
Mais li voloirs du fors issir,
Dont il avoient grant désir ,
Lor dona force d'el oster :
Laiens ne vorrent plus ester.
La cave vont bien enquerrant,
Avoir I truèvent fier et grant,
Dez pelerrins c'ot desrobez
Li maus tyrans et afolez.
Fors de la cave sont issu , Fol. 63 r°.
La teste emportent, mais le bu
Ne tant ne quant ne remuèrent.
Le grant trésors fors en getèrent,
Les caviax loient par forçons,
La teste emportent sor bastons.
No pelerin moult vivement
Après l'ost vont moult durement.
Gilles de Cyn remet l'espée
Ens el fuerre, dont l'ot getée,
Puis l'a rechainte et son escu
K'a li brancs à son col pendu,
Puis ert montez el bon destrier

3223 *N'iert;* le MS. : *piert.*
3224 *Pertruis* , pour *pertuis.*
3227 *Entrée ;* le MS. : *entre.*
3242 Ils ferment le caveau avec effort.
3243 *Emportent ;* le MS. : *emportant.*

3249 *K'a li brancs* , il manque ici quelque chose pour la clarté. Cependant on peut entendre son écu qui, avec l'épée à deux mains ou *branc*, était pendue à son col.

Isnèlement, sans destryer.

Gillez cevauce après le roi
Trestout le pas, sans nul desroi.
Li pelerrin devant lui vont
Qui merveilleuse joie en ont,
Quant issu sont de la prison
Où jà n'éussent raenchon.
Li rois fait désarmer sa gent,
Tous ensanle communément,
Car passé orent le destroit
De cel dyable qu'il doutoit.

Fol. 63 v°.

Gilles de Chin passe encore pour mort.

De Gille de Cyn li souvint,
Demande ce que il devint,
Car puissedi ne l'ot véu,
Que il devant le cave fu.
Nus ne l'en sot novelle dire;
Li rois en a forment grant ire.
Si home sont à lui venu,
Cil à cui il l'ot deffendu
Qu'il n'el déissent à nului
Son damage ne son anui,
Desi adont que il saroient,
Se il jamais le reverroient,
Conté li ont trestout l'afaire.

Douleur du roi de Jérusalem.

Li rois l'entent, ne set que faire,
Ses poins détort et grant duel fait,
Car bien cuidoit tout entrefait
Que li dyablez l'éust mort.
« Et las! fait-il, notre confort
Avons perdu; ah! quele lance!
Et quel escu! grignor fiance
Avoie en lui que en voz tous.

3263 *Ce que;* le MS. : *à qui.*
3265 *Que il;* le MS. : *qu'il.*
3272 *Que il;* le MS. : *qu'il.*

Gilles de Cyn, li frans, li dous,
Nous somez mort, se tu es mors.
Ha! m'espérance, mez confors,
En voz est ma mors et ma vie;
Nous vous portièmez tuit envie
Por vo bonté, por vo proèce,
Jamais mez cuers n'ara léèce
Desi adont que je saurrai
Se je jamais vif le verrai. » Fol. 64 r°.
Queque li rois se démentoit,
Es-voz li rois el cemin voit
Lez pelerrins qui aportoient
La teste dont carcie estoient;
Uns chevaliers venoit derrière,
Trestous vermax, ce li est vière.
Ne puet connoistre d'el vassal
Fors que l'escu et le ceval.
Sez cors et sa teste et si flanc
L'en toloient la connissance;
D'el reconnoistre ert en balance,
Li rois descent por iax entendre
Et si fait moult tost son tref tendre,
Car dus c'à Triple n'avoit mie
Plus de III liues et demie.
Toute s'ost fait li rois logier
Por atendre le chevalier,
Car moult désirre la novèle
A oïr, car moult estoit bèle.
Gilles de Cyn voit loger l'ost,
As pelerrins fait oster tost
Son hiaume et sa coife abatre,
Ne se veut pas ensi enbatre

3292 *Queque*, pendant que.
3313 Ce vers est trop court d'une syllabe, à moins que *coife* ne s'écrive *coëfe*.

Desor le roi et sor sa gent,
Car ce ne fust ne bel ne gent.
Fol. 64 v°. Quant près vinrrent s'il reconnurent,
Joie que cause son retour. Li rois et sa gent i coururent
Si homme sont à lui venu,
Tout i queurent, grant et menu,
Por lui véoir grant joie font,
A grant merveille esgardé ont
La teste de cel avresier;
On péust bien el hanepier
Baigner I enfant de V ans,
Voire de VI. Enmi lez cans
Le fait li rois moult tost ruer,
Ne le veut faire plus porter.
Gillon ont fait désarmer luès
De son hauberc, bien li est wès
Qu'il fust froiez et essués,
Car tous estoit ensanglantez.
Puis se sont assis au mengier,
Et un et autre, sans danger.
As cevax font orge donner,
N'ont cure de plus demorer
Desi qu'il aient deslogié
Ciaus qui à Triple sont logié.
Après mengier ont devisées
Lor bastaillez et ordenées,
Ainsi que il iront férir,
Car il n'éussent pas loisir
Fol. 65 r°. Au matinet de deviser,
Puis vont dormir et reposer.

Un poi devant la miénuit

3324 *Hanepier*, crâne.
3329 *Désarmer;* le MS. : *des armes*.
3330 *Wès*, avantage, commodité.
3331 *Froiez et essués*, frotté et essuyé.
3334 *Sans danger*, sans cérémonie.
3338 *Qui;* le MS. : *qu'il*.

No chevalier se lièvent tuit,
Et li turcople et li archer,
Qui molt i furent tenu cher;
Tout sont vestu et conraé,
Isnèlement se sont armé,
Puis sont monté ès palefrois;
Lor cevax veulent tenir frois,
Qui frez lez aient au besoing.
Moult se porvoient bien de loing.
V eschièlez ont establiez
Li rois s'es à Gille carciez
Por iax garder et maintenir,
Car miex en set à cief venir
Que li autre, ce li est vière.
Gilles se met en la première,
Les autres fait mètre en conroi,
Moult en sot bien faire son roi.
Puis cevaucent tout arouté
Onquez n'i ot I mot sonné,
Desi que il lez tentez voient
Des Turs félons qui là estoient
Logié par devant le castel.
Gilles lez voit; moult li fu bel,
Sez compaignons a fait descendre
Dez palefrois, les cevax prendre;
Lez hiaumez mètent sor lor ciés,
Tost fu cascuns apparilliez.
Desi as tentes ne finèrent,
Quant vinrent ens s'es escrièrent
No chevalier moult hautement,
Moult lez requièrent asprement,

Combats sous les murs de Tripoli.

Fol. 65 v°.

3346 *Tuit*, ce mot manque dans le manuscrit.
3355 *Eschièlez*, corps de troupes.
3361 *Conroi*, ordre.
3362 *Son roi*, pour *son droi? Roi* a peut-être le sens du latin *rectum*.
3370 Encore une différence entre les palefrois et les chevaux de bataille.



Fièrent, abatent et ocient,
Cil sarrazin braient et crient;
N'i a celui qui bien n'i fière,
Cascuns se paine de l'ocière.
De tré en autre vont fuiant
Gillon de Cyn, el cief devant,
Qui de l'occirre moult lor proie;
I Turc encontre enmi sa voie,
Qui levez estoit trop matin,
Cousains-germains est Noradin.
Gilles le fiert par teil vertu
Dusques espaulez l'a fendu.
Oiant trestous molt haut s'escrie :
« Ha! St Sépulcrez! Dix aïe! »
Qui là véist Gillon combattre,
Cordes trencher et trés abatre,
Ces Turs occirre et détrencher
Au rice branc forbi d'acher?
Fol. 66 r°. I petitet ains la jornée,
Ains que li aube fust crèvée,
En occirrent M et VII cens,
Si comme témognent lez gens,
Ains que li os fust estormie
Des Turs félons, que Dix maudie;
Souspris les orent en lor lis;
Tout quident estre mort et pris.
Quant jors fu clers apparissans
Que l'uns fu l'autre connissans,
La seconde eschièle est entrée
O lez autrez en la meslée.
La tierce après; à esperon,

3381 *Tré*, tente.
3383 *Proie*, de *proier*, ravir, qui leur enlève beaucoup d'hommes, à force d'en tuer.
3384 *Encontre*, rencontre.
3391 *Qui*; le MS. : *qu'il*.
3394 Il semble manquer ici une couple de vers pour achever le sens.
3399 *Estormie*, sous les armes.

Ben lez requièrent no baron,
Molt en abatent et ocient,
Tot quenqu'il ataingnent honissent.
Cil de delà sont escapé,
Fuiant s'en vont de tré en tré,
Braient souvent et crient fort,
L'uns n'a de l'autre nul confort,
Morir cuident tot maintenant.
Au tref Noradin vont fuiant,
Conté li ont lor mésestance,
Car de vivre sont en balance.
Noradins l'ot, ne set que faire,
Ne set quel part se puisse traire,
Son bon destrier a demandé
Et ont li a tost amené.
Fuiant s'en va tous et laissiez, Fol. 66 v°.
Jamais por home n'iert bailliez.
Li Tur voient que il s'enfuit,
Lors furent desconfit trestuit.
Cil qui venir puet à ceval
N'i atendi ne bien ne mal;
X mile fuient à défroi,
Onquez n'i ot tenu conroy.
Li remanans, bien le saciez,
Fu toz occis et détrenciez;
Ains que li rois i fust venus,
En i a mort XX mille ou plus.
Moult fu grans li occisions;
Ceval i sont dusqu'as fellons
El sanc dez Turs et des cevaus.
Gilles de Cyn, li bons vassax,
Qui tant parest d'armez soufrans,

3416 *Au tref;* le MS. : *u tref.*

3424 Jamais homme ne pourra assurer sa sécurité.

3436 *Fellons,* cuisses?

3438 *Vassax* rimant avec *cevaus*, semble confirmer la remarque de M. Genin.



Les encaucha II liuez grans :
II cent chevalier le sivoient,
Qui laissier pas ne le voloient.
A moult grant paine, ce m'est vière,
Ont fait Gilles torner arrière.
Dusc'au casteil est retornés
Gilles li prex et li senés.
Li rois le voit, contre lui va,
Qui moult grant joie démena,
Quant il le vit sain et haitié ;
Les iex, le vis li a baisié
Plus de VII fois en I tenant ;
Fol. 67 r°.
Por li maine joie molt grant.
Cil du castel sont fors issu,
Dedens ont le roi recuellu
Molt liément et à grant joie.
Partage du butin.
Molt ont conquis à ceste voie ;
Tout le gaaing dedens menèrent
Et VIII jors toz plains ne finèrent
De laiens traire et amasser ;
Molt bien s'en pueent tot lasser,
Tant ont laiens trestot atrait.
Li rois à une part le trait,
Tot le trésor départi a ;
As chevaliers tant en dona
Et as turcoplez qui là èrent,
Tout se loent si que il èrent ;
Gillez de Cyn tant en détint ;
. . . .
Li rois li met tout en présent,
Bien en dut faire son talent,
Car par lui fu li gaains fais,

3457 *Gaaing;* le MS. : *gaing.*
3460 *Lasser;* le MS. : *laisser.*

3468. Il manque un vers pour rimer avec celui-ci.

VIII jours i furent tout à pais.
Quant à Triple orent sejorné,
Queme lor plot s'en sont alé.
En Ihérusalem vont erramment,
A son hosteil cascuns descent;
Gilles au sien est descendus;
Tantost que il i est venus, Fol. 67 v°.
La roïne salus li mande;
Plus de V cent salus li mande,
Que il face tot son voloir
De son trésor de son avoir,
Et que il vigne, s'il li agrée,
Parler à li sans demorée.

La reine invite Gilles de Chin à venir la trouver.

Li rois jà conté li avoit
Trestot, ainsi que il estoit
Alez combatre ens en la cave
Au tyrant; tote en fu esmarve
La roïne de la nouvèle,
Et non porquant moult li fut bèle;
Et que la teste en aportèrent
Li pèlerin qui laiens èrent,
Que cil avoit loiez et pris;
. . . .
Et comment Gilles dességa
De devant Triple où il ala
A XXX mil Turs en bataille;
Le grant occision, sans faille;
Plus de XX mil en i ot mort,

3473 *Orent;* le MS. : *ont.*
3474 *Queme*, comme.
3475 *Ihérusalem*, prononcez *Iersalem* ou *Jursalem*, comme plus haut.
3478 *Que il;* le MS. : *qu'il.*
3480 *Mande*, encore une rime sur un même mot.
3481 *Que il;* le MS. : *qu'il.*
3483 *Que il;* le MS. : *qu'il.*
3488 *Esmarve* pour *esmarie, esmaie, esmervillée*, étonnée, frappée de surprise.
3494 Vers qui manque d'un correspondant pour la rime.

Que par lui, que par son effort.
La roïne s'en esbahi,
Quant ensi conter li oï;
Puis dist que ce ne péust faire
Fol. 68 r°. Nus chevaliers por nul afaire.
La roïne fu trépensée,
A Gillon a fole pensée,
Ne set onques que'le puist faire;
Ne le puet à s'amor atraire
Por riens nule qu'elle puist dire;
Près va sez cuers ne li part d'ire.
Là où pensoit issi grièment
Gilles de Çyn vient errament;
Droit à sez piez séoir s'en vait
Isnèlement, sans autre plait.
La roïne tote entressaut;
Por I pau li cuers ne li faut
De la joie que véu l'a,
De jouste lui séoir s'en va.
Parlé ont molt et d'un et d'el,
Le jor et de bien et de mel.
Ne se set pas tant entremètre
Qui le puist en la voie mètre
De s'amour, car n'en a talent:
En autre liu li cuers li tent.
La roïne se couroucha,
Reproches de la reine. Vilainement l'arraisona:
« Gilles, fait-ele, molt me duel
D'une riens que dire vous wel. »
— « De coi, dame? » — « D'une folie
Qui molt voz torne à vilonnie;
Ains ne vosistez dame amer,
Fol. 68 v°. Puis que venistez deçà mer,

3521 *Set*; le MS.: *sert.*

Tant fust gente, haute ne basse. »
— « De coi, fait Gilles, me mélasse?
Je ne voi dame où je péusse
Mettre m'amor si que déusse. »
— « Comment, Gille, que faut en moy? »
— « Nule riens, dame, par ma foy;
Voz estes dame bèle et gente,
Mais j'ai ailleurs mise m'entente. »
— « Voire, fait-ele, en 1 garchon; Singulière accusation.
Voz traiés de mauvais archon,
N'a point de fer en votre flèce;
En vous a moult vilaine tèce;
N'aiez cure de teil mestier,
Car trop em porriez avillier. »
Gilles l'entent, ne li plot mie
Qu'ele le rète d'irezie.
Si li respond en-ès-le-pas :
« Sedomitez ne sui-je pas,
Ains ainc bien et si sui amés
Plus que nus homs de mère nés,
De la millor, de la plus bèle
Qui soit ne dame ne pucèle.
Ele n'a pas fardé le vis,
Mais flor de rose et flor de lis;
N'atent noient à sa biautei;
Je le vous dis par loiautei,
Por li doit-on proèce faire;
Ne vous quier jà celer ne taire, Fol. 69 r°.
C'est la plus bèle de cest monde;
Si que il clot à la réonde.

3542 *Archon*, arc.
3548 *Irezie*, c'était l'hérésie des Pauliciens, entre autres.
3550 *Sedomitez*, sodomite.
3551 *Ainc* pour *aim*.
3557 *N'atent*, n'atteint.
3560 *Quier*; le MS. : *quière*
3562 *Si que il;* le MS. : *si qu'il;* quoi qu'il enferme à la ronde.



Celi ain-je et nient autrui;
Dame, ne voz tort à anui
S'ele m'aimme, bien le saciez,
Car mez cuers est du sien laciez
Si fièrement, que de s'amour
Ne me quier partir à nul jour.
Sez chevaliers sui et serai,
Jà por autre ne le lairai. »
La roïne fu esbahie
Quant Gilles dist qu'il ot amie,
D'iluec se part tot effréée
Ens en ses cambrez est entrée,
Pensse et souspire molt profont.
Por I petit de duel ne font.

Gilles rompt avec la reine.

Gilles en son osteil s'en va;
La roïne pensant laissa
Si fort, per verté le voz di,
Que jamais n'est amez de li.

Un poi après cèle haïne
De Gilles et de la roïne,
Jà avint aventure estraigne :
Li fiex d'un conte d'Alemaigne,

Fol. 69 v°.

Aventure d'un jeune varlet allemand.

Uns bacelers jonez, touzés,
N'est pas chevaliers mès vallez,
XV ans avoit et noient plus,
En Ihérusalem estoit venus,
Au Sépulcre, merci proier
A Diu qui le puist consillier.
X chevaliers ot de masnie,

3563 *Ain* pour *ainc* ou *aim*. Voy. v. 3551.
3564 *Tort*, tourne. Voy. v. 3530.
3573 *Effréée*; le MS. : *effrée*.
3574 *Ens en*, le MS. :
En ses cambrez est entrée.
3576 Il s'en faut peu qu'elle ne *fonde*, n'expire de deuil.
3585 *Touzés*; *touseau*, *tousiaus* est un jeune garçon sans barbe.
3588 *Ihérusalem*. Voir v. 3475.

Molt estoit de grant signorie,
Uns siens chevaliers se mella,
Encontre I autre tant parla
Qu'il se prendent par les ceviax;
Li vallez qui moult estoit biax,
Est acorus à la mellée,
Ançois qu'ele fust définée;
Son chevalier moult tost aida,
L'autre féri et défoula
Et lui dona une kanée
Qui puis dust estre comparée.
En la terre coustume estoit
Se vallez chevalier féroit
Fors taierme, par mautalent,
Le puing perdoit par jugement;
Mais là le puet batre et fautrer
Vilainement, sans amender.
Li chevaliers qui fu batus
A la roïne en est venus,
Car il estoit de sa maisnie.
Oiant trestous li ruève et prie
Que de ce vallet droit li face Fol. 70 r°.
Qui l'a féru droit en la face.
Contei li a le mésestance,
Le grant orgueul et la buébance
Por quoi il estoit laidengiés.
« Voz en serés moult bien vengiez,
Fait-ele luès, car il perdra
Le puing, li coper estevra. »
Li chevaliers qui l'amena

3593 *Se mella*, le roman en prose, ch. XXXI, p. 120.
3601 *Kanée*, coups de bâton?
3602 *Comparée*, expiée, payée.
3605 *Fors taierme?* de *foras* et de *termini?* hors certaines limites?
3607 *Fautrer*, Roquefort rend ce mot par chasser, mettre dehors.
3620 *Estevra*, conviendra, d'*estevoir*.

Isnèlement secoru l'a,
Le vallet wèlent respitier,
Tant ne sèvent merci proier
Que il lor vaille tant ne quant;
Tant par en sont triste et dolant.
A monseignor Gillon en vont
Tout ensanle, si que il sont,
Por ce que bien estoit d'el roy.
Conté li ont tout le desroy
Et l'ocoison de la meslée,
Comment la roïne est irée
Qu'ele n'en veut por iaus riens faire,
Tant en sacent crier ne braire.
Gilles sor son ceval monta,
Plus tost que pot cèle part va.
Ens en la place en est venus
Où li vallez estoit tenus,
Dont on voloit faire justice.
Et un et autre, povre et rice,
Fol. 70 v°.
Intervention de Gilles de Chin.
Proient tot por le vallet.
Gilles de Cyn à pié se met,
A la roïne merci crie
Molt hautement, por Diu li prie
Qu'ele cest meffait li pardoigne,
Por teil couvent que il li doigne
Ce que premiers li requerra,
Por nule riens jà n'i faurra,
Cui qu'il soit bel ne qui qu'il place.

Signor baron, en cèle place
Avoit une rue cavée
Qui molt estoit profonde et lée,

3625 *Que il;* le MS. : *qu'il.*

3641 Vers trop court :
Li proient tot por le vallet.

Plus de XX piez estoit profonde,
Jehsus le maudie et confonde!
Gille de Cyn cuide afoler
Cèle qui pense de foler;
Dist lui que s'il saloit l'aval
Noient à pié mais à ceval,
Voiant tout le pule orendroit,
Que le damoisel li rendroit.
« Voz estez, Gille, moult hardis,
Fait-ele, et en fais et en dis
Je veul prover vo hardement. »
— « Voire, dame, moult laidement;
Saciez de voir je i saurai;
Jà por paor ne le lairai;
Miex veul morir que avoir honte. »
Moult tost sor son ceval remonte
Ains ne se vost de riens desdire.

Perfidie de la reine.

Dévouement de Gilles de Chin.

Fol. 71 r°.

Tout sans plus faire et sans plus dire.
Saut en la cave tout de plain,
Ainc ne bléça ne pié ne main,
Ne sez cevax ne trébusça,
Ne pié ne jambe ne flécha,
Car Dame-Dix li fu aidans,
Qui desor noz est tous poissans.
Tuit s'escrient : « Mors est! mors est!
Dix! qu'on a si povre conquest! »
Font trestout cil qui le saut virent;
Us la roïne moult s'enirent.

3656 *Foler*, faire des folies, des choses contraires aux bienséances.

3657 *Saloit*, sautait; latin : *salire*.

3659 *Pule*, peuple. *Orendroit*, en ce moment.

3663 *Vo*; le MS. : *ho*.

3665 *Saurai*, sauterai.

3671 *Saut*; le MS. : *tant*.

3678 *Conquest*, résultat.

3680 *Us*, vers, contre : beaucoup s'irritent contre la reine. *S'en irent*, plus bas, vers 3703 et 3707, *s'aïra* et *aïrée*.

Gilles ist fors de la cavée
Isnèlement, sans demorée.
Quant il le voient issir fors
Qu'il n'ot blécié membre ne cors,
Diu en gracient, notre père,
Qui de tout le mont est sauvère.
Et Gilles prent le damoisel,
Cui que soit lait ne cui soit bel,
A son hosteil l'en a mené.
Cil qui duel orent démené
Por le vallet, or mainent joie
Trestout et en place et en voie.
Fol. 71 v°. Li rois ne fu pas au saut faire;
Quant on li ot conté l'afaire,
Molt fu dolans, molt l'en pesa,
La roïne formant tencha,
Ne set que puist faire ne dire.
A Gillon vient por escondire
Que il au saut faire ne fu;
Ains vosist mix que en I fu
Fust la roïne arse et brulée,
Car trop estoit fole desvée.

Gillez de Cyn molt s'aïra,
Dist que jamais n'el servira
Si li donoit tot son roiame,
Noient por lui, mais por sa fame
Qui vers lui s'est trop aïrée,
A son grant tort s'est tormentée.
« Ne sai nului gré de ma vie
Fors qu'ès Jehsus, le fil Marie;

3696 *Tencha*, tança. La Fontaine, *Le loup, la mère et l'enfant*, liv. IV, fable 16 :

Et ce dicton picard alentour fut écrit :
« Biaux chires loups, n'écoutez mie
» Mère *tenchant* chen fieux qui crie. »

3698 *Escondire*, s'excuser.
3699 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

Cil m'a gari, cil m'a tenssé,
Cil m'a de l'anemi sauvé. »
Gilles ne vost plus demorer
Por prometre ne por donner,
Ne por coze que li rois die.
Ains a commandé sa maisnie
Tot à trousser, et cil si font. Fol. 72 r°.
Du roi départent, si s'en vont. Gilles renonce au service du roi de Jérusalem.
A départir ot grant duel fait :
Ce saciez voz; tot entrefait
Pleurent damez et damoisèlez,
Chevalier, serjant et pucèlez;
Por lui pleure toz li païs,
Plus estoit amez que haïs.
Partis en est à moult grant paine,
V chevaliers o soi enmaine,
Tous les milleurs qu'il pot avoir,
Car il est moult de grant savoir.
Vers Anthyoce s'acemine. Il se dirige vers Antioche.

Signor, en cèle désertine,
Desor une roce moult grande,
Droit à l'issire d'une lande,
Truève I lion et I serpent Combat contre un serpent, qui luttait contre un lion.
Qui se combatent fièrement.
Gillez de Cyn armez estoit,
Car toz lez jors armez aloit
Por la crième dez Turs, sans faille.
Quant il coisi cèle bataille
Une fort hante en sa main prent

3711 *Tenssé*, protégé.

3712 *Cil m'a de l'anemi;* le MS. : *cil m'a l'anemi.*

3719 *Ot;* le MS. : *et.*

3730 *Désertine*, le roman en prose, p. 128. « Tant chevaulchèrent par champs et par laris qu'ilz arrivèrent en un grant val quy est entre Napelouse et Jannin, où le pays estoit moult *désert.* »

3737 *Crième*, crainte.

3739 *Hante*, et cinq vers plus bas *ante*, le

Gilles, cui hardement esprent,
Fol. 72 v.
Le ceval point par grans effors,
Le serpent fiert parmi le cors,
Une ou plus outre lui passe,
L'ante ne brise ne ne quasse,
Ens el serpent remest entière;
Gilles de Cyn, ce m'est avière,
A mis avant le branc d'acier
Que moult amoit et tenoit chier.
De son ceval à pié descent;
La teste a prise du serpent
Qui moult estoit grans et hydeus;
La bataille remest dez deus :
Li fiers lions moult s'umelie,
Ainc mais ne fu beste si lie.
Devant Gillon moult tost s'en va,
Droit à sez piez s'agenouilla,
Profont l'encline de la teste,
En couetant li fait grant feste,
Si que Gilles bien s'aperchoit
Que li lions pas n'el déchoit
Et qu'il ne li voloit nul mal.
Remontez est sor son ceval,
A sa gent est venus arrière
Baus et joians à bèle chière;
Si compeignon s'esmervilloient
De ce que faire li véoient.
Le lion accompagne Gilles de Chin comme un animal apprivoisé.
Après Gillon li lions vait.
Moult grant sanlant d'amer li fait,
Car il ne set tant cevaucher
Fol. 73 r°.
Qu'il ne soit à son estrier,

bois de la pique pour la pique ou lance même. Voy. v. 234, 900 et 2803.

3743 Vers trop court : Gilles passe sa lance *une fois ou plus* à travers le cors du serpent.

3744 *Quasse*, casse.

3758 *En couetant*, en remuant la queue, *coue*.

3770 Qu'il ne le suive.

Et tempre et tart, soir et matin,
Que s'il fust norris à la main.
Gilles de Cyn, bien l'aséure,
Oiant sez homez, dist et jure,
Que tout en furent esperdu,
Qu'il n'el vorroit avoir perdu
En nule fin por M besans.
Li lions fu moult entendans,
Quant il l'oï profont l'encline,
Bien li fait sanlant d'amor fine.
Tant ont lor droit cemin tenu
Qu'en Anthioce sont venu.
Descendu sont à I hosteil,
En Antioche n'avoit teil.
Li lyons vait après Gillon,
Molt par i ot bon compeignon,
E nuit et jor gist à sez piés.
Gilles de Chyn en est molt liez,
Car il ne fait à nului mal
Ne à beste ne à ceval.
Au prince viènent lez novèlez
Que par le mont sont molt inèlez,
Que Gillez est del roi tornés,
Par mautalent, s'en est sevrez.
Conté li ont le mautalent,
Le fin et le commencement,
Cil qui le voir en seurent dire, Fol. 73 r°.
Et qu'il s'en est partis par ire;
V chevaliers amaine à soy
Et I lions, par bone foy,
Le suit adez, est devant lui,
Et si ne fait mal à nului,

3771 *Soir et matin;* le MS. : *et soir et matin.*
3786 *Molt par;* le MS. : *molt por.*
3797 *Le voir,* la vérité.

Ains est plus cois que I cevax
Et plus simplez que uns aigniax.

Accueil que fait à Gilles le prince d'Antioche.

En Antioche en est venus.
Li princes l'ot, lez saus menus
En vait errant dusc'à Gillon,
N'i atent pas ne compeignon.
Bien le connut quant il le voit,
Car autre foys véu l'avoit.
Et Gillez, lui, contre lui va.
Cascuns son par II fois baisa;
Moult s'entrebaisent durement,
Et acolent estroitement,
Puis s'en vont séoir à un dois
Et li lyons remest tous cois.
Parlé i ont ensanle assez,
Tant celui est Gillez remez;
Et il li conte le défroi,
Comment il est partis du roi,
Et del cruel saut tot l'afaire,
Que la roïne li fist faire,
Por le puing au vallet r'avoir,
Dont ne voloit merci avoir;

Fol. 74 r°.

Et l'aventure du lion,
Et du serpent l'ocision,
Dont il a son lion donté,
Li a Gilles trestout conté.
Ce tint li princez à merveille,
Onquez mais n'oï sa pareille.
Lor parole remest à tant,
Si se départent maintenant
Gilles remeist et cil s'en va,

3806 *Lez saus menus*, au petit trot.
3812 *Son par*, son pair.
3815 *Dois*, siége surmonté d'un dais.
3816 Tant que Gilles est resté avec prince.
3819 *Et il li conte;* le MS. : *et il conte*.

Qui moult grant joie démena
De ce qu'il ot de sa maisnie;
Tote sa gent en est molt lie.
VIII jors tous plains remest ensi
Qu'el païs n'ot noise ne cri,
Hauberc vestu ne escu frait,
Onques n'i ot lance ni trait.
Tant que li sirez de Chaaire,
Uns rois qui est de grant afaire,
Vint sor le prince d'Anthioce, Prouesses de Gilles de Chin devant Antioche.
Qui le voloit prendre par force
A tant de gent c'on pot avoir.
Tout i amaine son pooir.
Desor le far logié se sont;
Grant noise et grant tanbuire font,
Liue et demie, sans mentir,
En puet-on la frainte sentir.
Au prince viènent lez novèlez, Fol. 74 v°.
Ne li furent mie trop bèles;
Sez arainnes a fait sonner,
Ce est enseigne del' armer.
Par Antioche s'arment tuit,
Grant noise mainnent et grant bruit;
Gilles s'arma à son hosteil,
Si compeignon font autreteil,
Isnèlement se sont armé,
Puis sont sor lez cevax monté.
A son hosteil son lion lait,
A II vallez garder le fait.

3835 *Ot*, mieux : l'*ot*.

3840 Le MS. :

Onques n'i ot ni lancie ni trait.

3841 *Li sirez de Chaaire*, le sire du Caire? Le roman en prose, chap. XXXIII, p. 128, dit *ung grant roy de Turquie*.

3847 *Desor le far; dessus le far* (phare), *qui est devant Antioche*, dit le roman en prose.

3848 *Tanbuire*, bruit de tambours.

3850 *Frainte*, fracas.

3853 *Arainnes*, trompettes d'airain.

Desi au prince sont venu,
Ne sont mie por fol tenu,
Car il ne vont pas desréé,
Mais, le passet trestout seré,
Tout arouté devant s'en vont;
Gilles de Cyn, el premier front,
Sor I ceval que pas ne het,
Ens u païs millor ne set.
Couvers estoit desi en terre;
Bien resambloit home de guerre.
Li princes vint encontre lui;
Acolé se sont ambedui,
Main à main issent d'Anthioce,
Arresté sont sous une roce
En une moult bèle campeigne,
Li *bohordis* a non la pleigne.
Fol. 75 r°. Encor i vont esbanoiier
Soventez fois li chevalier,
Por déduire et por déporter,
Et quant il veulent bouhorder.
Iluec se sont tout arresté
Cil d'Anthioce la cité,
Et furent bien IIII millers,
Que turcople que chevaliers,
Sor lez cevax trestout monté.
Bien sont garni et aprestė
De maintenir estor et guerre,
S'on lez voloit auques sorquerre.
Iluec avoit I grant destroit,
I pont bien lonc et bien estroit;
N'estoit mie IIII piez lés,

3865 *Desréé*, en désordre.
3866 *Passet trestout seré*, marche, mesurée et serrée.
3870 *U* pour *au*, *ou*.
3878 *Bohordis*, voir le rom. en prose, p. 128.
3890 *Sorquerre*, attaquer.

Li *pons de fer* est appelés.
L'aighe desous est molt profonde,
Noire et orible en estoit l'onde,
Rade et isnèle, et tos courans
Plus que ne fust oisiax.....
Bien en estoit haute la rive.
Saciez de voir, nus hom qui vive,
S'il caïst là n'en ressoursist,
En son vivant mais n'en issist.
Molt par estoit fors cis trespas,
Bien péussent tenir cest pas
X chevalier contre cent mile. Fol. 75 v°.
Cil de Calabre et de Sézille
N'el péussent par force prendre
Por qu'il se vosissent deffendre.
Li princez tint par la main destre
Gille de Cyn li frans, li dous.
. . . .
Li dist que le pont passera
S'il commande, savoir ira
Quel gent se sont de là logié :
« Et voz, faitez vo gent rengié
Et voz bataillez ordonner
Et par loisir le pont passer. »
Li princes dist : « Dont, alez tost,
N'aiez cure d'estormir l'ost
Mais sorvéés s'il ont ben gent ;
Si repairiez isnèlement. »
Gilles l'entent, si s'en fait liet ;
Plus tost qu'il pot descent à piet,
Après lui mainnent son destrier ;

3898 Ce vers est trop court et n'a point de rime. On le rétablirait en mettant :

Plus que ne fust oisiax volans.

3901 *Ressoursist*, repartit.
3905 *Trespas*, passage.
3911 Manque un vers.
3920 *Sorvéés*, surveillez.

N'i ot sergant ne escuier,
Si compaignon autreteil font.
Ès cevaus montent, si s'en vont,
Vers l'ost cevaucent tot I plain,
Les petis galopiax sor frain.
Et li princez a fait passer
Isnèlement sans demorer
C chevaliers trestoz de pris :
Fol. 76 r°. N'en veut de riens estre souspris.
Cil cent iront Gillon aider
Moult em puet bien avoir mestier,
C'uns rois s'estoit partis de l'ost :
Vers Antioce venoit tost
A V^c turs trestous armés.
Gilles, li preus et li senés,
Lez a coisis tout primerains.
« Dehait, fait-il, li daarrains
Devant iaus toz port le destrier.
Ci n'a, fait-il, couars mestier,
Alons cascuns le sien férir,
Se nous poons de ces partir,
A toz jors mais en parleront
Tout cil qu'il cest mescief saront. »
Et dient chil : « Moult volentiers. »
Car cascuns est de cuer entiers
Et embrasez du St-Espir;
Si n'avoit autre désir.
Li rois trestout devant aloit
Sor I ceval qui tost couroit.
Couverts estoit d'un siglatum
A bendes d'or dusqu'au talon.
Gilles de Cyn vers lui s'avance.

3929 Au petit galop sur frein.

3941-42 Maudit soit celui que son cheval amènera le dernier; les couards, les lâches n'ont que faire ici...

3954 *Siglatum*, vêtement d'une étoffe précieuse de l'Orient.

Parmi le cors li met la lance,
Si durement abatu l'a,
Onques puissedi ne parla
Ne à pucèle ne à dame : Fol. 76 v°.
A cent dyablez commant l'ame.
Cascuns le sien abatu a,
Si c'onques nus ne releva.
Fors des fuerres traient lez brans
Gilles de Cyn li dous, li frans,
Sez compeignons met devant lui.
Or le deffenge Dix d'anui !
Car tropt parest grans li mesciés.
Gilles de Cyn est adréciés
A I Turc qui molt tost venoit ;
Molt hautement li escrioit.
Gilles de Cyn l'a si féru
Desi ès dens l'a profendu.
Après celui en abat IIII.
Si que nus d'iax ne s'ose embatre
Desore lui, car trop doutoient
Lez cols que doner li véoient ;
Que deffendant s'en vont arrière.
Gilles de Cyn, ce m'est avière,
Sovent lor torne le destrier,
Quant le voient no chevalier.
Li cent qui le pont passé eurent
Gille de Chyn molt tost sekeurent.
A esperons contre lui vont,
Grant lapide de Turs i font.

3961 *A cent dyablez,*... c'est un soin que ne néglige jamais le bon Gilles de Chin. Il semble avoir peur que le diable ne soit pas sur ses gardes et oublie ses propres intérêts.

3963 Le MS. : *Si conques ne releva.*

3964 *Brans;* le MS. : *Bans.*

3971 *Li escrioit,* le provoquait.

3973 L'a pourfendu jusqu'aux dents.

3977 *Cols*, coups.

3981 *Chevalier;* le MS. : *chevaliers.*

3985 *Lapide,* destruction.

Ni a celui le sien n'ocie,
Fol. 77 r°. Tote la terre en est joncie
Dez navrés et dez abatus.
Quant li princes lez a véus,
Plus tost que post, cèle part va;
Tot à ceval le pont passa,
Onques ne vost à pié descendre,
Mais tantost que cevaus puet rendre,
Passe le pont sans nule dote,
Si que cil qui mort ne redoute.
Gilles de Chyn le voit passer
E dist qu'onques n'osa penser
Uns chevaliers teil hardement
Que cil a fait sien escient.
Li princez est à iaus venus
Isnèlement, lez saus menus,
Ens iaus s'i fiert à abandon,
Maint Turc i fait vuidier l'arçon,
Maint en occist, maint en mehaigne,
Dez abatus jonce la plaigne.
Gilles de Chyn esgardé l'a,
Plus tost qu'il pot cele part va
Acompeignié se sont ensanle,
Vis est que tote terre tranle
Pardesous iaus; toz lez ont mors,
N'en escapa foiblez ne fors,
Ne soit vu mors ou détrenciez;
Ou qu'il ne soit à mort jugiez;
Fol. 77 v°. Dusquez tentes lez vont menant,
Li destrier vont par l'ost fuiant,
Lor règnez trainent par lor piez.
Li princez fu joians et liez;
Plus de cent trez ont abatus

4001 *Lez saus menus*, au trot.

Et dépeciez et dérompus ;
Onquez ne furent relevé.
Puis sont arrière retorné,
Tout souavet le petit pas
Desi qu'il vinrent au trespas,
Le pont passèrent par loisir,
Bien orent fait tot lor plaisir.
Li princez a garni le pont.
A Antioce s'en revont,
A son hosteil cascuns descent,
Tout orent fait à lor talent,
Moult orent bien l'ost estormie.
Quant le rois a la noise oïe,
Demande ce que ces gens ont
Qui par cel ost grant noise font.
Et on li dist que mors estoit
Li turs qu'il onque plus amoit,
Li plus preus et li plus sachans,
Li rois de Perse li vaillans,
Et plus de M turc aveuc lui.
« Hé! las! fait-il, que grant anui !
Puis qu'il est mors, n'ai chi que faire. »
Toute s'ost fait arrière traire, Fol. 78 r°.
Et s'èrent bien ens en sa route
XL mile turc sans doute ;
Arrière tornent qui miex miex.
Por le roi i fu grans li diex
Molt i laissent grant trésor,
Hanas d'argent et copez d'or,
Muls et mulez et grans somiers,
Palefrois rices et destriers,
Dras de soie, tentez et trés,

4022 *Souavet*, doucement.
4028 Vers devenu cheville à force d'être répété.
4032 *Ce que* ; le MS. : *à que*.
4045 *Diex*, deuil.
4046 Vers trop court : *un grant trésor*.

Qui tendu èrent par lez prés.
Ains nule riens n'i regardèrent;
Ainsi s'en fuient que il èrent.
A l'endemain issirent fors
Li princez et tous sez effors.
Gilles de Cyn devant s'en va,
Tout premerains le pont passa ;
Après lui passèrent III cent
Baceler, jone de jouvent,
Qui aloient por gaaigner,
As trés des Turs traire et lancer;
Mais n'i truèvent home vivant,
N'i ot remez petit ne grant.
Et n'i trovèrent que lez cors
Des Turs, ç'orent ocis et mors,
Et le trésor que dit vous ai,
Fol. 78 v°. Qui fu laissiez en grant esmai
Ne pas nombrer tout cel avoir;
Gilles de Cyn le fait savoir
Au prince tout de maintenant,
Qui molt s'en fait lie et joiant.
Cèle part vient isnèlement,
Après lui fait venir sa gent,
Desi as trés ainc ne fina.
Gilles de Cin contre lui va,
Moult tost li a dit et conté
Que li Turc sont desbareté
Et qu'il s'enfuient sans plus faire :
Puis li a dit qu'il face traire
A sauveté cel grant avoir.
Li princes fu de grant savoir.
Onques d'iluec ne se parti
Desi qu'il ot tout départi.

4053 *Que il*; le MS. : *qu'il*. 4057 *Tout*; le MS. : *trout*.

Cascun en fait donner son gré.
En Antioce sont entré.
Gilles à son hosteil s'en va
Et nuit et jor se porpensa
Que il porra dire ne faire.
Il ne veut plus, por nul afaire,
Aveuc le prince demorer ;
Ains s'en veut partir et torner.
De remanoir n'a nul talent
Entre sez dens dist bèlement :
« Cis est du mont li plus hardis,
Il seus feroit plus c'autre X Fol. 79 r°.
Chevalier d'armez ne feroient ;
Jà si bien ne s'en péneroient ;
Cis tient assés à pais sa terre,
Nus hom de char ne li fait guerre.
Puis que cil rois alez s'en est,
Au remanoir n'a nul conquest,
Ne je jamais en mon vivant
Ne feroie d'armes itant
Que je ai fait, et bien porroie
Abaissier, n'i amonteroie. »
A l'endemain plus n'atarga ;
Gilles de Cyn au prince ala
Prendre congié, c'aler s'en veut.
Li princez l'ot, forment li deut,
Ne s'en est pas esleéciez,
Ains est durement coureciez.
Gilles de Cyn sovent acole,
Cortoisement à lui parole ;
Oiant trestoz, li dist en haut :
« Mesire Gilles, que voz faut ?

Gilles prend congé du prince d'Antioche, qui s'efforce de le retenu.

4088 *Que il ;* le MS. : *qu'il.*
4101 *Conquest,* profit, avantage à rester.
4107 Voir le roman en prose, p. 155.
4109 *Li deut ;* latin : *dolet.*

Se vous volez grant terre avoir,
Vous en arés, et autre avoir
Vous donrai, tant que vous vorrés;
Mesire Gille, demourés
I an à moi tant seulement;
Demorés-i par teil convent
Fol. 79 v°. Que voz soiez sires o moi
De quanques j'ai, en bone foy.
Jà desor voz n'en est nus sire,
Ne veul estre miendre ne pire;
Faitez de tout à vo talent,
Car je l'otroi molt bonement. »
Gilles respont : « Ce ne puet estre,
Ne veul avoir si hardi mestre
Que vous estez, en moie foy;
. . . .
En mon vivant ne remainray;
Mais mes compaignons voz lairay;
Chevalier sont de grant valour.
Je vous pris d'iaus par bone amour,
Car il sont moult de grant hautèche
Et renommé de grant proèche.
Sire, aveuc vous lez retenés;
Je m'en vois, à Diu remanés. »
Li princes voit du retenir
Ne porroit pas à cief venir,
Por nule riens, ce li est vière,
Por promesse ne por prière.
Aërs le met de se joiaus,
Fremax li done et pas aniaus,
A ricez pierres précieuses :

4118 *Donrai;* le MS. ; *donnerai.*
4131 Il manque un vers pour la rime.
4134 *Chevalier;* le MS. : *et chevalier.*
4140 *Du retenir,* verbe devenu substantif comme dans beaucoup d'autres endroits.
4144 *Aërs le met,* le met en possession.

Ne véistez si glorieuses,
Et une coupe de fin or,
Que il avoit en son trésor.
Dedens son cuer forment le prise : Fol. 80 r°.
Celi a Gilles de Cyn prise.

Gillez de Cin pas ne séjorne,
D'iaus se départ et si s'en torne.
Son lion o soi emmena,
Droit vers la mer s'acemina;
X homez ot de sa maisnie,
N'i avoit plus de compeignie,
Mais cil estoient bien armé;
Ne sèvent mot, s'ont encontré
C escarrans tout à ceval, Gilles de Chin tue des voleurs qu'il trouve sur son chemin.
Lez I bosquet, el fons d'un val;
Le cemin gaitent pour rober.
Par iaus convint Gillon passer
Gilles de Chyn lez a véus,
Tantost lez a apercéus,
Dist à ses gens : « Or i perra,
Ce sont larron que je voi là,
Pour rober quitent le cemin,
Jà troveront félon voisin. »
Gilles de Chyn qui pas n'es doute,
Son harnas devant lui aroute,
Vers iaus cevauce à grant esploit,
Tant que il vint au grant destroit. Fol. 80 v°.
Sa gent a fait passer avant,
Puis ne doute ne tant ne quant;
Ains lor quert seure vivement,
Et cil li viènent durement :

4160 *Escarrans;* le roman en prose, chap. XXXV, p. 137, substitue à ce mot celui de *larrons,* qui se lit ici même quelques vers plus bas.

Avoir cuident tout gaaignié,
Mais il estoient engingnié.
Car le destroit orent perdu :
Trop i estoient tart venu.

Qui là véist Gillon combattre
Ces Turs détrencher et abatre....
Destre et senestre lor quert seure,

Le lion de Gilles de Chin partage sa victoire.

Sez lyons en méisme l'eure
Lor i a XX Turs dévourés,
As piez et as dens deschirés,
Et des cevaus desi à XXX;
As Turs livre molt grant entente,
Forment aïue son signor
De vrai cuer et de bone amor;

Il est frappé à mort

Mais poi dura, car tost fu mors.
I Turc le fiert parmi le cors
D'une lance bien acérée,
Devant Gilles en la meslée.
Gille le voit, moult fu dolens;
De lui venger ne fu pas lens.
Gilles de Cin moult poi le prise,

Fol. 81 r°.

D'el Turc a luez la teste prise
Que mort le giète isnèlement.
De son lyon fu moult dolent
Gilles de Cyn, mais ne por quant
N'en voloit faire nul sanlant,
Car on ne doit duel démener
De ce quon ne peut recouvrer.
Vers iaux retorne moult souvent,
La mort de son lion lor vent.

4178 *Avoir;* le MS. : *à noir.*
4182 *Véist;* le MS.: *vist.* Cette phrase est inachevée.
4185 *En méisme l'eure,* en même temps.

Tous les a mors et desconfis,
Dez C n'en escapa que six,
Et cil s'enfuient à desroi,
Onques n'i at tenu conroi;
N'i a celui qui li deffenge
Que tout à son voloir ne prenge.
Gilles li preus et li hardis,
De lor cevax prist dusc'à X,
Tous les millors qu'il pot coisir;
Car il en avoit bon loisir.
Puis cevaucent dusqu'à la mer.
Gille de Cin li francs, li ber,
Une nef truève à son talent,
Entrés i est isnèlement.
Tout son harnas fait devant traire; Gilles de Chin s'embarque.
N'i avoit mais c'un ancre à traire.
Lez antaines èrent amont,
Traient lor voile, si s'en vont.
Ce me conta que j'en ai dit
Tiex qui ces aventures vit. Fol. 81 v°.
XII jors furent pas sor mer,
Ains qu'il péussent ariver.
A Brandis vinrrent I geudi, Il relâche à Brindes.
Entre vespres et miédi.
A terre est Gilles descendus,
A molt grant joie i est venus.
Li maronnier forment l'amoient,
Petit et grant tout l'onneroient
Por sa bonté, por sa hautèce,
Car molt estoit de grand proèce.
VIII jours toz plains fu en la vile,
Et pelerrins plus de II mile.

4227 Le MS. :

Et iex qui l'aventure vit.

4228 *Pas*, de passage.
4232 *Gilles;* le MS. : *Gille.*

Puis sont départ isnèlement.
Arrivée à Bénévent.
Tant ont erré c'à Bonivent
En sont venu par I mardi,
Un poi par devant miédi.
En la viles est herbergiés.
Gilles de Cyn est adréciés
A l'osteil d'une vève dame :
Une fille ot : en I roiame
Ne covenist querre plus bèle
Gilles prend sous sa protection la fille du dernier seigneur de cette ville.
Se lie fust la damoisèle;
Mais durement se démentoit;
Angoisseussement se plaignoit,
Fol. 82 r°.
N'avoit confort que de sa mère,
Tout de novel fu mors sez frère.
De Bonivent sires estoit,
Un siens onclez l'en emplaidoit.
Tolir li veut sa tenéure,
Par force veut et par droiture;
Et ele estoit de foible effors,
Et li sires fu fiers et fors.
Le jors estoit de la bataille;
Ce saciez pour voir et sans faille,
Ne puet avoir vers lui garant,
Andoi demainent duel molt grant.
Ne set, veut nus vers lui combattre.
Que lor véist lor paumes batre,
Puins détordre, çaviax tirer,
L'une braire, l'autre crier,
Dur cuer éust s'il ne plorast.
Ains que d'iluec se remuast,
Gillez de Cyn a demandé
Que çou ert; on li a conté
Trestout l'afaire maintenant;

4240 *Sont départ*, sont partis.

4266 *Çaviax*, cheveux.

Tout li dient petit et grant
Que c'est sez drois, mais par sa force
Sez oncles ainsi li efforce.
Au desraigner est présentés, Fol. 82 v°.
Jà est en son ceval montés :
Perdu ara partans sa terre.
Gilles entendi la matère
Luez a sez armez demandées,
Et on li a tost aportées.
A son voloir isnèlement.
Tost est armez à son talent,
Moult volentiers, non à envis,
De totes armes, ce m'est vis,
Qu'il convenoit à chevalier
Por sa droiture desreigner.
Puis a son ceval demandé
Et on li a tost amené,
Couvert de fer ens en la place.
. . . .
Gilles de Cin est sus montés,
De combattre tous aprestés.
Au justicier vint errament;
Se li a dit moult bonement
Que li chevaliers n'a droiture
En ce qu'il claime : « Tot parjure
L'en ferai, s'il en veut plus faire. »
Quant il l'oï de teil afaire
Que il parloit si hautement,
Oiant trestous Gille desment,
Por nient se fait fier et estout.
« Je doi, fait-il, avoir trestout, Fol. 83 r°.

4276 *Desraigner*, jugement, combat judiciaire.

4291 Il manque encore un vers pour la rime.

4294 *Justicier*, le juge du camp.

4300 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

Ne la dame n'i a nul droit,
Ne jà n'ara en nul endroit... »
Combat judiciaire.
Gilles a dit au justicier :
« Laissiez, vassal, vo manechier,
Tout ce sui-je près au deffendre.
Por la dame sans plus atendre. »
Or lor fait les saints aporter.
A pié descendent por jurer ;
Li chevaliers à tant jura,
Gilles de Chyn tost l'en leva ;
Puis est venus à son destrier
Remontés est par son estrier.
Gilles de Cyn autretel fait,
Puis n'i ot parole ne plait.
Ains lor fait en le camp vuidier
Isnèlement sans détryer.
Quant andoi furent en la place,
En lor a dit que cascuns face
Au miex qu'il puet, et il si font ;
Communaument ensanle vont.

Li chevaliers, bien le requiert,
Gille de Cyn en l'escu fiert,
Fol. 83 v°.
Si durement l'ante péçoie,
En plus de X tronçons l'envoie.
Gille de Cyn r'a lui féru
A mont, en haut, par teil vertu,
Si durement abatu l'a
Que li chevaliers se pasma
Plus de V fois en I tenant.
Trestout dient petit et grant :

4307 *Manechier*, menace, proprement *votre menacer*, un verbe pris substantivement.
4310 *Aporter ;* le MS. : *apostres*. Voy. l'Introd.
4318-20 *En* pour on.
4322 *Font ;* le MS. : *sont*.

« Or est la dame délivrée
Bien a sa terre délivrée. »
Gilles de Cyn a regardé
Les gardes, si a demandé
S'il convient plus faire ne dire.
Et il li dient : « Nennil, sire,
Puisque son droit connut li a
Li camps est vos et la dame a
Sa terre; à pais toz jors tenrra,
Grant gueredon vous en devra. »

La dame à orisons estoit
Et la pucèle qui prioit
Bonement por le chevalier
Que Dix le puest consillier. Fol. 84 r°.
Quant on li dist tot à délivre
Que sa terre estoit délivre
Et que li a connut son droit
Devant tout le pule orendroit,
La pucèle fu forment lie,
A Gillon vient toute escorcie
A son osteil l'en a mené,
Moult ont grant joie démené;
Inèlement l'ont désarmé,
De tève iaue ont son vis lavé.
Et nuit et jor grant joie font
Tout ensanle, si que il sont.
La pucèle forment fu aise,

4335 *Délivrée*, rime sur un même mot.

4341 *Vos*, vôtre.

4349 *Terre estoit*, sans élision pour la mesure. Peut-être peut-on lire :

Que sa terre y estoit délivre.

4353 *Escorcie*, proprement *écorchée*, blessée au cœur.

4357 *Tève iaue*, eau tiède. Le mot *tève* n'est pas dans Roquefort, qui donne cependant *tévor*, tiédeur.

4359 *Si que il sont*; le MS. : *si qu'il sont*.

Son chevalier acole et baise,
Et moult volentiers le baisast
En la bouce, se ele osast.
Ens en la ville séjorna
Gilles deux jors, puis s'en ala.
Vers le tornoi s'en veut aler,
Car forment li plaist del' aler.
S'en conquerra, s'il puet, le pris,
Ains qu'il s'en voist en son païs.
Novèles armes a fait faire
Gilles de Cyn en son repaire,
Car il ne veut entrelaisser,
Ce m'est avis, le tornoier.

Mort de la comtesse de Duras.
Fol. 84 v°.

De la contesse a demandé
De Duras, on lui a conté
Que morte estoit novèlement;
Ens en son cuer s'en fait dolent.
Gilles le laissa esplorée,
Quant dut passer la mer salée.
De cest siècle s'est départie,
Or l'ait Dix en sa compeignie!
Por s'ame fait canter et lire
Messez plus que ne voz sai dire;
Que Dix le mète en paradis
Aveuc sez angles bénéis!

Tournoi de l'arbre de Loroir ou d'Auxerre?

Signor, à l'arbre de Loroir
Iluec aloit trestot por voir.
S'avoient fait li chevalier

4361 Ces mœurs sont d'une naïveté qui, pour nous, passerait pour de l'indécence.

4366 *Aler*, rime sur un seul mot.

4375 *De Duras*, enjambement remarquable, et ce n'est pas le seul.

4386 Le roman en prose place ce tournoi à *Auxerre*. Peut-être l'*arbre de Loroir* est-il pris pour l'*arbre de l'Auxoir?* Plus bas, *le Lorrois* indique un canton ou pays.

4487 *Aloit;* le MS. : *aroit*.

Un grant tornoiement crier,
Por teil convent c'on i donra
Celui qui le pris en ara,
Celui qui mix ferra de lance,
I blanc ceval, par connissance;
Et si ara I esprevier,
Le tiémoignent li chevalier, Fol. 85 r°.
Et cil qui mix ferra d'espée
Et de tronchon, en la mellée,
Por ramembrance de s'amie,
Cil l'avera, n'i faurra mie.

Ansi fu li tornois plévis;
Gilles de Cin, ce m'est avis,
A cel tornoi en est alez;
A cèle fois est assamblés
Au gentil Gérart du Castel,
Là compeigne sont de novel.
Ensanle vont à cel tornoi
Gérars et Gilles ambedoi;
XX compaignons aveuc iaus ont
Qui de très-grant proèce sont.
As vespres vièneut à premier.
Jà i avoit moult chevalier
Qui près estoient de jouster.
Gilles de Cin s'en vait armer,
Si compeignon ensément
Armé se sont délivrement.
Gilles en est as rens venus

4400 *Plévis*, cautionné, engagé, conditionné.

4410 *A premier*; le MS. : *à premier*, *venir à premier* est une expression analogue à celle-ci : *Gilles à darrains monta*, v. 601, mais Gilles et Gérard ne venaient pas les premiers, puisque déjà *moult chevaliers* les attendaient; peut-être faut-il lire *apremier*, approcher, ce qui cependant est peu probable.

4411 *Chevalier*; le MS. : *chevaliers*.

4414 Vers trop court :

Et si compeignon ensément.

Les petis galopiax menus;
En son poing tint une fort lance
Fol. 85 v°.
De quartier, n'estoit pas de brance.
Li garcon crient : « *Ware! ware!*
Signor, ci n'a lieche ne bare,
Mais vigne avant qui veut jouster.
Isnèlement sans demorer. »
Uns chevaliers vint d'autre part,
Qui de jouster estoit molt tart;
Le ceval point par grant vertu,
Gille de Cyn fiert en l'escu;
En maint tronçon sa lance vole;
Gilles de Cyn pas ne l'acole,
En haut le fiert desor l'escu,
Du bon destrier l'a abatu.
Berlaimont crie hautement,
Par lez règnes le ceval prent,
A un sien escuier le livre
Qui molt tost l'en a fait délivre;
As rens repaire les galos.
Gilles abat son adversaire.
Gilles en a le premier los.
Revenus estoit por jouster,
N'avoit cure de séjorner,
Chevalerie va quérant.
Uns chevaliers li vient devant :
Gilles de Cyn le fiert de plain
Nouveau succès.
De l'ante roide de sa main,
Dez arçons li a fait vuidier,
Fol. 86 r°.
Puis a saisi le bon destrier,
III fois escrie *Berlaimont,*
Après lui tout li hiraut vont,

4418-19 *Lance de quartier,* lance grosse et pesante.

4421 *Ci n'a lieche ne bare,* ici il n'y a ni lice ni barrière.

4445 Vers fait, espèce de cheville souvent employée.

Berlaimont crient toutez pars.
Ançois que li rens fust espars,
X cevaus Gillez gaaigna;
Onques sa lance ne brisa.
Si compeignon moult i joustèrent
Tout ensamble, si que il èrent;
Chevalier prendent et gaaignent,
De gaaignier pas ne se faignent.
Gilles del fuerre trait l'espée,
Premiers commence la mellée
Tout lez emmaine desconfis,
Dusquez ès vignes lez ont mis;
III chevaliers prist en la place,
Cui qu'il soit bel ne cui que place;
Puis sont arrière retorné;
Le pris en ont Gille donné. Gilles de Chin va à Joigny et de là à Soissons.
A Joégni jurent la nuit,
A grant joie et à grant déduit.
Que vous feroie lonc aconte?
A Soissons jurent IIIJ conte
Qui ne furent as vespres mie;
Moult i jut grant chevalerie,
Si que je croi et cuit et pens,
Plus en jurent de Vc. Tournoi.
Li ménestreil as ostez vont, Fol. 86 v°.
Un et autre, si que il sont;
Dez vespres, vont Gillon donnant
Le pris trestout de maintenant.

4453 *Si que il;* le MS. : *si qu'il.*

4459 *Dusquez ès vignes*, cette circonstance semble indiquer que le tournoi a lieu près d'Auxerre, ville connue pour ses vignobles.

4464 *Joégni,* Joigny, petite ville de Champagne, à 5 lieues d'Auxerre, autre particularité en faveur de ce qu'on vient de dire. Voir le roman en prose, ch. XL, p. 153.

4470 *Pens,* pense.

4471 *Plus en jurent,* le vers est trop court : *plus en i jurent*, etc.

4473 *Si que il;* le MS. : *si qu'il.*



Le comte de Bar parie que Gilles de Chin sera vaincu par Baudous de Reims.

Li quens de Bar s'est aatis
Qu'il n'aura pas demain le pris :
« Ains l'avera Baudous de Rains :
Le pris l'en doins tout premerains. »
Uns ménestrez avant sali
Que vers le conte s'aati
Que çou ert mens, ançois aura
Gilles de Cin, et si mètra
Son palefroi contre X libres
Por qu'il soit haitiez et délivrez :
De çou cascuns plèges dona.
Li ménestrex molt tost s'en va,
A Joégnitruève Gillon ;
Entre lui et son compeignon,
Monsignor Gérart du Castel.
Là lor contoit I son nouvel
Uns ménestrex en la vièle.
Quant cil i vint, Gilles l'apèle ;
Li menestrex tout a conté
Trestout ainsi que a esté
Envers le conte l'arramie.

Fol. 87 r°.

Gilles respont : « Çou ert folie,
Mais se tu pers ton palefroi
Onquez n'en soiez en effroi,
Je te rendrai millor IJ tans :
Jà mar de ce seras doutans. »
Li quens de Bar Baudot conta
Le gagement que il fait a
Tout ensément au ménestrel.
Baudos respont : « Je n'i sai el,
Ce poise moi, mais je ferai

4476 *S'est aatis*, s'est vanté avec une intention malveillante.
4478 *Baudous*, le roman en prose : *Baudo*.
4482 *Mens*, mensonge.
4496 *L'arramie*, l'engagement.

Trestout au miex que je porai. »
A l'endemain le matinée,
Ains que la caurre fust levée,
Issent as cans por tornoier
Trestout armé li chevalier.
Gilles de Cin premiers i fu,
Bien li ot mis el cors le fu
Li ménestrex qui li conta
L'aatine que il fait a ;
Gilles de Cin fu bien armés,
L'escu au col, l'espée au lés,
Sor Chareçon, I bon destrier. Chareçon, destrier de Gilles de Chin.
As rens s'en vient sans détrier.
Li garçon crient : *Berlaimont!*
Trestout et aval et amont.
D'autre part vient tot primerains,
Ce m'est avis, Baudos de Rains,
Uns chevaliers fors et apers ; Fol. 87 v°.
De sez armez fu bien couvers.
De si loing que il s'entrevirent,
Les bons cevax que pas ne tirent
A esperon laissent aler ;
Moult féri bien cascuns son per,
Baudos le fiert sor son escu,
De cuir à autre l'a fendu.
Gilles de Cin le fiert en haut
Desous la gorge, pas ne faut,
Baudet de Rains abatu a,
Le ceval prent, si s'en torna,
Baudos de Rains sali en pied,
Moult fu dolans, ne fu pas liés.

4511 *Chevalier;* le MS. : *chevaliers.*
4515 *L'aatine,* le défi.
4518 *Chareçon*, nom de coursier qui manque à notre liste. Introd. au 2e vol. de Ph. Mouskes et au t. Ier du *Chevalier au Cygne.*
4523 *Baudos,* plus haut *Bandous.*

Li quens de Bar i est venus,
Qui fu dolans et irascus,
Son bon ceval li a presté;
Moult tost li a-on amené.
Gillez de Cyn as rens revient,
Une hante roide en sa main tient.
Plus de II fois *Berlaimont* crie,
Bien li souvient de l'arramie,
Le ceval point de grant randon,
Bien se requièrent li baron,
Cil doi ne portent nient le pais,
Fol. 88 r°. Baudos le fiert si que lez ais
De son escu à terre volent;
Cist ne se baisent ne n'acolent.
Gilles de Cyn a lui féru,
A descouvert l'a conséu
Desor le pis en la forcèle;
Li cevax desous lui cancèle,
Fors dez arçons le fait voler,
II fois convint Baudot pasmer,
Si que cuida que il fust mors.
Gilles li hardis et li fors,
Le bon ceval laissier ne veut.
Baudos de Rains forment se deut,
Revenus est de pamisons,
Puis l'emportèrent à Soissons
Et si ami et si parent,
Qui por lui furent molt dolent;
Mais il n'est mie trop bléciez.
Li tornois est recommenciez
Luès que on sent qu'il n'avoit mal.
Gilles de Cin monte à ceval;

4553 *Conséu*, atteint.
4554 *Forcèle*, la poitrine.
4565 *Dolent*, tout à l'heure *dolans*.
4568 *Luès que*, aussitôt que.

Ferrant de Bar, que moult amoit, Ferrant de Bar.
Que le jor gaaignié avoit,
Trestot le jor sor lui jousta;
Onquez ceval n'i remua.
Mesire Gérars du Castel Fol. 88 v°.
Revint as rens tot de novel,
Mais nus vers iaus torner n'en ose,
Tant soit hardis, por nule cose,
Qui là véist Gillon combattre,
Ces chevaliers prendre et abatre,
Souvent férir et trestourner,
Cops reçoivre et cops donner.
Chevaliers prent, cevax gaaigne,
Ne cuidiez pas que il se faigne.
Moult fist Gillez d'armez le jour.
Cil n'estoient pas à séjour
Qui se défendent envers lui.
Moult lor fait Gilles grant anui;
Tous les emmaine desconfis;
Nus n'i estoit séurs ne fis.
Lez piez lor liève de la place,
Cui qu'il soit bel ne cui qu'il place;
Dedens Soissons les mètent tous.
Gilles de Cin, li frans, li dous,
Qui tant par est d'armes espris,
Desor trestoz en a le pris. Gilles reçoit le prix du tournoi, qu'il partage avec Gérard du Châtel.
Tout li chevaliers qui là èrent
Le ceval et l'ours li donèrent;
Une pucèle li porta
L'esprevier, et il le donna

4570 *Que*, lisez *qui*.
4579 *Ces*; le MS. : *ces che*.
4581 *Reçoivre et*, sans élis. *Recevoir* fait le vers.
4583 *Que il*; le MS. : *queil*.
4691 Vers cheville.

4597 L'*ours*, il n'a pas été parlé plus haut de l'*ours* parmi les prix proposés aux combattants, mais le roman en prose, p. 157, dit : *et y avoit ung moult riche pallefroy anblaus, ung* ours *et un esprevier...*

Monsignor Gérart du Castel.
Fol. 89 r°.
Saciés de voir, molt li fu bel.
Puis retornèrent à l'osteil;
Li hiraut et li ménestreil
Aprez iaus font joie molt grant,
Canchonetes et sons notant.
Molt i donnent roncis et dras,
Lié s'en départent li hyras.
En lor païs sont repairié
Tuit ensanle, joiant et lié.
Par maint païs li cris s'en va
Que Gilles de Cyn le pris a
De tous, et si a conquesté
Au tornoi où il a esté
I ceval et I esprevier,
Présent envoyé par Gilles à son père.
Ains ne véistez si manier,
Et I grant ours; en ceste voie
Le ceval à son père envoie.

Et sez pèrez l'a recéu,
Qui molt grant joie en a éu.
Et cil li a dit et conté
Que le ceval ot amené
Que il soit et joians et liez,
Car sez fix est sains et haitiez,
« Si revient de Jérusalem
Où il a éu maint ahem.
Si repaira par le Lorois
Iluec fu criez I tornois,
Fol. 89 v°.
Gaaigniet i ot et perdu,
De tous en a le pris éu
Gilles voz fix; que voz diroie?

4607 *Hyras*, hérauts.
4615 *Véistez*; le MS.: *voistez*.
4625 *Ahem*, tourment; au v. 4669 *ahain*.
4626 *Le Lorois*, l'Auxerrois? voy. v. 4386.

Ce blanc ceval que voz envoie
A gaaignié, s'en ot le pris;
Or s'en revient en cest païs,
Si vous mande qu'encontre alés
Et vo hosteil li atornés. »

Joie et apprêts pour le retour de Gilles à Chin.

Quant à Cyn orent lez novèles,
Saciez que molt i furent bèles,
Et si furent forment plaisans
As homez et as païsans,
Car d'un prodome, ce savés,
Est uns païs rengénérés.
Lor fist-on l'osteil atorner
Molt ricement et conraer,
C'ainc n'i sot-on riens à reprendre,
Car bien i péussent descendre
Li troi conte por séjorner.
Lors fait lez chevaliers mander
De tout partout par le païs,
Et les haus borgois, ce m'est vis,
De Tornay fist-on tous mander
Por contre le baron aler.
Lors montèrent li chevalier,
Li borgois et li escuier,
Si vont encontre le baron.
Mesire Gilles, qui pardon
Ot esté trestote sa vie,
Avoit tant sa voie esploitie
Qu'il est venu à St-Amant;
Là se vinrrent entrencontrant,
Là ot molt grant joie menée
Dez iex mainte larme plorée

Les hauts bourgeois de Tournai.

Fol. 90 r°.

Arrivée de Gilles de Chin à St-Amand.

4639 *Homez*, vassaux.

4655 *Pardon*, je crois qu'il faut lire *prodon*, prud'homme. Voy. v. 5400.

4658 *St-Amand*, petite ville célèbre par son abbaye, celle d'Elnone.



Por la joie c'avoient grant.
A tant issent de St-Amant,
Arrivée à Chin.
A Cyn vinrrent la droite voie.
Je ne cuit que nus i mesvoie.
Mesires Gillez descendi
A l'église dont il parti
Quant ala en Ihérusalem
Où il a éu maint ahain;
S'a le Diu service escouté
Et à son capelain parlé.

Puis est venus à sa maison
U ot de gent à grant fuison,
Molt i ot clers et chevaliers,
Et molt borgois et escuiers,
Fol. 90 v°.
Et francez damez et pucèles
Et des ménestrex à vièlez;
Et des hiraus et des garçons
Est toute plaine la maisons.
Grant joie aloient démenant
Lors vinrrent li vallet avant
Qui dient c'om puet bien maignier.
Dont lavèrent li chevalier;
De lor mès ne voz fac devis,
Mais quant il se furent assis
Trestout eurent ausi plenier
Que s'on éust por I denier
Ce que mestiers i fu le jor.
Jongleurs.
Après mengier li jongléor
Font grant joie et grant tabourie
Dusquez à l'eure de complie,
Que cascuns va à son osteil.
Grant joie font li ménestreil,

4665 *Mesvoie*, s'écarte de la route, s'égare. 4669 *Ahain*, au v. 4625 *ahem*.

Car loué furent bonement;
A lor voloir communément,
Selonc que cascuns ot renon,
Si ot plus rice gueredon
Dou repaire monsignor Gille,
Qui n'estoit mie plains de guile,
Ains estoit moult biax chevaliers,
Sages et cortois et entiers.
Signor, entendez ma raison.
Puis le repaire de Gillon *Fol. 91 r°.*
N'atarga mie longement
Que il ot I tornoiement,
Ce m'est avis, à Pierron-Val : *Tournoi à Pierron-Val, près d'Antoing.*
Dalez Antoing est en I val.
Là assamblèrent li baron
De cest païx tout environ,
Cil qui adonques tornioient
Et qui d'armez se déduisoient.
Flammenc i furent et François
Et Hainuier et Avalois. *Chevaliers flamands, français, hainuyers et avalois.*
Gilles de Cyn dist qu'il ira
Et que d'armez tant i fera,
S'il puet, qu'il sera connéu
A ciax qui pas ne l'ont véu,
Que il a la mer rapassée,
Diex l'en laist faire sa pensée.
Au jor qu'il fu nommés et pris
S'asamblent li baron de pris
Au tornoi, tot communaument.
Mesire Gilles ensement
I fu toz couvers de sez armes,
N'ot si séant dusques à Parmes,

4705 *Que il;* le MS. : *queil.*

4706 *Pierron-Val;* le roman en prose, p. 161 : « en ung val auprès d'Anthoing, que alors on nommoit Perronval. » Aujourd'hui Péronne ou Perronne.

4725 *Parmes*, voir v. 4861.

Lui disime de compeignons,
Et cascuns fu de grans renoms
Fol. 91 v°. De proèce et de hardement;
Lors s'armèrent communément.
Si vinrrent as rens, ce me sanle.
Mesire Gilles tout ensamble
A asanlé le tornoiement.
Le comte de Loos. Le conte de Los voirement
Encontra en son premier poindre,
A la terre le convint joindre,
Prison li a fait fiancher,
Se li a rendu son destrier.
Rice tornoi i ot le jor
Véoir i peut-on maint estor,
Et maint chevalier trébucher,
Et maint qui perdi son destrier,
Et maint qui fiança prison.
Mais ce saciez, signor baron,
Que de toz ot Gillez le pris;
. . . .
Gaaignié i a maint ceval.
Lors se départent li vassal,
Car la nuis molt lez encauchoit.
Gilles, li preus, qui molt valoit
A proiet à maint chevalier
C'o lui venissent herbreger.
Si enmena molt liément
XV u plus, au mien escient,
Qui molt furent bien ostelé,
Car vin orent à grant plenté.
Fol. 92 r°. Li escuier et li garçon

4732 *A asanlé;* le MS. : *a sanlé.*
4736 *Prison fiancher,* se reconnaître prisonnier.
4744 *Que;* le MS. : *qui.*
4745 Manque un vers.

Grant joie font en la maison.
Quant tans fu, s'alèrent coucher
Jusqu'au demain à l'esclarier.
Mesire Giles se leva,
A sez sergans luès demanda
Se li mangers est encor fès,
Et il dient que tous est près.
Lors fait lez chevaliers lever,
Au moustier vont por Diu orer;
Quant li services fu finés,
Mesire Gilles est retornés,
A son osteil i ot grant feste, Fête, banquet.
Maisnie avoit bèle et honeste
Qui as chevaliers ont donné
L'aighe, par grant humilité.
Puis si s'assisent au mengier.
Par matin vorront chevaucher
En lor païs, car forte feste
Fu le jor; si ne pot pas estre
Li tornois, si se sont partit.
Gilles li preus cui Dix aït,
Fu à Cyn ens en sa maison,
O lui furent si compeignon.

A Chierve avoit une pucèle,
Domisons ot non, moult fu bèle. Domisons de Chièvres.
D'un chevalier estoit plévie Fol. 92 v°.
Mais bien jure n'en ara mie,
Ne jamais jor en son vivant
N'ara baron se tout avant
N'en a Gille de Cin por voir;
N'autre baron ne veut avoir,

4772 *Mengier;* le MS. : *mengie.*
4776 *Si se sont partit;* le MS. : *si sont partit.*
4781 *Domisons;* le roman en prose, p. 165, *Ydomison, Domision* et *Domition.*
4782 *Plévie,* promise.



Ançois seroit nonne velée
Qui à d'autrui n'est mariée.
Gilles de Cyn dire l'oy,
Saciez que moult s'en esjoï.
Plus tost qu'il puet cèle part va.
I chevaliers o soi mena;

Gilles se rend à Chièvres.

A Cierve en est Gillez venus,
Moult ricement fu recéus;
La pucèle li fait grant feste,
Car moult estoit sage et honeste.
Li père moult grant joie a fait,
Ce saciez-vous, tout entrefait.
Ançois qu'il se partist de li,

Promesse de mariage.

Au los ses amis le plévi
Dedens I mois à espouser.
Trestot entrefait, sans fausser.

Fol. 93 r°.

Arrière est Gillez repairiés
A Cyn revint joians et liés.
Molt ricement fu recéus.
A Chyn en est Gillez venus
Conté a tout son errement
Et à son père et à sa gent.
Puis fait ses amis assambler,
Quant termez fu del épouser;

Gilles épouse la demoiselle de Chièvres.

A Chièvre vont sans demourée,
A grant joie l'a espousée.
A Berlaimont portée l'a,
Gilles grant joie démena.
Sez noces furent molt plenièrez
Gens i ot de maintes manières,
Chevaliers, serjans et pucèles,
Ménestreus, hyraus, damoisèles.

4801 *Au los ses amis*, du consentement de ses amis.

Dont n'estoit pas li sièclez faus,
Ains estoit sages et loiaus. Éloge du temps passé.
Ainc ne vint hom por demander
Ne li donast sans demourer.
Encore adont estoit larghèce,
Cortoisie, honors et proèce;
Or est tous niens qui n'i raporte:
Encontre lui clôt-on la porte.
Nus ne puet mais en cort entrer,
S'il ne set son parrin nomer.
Rice mauvais, Dix voz maudie! Fol. 93 v°.
Ne poés estre sans envie.
Dehait fel en entors vilains,
D'orgueil et d'avarisse plains;
Cil ne puent en pris monter.
Jhésus les puist toz craventer.

Après cez noces, ce m'est vis
Ke fu I grans tornois repris Tournoi de Gérart-Sart.
A Gérart-Sart, en une plaigne,
En une moult large compaigne.
De chevaliers i ot plenté,
Ensi qu'on m'a dit et conté,
De Flandrez et de Vermendois,
De Poitau, de France, et d'Artois,
Et de Hainau, et d'Alemaigne,
Et de Teraisse, et de Champaigne.
Et s'i fu li dus de Louvaing, Le duc de Louvain.
Qui n'estoit pas plains de sovaing,
Li dus de Lembourch et sez gens, Le duc de Limbourg.
Qui moult estoit et frans et gens,

4826 *Tous niens*, est considéré comme néant, comme rien. *N'i raporte*; le MS.: *n'i et raporte*.
4832 Cruelle malédiction à ces vilains retors...
4845 *Teraisse*, Thiérache.
4847 *Sovaing*, indolence.

Le comte de Duras.

Li quens de Duras, ce saciez,
Qui de bien faire est afaitiés,
Et bien X conte d'Avauterre,
Qui mains amoient pais que guerre.
Gilles de Cin à tornoy fu,
Qui moult estoit de grant vertu,

Éloge de Gérard du Châtel.

Gérars du Castel aveuc lui,
Qui n'estoit mie plains d'anui,
Ançois estoit prex et vaillans,

Fol. 94 r°.

Largez, cortois et despendans,
Cil doi furent compaignon d'armes,
N'avoit si prex dusques à Parmes.
Trois jors dura li tornois grans
De chevaliers gentius et frans;
Perdu i ot et gaaignie,
Maint ceval mort et mehaignie,
Maint chevalier navré et pris,
Cascuns aloit querrant son pris.
Maint escu frait et maint lance;
Cascuns à son pooir s'avance.
Que voz vorroit tot raconter,
Anuis seroit d'el raconter,
Qui gaaigna ne qui perdi,
Qui tresbucher ne qui caï.
Mais tant vos di, n'en dotez jà,
Que Gillez de Cyn le pris a
De caploier et de jouster,
Et de bien faire d'encontrer
Et de tote chevalerie.
Tout li mauvais en ont envie
Por sa bonté, por sa proèce,
Por sa biauté, por sa larguèce.

4858 *Ançois*, au contraire.
4859 *Despendans,* sachant faire de la dépense à propos, généreux.
4861 *Parmes*, voir v. 4725.
4870 *Que* pour *qui*.
4871 Le tournoi de Gérard Sart est omis dans le texte en prose.

Li dus de Louvaing véu l'a
La grant proèce que fait a;
A lui en vient molt bèlement,
Si li proie molt doucement
Qu'il remaigne de sa maisnie.
Tant li losenge et tant li prie
Que il à lui a créanté,
Et li dus li a luez donné
Un bon ceval fort et délivre
Et II cens mars tot à délivre;
A son hosteil fait envoier
Errament par son escuier,
Dont il puet faire son voloir,
Se li fait sez gages r'avoir
Que cest tornoi a despendus.
Molt par est Gilles bien venus;
Gilles li preus et li senés
A bon signor est arrivés;
Aveuc lui li dus l'emmena;
Dusc'à Louvaing ainc ne fina,
La ducoise en fist molt grant feste,
Car molt estoit france et honeste.

Fol. 94 v°.

Gilles se met de la suite du duc de Brabant.

Voirs est que Gautiers li Cordiers
Traita la matière premiers
De mon signor Gille de Cyn,
Mais il n'en fist mie la fin
De lui ne de tote la some;
Car la gloze dist et la some
Gilles de Cyn fu si parfais
C'ainc par parole ne par fais
Ne fu onquez en lui repris,
Dont nus maus fus par lui repris.

Gautier li Cordier, le premier qui ait rédigé l'histoire de Gilles de Chin.

4888 *Que il;* le MS.: *qu'il.*
4904 *Gautiers li Cordiers*, voir l'introduction.
4909 *Some*, rime sur le même mot.
4913 *Repris*, même observation.



Fol. 95 r°.

Signor, il avint à I jour
Que Gilles estoit à séjour
A Chièvre, droit en sa maison,
Avec la bèle Domison,
Car il l'avoit de novel prise,
Moult par est bèle et bien aprise.
Cil qui ainc n'ot son cuer aver,
Faisoit I jor son cief laver,
Si que cèle qui le lavoit
De la lessive qu'ele avoit
L'en avoit bien moitiet lavé,
Et vous I mès tout abriévé.

Le comte de Hainaut envoie demander du secours à Gilles de Chin.

De par son droit signor li conte,
Si li dist son message et conte
Que li quens de Hainau li mande,
Si que cil qui besoigne a grande,
Que il après lui tost s'en viègne
Et que la droite voie il tiègne
Vers cèle marce de Braibant,
Car li dus maine grant beubant,
Qui en sa terre veut entrer
Et li quens vient à l'encontrer;
Ançois qu'il pas entre en sa terre,
Li vient encontre et soi requerre.
Et por ce si voz mande et proie
Que vos le sivés tote voie,

Fol. 95 v°.

Car sans voz ne vorroit-il mie
Vers lui commencier arramie
Tant que il avoir vous péust
Et si près de lui vos séust. »
Li valez en va, congié prent,

4920 *Aver,* d'*adversus*, malicieux, méchant.

4925 *Et vous* pour *es vous*, voici. *Més*, messager. *Abriévé*, venu en hâte. — Voir le roman en prose, ch. XLIII, p. 169.

4927 *Conte,* rime sur un même mot.

4931 *Il tiègne ;* le MS. : *et tiègne.*

4941 *Commencier ;* le MS. : *commercier.*

4942 *Que il ;* le MS. : *qu'il.*

Et cil cui hardemens esprent
Ne laissa pas laver son cief
Car il ne veut c'à nul mescief
Asamblast sez sirez sans lui;
Ains li torne molt à anui
De ce que il n'estoit montés,
Que cil cui proèce et bontés
Ne laissa onquez au dessous,
S'arme et monte, s'en va toz sous,
Fors que ne sai quant escuier
Qui li menèrent son destrier,
Car il sist sor son palefroi.
Sa fème estoit molt en effroi,
Quant il pas laver ne se lait;
« Sire, fait-ele, c'est molt lait
De ce que n'estez pas lavés,
Se vous trop grant besoing n'avez,
Bien péussiez encore atendre. »
Et Gilles li a fait entendre
Que il ne veut por nule paine
Falir son droit signor demaine.
« Dame, se on me par lavoit
Et mez sirez mestier avoit
De moi, ce seroit vilenie,
Se je demeure et félonnie. Fol. 96 r°.
Le raison oï en avez
Por coi j'en vois demi lavés
A tant s'en vait et congié prent,
Que plus n'arreste ne atent;

4953 *Sous*, seul.

4955 *Qui*; le MS. : *que*.

4955-56 *Destrier*, *palefroi*; ces deux espèces de montures ont déjà été distinguées; le destrier est le cheval de combat; le palefroi, celui de route, la monture d'agrément. Plus haut (v. 302 à 303), le trouvère dit:

Puis monte en I sien palefoi,
Son ceval traient devant soi.

4964 *Que il*; le MS. : *qu'il*.

4966 *Par*; le MS. : *pas*. *Par laver*, achever de laver.

Mais ainc sitost venir ne peut
Qu'à tant de gent que li quens eut
Est assamblez as Braibençons.
S'iert grans la noise et la tençons,
Et moult crueus li poignéis,
Et moult estous li capléis,
Et portoit li uns l'autre à terre
A l'encontrer et au requerre.
Et non porquant li Braibençon,
Par estrif et par contençon,
S'estoient mis en une rue,
Mais nus dez nos ne lez remue,
Car il sont iluec enbroncié.
S'a cascuns son glaive drécié
Por deffendre et por retenir
Ciaux qui seur iaus veulent venir.
Por quant aucuns des nos i vait
Qui moult poi désonnor i fait,
Car por noient brise sa lance
Qui se met arrière et relance.
Fol. 96 v°. Si se r'embat dedans sa route.
Et cil qui nule riens ne doute
A faire qui à honeur monte
Vient à son ceval et s'i monte,
Puis pent à son col son escu
A cuer hardi et irascu.
Et puis prent son helmé à cier,
A cercle d'or, berni d'achier,
Et puis prent son glève en sa main;
Bien sanle qu'il ait pris en main

4985 *Des noz*, des nôtres; le trouvère parle des Hainuyers comme de ses compatriotes.

4986 *Enbronciés*, à couvert.

4990 *Des nos*, v. 4985.

5000 *A cier? acier*, aigu? le MS.:

Et puis prent son glève, son helme acier.

A cier pourrait signifier *avec joie*.

5001 *Berni*, bruni?

5003 *Main*, voy. v. 5376.

Tous ciaux de là à desconfire,
Tous plains de mautalent et d'ire
Escrie *Berlaimont* en haut,
Le ceval broce qui li faut
Parmi lez serjans, à droiture;
N'onquez en plus grant aventure
Ne mist nus chevaliers son cors,
Car li cevaux est grans et fors
Et hardis, si n'arreste point
Et Gillez en l'escu se joint,
Cui hardemens tient en destrèce,
De cors et de ceval s'adrèce
Es plus espès parmi iaux tous
Que fiers et hardis et estous
En porte à terre plus de trois;
Et cil fu de la mort destrois
Cui il de son glaive féri;
A teil chevalier aféri
Si fais cox et tes hardemens;
Et s'el voient totez lez gens
Qui d'une part et d'autre estoient
Qui à merveillez l'esgardoient,
En queil manière il se combat,
L'un cope poing et l'autre abat,
De l'espée que il a traite
Fiert à plain cop et à retraite,
Le tierc si que il mot ne sone,
Et le quart si que il l'estone,
Et le quint si que il l'afole,
Le siste que la teste en vole.
Et cil li paient et redonent
Des caus tant que poi ne l'estonent,

Promesses de Gilles de Chin.

Fol. 97 r°.

5021 *Aféri*, convint.
5030-32 *Si que il*; le MS. : *si qu'il*.
5035 *Caus*, plus haut *cox*.

Si que durement est bléciez,
Il est blessé.
Mais à lui est grans li meschiez,
Car son ceval li ont tué
Et à force l'ont remué
Fors de la rue et d'el mal pas,
Ne porquent il ne s'en va pas.
Ains prent I ceval, s'i remonte,
Si cuide bien avoir grant honte
De ce que desconfis n'es a,
I glaive prent, puis rescria
Berlaimont plus de IIII fois.
Ens se fiert ez plus grans effrois
Qu'à grant merveille l'esgardèrent
Tuit li chevalier qui là èrent;
Por le pas tenir descendu
Fol. 97 v°.
A lor glaivez l'ont atendu
De coi il font deffois et mur.
Mais cil qui le cuer ot séur
Et joli d'armez et hardi
Onquez ne s'en acouardi,
Ne fist pas trop longe demeure
Ains radrèce et li lor keurt seure,
Plus bruians c'uns alérions
Et plus hardis que I lions,
De quanquez cevaux puet destendre;
Et cil sont prest de lui atendre
Qui de lor glaives le reçoivent,
Car bien sèvent et aperçoivent
Que par lui seront à mal mis.
N'ainc mais nus homs sez anemis
Ne rechut si crueusement

3040 ***Mal pas***, mauvais pas, mauvais passage.

5052 *Deffois et mur*, défense et rempart.

5058 *Alérions*, aiglon; ce mot est resté dans le blason; des alérions meublent l'écu des Montmorency.

5060 Autant que cheval peut courir.

5865 *Homs*; le MS.: *home*.

Ne n'i vint si hardiement
Por son cors tuer ne destruire;
Mais ançois que sez cevax muire,
Qui bien est en X lius navrés,
Lez a-il auques désevrés
Et désaamez et despars,
Et nequedent de toutes pars
Li resont-il seure couru;
Onquez nus ne le secouru
De sa gent, dont il valent pis;
Dez coutiaus le fièrent el pis
Et de glaivez parmi lez costez.
Moult i éust trové max ostez,
Car il i fust ocis et mors
Se li haubers ne fust si fors,
Li cors qui de riens ne s'esmaie,
De grant cop qu'il ait ne de plaie.
Et quant sez cevax le failli,
Maugrez iaus en piez resailli;
Puis traist le branc forbi d'achier
Que cil qui ne sot manecier,
Saisi l'escu par lez enarmez,
Que cil qui plus veut faire d'armez
Qu'il n'avoit fait devant assez.
Lors a tant de cox entassez,
Desor lez hiaumez c'ont ès ciés,
C'assés lor en a dépeciez
Et ès cervèlez enbatus,
Car tant par est grans sa vertus
Et tant ot le cuer d'ire plain

Extrémité où il se trouve.

5071 *Désevrés*, divisés.
5072 *Désaamez*, honnis? Roquefort tire *aasmer* du latin *aestimare*.
5073 *Nequedent*, néanmoins.
5074 *Resont*, itératif d'*être*. Voy. v. 5147.
5079 *Max*, mauvais.
5088 *Enarmez*, anses ou courroies.
5089 *Faire*; le MS. : *fait*.
5092 *Ès ciés*, en tête.

. . . .
Aroit plus grant mestre de bière
Que de ce que il le refière.
Et il le r'ont si mal mené
Et tant cop féru et doné
C'à force arrière le reboutent;
Mais nequedent forment le doutent
Cil qui sez cox ont recéus,

Fol. 98 v°.

Et sez grans hardemens véus.
Et toute la bacelerie
Le conte et la chevalerie
S'esmerveillent trop durement
Comment il puet si faitement
Durer sans nul secors d'autrui.
Li quens en ot ire et enui,

Reproches que fait le comte de Hainaut à ses chevaliers, pour n'avoir point secouru Gilles de Chin.

Sa gent escrie à haute vois :
« Ha! chevalier couart revois,
Et plain de mauvaisté, fait-il,
Car secourez le plus gentil
Qui ainc pendist escu à col;
Trop estez or vilain et fol,
Qui tant li avez seul laissié! »
A tant poignent tout eslaissié,
Tout por Gillon de Cyn secourre;
Et cil de là relaissent corre
A ciaus qui par deçà venoient.
Entre le pas que il tenoient
Lez ont hardiement requis.
Si que li no n'i ont conquis,
Ce me sanle, à ceste envaïe,
Mais que Gillon ont fait aïe,

5097 Il manque ici un vers pour la rime.

5098 *Mestre,* pour *mestier?* aurait plus besoin d'un cercueil que de recommencer à porter des coups à ses ennemis?

5111 *Li quens;* le MS. : *li quans.*

5113 *Couart revois*, convaincus de couardise.

Tant qu'il a s'alaine reprise.
A ceste besoigne a emprise
Dont il bien cuide à cief venir
Coiqu'il en doie avenir,
Que ne puet trop grant empresure Fol. 99 r°.
Faire et penser à desmesure.
Gilles s'est trais arrière à tant
Et cil s'en revont combatant
Qui èrent à l'estor venu.
Mais Brebençon ont si tenu
Lor destroit c'onquez n'en perdirent,
Dont Hanuier moult s'esperdirent,
Quant tant ne se peurent prisier
C'à force lez peussent brisier.
Et Gillez, cui proèce mainne,
Avoit bien reprise s'alainne;
Si saut sor I ceval de pris
Puis si r'a glaive et escu pris
Et hiaume de novel atour,
Si se r'est férus en l'estour
Plus hardiement que devant,
Et plus profont et plus avant.
Et cil cui il venoit requerre
Portent lui et ceval à terre
Trop durement tout en I mont,
Et sa gent crient *Berlaimont!*
Tout entor lui au relever,
Que cil ne le puissent gréver,
Car en lui grant envie avoient
De ce que si hardi le voient,
Si preu et de si haut afaire, Fol. 99 v°.

5141 ***Brisier,*** ce mot est de deux syllabes; mais au v. 640 on l'a supposé de trois pour rétablir le mesure.

Et brisié jà mainte lance.

Que l'oez li véist d'armez faire,
Quant levez fu et redréciez,
Comment il est entri'aus ficiez
Et fiert à destre et à senestre.
Bien èrent la gent le duc mestre
De l'estor quant il i parvint,

La chance du combat tourne en faveur des Hainuyers.

Mais onques puis ne lor avint.
Si tost que Hanuyer le virent
Enmi l'estor, si s'enhardirent,
C'ainc puis Brebençons ne dotèrent,
Mais tout adez avant boutèrent.
Et quant nus d'iaus vait à folie
Gilles lez reprent et ralie,
Et puis en l'estor se relance.
Maint glaive fort et mainte lance
A-on le jor sor lui brisié
Que il n'a point granment prisié,
Ne ne s'en ert point esmaiez,
Ne porquent s'est-il molt plaiez,
Mais la très-grande volentez
Dont il est si entalentés,
Fait tote la dolor remettre,
Por son pris croistre et avant mètre.
Que voz iroie-je contant?
Il a mené Brebençons tant
Qu'il n'ont deffense ne rados,

Fol. 100 r°.

Ains s'en vont, si tornent le dos,
Et cil qui plus i atendirent

Les Brabançons plient

Bien poés croire qu'il perdirent.
C'à fait que Hanuier venoient
A lor volenté lez prendoient.

5159 *Que l'oez*, que l'ost?
5175 *Que il;* le MS.: *qu'il.*
5177 *Plaiez*, couvert de blessures.
5184 *Rados*, abri.
5187 *Perdirent*, le roman en prose place cette bataille près de Hal. Ch. XLIV, p. 171.
5188 *C'à fait*, à mesure, wallonisme.

Gilles de Cin n'arresta mie,
Qui emprise avoit l'arramie.
Desor le cours avoit grand plaine,
Sor une kemuigne lez maine,
Et là li poingnéis s'arreste.
Tex cuide deffendre sa teste
Iluèquez, qui puis l'i laissa.
Enmi iaus Gilles s'eslaissa
Et livre son cors à martyre
Por la kemuigne desconfire.
Tant cop dona et tant en prist,
Mais tant fist ains qu'il s'en partist,
Que la kemuigne desconfi.
Si veul que vous saciez de fi
Se ce fust mesire Gauvains, Allusions aux romans de la Table ronde.
Parcevaus ne mesire Yvains,
Ne Charaheus ne Lancelos,
Si éust-il assez de los
Iluèques et d'onor conquise.
Nez li dus si l'en aime et prise
Cui gent il a à mal menée,
Et cui male pais est donée. Fol. 100 v°.
Sans cri et sans noise et sans cache
Et sans ce que on plus i face,
Est tous li poignéis esprès.
Si s'en retornent d'ambez près. Les deux armées se séparent.

5193 *Kemuigne*, troupe composé de vilains, de gens de commune.

5204 *Gauvains*, voir le *Chevalier au Cygne*, pp. xc et 37. Il existe un roman de *Giglan*, *fils de messire Gauvain*.

5205 *Parcevaus*, ib., p. 37. *Yvains*, ib., p. 38. Voy. l'*Ivain* allemand de Hartman von Aue et *Yvain and Gavain*, poëme en vieil anglais, publié par Ritson. Englis, *Specimens of earl. engl. metr. rom.* I, 28.

5206 *Charaheus ne Lancelos*, ib., page 38. M. Hoffmann de Fallersleben a inséré dans la cinquième partie de ses *Horae Belgicae : Een Spel von Lantsloot van Denemerken ende sie scone Sandryn*, pp. 1-44.

5208 Le duc de Brabant lui-même, qui avait eu quelque temps Gilles de Chin à sa suite, ne l'en aime et prise pas moins, quoiqu'il malmène ses gens.

5214 *Esprès*, le combat est fini.

Vers Louvaing s'en reva li dus,
De ses homez qu'il a perdus
Dont au cuer durement li poise;
Et li Hanuier font grant noise
Desor gaaing que il départent,
A grant joie d'iluec s'en partent.
Li quens de Hainau grant joie ot,
Et saciez c'au plus tost qu'il pot,
S'en vint à monsignor Gillon :
« Ditez, fait-il, cuers de lion,
Que tout le mont livrez estal,
Cuidiez-voz avoir point de mal?
Bien sai que navrez estez fort. »
Gilles respont : « N'aie de mort,
Se Diu plaist, ne que j'encor saee,
. . . .
Qui autrui n'i lait adéser,
Car molt li deveroit peser,
S'il avoit teil home perdu,
Que si cier s'ot le jor vendu;
Mais je veul que voz ben saciez
Que, quant li haubers fu sacié,
S'éust-il tant plaiez et pointurez
Fol. 101 rº. Encors en ners et en jointures,
Qu'il seroit anuis del redire.
« Voz aurié grant mestre de mire,
Fait li quens, Gille biaus amis. »
Sez II bras li a au col mis,
Doucement le baise et acole,
Oiant tous, dist une parole :

5226 *Livrez estal*, livrez bataille à tout le monde. Voy. v. 2726.

5231 Manque le vers correspondant à celui qui précède.

5232 *Adéser*, toucher.

5237 *Sacié*, ôté; les Wallons disent encore *saquer*.

5238 *Pointurez*, *pointures*, coups d'estoc.

5241 *Mestre*, pour *mestier*, comme plus haut.

« Amis, dist-il, Gille, biau frère,
Plus sui sire que l'emperère,
Quant en ma terre ai si preudome
Que il a nul de si à Rome.
Ne sai que je plus voz présente;
Mais tote ma terre et ma rente
Autant que moi vous abandoins
Et à tous jors m'amor voz doins,
Car ben l'avez hui déservie;
Si doit-on ben avoir envie
De si predome et de sez fais,
Car ben nous avez hui deffais
Lez Brebençons et leur outrages
Et lor pris et lor vasselagez. »
Molt avoit gens là où li quens
Dist ses parolez et sez buens
A celui que molt prise et aime,
Ami et compeignon le claime.
Puis a sez parolez laissiez
Et I mirez li a cerquiez.
Totez sez plaiez ot restraintez
Dont par le cors avoit de maintez.
Puis s'en va à Chierve la nuit.
Je ne cuit pas que il anuit
Sa fème, quant ele le voit.
Si forment désirré l'avoit
Qu'ele avoit bien droit et raison.
Gilles de Cin en sa maison
Séjorna tant qu'il fu garis,
Et li dus est moult esmaris

Éloges que le comte de Hainaut adresse à Gilles.

Fol. 101 v°.

Gilles retourne à Chièvres.

5247 *L'emperère;* le MS. : *l'empère.*

5266 *Ot;* le MS. : *et. Restrainlez*, pansées.

5268 *Puis s'en va à Chierve*, le roman en prose, ch. XLV, p. 178. Ici c'est le comte de Hainaut qui fait transporter Gilles de Chin à Chièvres.

De ce que perdu ot sa gent,
Mais bien dist que M mars d'argent
Au grant pois vorroit avoir mis
Se cil fust autant sez amis
Qui sa gent avoit fait la honte,
Que il estoit amis au conte.
Li dus qui est et frans et dous
Dist I cortois mot, oiant tous
Sez Brebençons, que il retraie :

Mot plein de courtoisie du duc de Brabant.

« Por droit noient, ce dist, s'esmaie
D'onnor de terre ne d'avoir,
Qui teil chevalier puet avoir. »
Je vous ai conté que li dus,
Qui sez homez avoit perdus,
Le bon Gilles de Cin prisa.
Et li quens de Hainau pris a

Fol. 102 r°.

Négociations pour la paix.

Un parlement, au duc, de pais
Por la guerre qui ne soit mais.

Au parlement en sont venu;
Tant ont l'afaire maintenu
Qu'il ont accordée lor guerre,
Si que pais est parmi la terre
Et font crier au parlement.

Tournoi à Saint-Trond.

Errant I grant tornoiement
A Sainteron en Hesebaing,
Par le gré le duc de Louvaing,
Qui venrra véir tornoier,
Sans armez, por esbanoier.
A tant se partent, si s'en vont,
Le grant tornoi anoncié ont

5284 *Que il;* le MS. : *qu'il. Retraie*, prononce.

5286-88 On ne doit ménager ni terres ni avoir quand on peut s'attacher un tel chevalier.

5294 *Au parlement*, voir le roman en prose, ch. XLVI, p. 180.

5300 *Sainteron*, le roman en prose, ch. XLVII, p. 185.

En Hainau et en Ostrevant
Et dusqu'en France là-devant.
Et quant Gilles de Cin l'oï,
De la novèle s'esjoï.
Car garis est et respassez ,
Ben avoit à V jors passeis.
Il et sez harnas séjorna
Dusc'au tornoi, puis s'atorna
D'aler droit au tornoiement.
Vers Sainteron vient liément — Gilles va à Saint-Trond.
E vient en la place de terre — Fol. 102 v°.
Où l'uns devait l'autre requerre.
Si fait son harnas tenir coi,
Puis vait lacier en I recoi;
Mais ains qu'il éust perlacié,
Orent cil de la cevauchié
Qui lor hiaumez laciez avoient;
Et por ce que maint de gent voient
Per dechà devers lez François,
Ont lor hiaumez laciez ançois,
Qu'il veulent ciax dechà sor corre.
Mais cil qui bien savoit secourre
Sez compaignons et sez amis
Et bien gréver sez anemis,
Avoit jà son hauberc vestu.
Moult a à grant orgueil tenu
Ce qu'à desroi lez voit venir.
Il monte sans estrier tenir,
Puis a mis son hiaume et lacié

5306 *Et en Ostrevant;* le MS. : *et Ostrevant.*

5310 *Respassez*, rétabli.

5311 *Passeis;* le MS. : *passer.*

5320 *Perlacié*, achevé de lacer, de s'armer.

5329 *Anemis;* le MS. : *Anentis. Biens anentis*, dit Roquefort, biens dont on s'est mis en possession.

5333 *Sans estrier tenir*, au v. 193 le trouvère dit, dans le même sens :

Gilles saut sus de son estal;
Onques à estrier n'en sot gré.

Fol. 103 r°.

Le fils du duc de Gueldre veut se mesurer avec Gilles de Chin.

Et son escu avant sacié.
En son poing tient une fort lance,
Le ceval point et il li lance
Parmi la campeigne à droiture.
Bien puet cil estre en aventure
Cui il premiers enconterra
Ne que il à droit cop ferra.
Se li fix le duc de Nimaie
Qui premerains vint, ne s'esmaie,
Je cuit moult bien qu'il n'est pas sages,
Car il verra portans messages
Et orra de celui novèlez
Qui as prex fait vuidier lez sèlez.
Li fix le duc qui moult est biax
Et prex et rices damoisiax,
De venir ne se targe mie.
I keuvrecief ot que s'amie
Li avoit par amors doné;
Au ceval a abandoné
Le frainc, por mix son pooir faire;
Et, cil que bien savoit deffaire
A I home sa bèle emprise,
S'en vient à volenté esprise
D'armez et de joliveté.
L'escu a d'el quente hurté.
Dez esperons au ceval donne
Et li cevax bruit et randonne
Que keurt si que à souhaidier;
Et cil qui ben se set aidier
D'une lance, quant il le tient,
Vers son joustéor tot droit vient,

5340 *Enconterra* pour *encontrera*, rencontrera, choquera.

5342 *Li fix le duc de Nimaie*, le fils du duc de Nimègue ou de Gueldre. Le roman en prose n'en parle pas.

5357-58 *Volenté esprise d'armez et de joliveté*, avec le désir de déployer sa bravoure et sa bonne grâce.

5359 *D'el quente*, de côté, à l'angle au coin.

5361 *Randonne*, galope?

Comme s'il éust devisé,
Et li fix le duc l'a visé,
Qui vers lui se fait irascu.
Desor la boucle de l'escu Fol. 103 v°.
Le fiert, si qu'il le fausse et fent,
Ne cuirs ne ais ne le deffent.
Mais à tant mie ne s'en part
Gilles qui vint de l'autre part,
En cui nule bontez ne faut.
Tot droit vise, s'el féri haut
Très parmi son escu de plain,
De l'ante qu'il tint en sa main,
Si contre en passe tous li fers;
Se ne fust li fors de haubers,
Molt l'éust de cel cop bléchié,
Ne porquant l'a-il trébuschié
Dou ceval, cui touz est couvers,
Si laidement à terre envers,
C'au percaïr jus del ceval Gilles renverse de cheval le jeune prince de Gueldre.
En va la teste contreval
Laidement, et li pié amont.
Gilles escrie : *Berlaimont!*
A I chevalier qu'il encontre
De cors et de ceval, l'encontre,
Que cius, cui hardemens angoisse,
Sor son escu sa lance froisse
Si durement que il l'aba,
Ceval et chevalier tout plat.
De cez II a-il pais sans faille;
Puis vient à la grosse bataille, Fol. 104 r°.
Onquez cevaus puet de randon.
Del cors, de ceval, de tronçon
A si cevaucié et hurté,

5369 ***Desor la boucle de l'escu***, voy. v. 1006.
5384 ***Percaïr***, chûte complète; infinitif pris comme substantif.
5396 ***Onquez***, le sens voudrait *quanquez*.

C'un en a à terre porté,
Dont maint prodom forment le prise.
A cel cop son tronçon par brise;
Et Alemant l'ont acuelli
Et si durement recueilli
Et en maint liu féru de lance
Que sa vie ert en grant balance,
La vie de Gilles est en danger.
Se Dix par sa pité n'en pense;
Mais il vorra mettre à deffense
Lui ains qui em perde Ferrant;
Puis met main à l'espée errant,
Si s'afice sor lez estriers;
Hardis et coragex et fiers,
Lor queurt seure droit et avant.
Ès plus espès qu'il va trovant,
De l'espée à iaus luite et tence,
Escus fent et hiaumez détrence,
Et quant sez cox petis li samble,
D'espée et de poing fiert ensamble
Si grant cop que tout en frémissent
Qui contre sez cox escremissent,
Qu'à peu qu'il n'es done mortex;
S'en i a-il assez de tex
Fol. 104 v°.
Qui s'en vont et place li wident;
Qu'il s'en esmerveillent et cuident
Que ne soit mie home qui muire,
Mais tempeste por gent destruire.
Quant il, por sacier ne por batre,
Nel pueent dou ceval abatre.
Blason de Gilles.
Ne por quant son escu vairié
Li ont-il si mal atirié

5400 *Prodom ;* le MS. : *pardon.* Voy. v. 4655.
5408 *Ferrant,* son cheval de bataille.
5413 *Ès ;* le MS. : *Et.*
5414 *Luite,* lutte.
5419 *Escremissent,* se défendent; de là *escrime.*
5424 *Muire*, crie, mugisse.
5426 *Sacier ;* le MS. : *saciez. Por sacier*, quoiqu'on le tire....
5428 *Vairié,* blasonné de vair.
5429 *Atirié,* ajusté.

Et si décopé et fendu
Qu'il n'en a à son col pendu
Nule riens qui à contre face.
Li dus estoit en cèle place
Qui à merveillez l'ezgardoit
Et por sa bonté li gardoit
Le frainc de son ceval si bien
Qu'on ne l'en puet mener por rien.
Puis a dit à I sien serjant :
« Va tost, si me di à lor gent
Qu'il vignent aidier le lion
Que on dist monsignor Gillon,
Car bien sèvent li plus et tout
Qu'il est lions d'armez partout. »
Maufez les fait là tant tenir
Qu'al tornoy ne sèvent venir,
Ou il n'osent ou il ne veulent,
De lor signor petit se deulent.
Li vallez à ciaus de là point,
Son message dist ben à point Fol. 103 r°.
Tout de par le duc de Louvaing.
Ès vous Havel de Kiéveraing Havel de Kiévrain.
Sor son ceval toz acesmez,
Qui au primez estoit armés
Et trestout si compaignon autre;
Si s'escrie, lance sor fautre,
Berlaimont! à tous ciaus qui viennent.
A ciaus de Nimaie qui tiènent
Lor signor, se sont arresté
Et li autre sont arouté,
Hanuier, Flamenc et François
Et Borguignon et Champenois.

Molt fu li tornois de grant pris,

5441 *Que on;* le MS. : *qu'on.*
5444 *Maufez*, l'esprit malin, le diable.
5451 *Es vous;* le MS. : *et vous.* — *Havel de Kiéveraing*, voir v. 417.

Mais ce saciez trestot, le pris
Gilles obtient encore le prix du tournoi.
Misent trestout sor Gillon,
De Chyn le nobile baron,
Qui tant a fait chevalerie.
Li quens a la parole oïe;
Saciez de si, molt li fu bel,
Car il amoit le damoisel.
A tant ont le tornoi laissié;
Gille de Cyn n'ont pas laissié
Que il n'ait le pris, ce me sanle,
Le conte et le duc tot ensanle.
Dont s'en partent li chevalier
Qui gaagniet ot; si le tint chier
Fol. 105 v°.
Li dus de Louvain qui revèle.
Icèle nuit jut à Broussèle
Et aveuc lui sa compeignie
Qui bien dut estre resoignie.
Au matinet, ce m'est avis,
Torna cascuns en son païs.
Gilles va à Louvain saluer la duchesse de Brabant.
Li dus de Louvain a mené
Monsignor Gillon le douté
A Louvain véoir la ducoise,
Que il a trouvé moult cortoise.
De Gille de Cyn fait grant feste,
Car ele estoit prex et honeste.
Gilles de Cyn i séjorna
Tant que lui plot, puis s'en torna
Retour à Berlaimont.
A Berlaimont; s'i a trouvée
Sa fème, qu'il ot espousée,
Qui le reçut à moult grant joie.
Ensamble furent à grant joie
Une pièce moult longement.

5470 *Laissié*, rime sur un seul mot.
5472 *Que il;* le MS. : *qu'il.*
5476 *Qui revèle*, qui se réjouit.
5477 *Broussèle*, le roman en prose, p. 192.
5483 *Le douté;* le MS. : *de doute.*
5485 *Que il;* le MS. : *qu'il.*
5493 *Joie*, rime sur un même mot.

Ainc entr'iax li n'ot mautalent.
Oirs orent, ce dist li escris,
Mais n'i ot nul de si grand pris.
E! Diex! ù puest-on trouver
Chevalier, qui tant peust péner
De très-bonez chevaleries,
Ne qui tant éust cortoisies
Que ent Gille de Cyn membrée,
Fol. 106 r°.
Qui tant bel cop féri d'espée?

Ainsi Gille de Cyn ouvra,
Tote sa vie se péna
De son pris querre et amonter
Et de sez amis honorer.
Quant fortune, qui ne repose,
Li vint devant à la forclose;
Si l'embati en enferté,
Onques puis sez cors n'ot santé.
L'âge des infirmités vient pour Gilles de Chin.
S'avons oï dire por voir
Chiaus qui le durent bien savoir
Que il fu à Rollecourt mors
Il meurt à Roucourt.
D'une lance qu'il ot u cors
Férue à une grant mellée,
U il dona mainte colée.
Si vous disons tout de chertain
Que soz le marbre, à St-Guillain,
On l'enterre à St Guislain.
Là gist li cors du poignéor,
Qui départi maint grant estor.
Tout droit devant le crucifis
Fu à grant duel en terre mis.

5498 Vers trop court. *Puest* et au vers suivant *peust*. *Péust* suffirait ici à la mesure.

5502 *Membrée*, personnifiées, faisant partie de lui-même? remémorées?

5510 *Enferté*, infirmité.

5513 *Chiaus*; le MS. : *et hiaux*.

5514 *Que il*; le MS. : *qu'il*. *Rollecourt*, Roucourt, en Ostrevant.

5519 *Saint-Guillain*, l'abbaye de St-Guislain, en Hainaut.



Encor doivent li anchissor
Le liu porter plus grant honor,
Car li mieudrez d'iaus y habite
E s'est li S[t] de grant mérite.

Fol. 106 v°.
Gautier de Tournai finit son œuvre.

Gautiers de Tornai chi défine
La canchon qui est vraie et fine,
C'onquez n'i ajousta menchoigne,
Bourde ne fable ne aloigne,
Là ù il le puest oster.
Por ce s'entremist du trouver
Qu'il voloit faire grant honnor
Le cors du millor poignéor
Qui onquez fust en terre mis,
Au jor qu'il fu de millor pris.
Gautiers de Tornay por ce prie
Chiaus qui la canchon ont oïe
Qu'à Diu proient que vrai pardon
Face et à lui et à Gillon
Et tous nous mèce em paradis
Aveuc sez anglez bénéys. *Amen.*

5524 *Anchissor*, anciens.
5531 *Aloigne*, allonge.
5532 *Puest;* ailleurs *péust* et *peust.*
5539 *Chiaus;* le MS. : *Et hiaus.*

EXPLICIT.

L'an M chent et XXXVII, iij jours devant le mi-aoust [1], *trespassa messires Gilles de Chyn et gist en l'abbéie monsigneur saint Guillain, devant le crucéfis et i fait-on son obijt iij jours devant le mi-aoust molt très-hautement.* 1571.

Escript par moi sire Robert De Hanin, et ce par le commandement de monsigneur Jan Pelet, abbé de Saint-Aubert en Cambray.

[1] *L'an M chent et XXXVII.* Le roman en prose : *le iii[e] jour d'aoust l'an mille et XXXVII après la Passion;* ce qui fait une différence d'un siècle.

NOTES.

PAGE 4, VERS 58, *Gaussoin d'Oisy*.

Le P. Delewarde raconte l'anecdote que nous avons rapportée sur ce chevalier autrement que ne le fait Giselbert, dont il n'a pas bien saisi le sens. Voici ses paroles : « Il faut remarquer par » ce qui a été dit ci-dessus, que l'illustre famille d'Oisy est passée dans celle d'Avesnes en la per- » sonne de Gossuin, fils d'Yde d'Avesnes, héritière de son frère Thierri Ier. Gossuin, outre l'hu- » meur fière des seigneurs d'Avesnes, en avait toute la bravoure et la grandeur d'âme, ce qui » paraît par la suite de sa vie; car, après avoir relevé, l'an 1096, toutes ses terres du comte » Baudouin, fils de Richilde, il fortifia la ville d'Avesnes contre la volonté du comte, son sei- » gneur, qui, s'apercevant de l'esprit d'indépendance de Gossuin, leva une grande armée pour » l'obliger à se désister de son entreprise et à détruire les fortifications commencées. Ce sei- » gneur vassal, bien loin d'obéir, eut la hardiesse d'aller à la rencontre de son souverain, de » se camper sur la Sambre et d'en venir à un combat qui dura deux jours, sans que l'un eût » l'avantage sur l'autre : Gossuin fut battu le troisième jour, fait prisonnier et renfermé dans » le château de Mons, *où il eut l'insolence de se faire raser la barbe, en mépris de ses ennemis*. » (Delewarde a pris ce châtiment pour une bravade audacieuse). Enfin, ayant fait sa paix avec » le comte, il obtint la permission de fortifier Avesnes; mais ensuite Dieu lui accorda la grâce » de se convertir; il fit le voyage de la Terre-Sainte, d'où étant revenu plus traitable et de meil- » leure conduite, il se fit moine à Liessies, où il mourut et fut enterré auprès de son oncle, dans » le chapitre. » *Hist. générale du Hainaut;* Mons, 1798, in-12, t. II, pp. 471-72.

PAGE 36, VERS 960 :

Cui qu'il soit l'*art*, ne cui qu'il face.

Le vers 1210, ainsi qu'on l'a fait remarquer p. 46, est le correctif de celui-ci :

Qui qu'il soit l'*ait*, ni qui qu'il place (ou *face*).

PAGE 16, VERS 310, *giglez*.....

« J'ignore tout à fait ce que pouvaient être la *gigue*, l'*enmorache* et le *micamon*. Guillaume » de Machault est le *seul* auteur qui fasse mention des *deux premiers*..... » Quoiqu'il n'y ait que



les ignorants qui sachent tout, et qu'un aveu tel que celui-ci fasse honneur à la modestie d'une personne instruite, il étonne néanmoins dans la bouche d'un homme aussi versé dans l'archéologie musicale que M. Bottée de Toulmont. Nous avons vu sur le v. 310 que Guillaume de Machault n'est pas le seul écrivain qui parle de la *gigue*, loin de là, et qu'il était possible d'indiquer, au moins d'une manière générale, la nature de cet instrument, puisque le Dante en fait un *instrument à cordes.* — *Dissertation sur les instruments de musique employés au moyen âge;* par M. Bottée de Toulmont. (*Mém. de la Société roy. des antiq. de France*, nouv. série, t. VII, 1844, p. 152.)

Page 118, vers 3381, *tré*, tente.

El treo, en espagnol, était une voile carrée dont on ne se servait que lorsqu'il faisait mauvais temps pour courir. M. F. de Navarrete, *Relations des quatre voyages entrepris par Ch. Colomb.* Paris, 1828, II, 40.

ADDITION.

Le Chevalier au Lion et Gilles de Chin (voir l'*Introduction*, p. XXXVIII).

Nous avons rapproché *Gilles de Chin* du *Chevalier au Lion;* il est bon cependant de montrer que l'un des épisodes du poëme de Gautier de Tournay semble emprunté à Chrestien de Troyes; dans le roman de ce trouvère, Yvain trouve un lion aux prises avec un énorme serpent; il tue le serpent; le lion s'attache à lui par reconnaissance, et ne le quitte plus :

Si qu'il li comança à faire
Semblant que à lui se rendoit;
Et ses piés joins li estendoit,
Envers terre incline sa chière.
S'estut sur les deux piés derrière,
Et puis si se rajenoilloit,
Et tote sa face moilloit
De larmes, etc.

Ginguené a remarqué que le Pulci avait prêté la même aventure à Renaud, au chant IV du *Morgante Maggiore*. — *Hist. litt. d'Italie*, t. IV, p. 220.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

INTRODUCTION I

Le Hainaut au moyen âge . . . . *ib.*
George Chastellain ou Lefevre de Saint-Remy II
Histoire authentique de Gilles de Chin. III
Son origine. IV
Ses biens et dignités . . . . *ib.*
Chambellan, sénéchal, boutillier et grand veneur héréditaires de Hainaut. . . . . . *ib.*
Gilles de Chin, conseiller du comte de Hainaut VI
Berlaimont . . . . *ib.*
Mariage de Gilles de Chin avec dame Ide de Chièvres VII
Méhaut de Chin VIII
Gilles de Saint-Aubert . . . . *ib.*
Généalogie des descendants de Gilles de Chin X
Maison de Ligne XII
Exploits et mort de Gilles de Chin . . . . *ib.*
Combat prétendu contre un dragon XIII
Légende poétique de Gilles de Chin XIV
Cycles de la guerre de Troie, d'Alexandre et de la Table-Ronde. XV
Enfance de Gilles de Chin XVI
Il est armé chevalier par Gossoin (Gaussoin) d'Oisy. . . . . *ib.*
Généalogie d'une des branches de la maison d'Oisy. XVII
Tournoi de la Garde-Saint-Remy . . . . *ib.*
Rasse de Gavre (Gavres) XVIII

Pages.
Blason de Gilles de Chin xviii
Incertitude primitive des armoiries xix
Tournoi du Gué de Meuvres. xx
Conjectures superflues. Erreurs de MM. Massmann, Barrois, Cooper . . . . ib.
Cri de Berlaimont. xxi
Charles de Frasne (Frasnes), Hoel de Quiévraing (Quiévrain) et Gérard de Saint-Aubert . ib.
La comtesse de Duras xxii
Gil de Chin aime pour la première fois . . . . ib.
Les comtes de Clèves et de Looz (Loos) . . . . ib.
Banquet. xxiii
Conteurs . . . . ib.
Romans et fabliaux . . . . ib.
Princes qui assistent au tournoi de Maestricht xxiv
Le comte de Duras . . . . ib.
Le comte d'Hochstade . . . . ib.
Les comtes de Looz et de Vale ou Dale xxv
Additions à nos listes de coursiers célèbres, merveilleux ou poétiques xxvi
Le comte de Nassau xxviii
Seconde visite au château de Duras xxix
Aveu xxx
Mœurs du temps. L'amour dans l'état de mariage . . . . ib.
Encore Jacques de Lalaing xxxi
Le comte de Hollande et celui de Clermont . . . . ib.
La comtesse de Duras change les armoiries de Gilles de Chin et lui donne celles qui ornent aujourd'hui l'écusson des Berlaimont xxxiii
Tournoi de Trazegnies xxxiv
Fable rapportée par l'Allouette . . . . ib.
Vision de Gilles de Chin. Lettres venues du ciel xxxv
Gilles prend la croix xxxvi
Ses exploits en terre sarrasine . . . . ib.
La reine de Jérusalem xxxvii
Victoires remportées sur un lion et un géant . . . . ib.
Gilles triomphe d'un énorme reptile. Lion familier (voir p. 676). xxxviii
Analogie de la reine de Jérusalem et d'une dame mise en scène par Quesnes de Béthune . ib.
Procession de Mons xxxix
Emblème du serpent ou dragon xli
Cet emblème, adopté par le christianisme, mais dans quel sens? xliv
Miracle . . . . ib.
Goût du moyen âge pour le symbolisme xlv
Saint George . . . . ib.
Quand la légende de saint George fut apportée en Europe xlviii
Rites de quelques églises xlix

Pages.
Dragons célèbres L
Origine de l'apparition de saint George à la procession de Mons LI
Le roi René LII
Esprit d'imitation . . . . *ib.*
Tradition du dragon de Wasmes LIII
Géants LIX
Dragons de Ramilies et de Saint-Géry LXI
Valentin . . . . *ib.*
Preuves invoquées en faveur de la tradition de Wasmes . . . . *ib.*
Tête prétendue du dragon LXVI
Le ptérodactyle LXVII
Niaiserie de M. Le Mayeur . . . . *ib.*
Saint George est le vrai héros de la procession de Mons ; Gilles de Chin, celui de la procession de Wasmes LXVIII
Chin-Chin LXIX
Remarque . . . . *ib.*
Suite de l'analyse du poëme . . . . *ib.*
Prouesse devant Antioche . . . . *ib.*
Mort du lion familier du sire de Chin . . . . *ib.*
Retour de Gilles en Europe LXX
La comtesse de Duras cesse de vivre . . . . *ib.*
Le pas de l'arbre d'Auxerre . . . . *ib.*
Tournoi de Pierron-Val LXXI
Éloge du passé . . . . *ib.*
Tournoi de Gérard-Sart (Géronsart) LXXII
Gilles va au secours du comte de Hainaut . . . . *ib.*
Cycle de la Table-Ronde LXXIII
Courtoisie du duc de Brabant . . . . *ib.*
Tournoi de Saint-Trond LXXIV
Mort de Gilles de Chin . . . . *ib.*
Véracité du trouvère LXXV
École poétique de Tournay . . . . *ib.*
Gautier Li Cordiers . . . . *ib.*
Manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris LXXVI
Roman de Gilles de Chin en prose LXXVII
Mérite littéraire de Gautier de Tournay . . . . *ib.*

APPENDICE LXXVIII

Documents relatifs à un des descendants de Gilles de Chin (voir p. XI) . . . . *ib.*

Court glossaire roman du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, tiré du manuscrit de la Bibl. roy., n° 9543, contenant *Li ars d'amour des vertus* XCII

Pages.

Roman en vers de Gilles de Chin, seigneur de Berlaymont (Berlaimont) 1

Exposition. . . . . *ib.*
Mauvaises dispositions de Gilles de Chin dans son enfance 3
Gaussoin (Gossuin) d'Oisy l'emmène chez lui. 4
Il l'arme chevalier . . . . *ib.*
Méhaut, mère de Gilles . . . . *ib.*
Changement total qui s'opère dans ce jeune homme . . . . *ib.*
Tournoi de la Garde-Saint-Remy . . . . *ib.*
Des écuyers du sire d'Oisy vont, de la part de leur maître, trouver le père de Gilles de Chin. 5
Joie du sire de Chin, en apprenant que son fils est chevalier 6
Fête au château de Chin . . . . *ib.*
Gilles de Chin se rend au tournoi avec son père 7
Sa mère lui fait une exhortation pieuse . . . . *ib.*
Le sire d'Oisy lui chausse les éperons 8
Rasse de Gavre lui ceint l'épée . . . . *ib.*
Armoiries de Gilles 9
Ses exploits dans la lice. . . . . *ib.*
Éloges qu'on fait de lui 10
On dit qu'il surpasse Roland . . . . *ib.*
Gilles remporte le prix du tournoi 11
On le désarme 12
Il se rend à Douay (Douai) . . . . *ib.*
Sa magnificence . . . . *ib.*
Sa renommée se répand 13
Retour au château de Chin. . . . . *ib.*
Tournoi du Gué de Meuvres (voir l'*Introduction*, p. xx) . . . . *ib.*
Nouveaux succès 14
Compagnons d'armes de Gilles. 16
Charles de Fraisnes, Frasnes ou Frasne . . . . *ib.*
Havel ou Hoel de Quiévrain (Quiévraing) . . . . *ib.*
Gérard Malfillastre de Saint-Aubert-du-Chastel (Châtel) 17
Accompagné de deux joueurs de vielle, Gilles se rend à un tournoi 18
Sa rencontre avec Gérard . . . . *ib.*
Ils vont ensemble à la joute . . . . *ib.*
Leur mutuelle amitié . . . . *ib.*
La comtesse de Duras remarque Gilles de Chin. 19
Elle l'aime. 20
Entrée de Gilles de Chin et de Gérard du Chastel (Châtel) à Duras. 21
Banquet 22
Les chevaliers quittent le château de Duras. Don que la comtesse fait secrètement à Gilles de Chin. 23
Tournoi de Maestricht 25
Les comtes de Clèves et de Loos (Looz) 26
Gilles de Chin secourt le comte de Duras 27

Pages.
Gilles et Gérard se retirent 28
Visite du comte de Duras au logis de Gilles de Chin, à Maestricht 29
Amour de Gilles de Chin pour la comtesse de Duras 30
Le tournoi recommence 32
Cheval favori de Gérard du Chastel (Châtel) . . . . . *ib.*
Princes et seigneurs qui abondent dans ces contrées 33
Combat à la foule 34
Adefroi, comte de Juliers 35
Miserins, cheval du comte de Berg . . . . . *ib.*
Souvenir d'Olivier et de Roland 36
Le comte de Nassau 37
Fin du tournoi 38
Rachat des vaincus . . . . . *ib.*
Les ménestrels ne sont pas oubliés . . . . . *ib.*
Gilles quitte Maestricht 39
Seconde visite au château de Duras . . . . . *ib.*
Curiosité de la comtesse . . . . . *ib.*
Éloge que fait le comte de Gilles de Chin . . . . . *ib.*
Agitations de celui-ci 41
La comtesse les partage 42
Lais, chansonnettes et *estampiés* . . . . . *ib.*
Gilles déclare son amour à la comtesse, qui lui fait un semblable aveu 44
Banquet 46
Départ de Gilles de Chin . . . . . *ib.*
De tout son butin, Gilles ne se réserve que *Miserins*, cheval du comte de Berg 47
Armoiries . . . . . *ib.*
La comtesse de Duras fait faire à Gand une armure pour Gilles de Chin 48
Un pauvre chevalier du pays de la comtesse vient la prier de payer sa rançon 49
La comtesse envoie son présent à Gilles de Chin par ce chevalier qu'elle a promis de racheter . 51
Tournoi de Trazegnies 52
Gilles de Chin y assiste 53
Il reçoit les armes que lui destinait la comtesse 54
Combat de Gilles et du comte d'Hochstade 55
Ce dernier est vaincu . . . . . *ib.*
Gilles n'est pas reconnu à cause de sa nouvelle armure 57
Il s'attaque au duc de Brabant et se fait connaître 58
Le chevalier qui avait apporté des présents à Gilles de Chin, retourne à Duras 60
Fête au logis de Gilles de Chin 62
Vision 63
Lettres envoyées du ciel 64
Elles ordonnent à Gilles de prendre la croix . . . . . *ib.*
Il obéit 65

	Pages.
Le bruit se répand dans le pays qu'il s'est croisé	66
La nouvelle en arrive à Duras	*ib.*
Douleur de la comtesse	67
Gilles revient à Duras	68
Son entrevue avec la comtesse	*ib.*
Elle cherche à le détourner d'aller outre-mer	69
Réponse du chevalier	70
La comtesse consent enfin à ce que Gilles suive la volonté du ciel	71
Promesse	*ib.*
Le comte de Duras s'afflige aussi de la résolution de Gilles de Chin	72
Il lui donne son meilleur cheval	74
Présent de la comtesse	*ib.*
Séparation	75
Gilles s'embarque	*ib.*
Il arrive à Saint-Jean-d'Acre	76
Ses premiers succès contre les Sarrasins	*ib.*
Le roi de Jérusalem est informé de cet exploit	78
Offrandes de Gilles au Saint-Sépulcre	79
La reine de Jérusalem engage le Roi, son mari, à attacher Gilles à son service	80
Munificence du roi	*ib.*
Honneurs rendus à notre chevalier	81
Le roi le retient de sa maison	82
Les Hospitaliers et les Templiers	83
Gilles défait une troupe de Turcs	84
On croit Gilles de Chin mort	89
Il est retrouvé	90
Joie qu'en éprouve le roi de Jérusalem	91
Butin immense	92
La reine de Jérusalem est éprise de Gilles de Chin	93
Pèlerinage de Gilles au Jourdain	94
Son combat contre un lion	98
On célèbre hautement sa valeur	100
Entretien de la reine de Jérusalem et de Gilles de Chin	101
Gilles invite le roi et la reine à dîner	102
Festin qu'il donne au roi, à la reine et à toute leur cour	103
Autres combats contre les infidèles	106
Noradin, fils du roi d'Alep	*ib.*
Gilles triomphe d'un géant	107
Il passe encore pour mort	114
Regrets du roi de Jérusalem	*ib.*
Satisfaction que cause le retour de Gilles	116
Combats sous les murs de Tripoli	117

Pages.
Partage du butin 120
La reine engage Gilles à venir la trouver 121
Reproches qu'elle lui adresse 122
Singulière accusation 123
Gilles rompt avec la reine 124
Aventure d'un jeune varlet allemand. . . . . . *ib.*
Intervention de Gilles de Chin 126
Perfidie de la reine 127
Dévouement de Gilles . . . . . *ib.*
Il renonce au service du roi de Jérusalem 129
Il se dirige vers Antioche . . . . . *ib.*
Combat avec un serpent qui luttait contre un lion. (Épisode du roman du *Chevalier au Lion*, voir page 191). . . . . . *ib.*
Le lion accompagne Gilles de Chin comme un animal apprivoisé 130
Accueil que fait à Gilles le prince d'Antioche 132
Prouesses de Gilles devant Antioche 133
Il prend congé du prince, qui s'efforce vainement de le retenir 141
Gilles de Chin extermine des voleurs qu'il rencontre sur son chemin 143
Le lion partage sa victoire 144
Mais il est frappé à mort . . . . . *ib.*
Gilles de Chin s'embarque 145
Il relâche à Brindes . . . . . *ib.*
Son arrivée à Bénévent 146
Il prend sous sa protection la fille du dernier seigneur de cette ville . . . . . *ib.*
Combat judiciaire 148
Mort de la comtesse de Duras 150
Pas de l'arbre d'Auxerre . . . . . *ib.*
Gilles abat son adversaire 152
Nouveaux succès. . . . . . *ib.*
Il va à Joigny et de là à Soissons 153
Tournoi . . . . . *ib.*
Le comte de Bar parie que Gilles de Chin sera vaincu par Baudous de Reims 154
Charençon (*Chareçon*), destrier de Gilles de Chin (voir l'*Introduction*, p. xxvi) 155
Ferrant de Bar 157
Gilles reçoit le prix du tournoi, qu'il partage avec Gérard du Chastel (Châtel) . . . . . *ib.*
Présent envoyé par Gilles à son père 158
Joie et aprêts pour le retour de Gilles de Chin 159
Les *hauts bourgeois* de Tournay (Tournai) . . . . . *ib.*
Arrivée de Gilles de Chin à Saint-Amand . . . . . *ib.*
Arrivée à Chin 160
Jongleurs . . . . . *ib.*
Tournoi à Pierron-Val, près d'Antoing 161
Chevaliers flamands, français, hainuyers et avalois . . . . . *ib.*

	Pages.
Le comte de Loos (Looz)	162
Fête, banquet	163
Domisons ou dame Idon de Chièvres	ib.
Gilles se rend à Chièvres	164
Fiançailles	ib.
Il épouse la demoiselle de Chièvres	ib.
Éloge du temps passé	165
Tournoi de Gérard-Sart (Géronsart)	ib.
Le duc de Louvain ou de Brabant	ib.
Le duc de Limbourg	ib.
Le comte de Duras	166
Éloge de Gérard du Chastel (Châtel)	ib.
Gilles se met à la suite du duc de Brabant	167
Gautier Li Cordiers (Cordier) est le premier qui ait rédigé l'histoire de Gilles de Chin	ib.
Le comte de Hainaut réclame le secours de Gilles de Chin	168
Prouesses de Gilles de Chin	171
Il est blessé	172
Extrémité où il se trouve	173
Reproches que fait le comte de Hainaut à ses chevaliers pour n'avoir point secouru Gilles de Chin	174
La chance du combat tourne en faveur des Hainuyers	176
Les Brabançons plient	ib.
Allusions aux romans de la Table-Ronde	177
Les deux armées se séparent	ib.
Éloges que le comte de Hainaut adresse à Gilles	179
Celui-ci retourne à Chièvres	ib.
Mot plein de courtoisie du duc de Brabant	180
Négociations pour la paix	ib.
Tournoi à Saint-Trond	ib.
Gilles s'y transporte	181
Le fils du duc de Gueldre veut se mesurer avec lui	182
Gilles le désarçonne	183
Mais sa vie est en danger	184
Son blason	ib.
Havel ou Hovel de Quiévraing (Kiévrain)	185
Gilles obtient encore le prix du tournoi	186
Il va à Louvain saluer la duchesse de Brabant	ib.
Retour à Berlaimont	ib.
L'âge des infirmités vient pour lui	187
Il meurt à Roucourt	ib.
On l'enterre à Saint-Guilain (Guislain, Ghislain)	ib.
Gautier de Tournay (Tournai) finit son œuvre	188
Notes	189
Addition	191

ERRATA.

Page	4, lig. 9,	*s'éust*,	lisez	*séust*.
—	17, v. 423 et note,	*guerre*.	—	*querre*.
—	33, note marg.,	*les*,	—	*ces*.
—	41, note marg.,	*agitation*,	—	*agitations*.
—	44, notes, col. B, lig. 2,	*XVIIe siècle*,	—	*XVIe*.
—	57, notes, col. B., lig. 5,	*était*,	—	*était-il*.
—	69, à la fin du vers 1929 il faut une virgule.			
—	70, notes, col. A, lig. 7,	*Gagemer*.	—	*Gugemer*.
—	139, v. 4045, à la fin une virgule.			
—	144, v. 4205,	*quon*,	—	*qu'on*.
—	155, note du v. 4523,	*Bandous*,	—	*Baudous*.
—	170, v. 5000,	*helmé*,	—	*helme*.
—	171, note marg.,	*promesses*.	—	*prouesses*.
	177, notes, col. A, lig. 1,	*composé*,	—	*composée*.
—	180, v. 5286,	*D'onnor* ce mot doit être suivi d'une virgule.		



